

Rea 2295

...s, papiers
documents vieux
ant en parchemin
le vénérable Chapitre
triale de la Ville de Grasse
chits, Rangés par siècles,
s différentes (de couleurs,
voir ceux de Grasse dans

2011 - N°198

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITROPHES
RÉGIONALES



CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Jean Renaud dit de Saint-Remy concepteur de l'enceinte bastionnée de Saint-Paul Par René Vialatte	p. 2
A quoi servait l'identité nationale ? Masséna entre trios patries Par Thierry Couzin	p.12
La correspondance de Teodoro di Santa Rosa à Auguste Carlone, 1854 à 1857, 2 ^e partie, L'administrateur des finances de l'Etat Par Jean-Bernard Lacroix	p. 16
Langue et instruction publique dans l'arrondissement de Nice (1861-1900) Par Francesca Celi	p. 43
L'imprimerie à Nice de 1860 à la guerre de 1914-1918 Par Suzanne Cervera	p. 50
La répartition des rapatriés dans le département des Alpes-Maritimes selon les logements HLM attribués (1956-1962) Par Anis Ben Ali	p. 85
Henri Bosco, « le campagnard de Cimiez » la « Maison Rose », un haut lieu de l'esprit Par Suzanne Cervera	p. 96
Le marché britannique à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle Par Pierre Gouirand	p. 103
Comptes-rendus bibliographiques	p. 107

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

52e année

Avril - Juin 2011

JEAN RENAUD
dit de Saint-Rémy
concepteur de l'enceinte bastionnée
de Saint-Paul

René VIALATTE

Les guerres d'Italie se poursuivant sous le règne de François Ier à travers la rivalité entre ce souverain et l'Empereur Charles Quint eurent de néfastes répercussions en Provence qui fut envahie en 1524 et 1536 par les armées impériales, franchissant la frontière du Var entre le duché de Savoie et la France et pénétrant profondément dans le territoire provençal où elles se livrèrent à des sièges et pillages avant de subir un échec et de battre en retraite. La première invasion fut conduite à la hâte par Charles de Bourbon¹ le connétable transfuge passé au service de Charles Quint dont il était devenu le lieutenant général, à la tête de 18 000 reîtres, lansquenets, italiens et espagnols, secondé par le marquis de Pescaire et Del Vasto.

Après avoir pris Saint-Laurent, Cagnes, Villeneuve, soumis Saint-Paul, Vence, Grasse, saccagé Antibes, confié à Barthélémy Grimaldi, coseigneur de Châteauneuf de Nice, la gouvernance du pays conquis, Charles de Bourbon, se parant du titre de comte de Provence², poursuivit sa marche vers Aix-en-Provence, sans rencontrer de résistance, ce qui lui donna l'illusion de faire une promenade militaire, lui laissant présager du succès de l'investissement de Marseille. Mais la robuste défense des Marseillais et le découragement de ses soldats, le contraignirent dans le désenchantement à renoncer de pousser jusqu'à Lyon pour affronter François Ier et à rebrousser chemin, talonné jusqu'à Nice par des maquisards et l'avant-garde des armées françaises.

Douze ans plus tard, la deuxième invasion, suivant le même processus que la précédente, se déroula sous le commandement de l'Empereur lui-même, disposant d'une armée puissante et expérimentée de 50 000 hommes et du soutien de la flotte d'Andrea Doria, devenu son allié après l'avoir été de François Ier. Les envahisseurs traversèrent le Var, le 25 juillet 1536. La ville d'Antibes qui avait déjà été ravagée en 1524 fut assiégée par terre et par mer, prise et détruite en partie. Claude de Tende gouverneur de Provence, appliquant la tactique du « vide » préconisée par le connétable Anne de Montmorency mit le feu aux quatre coins de Grasse. Après avoir fait étape au château de Villeneuve³, Charles Quint accompagné de son allié Charles II duc de Savoie passa au Muy où il fut bloqué une journée, puis à Toulon et à Saint-Maximin qui furent pillés ; il atteignit Aix-en-Provence, désertée, le 9 août où, en la basilique Saint Sauveur, il se fit couronner roi d'Arles par l'évêque de Nice Jérôme Capitani d'Arsego⁴. Puis il assiégea sans résultat Marseille et Arles qui avaient reçu des renforts. Les difficultés de ravitaillement, une épidémie de dysenterie sévissant et la crainte de voir son armée coupée en deux par son adversaire débouchant de la Durance, le déterminèrent à lever le camp. Poursuivi par les troupes françaises, se repliant en désordre, attaqué par les maquis, il repassa le Var le 24 septembre 1536, laissant 20 000 hommes sur le carreau.

Lors de ces deux tentatives de conquête, les Provençaux opposant une farouche résistance, ont affirmé ainsi leur attachement à la France, ce qui devait souder l'union franco-provençale naguère proclamée.

Il n'empêche que ces envahissements, bien qu'ayant échoué, n'en révélèrent pas moins la perméabilité de la frontière du Var, vue sa faiblesse défensive ; Saint-Paul de même que Cagnes, Villeneuve, Antibes, Vence, Grasse ne possédaient que des défenses d'origine ou de conception médiévale, dont la mission consistait essentiellement à protéger les biens et les personnes de ces communautés. Aussi, au lendemain de ces invasions s'imposait la nécessité de renforcer la protection de la zone frontalière, ce qui exigeait, en l'état des progrès de la poliorcétique, de l'apparition du système bastionné pratiqué en Italie, la réalisation de nouveaux ouvrages destinés à remplir un objectif différent : celui de freiner l'avance de l'ennemi par l'obligation d'entreprendre un siège, avant de l'affronter en rase campagne. Vu

¹ Duhamel (Pierre), *Le connétable de Bourbon*, librairie académique Perrin, 1971, p. 213 et sv

² Reynaud (Félix), *Histoire de la Provence* sous la direction d'Edouard Baratier, p. 226 et 227, Schorr (Ralph), *Histoire de Vence et du Pays vençois* sous la direction de Georges Castellan, Dailliez (Laurent) Vence

³ Vialatte (René), *Histoire de Villeneuve-Loubet- Villeneuve à l'heure des invasions*, p. 71

⁴ Compan (André), *Histoire de Nice et de son Comté*, tome I, Astrado p. 201

sa position stratégique, proche du littoral et du Var, étant donné sa qualité de Ville Royale, chef-lieu de baillie, ayant pour seul Seigneur François Ier, Saint-Paul avait des chances d'être choisie pour jouer le rôle de place forte moderne, symbolisant de surcroît un pouvoir royal en voie de centralisation⁵.

L'évocation de la création de cette place de guerre qui s'est substituée aux remparts des XIV et XV^e siècle⁶, nous incite à nous efforcer de dater sa construction et à identifier son maître d'œuvre. Cette recherche nous est apparue d'autant plus opportune qu'une historiographie erronée, égarée par des confusions, reprise par des écrits historiques contemporains, a perpétué l'erreur originaire, en faisant débiter sa création en 1536 voire en 1537 et en attribuant faussement sa conception à un personnage qui n'en avait pas la paternité. Nous examinerons dans cette étude, d'une part en quoi cette historiographie se trouve contestable, d'autre part, sur quels éléments s'appuie le rétablissement de la vérité historique.

• Une historiographie contestable

Des écrits historiques du XIX^e siècle, auxquels se sont référés les historiens du XX^e siècle, ont composé une historiographie, objet de notre examen critique.

- L'abbé Eugène Tisserant apparaît comme l'initiateur de cette historiographie, affirmant dans son histoire sur Vence et Saint-Paul⁷ : " les travaux de l'enceinte continue de Saint-Paul firent quelques diversions à cette peste de trois années consécutives. Vence y contribua d'hommes et vivres. Mr Séguier commence les travaux le 21 février 1546. Henri Mandon sieur de Saint-Rémy en fut l'ingénieur, et le sieur de Saint Etienne vint aider Henri de Mandon à tout terminer en 1547. Une inscription latine rappela l'érection de ces remparts commencés en 1536, repris en 1546 ".

- Cette assertion fut reprise dix ans plus tard par Henri Layet, maire de Saint-Paul, dans un exposé qu'il fit au conseil municipal⁸ « En l'année 1536 François Ier décréta la construction des fortifications actuelles et qui, commencée de suite sous l'habile direction de l'ingénieur Henri Mandon, sieur de Saint-Rémy, fut achevée en 1547 ».

- Puis un peu plus tard Edmond Blanc archiviste, ayant décrit les monuments archéologiques de Saint-Paul, a soutenu dans une revue⁹ que les remparts avaient été construits par François de Mandon de Saint-Rémy, ingénieur militaire en Provence en invoquant l'épithète concernant ce dernier retrouvée en l'église des Cordeliers en Arles qui comportait ce texte latin que nous reproduisons avec sa traduction :

D.O.M
Nobili-Francisco-De Mandon
In-Italicis Bellis-Sub-Henrico II
Unius-Triremus-Praefecto-Deindre
In-Provincia-Tormentorum-Muralium
Etiam-Praefecto-Et-Denum
Sancti-Remigii-Gubernatori

⁵ Fauchere (Nicolas), *Places Fortes, bastion du pouvoir*. Edition Rempart, 1990

⁶ Humert (Denise), *L'architecture militaire du IX au XVI^e dans la viguerie de Grasse et le baillage de St-Paul*, Archives départementales A. 20.

⁷ Abbé Eugène Tisserand, Histoire de Vence et de l'ancienne Viguerie de Saint-Paul-du-Var, pages 124 et 125

⁸ Délibération du 22 mai 1870 du conseil municipal de Saint-Paul contenant un exposé de Henry Layet maire, sur l'histoire des remparts, il est l'auteur d'un écrit historique : « *Excursion entre Nice et Antibes* ».

⁹ Blanc (Edmond), Saint-Paul-de-Vence, *Description des antiquités civiles et religieuses, Mémoires de la société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 1876 p.26 et 27

« Noble François de Mandon, capitaine d'une galère pendant les guerres d'Italie sous Henri II, ensuite également chef de l'artillerie en Provence et enfin gouverneur de Saint Rémy ».

Dans un livre consacré à l'histoire de Saint-Paul, Jeanne Faure, s'appuyant sur les écrits qui précèdent, mais aussi sur un livre de comptes des années 1546-1547 a considéré que les travaux de la nouvelle enceinte commencèrent en 1536 sous la direction de l'ingénieur militaire François de Mandon de Saint-Rémy secondé par Séguier et que de Mandon fut présent à Saint-Paul en l'année 1546, alors que l'on travaillait sur le chantier de construction ; elle a même précisé que lors de la venue du roi à Saint-Paul en 1538, celui-ci avait inspecté les travaux en cours et conféré avec François de Mandon¹⁰.

Le poète André Verdet tirera de cette historiographie une légende selon laquelle la création des « altières murailles » fut le gage de « l'inaltérable amour » qui lia François de Mandon à une Saint-Pauloise¹¹.

Les écrits historiques évoqués feront l'objet, du moins en partie, d'un démenti argumenté, dans la mesure où par erreur, d'une part, ils anticipent l'époque de la mise en chantier de l'enceinte bastionnée, qu'ils font remonter à 1536, d'autre part, ils attribuent la paternité de la conception de cet ouvrage à Henri ou François de Mandon.

• Sur l'antériorité temporelle de la construction

Aucun élément probant ne permet d'établir la réalité d'une transformation sensible de l'architecture militaire de Saint-Paul en 1536. Aucun acte royal se rattachant à la création de l'enceinte bastionnée ne se trouve révélé par les archives afférentes aux actes de François Ier.

En l'été 1536, la Provence, comme l'on sait, subit une nouvelle invasion. Dans le voisinage de Saint-Paul, Charles Quint occupe Villeneuve et attaque Antibes où les milices saint-pauloises vont combattre sous les ordres du capitaine Raphaël Cormis, sieur de Rémolles, qui sera tué les armes à la main¹².

Malgré la retraite des envahisseurs, les soldats de l'Empereur stationnant à Nice, menaçaient par leurs excursions répétées, la communauté de Saint-Paul, ce qui engagera celle-ci à organiser sa défense et à renforcer ses fortifications médiévales existantes. Elle fit à cette fin appel aux services d'un mercenaire italien se disant capitaine : Rozato Melino Romain qui fut à pied d'œuvre avec ses hommes du 20 février au 30 avril 1537 aux termes d'une convention passée chez Pierre Floris notaire à Saint-Paul¹³.

Il est fort probable que la création du « portaron », point défensif de la ville basse, de nature à faire partie du renforcement des anciennes murailles, se situe à cette époque. L'indemnisation des services accomplis par Rozato Melino Romain suscita un contentieux qu'eut à connaître le parlement d'Aix. Marie-Laure Robinson auteur d'une étude sur ces travaux a acquis la conviction qu'en 1537 la construction des nouveaux remparts sur ordre du Roi n'avait pas commencé ; que seules des réparations auraient été faites aux murailles existantes, par Rozato Melino Romain aux frais de la communauté et qu'il est fort probable que la construction de la fortification bastionnée n'ait commencée qu'après la visite du Roi à Saint-Paul en 1538.

Après l'invasion de 1536 François Ier, par son ordonnance de Fontainebleau d'août 1537, apporta son soutien à sa ville royale de Saint Paul, en lui renouvelant ses privilèges et

¹⁰ Faure (Jeanne), *Saint-Paul-de-Vence Ville Royale*, 1970, imprimerie Zimmerman

¹¹ Verdet (André), *Saint-Paul de Vence et sa légende*, Edica 1985

¹² Faure (Jeanne) opus cité p. 38. La famille de Cormis et la famille Guigues ont une sépulture commune en l'église collégiale de Saint-Paul

¹³ Robinson (Marie-Laure), *Travaux faits aux fortifications de Saint-Paul en 1537*. Actes du colloque sur François Ier et Saint-Paul, p. 150 et svt, imprimerie Trulli

en lui accordant deux foires annuelles et un marché hebdomadaire, moyens de réactiver l'économie du pays et de générer des taxes susceptibles d'être employées à des fins militaires¹⁴.

La venue du Roi à Saint-Paul en juin 1538¹⁵ fut motivée principalement par des préoccupations d'ordre militaire : la négociation avec la communauté de l'entretien d'une garnison de cent mortes payes et de la levée d'un certain nombre de légionnaires pour satisfaire à la constitution d'une légion en Provence, sept ayant été prévues pour l'ensemble des provinces par l'ordonnance du 24 juillet 1534. De surcroît il est à présumer que cette visite en compagnie de ses chefs militaires Anne de Montmorency, Claude d'Annebaut et François de Bourbon-Vendôme comte de Saint Pol eut aussi pour finalité de prendre en considération l'intérêt stratégique du site, proche de la frontière et du littoral, pour projeter la création d'une place forte moderne, au point que cette visite fut déterminante à cet égard.

Observons que les travaux exécutés en 1537, peut-être prévus en 1536, portant sur les anciennes fortifications en raison de la méconnaissance de leur objet, ont pu laisser croire à tort aux historiens, qu'ils concernaient les nouvelles fortifications.

• Sur l'attribution à Henri ou François de Mandon de la paternité de la conception de l'enceinte bastionnée

La généalogie de la famille de Mandon établie par le Baron de Roure permet d'inférer qu'aucun membre de celle-ci ne s'est prénommé Henri au XVI^e siècle ; que par contre il existe bien un François de Mandon qui ne deviendra militaire que sous le règne d'Henri II postérieurement à 1552.

Originaire du Bourbonnais, la famille Mandon s'installa dans la deuxième partie du XV^e siècle en Arles où le grand-père (Philippe), le père (Guillaume) et le frère (Pierre) de François exerçaient en cette ville la fonction de notaire.

Il ressort de la biographie de François qu'en a faite de Roure, que celui-ci tenait en Arles, port fluvial, un comptoir de mercerie et qu'il se qualifiait dans son testament de 1552 de marchand ; que par la suite il prit du service dans l'armée sous Henri II et fut appelé capitaine Mandon, commandant à ce titre d'une galère et qu'il fut par lettre du 18 janvier 1562 émanant du gouverneur de Provence, le Comte de Tende, nommé gouverneur de la ville royale de Saint-Rémy de Provence ; que ses actions militaires à l'époque d'Henri II et pendant les guerres de religion, lui valurent d'être anobli en 1565 par lettre patente de réhabilitation de Charles IX ; qu'il fut marié le 26 septembre 1563 à Louise Martin dont il eut un fils Pierre, docteur es droit, consul en 1608 ; que François de Mandon mourut le 3 août 1575 selon l'orbitaire de la chapelle des Cordeliers¹⁶.

Il apparaît des données ci-dessus que François de Mandon, encore que soit ignorée la date de sa naissance, appartenait à une génération postérieure au temps de la construction de l'enceinte bastionnée ; qu'il n'est devenu homme de guerre que plusieurs années après la mort de François I^{er}, et n'a point possédé la spécialité d'ingénieur militaire ; que les inscriptions contenues sur son épitaphe, dont fait état Edmond Blanc, sont en concordance avec les éléments biographiques sus visés, mais contredisent les affirmations de celui-ci puisque le texte n'évoque ni François I^{er} ni la qualité d'ingénieur militaire de François de Mandon.

¹⁴ Edit de Fontainebleau, août 1537, A.D. Rh, B 33 (Arietis) f° 181

¹⁵ Vialatte (René), *Saint-Paul Ville Royale en puissance de place forte au lendemain de la visite de François I^{er}*. Acte du Colloque f. 11 p. 132 et svt.

¹⁶ Baron de Roure, *Généalogie de la Maison de Mandon*. Paris, Honoré Champion librairie, 1906

• Le rétablissement de la vérité historique

Un événement diplomatique suivi d'un fait de guerre, des actes préparatoires, la désignation d'un maître d'œuvre se conjuguèrent pour engendrer l'érection d'une nouvelle place de guerre, laquelle entraînera des implications urbanistiques.

La trêve de Nice conclue les 18 et 20 juin 1538 entre Charles Quint et François Ier sous la médiation du pape Paul III¹⁷ fut rompue quatre années plus tard¹⁸ ; cette rupture déboucha lors de l'été 1543 sur une offensive franco-turque menée contre Nice et son comté, une des dernières possessions du duc de Savoie Charles II allié de l'Empereur ; dans le château, avaient été mis en sécurité, les bijoux de la couronne de Savoie, des documents précieux et la relique du Saint Suaire.

François Ier profitant de l'aide de l'escadre de Kair El Dhin dit Barberousse, aspirait à recouvrer le comté de Nice, comme l'affirma Jean Arazy premier consul d'Antibes¹⁹. En effet ce comté était passé aux mains du duc de Savoie à la suite du traité du 5 octobre 1419 par lequel Yolande d'Aragon en tant que tutrice de Louis III d'Anjou comte de Provence, cédait ce territoire à la Savoie. Cette cession que Louis III devenu majeur ne ratifiera pas, donnera à la France, héritière de la Provence, un motif de contestation²⁰. Aussi le duc de Savoie Charles II ayant de bonnes raisons de redouter une action revendicative du roi de France, s'attacha à fortifier la colline dominant la ville de Nice, en y édifiant une puissante forteresse.

Bien que l'opération projetée contre Charles II fut mûrement préparée et bénéficia du soutien actif d'un parti français, auquel appartenait Jean Baptiste Grimaldi seigneur d'Ascros, les franco-turcs, malgré plusieurs assauts, ne purent s'emparer du château, courageusement défendu, et durent lever le siège.

Un an plus tard interviendra le 16 novembre 1544 le traité de Cagnes restituant à la Savoie les terres niçoises qu'occupaient encore les forces françaises. Par ailleurs une partie de celles-ci, sous le commandement du Comte d'Enghien François de Bourbon, opérera après la levée du siège de Nice, dans le Piémont où elle remportera la victoire de Cérises le 14 avril 1544 : un contingent de saint-paulois participa à ce glorieux combat que mémoriserà une inscription gravée (aujourd'hui illisible) sur une pierre encastrée dans la partie haute du bastion « dauphin » de l'enceinte de Saint-Paul²¹. Si la période de paix conclue pour 10 ans qu'engendra la trêve de Nice, suivie de la rencontre de Charles Quint et de François Ier à Aigues-Mortes fut de courte durée, elle ne put que ralentir la réalisation d'un projet militaire sur le site stratégique de Saint-Paul.

Par contre l'échec éprouvé dans la tentative d'investissement de la place de Nice fut de nature à justifier la hâte d'assumer la défense du territoire frontalier avoisinant la rive droite du Var, délimitant la Savoie et la France entre son embouchure et Gattières, par la création, au lendemain de la bataille de Cérises d'une place forte sur le site de Saint-Paul capable de faire face à celle de Nice.

¹⁷ Bottin (Michel), *L'intervention pontificale de 1538 entre François Ier et Charles Quint*- acte du colloque f. 11 p. 33 et svt. Mrg Denis Ghiraldi, *Le Pape Paul III et la Trêve de Nice*. Acte du colloque 2000, f. 11, p. 8 et svt. Derlange (Michel), *La Trêve de Nice au cœur du conflit entre Charles Quint et François Ier*, acte du colloque f. 11 p. 26

¹⁸ Lacroix (Jean-Bernard), acte du colloque, f. 11, p. 173 et svt.

La trêve fut rompue à la suite de la non-investiture du duché de Milan par l'Empereur au fils cadet de François Ier, Charles d'Orléans et de l'assassinat de deux ambassadeurs français porteurs d'un message pour Soliman

¹⁹ Malausséna (Paul Louis), *Nouvelles Histoires de Nice*, p. 93 et svt, Privat 2006

²⁰ Vialatte (René), *Saint-Paul dans le contexte de la dédition de Nice à la Savoie*, Revue Mesclun, 1988, n°11 consacré à l'année 1388, p. 32 et svt

²¹ Faure (Jeanne), *Saint-Paul de Vence, Ville Royale*, p. 49 et 50, Revue des Sociétés savantes, Tome I, p. 585 cité par Blanc inscription décryptée par Mr Guillermy

• Les actes préparatoires à la mise en train des nouvelles fortifications

La nomination le 15 mars 1543 du viguier Barthelemy Duport faisant suite à la création de la viguerie de Saint-Paul, laisse présager de l'importance ascendante que prend cette ville royale placée sous l'autorité de police du viguier chargé du maintien de l'ordre dans la ville²².

L'année suivante, par lettre de Chambord du 6 mars 1544, François Ier décide de fortifier les villes de Provence, auxquelles appartient Saint-Paul. Contenant des dispositions financières destinées à être utilisées pour réaliser ce dessein, cette lettre royale édicte : « Tous les deniers des droits de lods et ventes, aubaine, amendes et confiscations pendant 5 ans et une des octrois des villes de Provence seront employés à fortifier les villes et forteresses dudit pays suivant les devis et dessins que fourniront les commissaires spéciaux députés par le Roi »²³.

C'est vraisemblablement en cette année 1544 que Jean Renaud reçut mission de visiter Arles, Marseille, Antibes, Saint-Paul et Barcelonnette avec prescription de la remise en état de leurs fortifications, d'en dresser les plans et dessins, et de la vérification des munitions. En effet sa mission concernant Saint-Paul se trouva confirmée par sa nomination en 1544 comme commissaire des fortifications de la dite ville, par lettre de Louis d'Adhemar, Baron de Grignan, lieutenant général du Roi en Provence²⁴.

Saint-Paul qui était placée en position frontalière, vu la présence de la Maison de Savoie sur la rive gauche du Var, depuis 1388, était pourvue d'une enceinte urbaine avec flanquements et portes d'entrée, construite après les états des généraux de Provence de 1363 ou de 1367, laquelle fût réparée au début du XVe siècle, après les guerres de succession de la reine Jeanne.

• Les raisons royales de désigner Jean Renaud

Le roi François Ier tenait Jean Renaud, dont il avait apprécié les mérites passés, le mieux à même, vu son expérience et sa bonne intelligence des fortifications en général, d'assumer le rôle qu'il lui avait assigné, c'est-à-dire d'ingénieur architecte militaire.

En effet Jean Renaud avait guerroyé en Italie, combattu dans le Piémont sous les ordres de Vieilleville²⁵, fait partie de l'armée des lansquenets commandée par Guillaume de Fürstenberg ; il compta parmi les cent gentilshommes de la Maison du Roi en tant que commissaire de l'artillerie.

Il se spécialisa dans l'art d'attaquer et d'édifier ses ouvrages militaires et dans la pyrotechnie, ce qui le conduisit à vérifier et réparer diverses fortifications, notamment celles de Beaucaire, Tarascon, Heslin, Montreuil, Narbonne, plus tard celles de Chalons-sur-Saône et de Lyon ; dans ce domaine il avait acquis une grande réputation que lui reconnurent Brantôme²⁶ et l'historien Honoré Bouche²⁷, et que confirmèrent les études bien plus proches de Henri Rolland²⁸ et David Buisseret²⁹.

²² Lettres de provision pour Barthélémy Duport de l'Office de viguier de Saint-Paul, 31 mars 1543 ; A D. Rh, B 38 Serena f. 195, 1 p

²³ Catalogue des actes de François Ier

²⁴ De Servieres (Jean), *Saint-Rémy de Provence, Chronologie historique et communale*. Revue de la Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence. P. 14 et 15

²⁵ Mémoire du maréchal de France François de Villevieille, f 22

²⁶ Brantome, *Les vies des hommes illustres et grands capitaines français*

²⁷ Bouche (Honoré), *Histoire de Provence*, Tome II, p. 575

²⁸ Rolland (Henri), *En marge de Brantôme*, Jean de Saitn-Rémy. Mémoires

²⁹ Buisseret (David), *Ingénieurs et fortifications avant Vauban*. L'organisation d'un service royal aux XVIe et XVIIe siècle

Vu ses grands mérites Jean Renaud, dit Jean de Saint-Rémy comme nous verrons, reçut la charge de commissaire général des fortifications, et le gouvernement en 1545 de la ville de Granville en Normandie.

Titré par erreur royale seigneur de Saint-Rémy, il posséda pendant quelque temps une part de la seigneurie de Cagnes-Antibes, qu'il céda à son frère Pierre, seigneur de Saint-Tropez ; la branche aînée des Renaud détenait la seigneurie d'Alleins de Lamanon et d'Aurons. Les armoiries de cette noble famille étaient de gueules à dix losanges d'or aboutés et posés 4.4 et 2.

Jean Renaud fut marié à Blanche de Gérente dont il eut deux filles : Marguerite mariée au sieur d'Aspremont et Sybille qui épousa Jean Grimaldi de Beuil.

● L'élaboration de la conception et la mise en chantier des nouvelles fortifications

Une fois missionné Jean Renaud dut venir à Saint-Paul lors des disponibilités que pouvaient lui permettre ses autres missions à Châlon-sur-Saône, Lyon, notamment durant 1544-1545. Il lui incombait, aidé d'auxiliaires, d'étudier la topographie des lieux, de faire des relevés, des dessins, de dresser des plans, puis de les soumettre au Roi.

La nouvelle conception de l'enceinte bastionnée, tenant compte des progrès de la poliorcétique qui allaient être adoptés, inspirés de l'ingénierie italienne³⁰ en rupture avec l'architecture médiévale, exigeait à l'évidence des études préalables pointues. En ce qui concerne Saint-Paul, il fallait édifier sur le socle d'une colline de 160 mètres d'altitude dominant deux vallons. La ceinture de remparts d'environ 800 mètres de périmètre, comporterait une succession de bastions à deux flancs et de demi-bastions à un seul flanc, ceux-ci étant séparés par des courtines et les embrasures des bastions étant masquées par des orillons : chaque flanc renfermant une casemate abritant servants, poudre, boulets en fonte, où serait positionné un canon dont les tirs étaient conçus pour se croiser avec ceux provenant d'une autre casemate, en vue de repousser les assiégeants. Sans avoir pu déterminer le moment de la venue de Jean Renaud, aux fins d'élaborer les plans de l'ouvrage, nous savons, grâce à la conservation d'un livre de dépenses concernant les années 1546-1547, qu'il était présent à Saint-Paul lors de la mise en chantier des fortifications en 1546 ; il y figure en effet sous le pseudonyme de Saint-Rémy, accompagné d'un nommé Séguier, comme ayant été gratifié par noble François Duport de trois pigeons et d'un cabri !

Ce recueil de comptes précieux, à défaut d'autre document d'archives communales, nous apprend que la population a participé aux travaux de constructions, lesquels ont coûté à la communauté 72 248 livres, 2 sols, 9 deniers de prestation de service ; que les habitants disposant d'un attelage ont prêté leur concours rémunéré pour transporter les pierres de taille extraites de la carrière de la Sine.

Le chantier qui a débuté sous la conduite de Jean Renaud, prendra fin en juin 1547 après la mort de François Ier survenue le 31 mars 1547. Les travaux ne seront pas alors complètement achevés à défaut de cordon et de créneaux.

● Les implications urbanistiques issues de l'érection des nouvelles fortifications

Le nouveau tracé de cet important ouvrage entraîna la destruction de nombreuses habitations et de deux chapelles (Saint-Georges et Sainte-Trinité) se trouvant à la périphérie de la nouvelle enceinte, de même que des maisons se situant extra muros proches de celle-ci, une telle implantation de ces dernières, dans les villes fortifiées, étant d'ailleurs prohibée par

³⁰ Faucherre (Nicolas), *Places Fortes, bastions du pouvoir, remparts 1989*. L'enceinte bastionnée de Saint-Paul. Actes du colloque sur François Ier, 2000.

un édit de Louis XII³¹... Sans retenir le chiffre chimérique de 700 maisons qui auraient été détruites selon l'historiographie dont il a été question, en se référant au rapport de Vauban de novembre 1700, sur son projet de restructuration de la place de guerre de Saint-Paul, ce serait la moitié des maisons qui aurait disparu, parmi un total de 150 à 160 abritant 900 à 1000 habitants³² ; à suivre son opinion, la démolition aurait donc concerné 75 à 80 habitations, soit 450 à 500 habitants, chiffres pas très éloignés de ceux avancés par l'évêque de Vence Pierre Vair, lors de sa visite pastorale en 1612 au bourg de la Colle où il déclarait que 500 à 600 personnes avaient été contraintes de venir y habiter³³. Cette situation provoqua l'exode de nombreuses familles expropriées. Les émigrants ont dû se réinstaller sur des terres environnantes qu'ils ont dû coloniser.

Ainsi plusieurs familles iront se fixer dans les campagnes colloises au pied des collines, sur des terres concédées ou leur appartenant, dans le voisinage des domaines ecclésiastiques du Canadel, où ils fondèrent des quartiers portant leur nom de famille.

D'autres émigreront sur le territoire de Roquefort en grande partie de forêts et de pâturages sur lequel la communauté de Saint-Paul disposait d'un pouvoir seigneurial : ils le purent après que son conseil décida le 31 octobre 1546 de lotir certains quartiers (Saint-Pierre, les Terres Blanches, le Plan), ainsi que des tènements à des expropriés moyennement un prix (droit d'acapte) et des redevances annuelles (cense, tasque) ; ceux-ci furent autorisés à essarter leur lot de terre pour y habiter et cultiver³⁴.

Cette concession répondait aussi à une préoccupation financière, celle de faire face à la part de dépenses qui incombait à la communauté dans la réalisation des nouvelles fortifications.

L'intégration de la ville de Saint-Paul dans la structure de la nouvelle place forte a généré l'arasement de nombreuses demeures et partant l'exode de nombreuses familles, le repeuplement et le développement économiques de La Colle et Roquefort, deux bourgs qui deviendront à la Révolution communes à part entière.

Conclusion

Dans la vingtaine d'années qui précédèrent 1557, année de sa mort, Jean Renaud, s'est révélé comme étant un spécialiste des fortifications adoptant le système bastionné -fait exceptionnel- alors que cette spécialité, à l'époque, relevait du monopole des ingénieurs italiens lesquels offraient leurs services aux souverains étrangers.

Ainsi le Duc de Savoie Emmanuel-Philibert, en tant que stratège soucieux de renforcer la défense de Nice-Villefranche, fera appel à Gian Maria Olgiati³⁵, le roi de Navarre reconstruira la bastide de Navarrenx avec le concours de Siciliano. François Ier aura recours respectivement à Marini et Bellamarto pour fortifier Vitry le François et Brouage³⁶ de sorte que Jean Renaud fait exception dans le domaine de l'ingénierie militaire et nous apparaît comme le précurseur français des Errard, De Ville, De Pagan, Vauban.

Rappelons qu'après avoir conçu la place forte de Saint-Paul, Jean Renaud a œuvré à Antibes en entreprenant la construction de la tour Saint-Jacques et de la tour Saint-Laurent (qui deviendra le Fort Carré) et a élaboré un projet de fortification de Toulon³⁷.

³¹ Faure (Jeanne), ouvr. cité p. 50, ADAM, commune de Saint-Paul, E dépôt 4 CC 25

³² Vauban, projet pour la fortification de Saint-Paul, novembre 1700. Archives de l'armée. Château de Vincennes

³³ Baudot (Oswald), *Visites pastorales 1584-1677 à la Colle*. Actes des journées d'histoire de Mouans-Sartoux, 1985

³⁴ Jean Claude Poteur - Actes du colloque sur François I^{er}, p. 110 et suivantes, Le territoire de Saint-Paul

³⁵ Antonetti (Geneviève et Guy), *A propos du droit de ban exercé dans la forêt de Roquefort*. Bulletin philologique et historique, 1968

³⁶ Malausséna (Paul, Louis) Nouvelle histoire de Nice, p. 95, Privat 2006

³⁷ Faucherre (Nicolas), ouvr. cité .f. 28

De surcroît il participa en 1552 à la défense de Metz sous les ordres du Duc de Guise qui utilisa avec succès ses compétences en matière de mines³⁸.

Cinq ans plus tard, en défendant Saint-Quentin, assiégée par les Espagnols victorieux que commandait le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, Jean Renaud trouvera la mort le 27 août 1557. Il sera inhumé en 1558 à Saint-Rémy de Provence en l'église collégiale Saint-Martin où reposait son père³⁹.

Il y a lieu de souligner que Jean Renaud était mieux connu sous le pseudonyme de Jean de Saint-Rémy qu'il s'était donné ; il y avait été incliné du fait que sa famille était établie à Saint-Rémy-de-Provence ville royale, à l'instar de Saint-Paul ; que son père Gabriel et son frère Pierre se désignaient eux-mêmes « capitaines de Saint-Rémy ». Dans un acte notarié de 1532, alors qu'il était capitaine du château de Revel en Dauphiné, il est mentionné comme se nommant Jean de Saint-Rémy. Il n'est donc point étonnant que François Ier l'ait appelé Sire de Saint-Rémy et que l'un des bastions de l'enceinte de Saint-Paul porte le nom de Saint-Rémy, consacrant par là le rôle que celui-ci a joué en tant que maître d'œuvre de cette création.

Avant de clore cet article, je citerai avec intérêt une étude fort récente consacrée à l'enceinte bastionnée de Saint-Paul dont Christian Corvisier, historien de l'architecture⁴⁰ est l'auteur, lequel apporte également de l'eau au moulin de la vérité historique, en attribuant à Jean Renaud la conception de cet ouvrage qu'il date en 1546-1547. Ainsi la vérité étant sortie du puits, Jean Renaud dit Jean de Saint-Rémy recouvre sa place méritée d'illustre homme de guerre du XVI^e siècle, dans l'histoire non seulement de Saint-Paul mais de Provence et de France. Car l'enceinte bastionnée qu'il a conçue en tant qu'ingénieur-architecte militaire, qui sera revue par Vauban, fera partie, jusqu'au lendemain du rattachement du comté de Nice à la France, des défenses du sud-est de l'hexagone.

Démilitarisée depuis lors, classée Monument Historique, demeurée presque intacte, elle mémorise l'un des premiers modèles de place forte du XVI^e siècle se substituant à la forteresse médiévale. Serti dans un écrin de remparts, le village perché apparaît aujourd'hui tel un navire de pierre fascinant le regard contemplatif des touristes.

³⁸ Buisseret (David), ouvr. cité f. 27

³⁹ Rolland (Henri), ouvr. cité f. 25. Delrieux (Jean), *La chapelle de Granville ou de Jean Renaud*. Série d'articles dans le périodique de la paroisse de Saint-Rémy de Provence 1488-89-90.

⁴⁰ Corvisier (Christian), Commune de Saint-Paul. Inventaire du Patrimoine en région PACA

**A QUOI SERVAIT L'IDENTITÉ
NATIONALE ?
MASSÉNA ENTRE TROIS
PATRIES**

Thierry COUZIN

Il est des doutes qui persistent. Celle de la fidélité des Niçois envers la France comme celle de leur propension à être de droite pour employer une partition qui ne date finalement que de la proclamation de la 1^{er} République à Paris le 20 septembre 1792 avec l'opposition entre des girondins à la fois bellicistes et fédéralistes et des jacobins unitaires mais réticent à exporter leurs maux hors de France sinon pour régler le problème des émigrés. En somme avant l'invention de la carte d'identité lors de la Commune de Paris à laquelle participa un autre Niçois Auguste Blanqui pour lequel Maillol sculpta la *Liberté enchaînée* le lien entre mémoire individuelle et mémoire collective ne pouvait pas rester hors des choix partisans. Pour répondre à la question à quoi pouvait donc bien servir l'identité nationale à Nice il faut en revenir à la liminaire émulation des Lumières et finir cette trajectoire en 1870 avec l'engagement de Giuseppe Garibaldi pour la défense de la toute jeune République promue par Léon Gambetta. Adopter cette perspective de longue durée n'efface pour autant toute l'importance du plébiscite organisé en 1860. Dire que Camillo Cavour essaya d'internationaliser la question en ménageant au pays niçois une indépendance sous protectorat c'est déjà se répéter. Pourquoi Masséna me direz-vous ? Et bien c'est justement à l'insertion d'une famille dans le cadre plus ample de l'historiographie européenne que nous voudrions contribuer en assumant les errances ce qui était un terme déjà très parlant à la mouvance romantique.

Le genre biographique naquit avec les annalistes de la Rome antique. On prit dès lors l'habitude de graver le *cursus honorum* par des épitaphes commençant inmanquablement par la formule *Dis Manibus*. Avec la christianisation de la mémoire c'est le décret de Gratien au XII^e siècle qui posa le canon arborescent de la généalogie. Le culte du lignage fut donc d'abord l'attribut de la seule *nobilitas* avec sa filiation strictement agnatique patrilinéaire et ses effets sur les usages matrimoniaux, la primogéniture, l'adoption de surnoms patronymiques et les signes héraldiques avant que sa vulgarisation ne s'inverse vers 1200 lorsque l'héroïsme chevaleresque du *miles* fut réapproprié par les princes⁴¹. L'historiographie récente a renouvelé la question sur l'écriture de la vie de l'individu en insérant sa parenté comme son appartenance sociale sous la forme de son réseau de relations⁴².

D'après le dictionnaire des *Synonymes français* de l'abbé Girard : « Bourgeois marque une résidence dans les villes, et un degré de condition qui tient le milieu entre la noblesse et le paysan. Citoyen a un rapport particulier à la société politique ; il désigne un membre de l'Etat, dont la condition n'a rien qui doive l'exclure des charges et des emplois qui peuvent lui convenir selon le rang qu'il occupe dans la république. Dans les Etats républicains rien n'est au-dessus de la qualité de citoyen ; la personne même qui gouverne s'en fait honneur ; un Stathouder, un Doge, un Sénateur, un Député sont d'illustres citoyens qui gouvernent leur patrie, et à qui les autres obéissent moins par soumission que par une sage et libre coopération au bon gouvernement. Il y a aujourd'hui plus de vraie noblesse dans un roturier Suisse qui est citoyen d'une patrie que dans un Bacha Turc qui est esclave d'un maître »⁴³.

Né à Nice en 1758, André Masséna, fils d'un négociant en vins, cuirs et savons installé à Levens, s'engagea comme mousse à l'âge de 13 ans sur un navire marchand qui le conduisit de port en port de la Méditerranée à l'Atlantique. Faute de se prévaloir d'un titre de noblesse il fallait faire ses preuves pour éventuellement prendre la suite de son père. Son ascendance et son adolescence témoignent ainsi d'une éducation proche du quotidien des

⁴¹ Georges Duby, « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale », dans Id., *Hommes et structures du Moyen Age*, Paris, 1973.

⁴² Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », dans *Annales E.S.C.*, 1989, 6, pp. 1325-1335.

⁴³ Raymonde Monnier, « La république de Rousseau science de la législation et art de gouverner », dans *Des notions-concept en révolution autour de la liberté politique au 18^{ème} siècle*, Paris, 2003, p. 60.

habitants de la petite aisance industrielle du Comté de Nice⁴⁴. André Masséna entra ensuite dès ses 17 ans en 1775 dans le Royal-Italien qu'il quitta le 3 août 1789 avec le grade d'adjudant ce qui pour un roturier était le sommet de la carrière et partit à la retraite à Antibes où il épousa la fille d'un chirurgien. Cette première tranche de vie ne montre en rien le parcours de l'engagé volontaire aux faibles ressources et pour ainsi dire sans loyalisme.

Les temps troublés de la Révolution française vont redistribuer les cartes. Le destin de notre personnage changea ainsi en septembre 1792 lorsqu'il fut nommé lieutenant du 2^{ème} bataillon des volontaires de l'armée du Var par le général d'Anselme qui campait alors au camp de La Brague. Le 27 novembre 1792 l'intendant du Comté de Nice réfugié à Tende écrivit : « On m'assure que le baron Giacobini aurait déclaré à un ami qu'il ne croyait pas que la ville de Nice pût un jour retourner sous la domination heureuse de S.M., et que son intention était de favoriser à Nice une république indépendante qui se mettrait sous la protection de la république française »⁴⁵. Masséna fut nommé après l'annexion du comté de Nice général de brigade en août 1793. Avant d'être mis sous les ordres du général Bonaparte lors de la campagne d'Italie en 1796 au cours de laquelle il se distingua particulièrement par sa bravoure sur le pont de Lodi, par son triomphe à Milan, l'occupation de Vérone et enfin lors de la bataille de Rivoli le 14 janvier 1797. Sa réputation fut ternie l'année suivante par la mutinerie des officiers sous ses ordres lors de l'occupation de Rome qui obtinrent son départ⁴⁶.

Il ne fut réhabilité qu'en février 1799 et nommé à la tête de l'armée d'Helvétie mais il perdit son commandement lors des journées des 18 et 19 brumaire. Dès lors son parcours fut une suite d'actes d'éclats et de disgrâces au gré de ses relations presque fratricides avec Napoléon Bonaparte qui tout en lui confiant les missions les plus périlleuses le nomma pourtant duc de Rivoli en 1808, maréchal en 1809, et prince d'Essling en 1810. Il se rallia lors des Cents-Jours mais au lendemain de Waterloo il fut nommé par Fouché commandant de la garde nationale à Paris. Louis XVIII le démit de ses fonctions pour sa fidélité douteuse non seulement en raison de sa participation aux côtés de l'Empereur à Waterloo mais aussi de son manque de collaboration dans le procès intenté contre le maréchal Ney. Il mourut d'une maladie de poitrine à Paris le 4 avril 1817⁴⁷.

Bon à rien dans les fonctions civiles au dire de Napoléon on a peine à croire que André Masséna fut un agent de la pénétration de la Révolution française à Nice contrairement à Joseph Dabray par exemple. Parmi les militaires pour ne citer que le capitaine Joseph Tordo c'est peut-être lors du demi siècle suivant que réapparut dans la mémoire collective leurs positions en faveur de la démocratie parlementaire puisque la biographie de ce dernier fut alors publiée par Rinaldo Anreini à Bologne en 1848⁴⁸. Non sans qu'auparavant, lors du moment exceptionnel de la visite à Nice de Charles-Félix le 25 septembre 1826, la noblesse locale ne soit invitée à décliner ses illustres titres de noblesse⁴⁹.

Le plus célèbre des deux fils du général, François-Victor Masséna vécut à Paris et se désintéressa complètement de la politique comme de l'armée pour devenir un ornithologue. Il vendit sa collection de 12 500 spécimens au docteur Wilson en 1846 qui lui-même en fit hommage à l'Académie des sciences de Philadelphie. Appuyé sur la fortune accumulée par le maréchal Masséna il acquit ainsi une renommée mondiale sans prédisposition particulière. Ironie du sort c'est le moins niçois des fils d'André Masséna qui devint le digne représentant

⁴⁴ Paul Gonnet, « Les condottières niçois aux temps révolutionnaires », dans *Actes des 115^{ème} et 116^{ème} Congrès nationaux des sociétés savantes*, T.I., Paris, 1992, pp ; 92-93.

⁴⁵ Michèle H. Siffre, « La noblesse niçoise et la révolution française », dans *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, 1973, 19.

⁴⁶ Jean-Paul Bertaud, « Masséna », dans *Dictionnaire Napoléon*, Jean Tulard (dir.), Paris, 1987, pp. 1150-1151.

⁴⁷ Ibid., p. 1151.

⁴⁸ Paul Gonnet op. cit., pp. 100-101.

⁴⁹ Henri Sappia, « Documents oubliés. Les familles nobles niçoises », dans *Nice-Historique*, 1901-1902.

du naturaliste Charles Darwin. Il engendra quatre fils dont l'un vécut au contraire pleinement dans la tradition de son grand père. Né à Paris le 14 janvier 1836, après des études à Saint-Cyr il est fait chevalier de la légion d'honneur en juin 1859 et c'est en tant qu'officier de l'armée française avec toute la distance que cela imposait qu'il vécut la réunion à la France par le plébiscite des 15 et 16 avril 1860. C'est après cet événement seulement qu'il fit en quelque sorte son retour au pays puisqu'il abandonna l'armée en 1862 et se lança dans la politique ce qui lui valut d'être député dans la circonscription de Grasse en juin 1863.

Quant aux engagés dans ce parcours ils vont poursuivre pour le moins jusqu'en 1860 cette précieuse sorte de filiation que l'on peut appeler l'hérédité immatérielle qui ouvrit sur le mode discursif l'histoire contemporaine en France alors qu'en Italie celle-ci ne naquit qu'à la fin la seconde guerre mondiale au crépuscule du style historiciste développé sous Mussolini⁵⁰. La mémoire controversée en est le précipité qui découle de son usage public. Hors les propos guères convaincant sur la « francisation » revint donc alors sur le tapis de savoir quel Etat se profilait⁵¹ tout au moins jusqu'au 2 août 1848 lorsque Charles-Albert décréta « la levée en masse de la population pour la défense de la patrie »⁵². La mémoire héroïsante, elle, se manifeste pour ainsi dire pour cristalliser et par conséquent contrôler le mode de reproduction du mythe. C'est à proprement parler au lent mouvement de libération de la pensée dont l'effet sociétal a imposé cette désintégration de l'unité du savoir justement après la guerre de 1870 avec le développement du positivisme en France et en Allemagne qu'échoit la mémoire historicisée⁵³.

⁵⁰ Emilio Gentile, *La religion fasciste. La sacralisation de la politique dans l'Italie fasciste*, Paris, 2002, pp. 197-251.

⁵¹ Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une identité de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 157-160.

⁵² Decreto 2 agosto 1848, dans *Raccolta degli Atti del Governo di S.M. il Re di Sardegna*, ADAM, F.S.

⁵³ Hubert Heyries, *Garibaldi. Héros d'une Europe en quête d'identité*, Nice, 2007, 203 p.

**LA CORRESPONDANCE DE
TEODORO DI SANTA ROSA A
AUGUSTE CARLONE
1854 à 1857
2^{ème} Partie
L'ADMINISTRATEUR DES
FINANCES DE L'ETAT**

Jean-Bernard LACROIX

En abandonnant la chambre des députés au printemps 1853, Santa Rosa s'était écarté volontairement d'un milieu politique dont il jugeait surtout au centre gauche qu'il était composé d'intriguants et d'hypocrites ce qui était à l'opposé de son esprit de franchise. A ce sujet, en janvier 1854, il se livra notamment à des confidences sur la conduite équivoque de De Foresta jugé influençable et peu sur. D'ailleurs si peu d'hommes politiques trouvaient grâce à ses yeux, certains des administrateurs de la province de Nice étaient aussi l'objet de son mépris et de ses sarcasmes comme Clerico, pressenti pour succéder à Galli à la tête de la municipalité de Nice, ou l'intendant La Marmora au sujet duquel il mit en garde Carlone : « méfiez vous de lui. Gardez vous toujours des sots plus encore que des coquins » (lettre 51). Après un séjour de 3 semaines à Nice jusqu'au 15 mars, Santa Rosa, intervint avec succès auprès de Cavour pour atténuer à Nice les effets de l'application de la loi sur le régime douanier après l'échec d'une délégation de 3 des députés niçois. De 1854 à 1855 Santa Rosa se trouvant tenu à l'écart des affaires, tant par sa maladie qui s'était aggravée que par sa brouille avec De Foresta, et Carlone ne trouvant pas matière à le solliciter, leur correspondance s'espaça au point que le 1^{er} septembre 1854 Santa Rosa n'avait plus reçu de nouvelles depuis son départ de Nice en mars. Mais en novembre il eut l'occasion de retrouver Carlone puisqu'il retourna à Nice pour son plus long séjour. Il n'en repartit qu'au mois d'avril, afin de saluer son frère qui gagnait le front d'orient, le royaume de Sardaigne ayant rejoint la coalition franco-anglaise contre la Russie en Crimée. En juin 1855 il s'empessa de démentir des bruits d'une éventuelle candidature au siège de député laissée vacante par De Foresta redevenu ministre de la justice. Alors que la question du chemin de fer était à nouveau abordée au mois de novembre 1855 et que Carlone lui demandait son sentiment, il lui fit savoir qu'il ne s'était plus mêlé de cette question depuis 1853 mais qu'il n'avait pas changé d'avis. Il était partisan d'une ligne de Marseille à Mondovi et à Gênes par Oneille et Savone, mais rejetait totalement l'idée jugée fantaisiste d'un projet de liaison avec Turin par la Vésubie, préconisée et soutenue par le conseil municipal de Nice (lettre n° 63). Par ailleurs, un récent voyage de Carlone en Suisse et à Paris, leur permit d'échanger leur point de vue sur les deux pays et de partager leurs impressions. En décembre 1855, le décès de Jules Avigdor qui laissa un poste de député vacant donna l'occasion à Santa Rosa le 3 janvier 1856 de critiquer le manque d'investissement et de solidarité des députés niçois depuis 1853 contrairement à la période précédente : « je vois avec regret négligé de toute manière cette province » (lettre 65). Souhaitant ne pas prendre part aux controverses politiques, Santa Rosa assura s'en tenir à ses fonctions administratives d'ailleurs fort lourdes et prenantes à la tête de l'administration du Trésor d'autant qu'il les cumula avec celles des Finances en mai à la demande de Cavour (lettre 69). Bien que déçu par la vie politique il n'en regrettait pas moins de ne pas avoir de mandat officiel pour soutenir les intérêts de Nice et faire avancer les dossiers qu'il jugeait essentiels, liés aux compensations pour la perte du port franc. Evoquant son regret d'être écarté des questions niçoises il avoua à Carlone qu'il aurait aimé revenir comme intendant général ce qui l'avait conduit à refuser Chambéry qu'on lui proposait mais le gouvernement excluait son éventuel retour à Nice : « ainsi je reviendrai à Nice, mais comme privé », conclut-il, pensant s'y fixer à sa retraite (lettre 67). D'ailleurs en avril 1856, il envisagea l'achat d'une maison à la Croix de Marbre puis y renonça dans l'immédiat. Il en avait vu l'annonce dans l'*Avenir* dont il était un lecteur assidu et se réjouit de « la bonne saison pour les étrangers cet hiver » à Nice (lettre 68). Il félicita d'ailleurs, Carlone pour les idées d'indépendance et de liberté que défendait son journal (lettre 69). Son plus cher espoir pour Nice était la construction de la ligne de chemin de fer Toulon-Nice-Oneglia-Mondovi-Turin mais il voyait à regret que personne ne s'en occupait et rejetta à nouveau comme irréaliste une proposition de ligne par la Vésubie (lettre 72). En juillet il dit tout son plaisir à la lecture de l'article sur les mutations de La Marmora à Gênes et de Boschi à Nice, doutant du premier qu'il put avoir quelque influence à Gênes et du second qu'il fut à la hauteur du

poste : « Boschi est un bon garçon mais il est un peu faiseur ... je ne lui confierais pas un secret. Il a le désir d'obliger et de faire des affaires en causant plutôt qu'en écrivant, en étudiant ». (lettre 70). Il n'était pas moins sévère à l'égard de Barralis, le syndic de Nice, qui annonçait toujours sa visite sans la faire ajoutant qu'ils étaient de caractère opposé et peu enclins à se comprendre : « Baralis est un cheval de parade, moi je suis un cheval de bataille ». Les dernières piques de sa longue lettre furent pour les De Foresta père et fils lequel avait eu une des décorations offertes par la Hollande au gouvernement sarde pour faire plaisir au père (il tenait l'information de Cavour). Quant au père il était amoureux de la veuve Cimies, « dame qui accorde protection ». Surchargé de travail puisqu'il était le collaborateur direct de Cavour pour toutes les questions financières et la gestion du Trésor public, il espaça désormais à regret sa correspondance avec Carlone dont il se disait « dévoué et affectionné ami ». Le 12 novembre 1856 il lui annonça la venue du roi à Nice avec Cavour au mois de janvier 1857 mais il lui demanda de ne pas encore diffuser l'information qui n'était pas officielle. Il doutait que De Foresta « qui n'est pas à la hauteur de sa position officielle » fit du voyage, tiraillé entre son désir d'accompagner le Roi et les exigences de sa maîtresse (lettre 73). Venant d'apprendre la mort de Galli (lettre 71) il dit le regretter pour l'amitié qu'il lui avait toujours témoignée et être persuadé que, même avec leurs divergences, Carlone devait avoir de l'estime pour lui. Evoquant la situation en France il y voyait la corruption « à son apogée dans les affaires financières ». Santa Rosa s'inquiétait surtout de l'accueil du roi à Nice et notamment de la tendance séparatiste dont Carlone ne faisait pas mystère : « Tâchez de faire voir que vous êtes des hommes sérieux et que vous n'êtes pas des séparatistes et que vous recevez avec plaisir la visite du roi » (lettre 72). Il y revint dans sa lettre suivante, se disant sûr des libéraux : « je voudrais que ceux-ci puissent laisser voir qu'ils savent apprécier un roi loyal et brave » et il ajouta : « je n'ai jamais admis l'existence d'un parti séparatiste ». Il redoutait surtout les tenants de la tendance incarnée par Clerico, Laurenti et Barralis. Ne voyant pas déboucher les questions du chemin de fer et de l'endiguement, il regrettait le manque d'action et le « peu de capacité » de l'intendant général. Son hostilité était aussi grandissante à l'égard de De Foresta : « je n'ignore pas les tripotages plus ou moins frauduleux de son fils et je dirai même de toute sa famille pour l'avidité de l'argent » (lettre 73). Trois mois plus tard il dit avoir appris « avec peine la conduite et les inconséquences du père et du fils ; sans esprit saint pour en faire quelque chose. Ils sont à la vérité très peu habiles et très peu capables » (lettre 74). Alors que la question de Monaco n'était pas réglée il regrettait que Gioberti ne l'ait pas suivi en 1849 : « j'ai toujours pensé qu'il fallait donner de l'argent au Prince et en finir une bonne foi. Je suis convaincu que le prince vous aurait coûté moins que Menton et le Mentonnais » (lettre 74). Débordé de travail il s'adonnait avec rigueur et détermination à sa tâche par fidélité à Cavour comptant renoncer à ses fonctions dès que Cavour ne serait plus en charge des finances (lettre 75). Présageant « une grande révolution sociale » que les gouvernements ne pourront pas arrêter il s'inquiétait de la situation : « la société est maintenant fort agitée dans le monde ». Il regrettait également la pétition adressée par les Niçois au Sénat contre la liberté de l'intérêt de l'argent. Prônant le libéralisme économique il affirma à Carlone qu'il ne fallait pas combattre ces principes. Le ministère Cavour était un ministère franchement « libéral et progressiste » (lettre 76) et il fallait compter sur les libéraux avancés « plutôt que sur les libéraux de circonstance à l'instar de notre ancien ami de Foresta ». Refusant de s'engager dans les élections alors qu'il était sollicité pour se présenter dans une élection partielle à Puget-Théniers en juin 1857, il demanda seulement à Carlone de ne pas soutenir le candidat Borelli prôné par de Foresta. En juillet il apprit à Carlone la naissance de son 5^e enfant, une fille et s'attarda sur la question de l'endiguement du Var, invitant la province à emprunter à la Caisse de dépôts pour permettre de reprendre un chantier qui était à l'abandon mais rejeta l'idée de toute nouvelle concession et engagea à procéder comme cela a été fait pour l'endiguement de l'Arve en Savoie (lettre 80). Carlone

essaya alors d'obtenir pour son journal l'attribution des annonces légales. Santa Rosa ne doutait pas qu'il put en bénéficier mais il le mit en garde sur la ligne politique du journal : « le seul reproche qu'on fasse dans les régions ministérielles à votre journal maintenant est celui d'être séparatiste » (lettre 79). Bien que désireux de rester à l'écart des élections générales de novembre 1857 ouvrant la 6^{ème} législature depuis 1848, il écrivit une longue lettre à Carlone le 13 octobre pour donner son sentiment sur la situation politique générale. Il pensait que le pays était à l'abri d'un parti clérical majoritaire mais il redoutait que « des députés sans conviction se laissent peu à peu gagner par les cléricaux » selon le processus belge (lettre 80). Il demandait une lutte à outrance contre le cléricalisme : « le but des cléricaux est la domination absolue et la guerre à toutes les libertés et surtout à celle de la pensée ». Après avoir envisagé l'abstention, il avait participé au collège électoral de Savigliano et avait pu en y mettant tout son poids, favoriser l'élection du candidat libéral (lettre 81). Cavour obtint la majorité mais Santa Rosa se dit heureux de ne pas participer au jeu politique. Il trouvait beaucoup de satisfaction par contre à son travail acharné dans la gestion des Finances de l'Etat et pour faire face à la crise : « j'ai eu la consolation de voir que mes efforts ont pu éviter des malheurs à notre commerce et que mes prévisions se sont avérées ». Il a obtenu, plutôt que des mesures législatives, des moyens « nécessaires à empêcher les effets de la panique et à soutenir le crédit de nos maisons de commerce ». (lettre 81). Dans le même courrier il annonça de façon confidentielle car il le tenait de l'intéressé seulement et il n'y avait rien d'officiel que La Marmora allait redevenir intendant général à Nice, Boschi ne voulant pas y rester. Bien que n'ayant pas eu d'appréciations très favorables sur La Marmora il estimait qu'il s'agissait du meilleur des candidats pour Nice. Il fit savoir à Carlone qu'il lui serait favorable s'il flattait son amour propre.

Année 1854

51 – Turin, 9 janvier 1854

Mon cher ami, Ma santé n'est pas encore bonne mais elle va mieux grâce à une journée passée dans mon lit et à des vésicatoires qui me font bien souffrir. Si je ne me rétablirai pas entièrement en ces jours-ci, je prendrai le parti de venir pour 15 jours à Nice le mois prochain. Je ne sorts plus que pour le bureau, ainsi je n'ai plus vu De Foresta qui peut-être ignore l'état de ma santé. La dernière fois que je l'ai vu, m'a déclaré ne vouloir pas se mêler de la nomination du syndic quoique je lui fisse comprendre son devoir à cet égard. Il veut être bien avec tous, même avec Clerico avec lequel il est en correspondance amicale. Il finira pour n'avoir plus personne de son côté. Vous n'êtes pas le seul auquel il n'est pas tenu ses promesses. J'en suis aussi du nombre mais je n'ai jamais compté sur son appui et cela est si vrai que, à la Chambre, il a été dit que De Foresta n'avait pas en le temps bien défendu mes élections puisqu'il ne m'aimait pas à la Chambre. C'est son caractère faible ou ... Je ne lui en ai jamais voulu, je m'en voudrais à moi-même si je m'y laisserais prendre. Aussi j'ai des rapports convenables avec lui mais je n'en suis pas sur. D'après cela ce que vous m'écrivez sur sa conduite équivoque à votre égard ne m'étonne pas. Il promet facilement mais il n'ose pas agir. Voilà son défaut. Venant au syndic je vous dirai que j'ai fini (voyant que La Marmora voulait Clerico ou consorts) à en parler à Cavour qui m'assure avoir demandé à S. Martin la nomination de Baralis. Je ne pouvais pas faire davantage pour maintenir la parole donnée d'être avec Nice comme si j'en étais le député. La Marmora vous représente comme des séducteurs socialistes etc. Méfiez vous de lui. Gardez vous toujours des sots plus encore que des coquins. Ne l'attaquez pas personnellement dans le journal mais ne l'appuyez pas et avec calme faites connaître sa nullité. Parlez des routes, du retard à exécuter la loi et faites en tomber la responsabilité à qui de droit. C'est honteux ce retard. Savez-vous par hasard qui est le correspondant de Nice pour le *Parlamento*. J'ai lieu de croire que c'est un employé

d'intendance. Je ne vous parle pas de l'élection de Nice. Avigdor n'est pas sérieux mais il sera réélu. Je préfère ne pas en dire même mon opinion. Je crois aussi avec vous qu'il ne faut pas avoir Bottero et qu'il faut le combattre. Il me paraît que dans le journal j'annoncerai la candidature officielle d'Avigdor avec quelques mots et je le laisserais venir sans en faire votre candidat. Les hommes politiques du jour, sont en général des élèves des jésuites. Il ne faut donc pas s'étonner si la franchise leur manque souvent. J'ai toujours été adversaire du dit système, j'ai même été puni à l'université pour cela. Je me suis sur cela comme sur toutes questions prononcé ouvertement et je vais toujours au but par le chemin droit. On gagne toujours du terrain et on n'en perd jamais sur mon chemin mais le chemin est plus difficile à parcourir. S'il y a des temps d'arrêt, et nous sommes dans ce temps, je ne m'en inquiète pas je garde mes amis, à l'estime de cœur, qui me connaissent. Je persiste sur mon chemin et je ne reculerai jamais sinon mort. Les hommes ne valent rien pour l'action et le temps d'agir approche, je crois à la guerre. Alors je saurai montrer mon énergie pour la patrie. Gardons nous de faire des imprudences. Tachez d'en faire de même dans votre journal. Il faut se serrer à l'occasion mais pour à présent il faut végéter. En politique j'oublie souvent le passé des personnes, mais non pas dans la vie privée. Aussi il ne faut pas combattre les hommes de talent qui son déjà si rare. Il faut les voir comme ils sont ou ils seront, non pas comme ils ont été. Je me suis laissé aller un peu loin. Brulez mon crifonage. Ecrivez moi les nouvelles de Nice. Je vous remercie de votre journal que je reçois toujours. Tachez seulement de ny laisser plus mettre mes qualités parsqu'autrement il tarde à m'arriver. Faites y mettre seulement M. Théodore Santa Rosa. Mes compliments à Madame votre mère. Croyez moi à la hâte mais de cœur. Th. Santa Rosa

52 – Turin, jeudi 20 janvier 1854

Mon cher ami, J'ai du enfin dimanche me rendre au lit et aux ordres d'un médecin. Je vous écrits encore du lit ou je devrai rester encore pour quelques jours. De Foresta s'est exprimé de manière à ne me laisser pas douter, qu'il croit comme nous croyons, que Baralis serait le meilleur syndic. Mais il est étonné de ce que les ministres ne lui en parlèrent jamais et il ne croit alors ne pas devoir leur en parler. Voilà, ce qui en était du syndicat de Nice, le jour que je me suis consigné malade. On prétend qu'un repos absolu est mon seul remède et qu'il est sur. Cependant on m'écorche avec des vésicatoires et on m'a fait une opération de sansues. Mes poumons sont sains, ma maladie est aux bronches. Aussi le docteur que j'avais consulté à Gênes me conseille de parler peu, le moins possible et il me défendait de reprendre la députation jusqu'à ma complète guérison. On n'aime pas s'avouer un peu cronique mais c'est bien un peu mon cas. Il me fatigue moins d'écrire que de parler. Je vous écrits donc quelques mots avec plaisir. Vous avez du cœur et je sais de pouvoir y compter. Je pense que je pourrai reprendre la semaine prochaine mes occupations, alors je vous écrirai sur Nice ce que j'en pense. J'espère avoir toute ma santé pour le printemps, époque à laquelle nous aurons des événements graves. Je suis encore homme à donner le reste de ma vie que je ne veux pas user au milieu de ces commérages, intrigues, hypocrisies du soi disant juste milieu, *connubio*, ancien centre gauche. Vous avez du les voir à l'occasion des droits sur les céréales. Lanza est le tipe de ce parti : on veut, on ne veut pas, on ne sait pas ce qu'on veut. Voilà la devise du susdit parti, ennemi de Nice et de l'ami qui vout écrit, presque décidé pour le oui ou non et Nizart. Il faut s'en moquer, ne pas faire un article grave, ils ne le méritent pas. On appelle aussi ce parti ni *più* ni *meno* parce que c'est leurs mots favoris. La gloire, le bien, la liberté est ni *puí* ni *meno*, que le centre gauche qui se compose de 7 à 8 intrigants et perdants peu instruits sans l'expérience des affaires et sans en avoir même le tact. Je crois maintenant de plus en plus à la guerre et à une solution européenne mais je doute de la victoire et je ne crois pas que nos principes puissent prévaloir avec la guerre. Alors je ne la désire pas. La guerre c'est la force matérielle. Adieu. Ecrivez-moi si vous en avez le temps au milieu de vos délices de

Nice. Vous ferez une bonne œuvre. Mes compliments à Madame Carlone. Tout à vous dévoué
Th. Santa Rosa

Du 20 février au 15 mars Santa Rosa est à Nice ce qui explique l'absence de lettres. Trois courts messages dont deux à l'adresse de M. Auguste Carlone chez lui et un daté lundi 2 (mars) sont de cette période. L'un est rédigé ainsi : je vous prie, mon cher ami, de mettre le domicile de Mad. d'Agoult sur la lettre ci-jointe et de la faire comprendre à mon domestique. J'ai été un peu plus fatigué ces derniers jours. Sans cela je serais venu vous demander le livre que vous m'aviez promis. Tout à vous dévoué T. Santa Rosa.

53 – Virieu-le-Grand (Ain), 27 mars 1854 (lettre à l'en-tête du directeur général du Trésor)
Mon cher ami, Je me hâte de vous donner les nouvelles de ma santé, lesquelles ne sont pas mauvaises. Je n'ai pas souffert du voyage. Les vents de Nice et du Midi commençaient à me fatiguer. Les médecins me conseillèrent un autre climat. Je me trouve assez bien de ce nouveau climat. Le repos, le silence et la distraction sont mes remèdes et je puis les avoir ici. Je serai à Genève dans 5 ou 6 jours. Je déciderai alors à retourner à Turin par Chambéry ou par Nice. Si vous avez un moment à disposer pour moi et m'écrire, adressez moi une lettre ici ou à Genève, poste restante. Je les aurais des deux cotés. J'ai bien regretté de n'avoir pas pu jouir de votre société et de celle de Madame Carlone pendant mon séjour à Nice. Mais pendant mes cathares je me faisais une délicatesse de ne pas aller en société et je craignais d'autre part les longues causeries puisqu'on m'ordonnait le silence. J'espère réparer tout cela, lorsque propriétaire d'une maison je deviendrai Niçois. Nous sommes dans une crise qui me paraît la plus grave depuis 1813. J'ignore ce qui en sortira. Mais fort de ma conviction, je ne crois pas que la tranquillité de l'Europe puisse s'établir sans faire sa part aux principes de liberté et de nationalités. Les guerres, les révolutions et les discussions diplomatiques que nous aurons à subir avant d'en venir là ne peuvent se prévoir. Ce qui me paraît certain c'est que la question actuelle est non seulement question d'Orient mais aussi d'Occident. On aura beau faire l'empire turc est mort. Pour rétablir l'équilibre, pensez à la difficulté qu'on doit rencontrer. Pour le moment, je pense que le parti libéral n'a rien à faire. Et la question (moins importante pour l'Europe mais plus pour Nice que celle d'Orient) du port franc ! J'ai écrit plusieurs rapports à M. de Cavour pour le décider 1° - À une prorogation jusqu'au 1er juillet, 2° - À accorder un délai pour le paiement des droits, 3° - À finir par des instructions précises les facilitations d'exécution dont je vous parlais. Je n'ai pas voulu en parler puisque cela aurait nuit aux intérêts niçois mais j'ai taché d'une manière indirecte de fixer le commerce sur ces trois demandes au lieu de celle qui avait été faite au moyen des députés. Je suis assuré des bonnes intentions du ministre et je pense que ces concessions seront faites. J'avais à lutter contre des éléments assez forts ; c'est alors que j'ai fait mon possible pour qu'une députation du commerce fût envoyée à Turin ; Ne dites rien de tout cela, je vous le communique seulement pour que vous puissiez juger les choses du moment. La votation de la loi sur les modifications du Code pénal n'a pas été décidée par les députés de Nice et d'Utelle lesquels était absents. De Foresta avait voté le projet de la commission au sein de la commission. En voilà pour les libéraux. Son absence de la Chambre le rendra agréable, d'après lui au moins, aux cléricaux. C'est une bonne politique pour un avocat, mauvaise pour un administrateur. Je crois qu'au milieu des difficultés européennes on a mal fait de soulever ces questions irritantes. Mais je suis aussi d'avis qu'une fois posées il faut les décider, les résoudre d'après nos convictions. J'ai été heureux des bons témoignages affectueux que mes amis me donnèrent à Nice. Je suis aussi heureux de constater que De Foresta fils ne m'en donne pas. Cela veut dire qu'il n'est pas mon ami et j'en prends acte. Mes compliments empressés à Madame Carlone. Tachez de vous décider à venir nous voir à Turin. Mes amitiés à Juge. Un bon souvenir à nos amis communs. Tout à vous dévoué ami. Th. Santa Rosa

54 – Villa Santa Maria près Savigliano, le 1er septembre 1854

Mon cher ami, Je n'ai plus reçu de vos nouvelles depuis mon départ de Nice. Je vous avais cependant écrit avant de quitter la France, retourner à Turin et m'y mettre au lit pour y subir 12 opérations de sang. Ma santé est toujours dérangée quoique en voie d'amélioration progressive depuis deux mois et le séjour de la campagne me fait aussi beaucoup de bien. Les médecins Riberi et Demaria qui me soignent croient à ma complète guérison mais pour cela j'aurai besoin d'un long repos et je suis décidé à me le prendre. Ainsi cet hiver je reviendrai à Nice ou j'irai à Pise selon les ordres de C. Riberi. Je vous prie de faire agréer à Madame Carlone mes meilleurs sentiments. J'ai vu les résultats des élections administratives qui ne sont pas favorables à l'intendant. J'aurais bien des choses à vous communiquer, à vous demander. Je me borne à exprimer le regret pour la province de Nice, que j'aime comme mon pays, de ne pas vous avoir vu entrer aux conseils administratifs, et de vous voir éloigné de toutes les affaires administratives. Depuis que ma maladie m'empêche de m'occuper et voir les ministres, l'ex ministre niçois m'a abandonné. Aussi je ne sais pas trop ce que le vice président du *connubio parlamento* devient et se propose pour s'immortaliser (souligné par Santa Rosa). Certes la loi sur la presse qu'il a présentée n'est pas faite pour lui donner de la célébrité. Il est avocat et bavarde facilement. Adieu. Si vous me répondez, écrivez-moi à Savigliano. J'y resterai au moins tout le mois de septembre. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa

55 – Turin, 5 novembre 1854

Mon cher Carlone, Je vais dans quelques jours partir pour Nice et y passer l'hiver avec ma famille. J'y ai loué un appartement et je pense l'occuper vers la moitié du mois. Je me hâte de vous l'écrire en vous remerciant de votre bonne lettre que j'ai reçue à ma campagne. Riberi me trouve mieux. Nous verrons si en continuant à me soigner pendant trois mois à Nice je parviendrai à me guérir. Je le voudrais pour mes enfants et pour ma femme. J'espère que nous nous verrons souvent ainsi que Madame Carlone votre accueillante mère. Je ne profiterai des divertissements que Nice présente aux étrangers mais j'espère jouir de la société des amis de Nice. Rien de nouveau à Turin que vous ne sachiez par les journaux. On présentera la loi sur les couvents. Cela est positif. Mes compliments à Madame Carlone et à M. Juge. Croyez-moi à la hâte et de cœur. Th. Santa Rosa

56 – Nice, 13 novembre 1854

Mon cher ami, Je suis arrivé hier au soir et je ne sortirai pas de la campagne pour deux jours afin de me reposer de la fatigue du voyage. Je vous écris donc ces lignes pour vous prier de faire cesser l'envoyé à Turin de *L'Avenir* et si cela ne dérange pas trop de me le faire apporter à la maison Bottau n°13 route de San Bartolomeo. Mes compliments à Madame Carlone. A la hâte. Th. Santa Rosa

Année 1855

57 – Nice, le 9 février 1855

Mon cher Monsieur Carlone, Il y a bien des jours que je voulais aller vous porter moi-même le rapport ici joint sur la situation du Trésor. Je ne l'ai pu à cause du mauvais temps. Ma santé va mieux. Mes compliments pressés à Madame Carlone. Tout à vous dévoué de cœur. Votre affectueux ami. Th. Santa Rosa (A Monsieur Auguste Carlone consul de Suède, chez lui)

58 – Turin, le 27 avril 1855

Mon cher M. Carlone, J'ai bien regretté de partir de Nice sans vous embrasser et voir Madame Carlone. Je me suis décidé très à la hâte de partir afin d'arriver encore à temps pour embrasser mon frère avant son départ pour l'Orient. Mon voyage a été heureux. Riberi m'a trouvé dans un état très satisfaisant et il me rassure tout à fait. Le climat de Turin est passable. Je ferai des excursions à la campagne mais je ne puis pas quitter Turin à raison de l'éducation de mes enfants. Je me suis empressé de m'informer auprès du directeur général de la Dette publique si on avait fait des exceptions aux principes que je vous énonçais en réponse aux questions que vous me faisiez sur la probabilité que un Monsieur de Paris avait d'obtenir un duplicata de titre qu'il a égaré ou brulé d'une rente sur notre dette publique. Il m'assura que jamais on a païé des rentes et des capitaux des titres au porteur si on ne présentait pas le titre et que jamais on expédia des duplicata dans ces circonstances. La loi a prévu cela et dispose de la sorte. Ainsi votre correspondant ne pourra rien obtenir. Je regrette de ne pouvoir vous faire une réponse plus satisfaisante mais je l'avais prévu. Il paraît que la politique européenne se trouble. Nous compliquons encore notre position par les questions religieuses. On ne peut guère prévoir ce qui arrivera. En attendant le sénat fait preuve de peu de portée dans ses vues. On ne peut savoir comment la crise terminera. En attendant je tâche de me guérir pour vivre au milieu de ma famille et de mes amis le plus longtemps possible et je me tiens en dehors de tout cela. Mes compliments et ceux de Madame Santa Rosa à Madame Carlone. Ne m'oubliez pas auprès de Juge que je regrette de n'avoir pas vu. Adieu. Croyez à mes sentiments dévoués et affectueux. Th. Santa Rosa

59 – Turin le 12 juin 1855

Mon cher ami, Je viens d'apprendre de Nice qu'on avait parlé de ma candidature à la députation en remplacement du ministre De Foresta et que De Foresta fils ajoutait que c'était une candidature opposée à Bottero par le ministère. Ma santé m'empêcha de continuer la vie politique. Elle n'est pas assez bonne pour me permettre d'y rentrer. Je me borne à cette raison, vous en connaissez d'autres. De plus jamais je me préterais à un manège électoral contre un autre candidat et le ministère me ferait une telle proposition vous connaissez ma loyauté et vous ne vous étonnerez pas de mon indignation de voir qu'on en avait eu si peu en cette circonstance. Je vous affirme donc que personne à Turin me proposa la candidature de Nice, que je n'aurais pas acceptée cette candidature, et que j'ai ainsi répondu aux amis qui m'avaient de Nice interpellé. Je vous prie de le dire à vos amis et je vous autorise si vous le jugez convenable à déclarer dans le journal que je n'ai jamais accepter cette candidature. Je ne veux nullement rentrer dans la vie politique, je dois avant tout soigner ma santé. Je ne crois pas que M. De Foresta fils eut le droit de se servir de mon nom dans ses intrigues d'élection. Lorsqu'on est paisible chez soi on a le droit qu'on vous laisse tranquille. J'ignore si *l'Avenir* soutient quelques candidatures et si elle a parlé de moi en cette circonstance. Je n'ai plus reçu ce journal depuis mon retour à Turin. Dans toutes les hypothèses vous savez ce qui est et ce qui n'est pas. Votre loyauté fera ce qui peut être nécessaire dans mon intérêt et dans celui de la vérité. J'ai reçu dans le temps votre lettre très amicale. Ma santé depuis lors a amélioré au point que j'espère me débarrasser entièrement de mes souffrances mais pour cela il faudra encore me ménager quelque temps. On est étonné des progrès que j'ai fait depuis un mois. On me trouve mieux que je n'ai été depuis bien des années. Madame Santa Rosa se joint à moi pour exprimer nos meilleurs sentiments à Madame Carlone. Un bon souvenir à Juge. Je vous écris très à la hâte. Je suis occupé mais je ne voulais pas tarder à vous prévenir de cette mauvaise intrigue. Donnez-moi des nouvelles de Nice. Je suis toujours très attaché à ce pays et je crois y avoir quelques amis. Je me suis placé ici d'une manière heureuse en dehors de tout mouvement politique et je ne veux pas même en entendre parler. Il me suffit de voir ce qui se passe mais je ne veux pas m'en mêler. Tout à vous de cœur. Th. Santa Rosa

60 – Sans lieu, ni date

Mon cher Monsieur Carlone, Je n'ai pas voulu vous écrire pour l'affaire du Var et j'attendais de pouvoir vous annoncer une décision. Maintenant vous avez fait insérer un article et je dois vous en remercier puisque j'aime à voir rendre justice. J'ai traité moi-même personnellement cette affaire et j'ai tâché d'améliorer encore les propositions de la commission en faisant la communication au ministre des Travaux publics. Je parts demain, je vous demanderai vos commissions pour Paris. J'y serai le 15 de ce mois et je passerai en attendant 10 jours à Aix ou j'attendrai votre réponse et vos commissions pour Paris. Tout à vous de cœur. Th. Santa Rosa

61 – Turin le 2 octobre 1855

Mon cher Monsieur Carlone, Il y a longtemps que je proposais de vous écrire pour vous exprimer mes félicitations de vous voir rentrer au conseil municipal de Nice. Vous savez que je compte sur vous pour le bien de cette excellente population et de ce beau pays. Il est difficile pour une personne du pays d'y faire le bien mais avec de la patience et de la conciliation on y parvient et vous le pouvez, vous le devez. Ainsi je suis heureux de vous voir aussi apporter votre expérience, votre savoir dans cette administration importante. Il y a beaucoup à faire et il faut le dire, on en n'a pas beaucoup de moyens financiers pour y satisfaire. Je crois cependant qu'on peut encore mieux dépenser les revenus actuels. Je lis avec intérêt votre journal. Il m'a paru que vous avez laissé de côté les articles qu'on vous envoyait de Genève. Je ne crois pas que vous ayez perdu beaucoup en perdant Dameth. Je ne crois pas qu'il fût reconnaissant à *l'Avenir*. J'ai reçu dans le temps votre lettre du 1er juillet. Je vous remercie de ce que vous me dites de bon, d'affectueux à l'égard de ma conduite dans la lettre électorale de juin dernier. Ma conduite était toute tracée par mes précédents et par mes convictions. Je crois que De Foresta aurait mieux fait de se faire élire député. Je le lui ai dit mais il était trop tard. S'il m'en avait parlé à temps, je lui en aurais donné le conseil et j'aurais aussi tâché de faire mon mieux pour augmenter le nombre des votes en sa faveur. J'ai été toute ma vie libéral et je le serai jusqu'à mes derniers jours. Je n'ai jamais eu à me reprocher de porter de la division parmi les hommes libéraux et j'ai toujours regretté le manque d'union, de conciliation parmi les hommes vraiment libéraux. Nous ne sommes pas un parti, nous sommes le vrai, en théorie et en pratique. Mais pour notre malheur souvent nous nous divisons sur des questions secondaires, d'opportunité. C'est là notre tort et je ne voulais pas me le reprocher, aussi j'ai voulu en donner une preuve en facilitant de mon côté le triomphe du parti libéral quoique je ne pratiquerais pas toutes les idées de Bottero. J'aurais préféré De Foresta et je vous aurais aussi préféré. Mais le choix était fait et il ne fallait pas se diviser pour faire triompher les amateurs des privilèges cléricaux et civils, et les jalousies et les rancunes personnelles de quelques intrigants ou de quelques aveugles. Vous me trouverez toujours sur la ligne libérale et droite. Ma santé ne me permet pas encore la lutte, alors je me tiens encore éloigné de la vie politique, mais tout en faisant de l'administration je tâche de servir mes idées libérales et de satisfaire ainsi à mon devoir. Ma santé a gagné beaucoup, elle ne me laisse rien à craindre pour le moment. Vous verrez à Nice De Foresta qui va partir pour un congé. Il vous parlera des nouvelles du jour. Je suis de plus en plus persuadé que vous avez eu raison de soutenir notre alliance. Je crois de même que *l'Avenir* ne devrait pas s'occuper des questions françaises pour le moment. Il serait convenable pour votre journal de garder le silence. Madame Santa Rosa se joint à moi pour envoyer des compliments empressés à Madame Carlone. De Foresta marche bien maintenant, il faut le soutenir de toutes les manières et l'encourager à agir dans l'intérêt du pays que j'aime comme le mien. Si Dieu m'accordera encore la force que j'avais il y a 10 ans, comme il paraît je serai encore un des amis combattants des intérêts niçois. Pour le moment je suis inutile, aussi je désire que des autres fassent ce que je voudrais pouvoir faire. Tenez-vous tous

d'accord. Nous ne représentons pas la révolution mais la liberté, la moralité et l'égalité devant les lois. Nous voulons que cela soit une vérité politique. Nous avons à édifier non pas à détruire. Il faut laisser tomber les édifices ruinés sans s'en inquiéter trop mais il faut faire de nouveaux édifices. Pour cela la conciliation est nécessaire. Tout à vous dévoué de cœur. Th.⁵⁴
Santa Rosa

62 – 15 octobre (1855 ?)

Mon cher Monsieur Carlone, Je vous écris quelques lignes du lit. J'ai pris un coup de froid qui m'a donné une forte fièvre pendant quelques jours. Maintenant je suis délivré et en pleine convalescence. J'ai reçu votre lettre. Vous ne pouvez douter de mon intérêt. Le ministre a pris l'affaire lui-même. Il faut avoir prudence et patience et alors on atteint le but. Tout à vous de cœur dévoué. T. Santa Rosa

D. doit être contre, je le suppose de mon lit mais cela me fait rien.

63 – Turin, 21 novembre 1855 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Carlone, Je me hâte de répondre franchement à la question que vous me faites par votre lettre du 18 et cela d'après mon caractère qui a toujours eu le courage de se manifester comme il est sans aucun vernis d'hypocrisie. Par délicatesse et même devoir de ma position officielle je me suis abstenu de vous écrire et de parler de toutes les questions qui ont rapport aux chemins de fer. On pourrait donner à ce que je puis dire ou écrire une partie officielle comme venant de M. de Cavour et ne voulant pas être l'organ de personne, je m'abstiens de cœur de ces questions, ni je n'ai voulu avoir aucun rapport avec tous ces messieurs qui exploitent plus ou moins le public sous prétexte de chemins de fer et je suis envers eux peut être trop sévère ; alors souvent en me prononçant ouvertement sur eux je pourrais engager le ministre ou donner l'apparence de vouloir me mêler pour ou contre ces intrigues. J'ai pris le parti d'en sourire et de me taire lorsqu'on vient me parler de toutes ces sociétés. Cela vous expliquera mieux ce que je vous disais à l'égard de vos questions. Je ne connais pas l'ingénieur et les messieurs qui sont avec lui à Nice pour étudier les lignes de chemins de fer destinés à unir le Piémont à la France par Nice. Je sais qu'il avait été demandé d'étudier la ligne de chemin de fer entre Nice et Cuneo par Oneille et c'est avec étonnement que j'ai appris comment ces messieurs étudiaient la ligne de la Vésuvia ; cette affaire n'est pas venue au ministère des Finances officiellement. Ainsi je n'en connais que ce que *l'Avenir* m'en a appris et ce qu'on m'en a écrit de Nice ces derniers jours, depuis que le bruit s'est répandu sur le peu de succès que la délibération du conseil de Nice avait rencontrée aux ministères des Travaux publics et de l'Intérieur. Je n'en ai jamais causé avec ces ministres non plus avec M. de Cavour et j'ai répondu aux lettres de Nice que je ne pouvais et je ne voulais m'en mêler. Une personne influente de la vallée de la Vésuvia est venu m'en parler un jour. Je lui ai répondu que je pouvais pas y croire et puis j'ai passé outre en souriant de sa bonne fois. Voilà toute la vérité et tout ce que j'ai su de la question du chemin de fer. Mon opinion à l'égard du chemin de fer de Nice a été prononcée ouvertement et même publiée. Je ne me presse jamais à émettre une opinion mais je la change jamais. Depuis 1852 je me suis prononcé. Mais depuis 1853 j'ai quitté la députation et je me suis bien gardé de ne plus m'en mêler. Alors c'était un devoir pour moi, maintenant mon devoir exige le contraire et ma délicatesse m'impose de rester en dehors de toutes ces compagnies solides ou non. Mon attachement à Nice est cependant toujours le même et je réaliserai mon projet de venir y finir mes jours à Nice. Je suis par caractère constant même obstiné dans mes propos. C'est ma seule force. Léotardi notre ami le conseiller (souligné par Santa Rosa) m'a écrit et il m'engageait de m'entendre avec De Foresta. Je lui répondis que je ne voulais pas m'en mêler et que je ne voulais pas parler des affaires de Nice à De Foresta que je ne vois jamais. Si je manifesterai mon opinion

⁵⁴ Dernière lettre portant la signature Th. Pour Théodore francisé, toutes les suivantes portent T (Teodoro).

ouvertement, ou pourrait croire que M. de Cavour en pense ainsi et que je veux le seconder. Cela n'est pas. Il ne m'en parle pas mais je comprends qu'il a trop de moyen pour ne pas voir de la même manière que je vois dans cette question. On ne peut rien y voir de sérieux dans tout cela et vous savez que je suis un homme sérieux et loyal. Je vois aussi que De Foresta joue un rôle peu franc dans les affaires de Nice. Je ne veux pas lui donner le prétexte de m'y mêler. Je le répète à tout le monde jamais je ne serai sur la ligne de De Foresta. J'aime la ligne droite et De Foresta l'évite toujours même en amour (souligné par Santa Rosa). Je me résume. Je suis étranger à tout ce qui s'est passé pour les chemins de fer de Nice depuis 53, je ne m'en suis pas mêlé et je ne m'en mêle pas. Je n'ai aucune confiance dans le projet de la vallée de la Vésubie. Je crois à l'avenir de la ligne de Marseille à Mondovi et à Gênes par Oneille, Albenga, Savone. J'ai approuvé la conduite loyale de M. Marzano et je m'y attendais cela de lui. J'aurais du m'en occuper officiellement, j'en aurais agit de même. N'y étant pas obligé j'ai gardé le silence. De Foresta aurait une occasion trop belle pour nous nuire si j'avais agit avec moins de prudence et de franchise, et croyez moi ils nous aiment pas parce qu'il nous doit ce qu'il est. Vous avez vu comment il a agit avec le pauvre Galli ; Si j'avais eu le temps j'aurais fait un article nécrologique pour Galli. Tâchez de trouver le moyen d'en dire quelques mots à la première occasion. Je vous disais de faire une visite à M. de Cavour et j'y insiste encore en vous assurant que vous n'en avez pas deviné dans votre réponse le motif et que vous pouvez vous fier à moi qui ne vous conseillerais pas une démarche inutile et qui ne fusse pas irréprochable. Je suis d'accord avec vous le soi-disant parti séparatiste (souligné par Santa Rosa) comme l'appelle De Foresta ne demande que d'être bien administré mais il n'est pas un parti hostile ni révolutionnaire. Je l'ai souvent dit, et on pourrait me croire puisque j'ai du connaître Nice et j'ai pu y conserver des amis tout étant obligé de gouverner dans des moments difficiles. Tout à vous de cœur. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. T. Santa Rosa

64 – Turin, le 3 décembre 1855 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone, J'ai reçu votre lettre de Genève, j'ai fait la demande auprès de l'administration du chemin de fer pour réclamer votre châte d'homme, pour le cas que vous l'auriez égaré dans les wagons, mais on ne m'a rien apporté. Je crains donc que vous l'ayez égaré autre part, parce que on est assez sur d'avoir ce qui s'égaré dans les chemins de fer de l'Etat. Sept sont les volumes qui ont paru des *Monumenta historiae patriae*. Il vous manquerait 3 volumes. Depuis deux mois je suis très occupé et beaucoup trop parce qu'il ne me reste plus de temps disponible. Parmi les travaux que j'ai du faire se trouve celui de la situation du Trésor. Il paraît que votre journal n'y croit pas beaucoup, cependant, je n'ai pas groupé des chiffres pour paraître mais j'ai exposé la situation du Trésor d'une manière franche et aussi claire que permettait la nature du travail. L'exposé est du ministre mais il s'appuy sur la situation que je vous garanti exacte. Sur la question des impôts je ne suis pas d'accord avec ce qui est et ce qu'on veut. Il ne faut pas chercher une réforme de principe dans les impôts mais il faut réformer ceux que nous avons d'après un plan général, non pas d'une manière partielle. Une grande erreur est celle d'imposer à l'entrée plusieurs articles, je crois qu'il faut en taxer moins afin de laisser plus libre le commerce de pays à pays. Mais je ne veux pas vous donner ici mes opinions en fait d'impôts, cela ne vous avancerait pas et pourrait encore moins vous intéresser. Pour ce qui concerne les dépenses, je crois possible des économies non pas sur les traitements mais sur le nombre des employés et sur le matériel de plusieurs services. Mais il faut pour cela des réformes radicales et je ne trouve pas des dispositions favorables pour les faire accepter. En résumé nous pourrions être mieux mais nous sommes tout le temps mieux en finance que les grandes puissances de l'Europe. De Foresta ministre et sénateur n'est plus De Foresta le député de 51. Mon Cher Carlone l'ambition est une qualité lorsqu'elle est dirigée pour le bien public mais elle est un grand

défaut lorsque le but est personnel. Ma santé va beaucoup mieux, j'ai l'esprit de me guérir d'une manière radicale l'été prochaine. Il est sûr que je passerais un meilleur hiver à Nice qu'à Turin mais il me faut prendre patience et rester à Turin. Ce que vous m'écrivez sur les personnes et les choses de Genève est juste aussi à mon avis. J'ai connu Genève pendant mon séjour de trois ans à Bonneville et j'y suis souvent retourné pour y voir les parents de ma première femme. J'ai connu deux seuls Genevois qui n'avaient pas le type et le caractère des juifs. Les aristocrates et les démocrates ont les mêmes goûts. La seule différence est que les uns sont riches et que les autres cherchent le moyen de le venir. Mais l'intolérance politique et religieuse règne parmi tous. Vous avez cependant M. Fazy⁵⁵ qui a su dominer tous ces messieurs et devenir le maître. Il est un homme habile pour arriver à ce but, non pas pour bien gouverner ; c'est un homme qui n'a pas de convictions et qui doit s'appuyer sur tous les partis. Il a l'avantage d'un homme de courage tandis que les autres Genevois ont le courage de Avigdor Jules. Genève maintenant ne pèse plus dans la balance des affaires politiques. Nous nous en sommes beaucoup trop occupé à raison de peu d'importance de ce pays. Ecrivez moi vos impressions sur Paris. On m'assure qu'on y trouve dominante la pensée d'argent et que les partis ont disparu pour faire place à des coteries qui ne savent pas trop ce qu'elles désirent. Le mieux est d'attendre la solution de la guerre d'Orient pour juger la tournure des affaires publiques. Cette solution n'est pas facile. Les puissances engagées dans cette guerre désirent la paix et elles ont intérêt à la faire à leurs point de vue, cependant il est difficile qu'elles puissent tomber d'accord. Nous verrons ce qui en résultera pendant cet hiver, alors seulement on pourra prévoir quelque chose. Madame de Santa Rosa se rappelle à votre bon souvenir et à celui de Madame Carlone. Les pauvres finances de la ville de Nice se trouvent dans un état déplorable et c'est la faute d'une mauvaise administration. Ecrivez-moi en un peu. Tout à vous dévoué. T. Santa Rosa

Année 1856

65 – Turin, 3 janvier 1855(6)⁵⁶

Mon cher Carlone, j'ai été surchargé de travail le mois qui vient de s'écouler. Je n'ai pas pu répondre plus tôt à votre dernière lettre mais je ne me suis pas moins occupé de votre commission. Je me suis de suite procuré les trois derniers volumes des *Monumenta historiae patriae*. N'ayant pas encore trouvé une occasion pour vous les envoyer, j'attendrai encore le mois de janvier et si je ne suis pas plus heureux je vous les enverrai par le moyen que vous m'indiquerez ou par la diligence qui apporte les lettres. M. Radicati partait pour Nice mais vous comprendrez le motif qui m'empêche de profiter de son occasion. Pour ce qui concerne le remboursement du prix rien ne presse ; je vous enverrai la note acquittée et vous pourrez m'en envoyer le montant à la première occasion que vous aurez. Le pauvre Jules Avigdor n'est plus. Il n'avait pas de caractère mais il n'était pas méchant. Je l'ai encore bien regretté. Je pense que son successeur à la Chambre vaudra mieux pour les intérêts niçois. J'ai lu l'article de l'*Avenir* qui recommande Maynara⁵⁷. Je ne connais pas personnellement ce candidat, mais d'après ce qu'on m'en dit le choix serait bon⁵⁸. J'aurais seulement voulu que l'*Avenir* eusse au moins dans son article tenu compte des efforts faits par les anciens députés pour soutenir les intérêts niçois. Depuis 53 les députés de Nice auront pensé à eux plus qu'à la province mais je puis vous assurer qu'il n'en était pas ainsi avant. Tous y mettaient de bon vouloir. Aussi nous avons obtenu quelque chose et nous n'avons pas perdu le tout. Je ne veux pas dire ce qui se passaient entre nous mais ce qui est sur c'est qu'on agissait en nom collectif

⁵⁵ James Fazy (1794-1878) fondateur du parti radical genevois en 1846

⁵⁶ Santa Rosa a omis de changer le millésime

⁵⁷ Paul Manayra

⁵⁸ Charles Laurenti Roubaudi fut élu député du 2^o collège de Nice en remplacement de Jules Avigdor décédé

et d'accord dans les questions locales. Je dois vous dire cela pour l'amour de la vérité. Je m'aperçois bien qu'il n'en est plus ainsi parce que je vois avec regret négligé de toute manière cette province. Le seul qui s'en occupe avec dévouement c'est M. Marzano qui n'est pas bien secondé. Tous les pauvres diables de la province s'adressent encore à moi et je ne sais leur refusé mon dévouement puisque ils souffrent. Mais pour ce qui est des choses je ne puis, je ne dois m'en occuper. On est jaloux des prérogatives administratives et politiques et je ne veux lutter pour en rien faire. Mais je suis toujours le même pour Nice et je persévère dans mon intention de venir y finir mes jours. Je vous dit cela franchement puisque de plus en plus je suis décidé à laisser faire et de ne pas rentrer pour le moment dans la vie politique. M. Lanza a les meilleures intentions et je vois avec plaisir que vous le ménagez dans l'*Avenir*. En mon particulier je l'estime. Lorsque la nécessité nous imposait de voter des impôts, j'ai formulé mes convictions au ministre. On refusa mon projet, on en suivit un autre. J'ai du ainsi souvent voter contre des impôts et en subir ainsi la conséquence pour tout acte d'indépendance. J'ai maintenant la satisfaction douloureuse de voir que les faits m'ont donné raison. Maintenant je ne veux plus m'en mêler et j'ai refusé de m'occuper de ces questions. Je me borne aux autres questions de finances et je vois que mon dévouement au pays est encore utile dans ma position actuelle. Cela m'encourage à persévérer dans la lutte que je soutiens pour avoir des économies et de l'ordre dans les finances. Ma santé va toujours mieux, les froids n'ont pas empêché son amélioration. Je prends cependant toutes les précautions nécessaires et je ne suis pas encore retourné dans le monde. Je m'en tiens même à l'écart. C'est la précaution qui est nécessaire au moral et au physique. Je ne cesse de suivre tout de même ce qui se passe. Je crois à la continuation de la guerre⁵⁹. Mais je n'espère pas grande chose de l'alliance pour le bonheur de la société. Les affaires de notre pays marchent par elles mêmes mais je trouve qu'on pourrait faire mieux. On cherche plutôt à végéter qu'à vivre. Ma femme se joint à moi pour faire agréer à Madame Carlone nos meilleurs sentiments pour elle. Elle regrette beaucoup de ne pas passer son hiver à Nice, cependant elle reconnaît aussi que ma santé ne souffre pas du climat de Turin. J'attends que vous me parliez de Paris et que me disiez ce qu'il en est de Nice. Je crois n'avoir pas une position pour le faire et de ne trouver pas de l'écho dans les Niçois même qui sont à Turin. La question des impôts est grave, elle sera encore davantage après la guerre. Je vous réserverai mes convictions une autre fois. En attendant je crois qu'il n'est pas prudent de la soulever et traiter dans les journaux. Il faudrait avant avoir un système bien arrêté et en attendant se soumettre à ce qui en est. Les meetings et les articles traitent légèrement ces questions et à un point de vue de partis. Alors la question fait des pas retrogades et ne trouve pas une solution en pratique assez pour aujourd'hui ; croyez moi de cœur. Tout votre dévoué ami. T. Santa Rosa.

66 – Turin, 11 janvier 1856

Mon cher Carlone, Je vous précise que j'ai trouvé une occasion pour vous envoyer les trois volumes *Monumenta historiae patriae*. C'est un jeune étudiant qui partira mercredi prochain et qui a été chargé de les apporter à Nice chez M. le professeur Beri. Vous aurez ainsi la bonté de les faire prendre chez M. Beri à la fin de la semaine prochaine. Je vous joindrai à la présente la note acquitée. Vous pouvez m'en envoyer le montant à la première occasion que vous aurez. Rien ne presse. On m'a assuré qu'on m'avait fait un prix réduit. Je pense que c'est la vérité. Ma santé continue toujours à marcher assez bien vers le rétablissement complet. Je travaille et je passe le reste de mon temps en famille. J'ai du éprouver depuis mon enfance tellement de déception, d'ingratitude que je me trouve mieux chez moi que dans le monde ou vous trouvez des amis hypocrites, tandis que chez moi je trouve de l'affection vraie et du bonheur, n'y voyant que des amis sûrs et à toute épreuves. Je vois par ce moyen encore mieux

⁵⁹ La guerre de Crimée a débuté en mars 1854. En janvier 1855 le royaume de Piémont-Sardaigne a rejoint la coalition franco-anglaise contre la Russie. La guerre se conclut au traité de Paris le 30 mars 1856.

ce qui se passe en dehors de chez moi et j'assiste de ma loge au spectacle que la pauvre humanité nous présente dans ce moment. Il faut laisser faire, le vent est vers les intrigues et les expédients. Aussi le vent est contraire à ma manière d'être. J'aime la franchise et un but réelle. Le vent changeant, je ne cesserai d'être ce que j'ai été toute ma vie, mais en l'état des choses je me borne à faire de l'administration le mieux que je sais et que je puis. Personne à Turin m'a parlé de l'élection de Nice. Aussi je n'ai pas cherché à en savoir davantage pensant que lorsqu'on est fonctionnaire et qu'on n'est pas dans la vie politique on ne doit pas se mêler des élections sinon pour exercer le droit d'électeur avec indépendance. Le ministère connaît ma manière de penser aussi il ne me demande jamais mon concours dans ces questions. Je ne connais pas l'avocat Borelli mais je connais de réputation M. Manayra. J'ai lu vos articles sur cette élection et je trouve que vous avez beaucoup trop dit sur moi. Dites-moi franchement ce qui vous a décidé à en causer. Je crois que votre amitié pour moi vous a fait exagérer. Rien de nouveau dans les questions graves. Les commérages vous les connaissez par les correspondances des journaux. Le Parlement travaille peu, tout est incertain pour la guerre ou la paix. La province de Nice aurait besoin d'une administration active. On lui doit des compensations, on en aurait le moyen sans nuire à mon pauvre Trésor. Mais il ne faut pas en vouloir au ministère. Cela dépend beaucoup de l'initiative qui se prend sur les lieux. Je regrette de ne pas être à Nice. Je pourrais cette année en jouir parce que ma santé le permettrait. Ma femme se joint à moi pour envoyer un bon souvenir à Madame Carlone. Croyez-moi à la hâte mais de cœur. T. Santa Rosa.

67 – Turin, 12 février 1856

Mon cher Monsieur Carlone, Je réponds à votre lettre du 15 janvier. J'ai regretté et regrette encore de n'avoir pas un mandat officiel pour traiter les affaires de Nice et pour en éclairer le gouvernement. Ne l'ayant pas et ne pouvant pas pour le moment accepter, je ne puis me mêler de ces affaires qu'autant on m'en demanderait. Et bien il vous faut avouer que jamais on m'en parla. De Foresta surtout tend à ce qu'on ne m'en parle pas et il prend bien garde à m'en dire le mot. Lorsqu'on est puis embarrassé, M. de Cavour me demande le moyen d'en sortir au point de vue ministérielle, mais vous devez comprendre qu'à ce point je ne dois plus m'en mêler et je me borne à dire que de Foresta peut être renseigné aussi bien que moi et que je ne puis pas suivre les affaires de Nice. Aussi je me suis refusé net de recommander des candidats à l'occasion de la dernière élection et j'ai voulu en demeurer tout à fait étranger. Aussi j'en connais ce qui a été publié par les journaux et pas davantage. Dans le temps le roi nommait un tel personnage, je suppose intendant, et ce dernier n'y comprenait rien mais il se prétendait d'être capable, attendu que le roi de *sua certa scienza* l'avait nommé et jugé capable. Maintenant les élections vont arriver à la Chambre un personnage plus ou moins capable, ce dernier connaît l'intrigue, il sait faire des phrases à temps et encore mieux voter. Le voilà ministre. Il n'en aura pas la capacité mais il vous dirai, je suis un homme capable, un bon politique. Ce peuple m'a nommé et le pays représenté par le Parlement a décidé sur mon talent incontestable. Je déplore ces résultats politiques mais ils sont inévitables jusqu'à ce que l'homme d'Etat soit un homme d'expérience, de cœur et d'intelligence. Maintenant cette définition de l'homme d'Etat ne serait acceptée dans aucun pays. Pour tout homme qui s'occupe ou comme homme d'Etat ou comme modeste administrateur des affaires de son pays, le dévouement doit le guider, jamais l'intérêt personnel. Autrement il fera ses affaires, non pas celles du pays. Je n'ai jamais cru d'être autre chose qu'un modeste administrateur. Acceptant la députation, mon but était de voter selon mes convictions et de faire satisfaire aux intérêts des provinces que j'avais administré et qu'ainsi je connaissais et surtout de celle de Nice qui m'en avait donné le mandat. J'ai quitté la Chambre le jour que j'ai compris que je ne pouvais rien y faire de bon et que je n'y étais pas à ma place. J'ai accepté par contre le mandat d'organiser l'administration centrale et la comptabilité générale de l'Etat et d'en faire

pratiquer les règlements. J'ai rempli ma mission et j'aurai pu obtenir de meilleurs résultats si j'avais rencontré de bon vouloir. Mais mon but a été satisfait. Maintenant j'administre le mieux que je fais mais je pense avec plaisir au jour que je pourrai quitter les affaires publiques, d'avoir l'entière disposition de mon temps. Vous me parlez de retourner à Nice faire l'intendant général mais vous ne savez pas qu'en 52 on m'avait proposé d'aller intendant général à Chambéry et que j'avais répondu : « je n'accepte plus d'être intendant général à l'exception de Nice ». Alors on m'a dit : « Mais vous ne pourrez jamais retourner à Nice. Vous soutiendriez trop chaudement les intérêts, vous y êtes trop engagé, vous ne pourriez pas être l'homme du gouvernement ». Je me suis borné à répondre : « je ne serai jamais à Nice ni ailleurs l'homme du gouvernement (souligné par Santa Rosa) comme vous l'entendez ». On ne me ferait pas une meilleure réponse et on ne me trouvera jamais instrument. Ainsi je reviendrai à Nice mais comme homme privé. Présentez mes hommages à Madame Carlone. Donnez-moi de vos nouvelles et parlez-moi de Nice que j'aime toujours comme mon pays. Ma santé va mieux. Mais mon moral ne se soutient pas toujours. Je m'aperçois que je ne suis pas assez indifférent à ce qui se passe. Je parviendrai à l'indifférence par l'isolement lorsque j'aurai ma retraite. En attendant je vois ma vie publique se terminer avec bonheur et j'éprouve un découragement complet pour la poursuivre encore. Tout à vous affectionné et dévoué ami.
T. Santa Rosa

68 – Turin, 29 avril 1856

Mon cher Monsieur Carlone, J'ai lu ce matin qu'à la Croix de Marbre est située une maison à vendre pour 10 mille livres et qu'il faut s'adresser au journal l'*Avenir* pour renseignements. Seriez vous assez bon pour me les envoyer. Je suis toujours décidé à devenir propriétaire à Nice lorsque je trouverai à faire une acquisition convenable et telle à m'y faire mon séjour de repos, lorsque je me retirerai des affaires publiques. Vous avez eu à Nice une bonne saison pour les étrangers cet hiver. J'aurais bien voulu en être aussi. Ma santé est presque rétabli. Aujourd'hui M de Cavour arrivera à Turin de retour de sa mission. J'aurai aimé plus de repos et je pourrai avoir un congé pour aller passer à Aix⁶⁰ le mois de juin et juillet et m'y rétablir radicalement. Je vous dirai rien sur la politique de dehors et à l'intérieur, vous en savais à Nice autant que moi à Turin. Au reste j'y suis étranger et pour cause. Ce que l'avenir nous donnera ne peut pas nous venir de la politique du jour. Je voudrais au moins voir le chemin de fer de Toulon à Turin par Nice, Oneglia, Mondovi et Savigliano mais je vois avec peine que personne s'en occupe dans notre pays et je ne puis, je ne dois pas m'en occuper. On ne fera rien ou fera mal si on laisse le terrain libre aux Français et aux Gènois, l'agiotage dominant les premiers et l'égoïsme les autres. Rappellez-vous au souvenir de Madame Carlone. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de Nice. Croyez moi à la hâte mais de cœur T.
Santa Rosa

69 – Turin, 10 mai 1856

Mon cher Monsieur Carlone, Je me hâte de répondre à vos deux lettres du 28 avril et du 8 mai. Je commencerai à vous accuser réception des 90 f. que vous m'avez payé au moyen d'une lettre de change pour me rembourser du prix des deux volumes de *Monumenta historiae patriae*. Je viens de suite vous remercier des renseignements que vous m'avez envoyé sur la propriété dont je vous avais écrit. J'y penserai et j'en causerai avec ma femme et je vous en écrirai ensuite ma décision. Je ne cesse pas de mes fonctions de Directeur général du Trésor. J'y tiens pour les choses et les employés. Je ne quitte pas même mon cabinet de travail. M de Cavour ayant disposé autrement du secrétaire général des Finances et ne voulant le remplacer a cru devoir m'engager à remplir les fonctions de secrétaire général provisoirement avec les miennes de directeur général du Trésor. Je ne puis pas m'y opposer et je ferai ce que je

⁶⁰ Aix-les-Bains

pourrai pour le mieux. J'ai cependant aussi fait mes conditions et j'ai ainsi obtenu de faire l'expérience et voir si je puis y suffire pour les deux services. Je crois une erreur l'accumulation d'attributions, la division du travail est trop nécessaire. Mais il faut faire preuve de bon vouloir lorsqu'on vous montre de confiance. Je n'ai pas voulu des avantages et je me borne à avoir plus de travail et de responsabilité. Au reste ma santé va bien maintenant. Nice ne cesse de m'intéresser. Ce que vous m'en écrivez m'a peiné mais je n'ai pas été surpris du tout (vous comprenez ma position). Je n'ai plus le droit de m'en occuper et à raison que Nice a un ministre du pays je ne puis pas même prendre une initiative officieuse pour les intérêts niçois. Je vois que maintenant serait le moment de traiter la question que j'avais posée dans les articles publiés dans votre journal, celle du chemin de fer et je n'ose le faire. Je n'aboutirai à rien, puisque de Foresta et députés et autres s'y opposeraient. Je suis forcé au silence mais je le regrette. Vous me dites que les bêtes sont toujours méchantes. Je l'ai appris à *mie spese*⁶¹ et j'ai aussi compris qu'il faut se borner à se défendre des bêtes mais il est peu prudent de les attaquer, on y perdrait notre latin à le faire. Les hommes sans coeur sont encore plus dangereux et vous savez que nous en avons rencontré pour les affaires de Nice. Nous aurons des événements graves. Je vous écrirai une longue lettre aussitôt que je le pourrai. J'ai passé sous silence ce que vous m'écrivez et dont je suis d'accord avec vous. L'*Avenir* est pour l'indépendance et la liberté. Les deux idées ont toujours gagné et seront un jour des faits accomplis. En attendant il faut travailler et attendre. Tout à vous de coeur. Nos compliments empressés à Madame Carlone. Votre dévoué ami. T. Santa Rosa

70 – Turin, 12 juillet 1856 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Carlone, Mes doubles fonctions de directeur général du Trésor et de secrétaire général m'ont empêché de vous écrire comme je me proposais et vous dire que la maison dont vous m'avez écrit me paraissait satisfaire entièrement à ce que je désire. Mais je persiste dans ma décision de venir passer à Nice mes derniers jours lorsque je quitterai les affaires et je saisirai la première occasion d'acheter une maison pour m'y loger. Ayant le temps devant moi j'espère faire au bon marché et trouver une maison agréable bien située. Maintenant vous me posez des questions, je me hate d'y répondre et je commencerai pour vous dire que l'article sur La Marmora et Boschi m'a donné l'occasion de rire avec moi-même. Le premier a été destiné à Gênes pour n'y pas envoyer des hommes politiques soit des personnes ministérielles ni parlementaires qui sollicitent des positions. A Turin on ne connaît pas la valeur de M. La Marmora et on prendra au sérieux votre éloge dans l'*Avenir*. Je ne suis pas obligé de leur faire connaître, je me suis borné à dire que je doutais que L. M.⁶² puisse acquérir de l'influence à Gênes. Quant au choix de Boschi je vous dirai franchement que je l'ai prévu et que j'ai cru devoir manifesté aussi des doutes à son égard. Je ne le croirais pas à la portée de cette place. Je me tromperai mais j'ai cette conviction. Au reste Boschi est un bon garçon mais il est un peu faiseur et cela ne va pas pour Nice. Je ne lui confierais pas un secret. Il a été l'homme de confiance de Paolacci gouverneur à Gênes, ensuite de Plizza, de Sineo, du club de Valerio, enfin d'autres personnages que je ne nommerai pas. Cela entre nous. Il a le désir d'obliger et de faire des affaires en causant plus tôt qu'en écrivant, en étudiant. Vous connaissez maintenant l'instrument, tachez de vous en servir. Avec ma franchise je vous en ai dit assez, votre intelligence vous fera deviner le reste. Le pouvant je serais venu moi même vous administrer mais on ne le veut pas et de Foresta serait le premier à s'y opposer. Au reste on a besoin de moi ici et je ne puis pas quitter mes fonctions actuelles faute de remplaçants. Mais si mon devoir m'attache pour le moment à cette place, mon désir me ferait venir à Nice. Thaon employé des douanes à Nice est bien noté au ministère et il n'est pas question de lui donner une autre destination. J'en ai parlé à son directeur général. Mais d'après les principes

⁶¹ à mes dépens

⁶² La Marmora

de l'administration des douanes, on ne laisse jamais longtemps les employés à la même résidence. Ainsi il pourrait se faire que à l'occasion d'un avancement il fût destiné ailleurs et que je ne fût pas informé à temps pour l'empêcher. Ainsi à l'occasion écrivez en moi. J'avais engagé M. de Cavour à écrire pour recommander l'affaire du diguement du Var. Le jugement est prononcé et les travaux pourront être menés à bonne fin. J'en suis heureux. Je ne laisse jamais manqué l'occasion de me montrer bon Niçois. Je le suis de cœur et par reconnaissance. J'ai rencontré votre syndic Baralis⁶³ qui m'annonçait toujours sa visite et qui ne me la fit jamais. Nous ne pourrions au reste pas bien nous comprendre. Baralis est un cheval de parade et moi je suis un cheval de bataille. Je suis convaincu que les chemins de fer de Nice à Gênes et de Oneille à Fossano se feront par les deux compagnies de Cuneo et de la Méditerranée. Cependant il y a des critiques, des intérêts qui s'y opposent. Parlez et écrivez dans ce but, on fera ce qui est du à Nice et au pays. Au moins j'en ai l'espoir. Je me borne dans ces questions à m'expliquer d'après mes convictions, mais je me tiens en dehors de toutes les personnes qui agissent pour ou contre. Je veux rester au dessus de tous les intrigants et ne pas m'y frotter. Alors mes opinions ont la valeur de celles qui partent d'un homme désintéressé et convaincu. De Foresta fils a reçu la décoration de la Hollande par M. Cibrario. Voici comment M. Cavour même m'a expliqué la chose. La Hollande a envoyé plusieurs décorations. Cibrario en a distribué même aux expéditionnaires du ministère qui n'étaient pas encore décorés. Alors il en a aussi donné une à de Foresta fils pour faire plaisir au père. Au reste ne croyez pas à la carrière diplomatique de de Foresta fils. Cela est un canard. De Foresta père est amoureux de la veuve Cimies, au moins on le dit et on sait que ladite dame accorde protection. Nous verrons mais nous ne serons plus trompés. Toute ma famille va bien. Ecrivez moi. Mes compliments joints à ceux de ma femme pour Madame Carlone. Très à la hâte mais de cœur. P.S. La politique à une autre fois. Ecrivez moi avant. T. Santa Rosa

71 – Turin, le 12 novembre 1856 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Carlone. Je suis surchargé de travail et je vous écris ainsi très la hâte. Le Roi viendra à Nice au mois de janvier si rien ne se changera d'ici lors. M. de Cavour l'accompagnera. Il n'a jamais été question que le ministre de la Justice eût à accompagner le Roi. Le ministre n'est pas un homme sérieux ayant de l'influence et de l'initiative dans le cabinet. Vous savez aussi jusqu'ou ses soit disant amis peuvent compter sur lui. Il n'est pas à la hauteur de sa position officielle et il est fournit autant de faiblesse qu'il aurait besoin d'énergie pour son administration. Lorsque M. de Cavour viendra à Nice vous devriez aller lui faire une visite. J'aurai le temps d'ici là de vous écrire encore. N'annoncez pas encore l'arrivée du Roi à Nice pour janvier. On n'a pas encore écrit officiellement. Boschi se flatte lorsqu'il dit d'être ami de M. de Cavour. Je ne puis admettre cela et vous en comprendrez la raison ; ce que vous m'en écrivez est juste et il ne m'étonne pas. Au reste j'ai appris à le connaître depuis l'université et aussi je ne l'ai pas recommandé à mes amis de Nice comme j'avais fait de Marzano, je me suis borné à leur dire qu'il était bon diable. J'espère que la saison sera bonne pour Nice. Je le désire et je le crois d'après ce qu'il me revient de toute part. Je viens d'apprendre la mort de pauvre Galli⁶⁴, je le regrette beaucoup à cause de la bonne amitié qu'il a toujours eu pour moi et je ne l'oublierai jamais. Je suis persuadé que vous aussi l'avez regretté, puisqu'au fond vos discussions avec lui n'étaient de nature à faire oublier l'estime réciproque que vous aviez l'un pour l'autre. Ce que vous me dites sur la France est un espoir. Les impressions que je vous communiquerais sur la France sont des faits. Au reste je crois que nous traversons une époque de transition. Aussi personne ne peut avoir confiance dans les conservateurs du présent. Je suis conservateur des principes non pas du présent,

⁶³ Adrien Barralis notaire et syndic de Nice de 1853 à 1857, député du collège d'Utelle en 1857

⁶⁴ Dominique Galli, syndic de Nice, député du collège de Nice 2 en avril 1848

d'immobilité des faits, des institutions. Mais je ne puis à moins de déplorer qu'en France la corruption soit à son apogée dans les affaires financières, qu'on oublie les principes pour de l'argent. Au reste je me borne à travailler pour mes finances dans les limites de mes attributions parce que je considère, comme un devoir, le travail. Mais je ne veux pas prendre autre part aux affaires publiques jusqu'à ce que je puisse espérer de travailler pour un avenir solide et selon mes convictions. Rappelez moi ainsi que Madame Santa Rosa aux souvenirs de Madame Carlone. Je voudrais bien venir vous voir cet hiver à Nice et si j'y viendrai pas ce ne sera pas faute d'en chercher le prétexte. Ce qui est sur c'est que je viendrai m'y établir lorsque je cesserai mes occupations officielles. J'aime ce pays et j'y trouvais ce que je voudrais trouver ailleurs dans les personnes que j'y ai connu. Le Parlement s'ouvrira en janvier, après le Roi viendra à Nice et à son retour les travaux de la Chambre commenceront en public. Pendant le séjour du Roi à Nice je pense qu'on travaillera dans les bureaux de la Chambre. Je ne crois pas qu'on puisse faire des lois organiques dans cette dernière session de la Chambre actuelle, on en présentera cependant les projets. La loi financière continuera encore cet hiver et au printemps nous verrons si on sera à la paix ou à la guerre. Mon opinion personnelle est que les gouvernements désirent la paix et qu'ils ne feront plus dans leurs intérêts la guerre. Ce que vous m'écrivez sur les *fratelli* Lombardi est juste. Au moins je pense comme vous. L'affaire de Galleani est un cancan scandaleux de toute part. Je vous quitte en vous assurant de mes meilleurs sentiments d'amitié pour vous. T. Santa Rosa
PS. J'ai dû vous écrire à plusieurs reprises et je n'ai pas le temps de me relire et cela vous fera comprendre comment je suis dans ces jours-ci à chaque instant dérangé et que le travail plus pénible est celui d'un fonctionnaire responsable d'un service. On peut conserver l'indépendance des opinions comme je fais mais on ne peut pas avoir la liberté de notre temps.

72 – Turin, le 15 décembre 1856 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone, je me hâte de répondre à votre lettre du 13 et en même temps à celle du 25 novembre. Je me suis nettement prononcé sur la question du chemin de fer de la Vésubie vis à vis de ceux qui m'en ont parlé ou écrit et je n'ai pas craint de perdre la popularité et je n'ai rien dit ou écrit pour gagner cette popularité que les libéraux de 48 cherchent avec avidité, et qui dure comme *le bolle di sapone*. Je suis un homme d'administration et je tiens à être jugé après les faits non pas après des belles promesses qui sont le plus souvent des actes hypocrites et qui font naître des illusions et des désillusions en même temps. Je vous énonce mon opinion. Je doute fort sur la possibilité topographique et financière de faire un chemin de fer par la vallée de la Vésubie. Si on croit faire dresser un projet pour faire disparaître cette doute et pour s'assurer sur la possibilité ou non de le faire, je m'abstiendrais mais je ne pourrais le désapprouver parce que je pourrais me tromper et juger mal la situation financière et méconnaître les ressources de l'art. Cela posé, je crois aussi qu'il aurait fallu choisir un autre ingénieur et qu'on aurait pu faire un meilleur marché mais je n'aurais jamais accepté un traité avec l'ingénieur dont s'agit. Depuis 53 j'ai quitté la députation d'Utelle et je me suis depuis lors imposé, le croyant délicat, de ne jamais prendre la moindre initiative auprès des ministères et des autorités pour les affaires de Nice. Je me suis borné à témoigner de mon intérêt amical pour les Niçois en particulier et à leur donner mes opinions sur les affaires dont on me parlait ou m'écrivait mais je me suis toujours abstenu de me donner le ridicule de représenter les intérêts niçois sans en avoir la mission. Si pour une affaire particulière un ami niçois s'adresse à moi, je fais ce que je peux pour le seconder dans les limites que vous connaissez mais je n'ésite pas à en parler. Si par contre il s'agit d'affaires publiques, je me tiens à répondre mon opinion et je ne la dis aux ministres que si on me la demande. Or les ministres ne m'ont pas demandé ce qui devait se faire pour l'affaire du chemin de fer, je ne leurs en ai jamais dit le mot. Voilà une règle de conduite et vous voulés

aussi les motifs qui me l'ont dicté. Si un jour je deviendrai propriétaire à Nice ou si je quitterai mon service ou je reprendrai la députation alors j'en aurai le droit et je m'occuperai des intérêts niçois avant tout. Réfléchissez et vous me direz que j'ai raison. Je serais autrement dénoncé comme un intrigant ou un homme qui se donne de l'importance, d'autre part je perdrai même l'influence que je puis exercer pour les affaires sur lesquelles je puis être interrogé par les ministres. De Foresta est venu me voir sous prétexte de son budget pour savoir ce que je pensais sur le chemin de fer. Je lui ai exposé ma conduite comme je viens de faire avec vous. Il en a été heureux parce, me dit-il, il a du écrire suivant l'opinion de son collègue ministre des travaux publics et il craignait de n'avoir pu faire de l'impression. Je l'ai assuré que je ne me flattais pas de n'avoir produit davantage. Le Roi passera les derniers jours de janvier à Nice. Je ne crois pas pouvoir y aller, ni avant ni après et, pendant que le Roi sera à Nice, j'aurais beaucoup à faire et je dois rester pour remplacer M. de Cavour aux Finances. Rien de nouveau à Turin ni ailleurs. La diplomatie ne pourra jamais nous donner une paix stable et cela parce elle ne peut pas satisfaire aux besoins qui agitent la société et pour lesquels rien n'est stable. Aussi je me borne à travailler pour mes Finances parce le travail est un devoir mais je réserve ce qui me reste d'énergie et de vie pour des temps meilleurs. Pour le moment il faut se borner aux affaires et ne pas se trouver mêler à la vie politique officielle. Je suis maintenant avec une santé meilleure que vous ne m'avez jamais connu et j'espère encore pouvoir mieux servir ma patrie et la société que je ne le puis moralement. Mes amitiés à Juge. Laissez tomber l'affaire du chemin de fer ; vous verrez alors que la chute des premiers sera terrible et nous ne serons pas là pour l'empêcher. Laissez les faire, ils ne peuvent durer et les masses lorsqu'elles sont trompées, sont terribles contre ceux qui les ont trompés. Je les attends, les Clerico et les Laurenti et les Baralis. Je vous quitte en vous priant de m'écrire souvent. Les autres amis sont fâchés mais il n'osent me l'écrire, ils gardent le silence avec moi. Je désire ainsi doublement d'avoir vos lettres, parce autrement je n'aurais plus des nouvelles de Nice que j'aime toujours comme ma patrie. Tachez de faire voir à l'occasion du voyage du roi que vous êtes des hommes sérieux et faites voir aussi que vous n'êtes pas des séparatistes (souligné par Santa Rosa) et que vous recevez avec plaisir la visite du Roi. Autrement on ne vous comprendra pas et on vous calomnierait encore. Ecrivez-moi et croyez-moi de cœur. T. Santa Rosa.

Année 1857

73 – Turin, le 15 janvier 1857 (à l'entête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre dernière lettre. Je regrette d'avoir été et d'être encore très occupé et de ne pouvoir ainsi vous développer mes idées sur tout ce dont vous m'écrivez. Je me borne donc à vous assurer que je suis d'accord avec vous à l'égard des de Foresta. Je dois cependant vous remarquer que le fils vaut moins que le père et que vous devriez ne pas accepter ses jésuitiques confidences et promesses et lui fermer la porte de votre journal. Je considère le fils de Foresta comme une *cortigiana*. Si vous voyez une *cortegiana*, vous êtes sensé de vous en servir et vous vous compromettez à certain point de vue. Je n'ai plus vu de Foresta père depuis la visite dont je vous ai parlé ; il n'est pas à son aise avec moi et il sait que je le connais et que je n'ignore pas les tripotages plus ou moins frauduleux de son fils et je dirai même de toute sa famille pour l'avidité de l'argent. C'est indigne d'un homme honorable ce qu'il a fait pour votre gérant. Il ne m'en a pas parlé et pour cause mais je sais qu'il n'est pas votre ami. J'espère justement que M. de Cavour puisse causer avec vous et juger si je vous ai mieux connu et apprécié que votre faux ami de Foresta. Le ministère des Finances accorde facilement la grace pour les amendes de presse lorsque le ministre de la Justice en fait la proposition. Nous ne voulons pas nuire à la liberté de la presse ainsi nous sommes très coulants pour cela dans les limites cependant de ce que les lois

accordent au pouvoir exécutif. Si vous croyez que je doive en parler ou écrire à de Foresta envoyez moi un mot que je puisse communiquer ; je n'ésiterai pas à faire ce qui peut dépendre de moi, pour vous obtenir ce qui sera possible pour votre gérant. De Foresta est dans la position de *Tantalo* entre il voudrait venir à Nice pendant le séjour du Roi et il voudrait être auprès de Madame Cimies. Je crois que cette dernière aura raison d'autant plus que personne ne presse de Foresta pour aller à Nice pendant le séjour du Roi particulièrement à cause de son fils. A Turin on est persuadé que le Roi sera bien reçu à Nice. En mon particulier je tiens beaucoup qu'on ne puisse pas attribuer de la tiédeur pour le Roi de la part de ceux qu'on accusent à tort d'être du parti séparatiste. Voilà franchement ma pensée : je craindrais plutôt que la *ditta* Clerico-Laurenti-Baralis puisse faire des bêtises mais je ne crains pas du parti libéral de Nice. Il faut gouverner tous avec la même mesure. J'ai tâché de faire ainsi pendant que j'étais intendant général mais je savais aussi que je trouvais de l'appuy et de la force dans cette ville auprès des libéraux et je voudrais aussi que ceux-ci puissent laisser voir qu'ils savent apprécier un Roi loyal et brave et qu'ils ont une élévation dans leurs sentiments et qu'ils voyent quelque chose au dessus de Nice. Je n'ai jamais admis l'existence d'un parti séparatiste, aussi j'ai été accusé d'en être. J'ai constaté à Nice une majorité libérale non pas révolutionnaire et je retournerais à Nice faire l'intendant général, je m'appuyerais sur eux pour agir et gouverner dans l'intérêt du pays et de la province. Tout ce que vous m'écrivez sur les *fratelli* est juste. Je pense et je parle de même. Si j'avais été à Nice plus longtemps ou si j'y retournerais encore en particulier ou en fonctionnaire je serais toujours occupé à atteindre le but que vous dites d'avoir un seul parti, celui des citoyens libéraux sincèrement dévoués à leur pays (souligné par Santa Rosa). L'intendant général a montré son peu de capacité dans l'affaire du chemin de fer, il devait agir sans consulter le gouvernement et agir à temps sans attendre la délibération du conseil comunal. Les affaires finissent mal lorsqu'elles sont mal instruites. Je crois que j'ai perdu beaucoup dans la montagne parce que je n'ai pas voulu les tromper. Il en sera de même à Nice. Peu m'importe. Je tiens avant tout à être vrais et à porter haute ma tête sans craindre d'être pris pour un homme de mauvaise fois. Je me rappelle toujours l'arrivée des Hongrois à Nice. On a imprimé des insolences contre moi parce que je les avais traité sans importance et je n'avais pas cédé à la demande de la Garde nationale. Ceux mêmes qui étaient contre moi, dans cette circonstance sont venu me chercher 8 jours après pour me prier de les débarrasser de ces *fratelli*. Les hommes mêmes, qui ont amené le *Connubio* se trouvent maintenant obligés de me donner raison, ils se montrent bons envers moi, ils m'estiment. Ils reconnaissent que je suis plus libéral qu'eux mêmes. Je n'ai jamais l'intrigue et les routes qui ne sont pas en ligne droite. Je ne cherche pas la fausse popularité et je tiens à obéir à ma conscience. Aussi je n'ai pas ésité à me prononcé dans la question du chemin de fer et j'en subirai toute l'impopularité sans me fâcher et sans regrets. Le Roi arrivera à Nice la semaine prochaine. Ecrivez moi une longue lettre. Comptez toujours sur mon amitié. Nos bons souvenirs à Madame Carlone. Le Roi vient de me nommer commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare et cela à l'occasion des budgets présentés à la Chambre dont je me suis occupé. Je ne tiens pas aux décorations mais j'ai été sensible au témoignage que M. de Cavour a voulu me faire donner et cela, à raison des motifs qui l'ont dicté. Au reste je vous l'écris pour que vous ne lui donniez plus de l'importance en voyant cela dans les journaux. C'est une lettre de remerciements pour mes travaux et voilà tout. Je vous enverrai un exemplaire des budgets et de la situation du Trésor. En attendant lisez si vous le pouvez cette lettre écrite à plusieurs reprises entre les signatures que j'ai donné, mais je le lirai pas parce que je ne vous l'enverrais plus. Adieu. T. Santa Rosa

74 – Turin, 1^{er} avril 1857 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone. Je me suis empressé de me faire rendre compte de l'affaire dont vous m'écriviez le 28 mars dernier. Voici jointe la note qui m'a été donnée. J'en ai ensuite

parlé à M. de Cavour lequel est bien disposé à faire tout ce qui sera possible en voie administrative lorsque la demande sera adressée avec les pièces nécessaires conformément à la loi. Vous comprenez que le ministre sans cela ne peut rien décider et que l'arbitraire ne peut avoir lieu pour tout ce qui est réglé par les lois. Mais l'application de la loi peut être plus ou moins rigoureuse et le ministre fera de son mieux pour ne pas appliquer à la lettre et au delà de son esprit pour ce qui concerne l'endiguement de l'Arve. Vous pouvez être persuadé que je me suis hâté de faire tout ce que je pouvais en faveur de ce malheureux endiguement. Si mon successeur en 49 avait suivis mes principes, M. Villain aurait été écarté dès 49 de son entreprise. J'avais tout préparé dans ce but et j'avais repoussé toute recommandation pour ce Monsieur Vilain, de nom et de caractère et d'autres choses encore. Mais il est inutile de revenir sur le passé. Il faut penser à activer les travaux ; pour cela vous avez un bon ingénieur mais il faut aussi une bonne combinaison financière pour la dépense et je regrette de n'être pas sur les lieux pour vous dire ce que le résultat de mon expérience pourrait me suggérer. Il me paraît cependant que vous devriez demander un emprunt à la Caisse des dépôts et que moyennant cet emprunt vous pourriez activer très promptement vos travaux. J'ai aussi reçu avec plaisir votre lettre du 22 mars. Je n'ai pas le temps de vous y répondre aujourd'hui avec détail comme je voudrais. Je me bornerai à vous dire que je suis à la veille d'acheter une propriété à Nice. Vous savez que je suis constant dans tout. A propos de constance je vous avoue d'avoir appris avec peine la conduite et les inconséquences du père et fils⁶⁵ ; sans esprit saint pour en faire quelque chose. Ils sont à la vérité très peu habiles et très peu capables. Nous verrons que la fin montrera que je dis vrai. Les ministres ont pressé les choses et les personnes une idée juste, je vous écrivais, mais je ne vous disais pas sur le pays et sur toutes les personnes. Pour cela ils sont restés trop peu de temps. Vous avez raison. Le premier témoignage d'intérêt du gouvernement pour un pays est celui de lui donner un administrateur capable. La difficulté ne peut pas se résoudre à cause du défaut des ces administrateurs que nous voudrions pour Nice. Je constate le fait mais je suis loin de dire qu'on ne puisse pas en trouver. Le fait est cependant que parmi les intendants en fonction, la haute capacité est bonne pour le moment. La question de Monaco sera juste mais il n'est pas moins vrai que le public la considère ridicule. Or en la traitant on prête à se faire critiquer. Voilà ce que je voulais vous faire comprendre. Au reste je vous avoue que je n'ai pas donné d'importance à tout ce qui a rapport à Monaco ; J'ai toujours pensé qu'il fallait donner de l'argent au prince et en finir une bonne fois. Je suis convaincu que le prince vous aurait coûté moins que Menton et le Mentonnais. Voilà entre nous ma pensée. Je l'avais proposé en 49 mais Gioberti⁶⁶ avait autre chose à faire. Alors on aurait pu venir à un arrangement à bon marché. Mes meilleurs souvenirs à votre mère et à Juge. Tout à vous dévoué. T. Santa Rosa

75 – Turin, 15 avril 1857 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone, L'administration des douanes recommandera à Nice de veiller à ce que les douanes fassent leurs devoirs et soyez persuadé que ces ordres produiront un bon résultat. En attendant ne cédez pas devant les sollicitations et faites que justice soit faite. Je crois avoir du cœur et j'en aurai quelquefois même trop mais jamais je n'ai eu de pitié contre les délits et les voleurs. C'est une faiblesse, un manque de devoir non pas un acte de cœur, de charité. Lorsque vous aurez adressé une nouvelle demande pour les droits concernant l'endiguement du Var, vous m'en préviendrez et je tacherai alors de faire de mon mieux. Au reste vous comprendrez facilement que l'administration du domaine fiscal et que le ministre ne doit pas la décourager lorsque la fiscalité ne va pas au delà de la ligne marquée par les lois et les règlements. Mais vous pouvez compter que le ministre fera ce qu'il pourra pour favoriser cette entreprise. Quant à moi vous savez qu'au contraire je suis toujours suspect de

⁶⁵ Il fait à l'évidence allusion à de Foresta

⁶⁶ Vincenzo Gioberti président de la Chambre puis président du conseil de décembre 1848 à février 1849

partialité lorsqu'il s'agit de Nice. Alors pour être utile aux intérêts niçois il me faut toujours avoir beaucoup de prudence et de réserve pour qu'on comprenne que je plaide un droit non pas une grâce. Je suis surchargé de travail et je ne pourrai avoir un peu de répit que lorsque le Parlement ne sera plus ouvert. Pour à présent je dois donner tout mon temps aux affaires pour ne pas en mériter le reproche juste que vous faites à certains administrateurs. Je voudrais pouvoir être débarrassé de la responsabilité qui pèse sur moi maintenant mais je me suis engagé comme ami avec M. Cavour et je ne quitterai que lorsqu'il en aura assez de moi ou il quittera le ministère des Finances. Alors je viendrai passer mes hivers à Nice et je m'occuperai selon mes désirs sans avoir tout le temps pris par les devoirs de mes fonctions. Or on dit que les autres n'en font pas de même et qu'ils savent trouver le temps à tout. Je leur répondrai que chacun a sa manière de faire. Quant à moi je ne puis pas être autrement. Je prends toujours au sérieux un devoir et je m'en acquitte d'après ma conscience. Ces remarques que vous me faites sur le personnel administratif dans notre pays sont justes au fond mais pour amener ce que nous voudrions dans l'intérêt du pays, il faudrait un homme comme l'était le comte de Pralormo⁶⁷ d'une volonté ferme que rien n'ébranlait. Mais avec des chambres et une presse qui souvent tachent à détruire, non pas à consolider le principe de l'autorité, il est difficile qu'un tel homme ne se cache pas la tête avant d'avoir pu obtenir un résultat. Je crois nécessaire cette réforme dans le personnel mais je crois aussi qu'il faut attendre que la presse s'améliore d'elle même et que les chambres aient plus d'expérience. Un ministre, sans avoir les chambres et la presse d'accord sur cette question ne pourra jamais avoir la force nécessaire pour faire la réforme dont s'agit. Savez ce qui arriverait. On aurait des hommes politiques de la force de ceux dont nous avons déjà fait l'expérience à Gênes, à Mortera. Le mal est facile à faire, il n'en est pas de même du bien croyez-le et alors il faut savoir qui sera hommes qui tachent au moins de faire le plus de bien qui leurs est possible. J'ai été surpris d'apprendre que les Niçois avaient adressé une pétition au Sénat contre la liberté de l'intérêt de l'argent. Il ne faut pas combattre ces principes et je crains bien que la question personnelle du ministre niçois⁶⁸ y entre pour beaucoup. Si vous m'en disiez quelque chose, je vous saurai bon gré. La société est maintenant fort agitée dans le monde. Il ne faut s'y méprendre, nous sommes appelés à assister à une grande révolution sociale et les gouvernements ne pourront pas l'arrêter. Il est de leur devoir de le diriger. Leur résistance pourra retarder les événements mais ne les empêchera pas ; le contraire il en résultera la mauvaise révolution que nous pourrions éviter. La corde est tendue et trop tendue pour qu'elle ne puisse pas se casser d'un moment à l'autre. Si nous vivrons, nous verrons. En attendant nous aurons des élections politiques, je ne m'en mêlerai pas mais j'espère au mieux que Nice fera de bons choix. Je parle bien avec désintéressement parce que je ne me présenterai aucune part et je me tiens en dehors depuis avril 53 de tous nos partis politiques ou de coteries. Je vous embrasse de cœur. A un autre jour. En attendant écrivez moi. T. Santa Rosa

76 – Turin, 12 mai 1857 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone, M. Boschi m'a écrit aussi pour le diguement du Var. Lorsqu'il sera à Turin je tacherai de le seconder dans tout ce que je saurai utile à l'accomplissement de ces travaux. En attendant j'ai tâché de faire mon possible pour recommander cette affaire aux hommes de finance qui sont appelés à donner leurs avis (qui est une décision administrative) sur les droits d'enregistrement parce que je crois juste qu'on demande. Tout ce que je vous écrivais sur le personnel administratif est le résultat d'une longue expérience des hommes. Je vous le confirme et je vous parle avec franchise comme l'exige mon caractère. Il faut attendre du temps ce que le présent nous donne pas. Si je suis d'accord avec vous qu'il faut s'occuper de l'avenir et amener une amélioration dans le personnel administratif des provinces, ou doit

⁶⁷ Carlo Beraudo di Pralormo, ministre de l'Intérieur du roi Charles-Albert

⁶⁸ Il s'agit de Jean De Foresta, ministre de la justice pour la seconde fois de 1855 à 1859

en attendant donner la préférence à des hommes médiocres plus tôt qu'avoir recours à des hommes intrigants. Voilà ma pensée pour le présent. C'est un inconvénient et je suis aussi d'avis qu'il le faut faire cesser. Aussi je ne cesse de le dire à ceux qui en ont le pouvoir et l'autorité de la faire cesser. Je ne crois pas dangereuse la réaction dans le pays mais je n'ai aucune confiance dans le tiers partis. Le ministère Cavour est un ministère franchement libéral et progressiste. Telle est la pensée du chef du ministère. On doit compter sur les libéraux avancés plutôt que sur les libéraux de circonstance à l'instar de notre ancien ami de Foresta (souligné par Santa Rosa). Les derniers sont ceux sur qui on ne peut ou ne doit pas compter. Le pays aime la liberté et le progrès et le gouvernement aura le pays avec lui en marchant largement dans les réformes. Voilà ce que je pense sur la situation intérieure. Aussi je ne crois pas à la possibilité de réaction absolutiste et cléricale ou d'une révolution républicaine dans notre pays. Mais je vois deux partis possibles finalement. Les hommes franchement progressistes (et je suis avec eux) et les hommes très conservateurs (pour eux et pour leurs intérêts) et timides. Entre ces deux partis il n'y a pas de partis, il y a une intrigue. Cavour, Rattazzi et La Marmora qui sont les ministres dirigeants sont progressistes et ils ne doivent pas s'appuyer sur les hommes sans couleur parce au bon moment ils manqueront à l'appel et ils n'inspirent pas confiance. Tout ce que je vous disais ensuite avait rapport à la question sociale qui touchent les peuples depuis la Chine à l'Angleterre. Quand je vous écrivais que la corde est trop tendue pour qu'elle ne casse pas, je pensais aux gouvernements d'Europe non pas à notre question autrichienne. A l'égard de cette question, je puis vous assurer que M. de Cavour ne fera jamais ce qui a combattu en 49. Si j'eusse une seule doute à cet égard je quitterais même mes fonctions financières pour protester hautement et ouvertement. Je vous remercie de ce que vous m'avez écrit sur la pétition au Sénat au regard de la liberté des intérêts. J'ai acquis la certitude que de Foresta père et fils n'ont jamais été nos amis. Quant à moi j'ai de ces jours-ci reconnaître que de Foresta a toujours été mon adversaire et qu'il a toujours cherché à me nuire à la sourdine. Je ne lui en veux pas mais je ne lui crois plus. Ma santé maintenant est excellente. Je pense cependant qu'il faut aussi se reposer un peu avant de quitter la vie et je ne cesse pas de vouloir me procurer une maison à Nice pour venir m'y fixer l'hiver, aussitôt que je pourrai me retirer des affaires. Nous tâcherons alors de nous occuper des affaires niçoises ensemble et faire de bonnes causeries. Je vous avoue que je suis désolé de voir votre *municipio* aller comme il va. J'avais rêvé bien autre chose pour Nice en 48 et 49. Depuis lors il s'est endetté et voilà tout. Tachez de faire arriver un bon député de Puget Thenier. Ces mêmes individus qui étaient mes adversaires enrégés à la chambre en 53 m'ont fait des instances et ils n'en ont fait même auprès de M. de Cavour pour me décider à me présenter dans ce collège candidat. Ils ont voulu me dire qu'ils faisaient amende honorable. J'ai refusé sans équivoque un instant. Je suis trop occupé pour avoir le temps de faire le député et je n'accepte jamais des fonctions sans pouvoir les remplir avec conscience. Je ne peux pas être employé et député à la fois et maintenant je sais que je ne pourrais rien faire avec les autres députés niçois qui pensent à eux plus qu'aux représentés. Ma décision a fait de Foresta très heureux il pourra proner le nommé Borelli. Je pense que les électeurs ne le nommeront pas, en tous les cas ne l'appuyez pas. Vous y serez attrapé comme nous l'avons été avec d'autres que nous avons proné. Si on vous parle de moi, dites que je ne puis pas accepter et que je refuserais toute candidature pour le moment. Si on ne vous en parle pas, gardez tout cela pour vous exclusivement. Madame Santa Rosa se joigne pour faire des compliments à Madame Carlone. Croyez à mes sentiments dévoués et affectueux. T. Santa Rosa

77 – Turin, 14 juin 1857

Je voulais vous écrire une longue lettre en réponse à celle que vous m'avez dernièrement adressé. Il m'a été jusqu'à présent impossible d'en trouver le temps. Je me bornerai à vous

adresser quelques lignes au moins mais très à la hâte. La question des droits d'enregistrement du jugement pour le Var a été décidée en votre faveur par le ministère malgré l'administration du domaine mais cette décision n'a pas encore été, comme je le croyais juste, et j'insistais pour l'avoir. Cependant s'agissant seulement d'une somme de 50 f environ je n'ai pas cru devoir encore agir auprès du ministre contre la décision de l'administration du domaine et je crois que la commission du Var en fera de même. De toute manière je suis convaincu que vous ne devrez pas paier les droits, et j'ai soutenu les droits de Nice par esprit de justice et par l'intérêt que je porte à tout ce qui a rapport à cette province. Quant au projet combiné avec M. de Cavour pour activer les travaux d'endiguement, j'ai exposé à Boschi et à Marzano la marche que je croyais nécessaire à suivre pour en obtenir l'exécution. Tachez de pousser Boschi afin qu'il le poursuive d'accord avec Marzano et la commission actuelle. On me retrouvera toujours disposé pour m'associer à faire le bien de Nice, et ma parole a toujours été une vérité pratique. L'affaire qui concerne les transferts de la cédule de votre père ne dépend pas du ministère, elle est du ressort exclusivement du directeur général de la dette publique qui est le Chevalier Oytana et dont les fonctions sont souvent remplit par M. Radicati ex intendant général de Nice. Je n'ai pas de rapports intimes avec ces messieurs, j'ai cependant fait recommander à ces deux messieurs votre affaire. Je suis surchargé de besogne pendant ce mois-ci, je ne me porte pas moins à merveille de santé et je vais être père pour la 5^{ème} fois dans quelques jours. Je dois vous quitter aujourd'hui faute de temps pour continuer ma lettre. Je me réserve une autre fois. En attendant écrivez moi et croyez moi toujours le même. Tout votre affectionné ami T. Santa Rosa.

78 – Turin, 5 juillet 1857 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon Cher M. Carlone, j'ai vu votre jeune recommandé. J'ai tâché de lui donner une lettre de recommandation et cela plustot pour faire honneur à votre recommandation que par ce peu d'espoir d'obtenir le résultat que j'aurais désiré. J'ai appris avec intérêt ce que vous m'écrivez sur le Var. Vous pouvez dire à Escoffier Deodato que l'opinion que vous soutenez est la mienne. Soyez sur qu'il vous secondera. Si vous le croyez, je lui écrirai. Vous ne ferez rien si vous soutenez l'opinion du syndic Baralis. Escoffier connaît l'intérêt que je porte à Nice et il croit ainsi que c'est dans ce but que je vous conseille à repousser toute espèce de successeur à Vilain⁶⁹. Je vous avoue que dans ce cas je m'y opposerais même pour un subsidie. J'ai bien étudié cette affaire depuis 48 et le projet suggéré est le seul qui put atteindre le but et vous donner un endiguement. Faites un emprunt mais réduisez le à un million. Le restant sera donné. La Caisse de dépôt prête avec un amortissement de 2 pour 100. Cela vous conviendra beaucoup. Vous lirez la nouvelle loi sur ladite Caisse dans le journal et vous trouverez ce qu'il vous faut. Les révolutionnaires de Gênes, de Livourne, etc ne sont que des assassins. Je n'aime pas cela et le combattrai toujours. Rien n'a paru cette année pour le *Monumenta historiae patriae*. Envoyez moi la note des derniers volumes que vous avez reçu, je ferai dire à l'imprimerie royale de vous inscrire parmi les associés et de vous faire tenir les volumes par mon intermédiaire d'or en avant, lorsqu'on fera des publications. Laurenti est sur une pente qui le conduira à terre pour ne plus se relever. Il aura ce qu'il mérite. J'attends le point que vous me promettez sur lui. Baralis doit le suivre de prêt, il nous a aussi bien trompé. Ma santé est parfaite maintenant. J'ai eu une fille ces jours-ci et la mère se porte à merveille. Je prendrai du repos au mois d'août et j'irai en France mais avant de partir je vous écrirai encore. Tout à vous dévoué affectionné T. Santa Rosa

⁶⁹ La concession de l'endiguement du Var donnée en 1844 à M. de Jussieu et transmise à M. Villain-Moisnel qui cessa les travaux en 1849. Le litige qui s'ensuivit dura jusqu'en 1857 et gela le chantier

79 – Turin, 13 septembre 1857 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher Monsieur Carlone, j'ai reçu et lu attentivement votre lettre du 10 septembre. Voici ce que je crois. Si vous vous engagez auprès de l'intendant général à ne pas traiter et soutenir l'opinion séparatiste, je ne doute pas que les annonces seraient accordées à votre journal. Il ne s'agit pas de condition ni d'écrit mais vous devez comprendre que le ministère ne peut accorder les annonces à un journal pour qu'on ne doute pas sur la validité de l'engagement. Si le gouvernement agirait autrement vous même vous ne pourriez pas l'estimer j'en suis sûr. Le ministère tient que les journaux qui jouissent de la faveur des annonces, ne soient pas contraire un système gouvernemental, ne descendent pas aux questions personnelles de la localité et n'attaquent pas les lois et la religion de l'Etat. Au reste il ne tient pas que le journal le soutient et il lui laisse entière liberté de discuter ses actes et de le combattre même. Voilà ce qui me semble et que je vous expose franchement exactement. Le seul reproche qu'on fasse dans les régions ministérielles à votre journal maintenant est celui d'être séparatiste. Assurez l'intendant général du contraire et vous obtiendrez votre but. Je vous prie de garder pour vous seul cette lettre et de ne pas même en arriver à l'intendant général ni à d'autres personnes. Je ne veux jamais me mêler des affaires de ce genre et qui tiennent à la politique ministérielle. J'ai faite une exception pour vous mais à la condition de ne pas être nommé. L'intendant général m'en parla à Turin, je lui ai conseillé d'en parler favorablement à Ratazzi⁷⁰ mais je me suis refusé à lui en parler moi-même. Vous devez comprendre pourquoi je tiens à ne pas être nommé. M. de Cavour est à la campagne. Je n'ai pas le temps de causer avec vous d'autres affaires. Ce sera à ma première lettre. Tachez de ne pas laisser dormir l'affaire du Var. Je m'en suis occupé personnellement, j'ai voulu faire moi-même la lettre adressée à l'intendant général et au ministre des Travaux publics. Nous arriverons, comme pour les chemins, mais n'étant alors dans la chambre il me faut que d'ici on fasse ce qu'on doit faire. Je l'ai dit à Marzano. Comptez toujours sur mon amitié. Répondez moi de suite pour qu'au besoin je puisse encore en parler. T. Santa Rosa.

80 – Turin, 13 octobre 1857 (à l'en-tête du ministère des Finances)

Mon cher ami, j'ai causé des élections et des annonces. Je suis de votre avis ; à Nice le gouvernement, soit le ministère ne doit pas se mêler du choix des députés, il devrait même le faire dire hautement. J'ai donné ce conseil à M. R⁷¹ qui m'a paru l'accepter avec faveur. Laurenti est le seul candidat, Baralis s'est retiré ; au reste je n'aime pas cette fois-ci m'occuper des élections. Je m'en suis occupé sérieusement en 49 et j'en ai eu des désillusions j'ai refusé des candidatures qui m'ont été offertes et je ne me présenterai pas. Je n'aime pas accepter une position qui m'apporte des nouveaux devoirs lorsque je n'ai pas le temps de les remplir ; d'autre part je ne crois pas délicat d'accepter une députation *ad honorem*, enfin je ne peux pas accepter la position des députés qui vont voter sans prendre part aux discussions des bureaux, des commissions et de la Chambre et qui sont là pour faire nombre. Cela posé je ne crois pas pouvoir m'occuper des élections politiques. Si je m'abstiens de proner des candidats ; je ne renonce pas à en causer avec mes amis et surtout sur les principes qu'il faut chercher dans les députés. Vous savez déjà ce que j'en pense, je me bornerai cependant à vous dire que la qualité essentielle des députés doit être celle d'être anticléricale ou au moins de n'être compromis avec le parti clérical. Notre pays n'a pas le malheur de voir possible un parti clérical mais ce parti se formerait peu à peu si des députés douteux, sans conviction, vaniteux viendraient à la Chambre. Je ne crains pas une chambre cléricale mais je crains que des députés sans conviction se laissent peu à peu gagner par les cléricaux. En Belgique le parti clérical a commencé de cette manière. Vous savez combien je suis modéré pour les questions politiques et combien j'aime qu'on respecte les convictions religieuses et les religions mais

⁷⁰ Urbano Rattazzi qui occupe alors les fonctions de ministre de l'Intérieur

⁷¹ Il s'agit sans doute de Rattazzi ministre de l'Intérieur jusqu'à sa démission le 15 janvier 1858

ne je crois pas que le cléricisme n'ait rien à faire avec les religions et la modération. Le cléricisme est une hypocrisie ; le but des cléricaux est la domination absolue et la guerre à toutes les libertés et surtout à celle de la pensée. Il faut vivement combattre. Je dois être cru sur parole lorsque je recommande de compromettre les candidats et les députés avec les cléricaux et de les obliger à se compromettre. Je vous ai exposé très à la hâte ce que j'en pense et je vous ajouterai encore que le ministre partage aussi ces opinions. Si souvent il ne les pratique pas, cela provient des intendants qui les trompent ou qui exécutent mal les ordres. Si vous me tiendrez au courant de ce qui se passe pour les élections, je l'apprendrai avec intérêt et si vous croyez que je puisse donner quelques avis aux ministres dites le moi. Rattazzi a communiqué votre demande à Boschi et il est très disposé à vous donner les avis judiciaires. Ma santé va assez bien. Mais je tiens beaucoup à quitter la vie active que je dois faire dans mes fonctions. J'attends une occasion favorable pour le faire. J'ai travaillé aussi pour avoir le droit de me reposer un peu. Mes enfants et le pays ont eu mes années meilleures ; il me paraît juste que je prenne aussi pour moi ce qui me reste à vivre. J'ai toujours tâché de faire le bien et d'empêcher le mal, je me suis souvent trompé mais je puis dire hautement que mes intentions étaient bonnes. Je ne veux pas un *letto di rose* mais je voudrais aussi pouvoir jouir un peu du repos nécessaire pour ne pas trop m'abrégier l'existence ou la trainer avec des malaises en souffrant. Aussi j'évite d'entreprendre toute nouvelle réforme. Je vois que nous en aurions beaucoup à faire encore et surtout pour les Finances et l'administration ; je laisse à ceux qui en ont le devoir et qui ont de l'ambition d'y penser et de les entreprendre. Quant à moi je me bornerai à végéter. Pour ce qui concerne l'endiguement du Var on pourra toujours charger Marzano des travaux nécessaires pour avancer une solution. Il faudra le demander de Nice et je l'obtiendrai de Marzano et du ministère à Turin. Il faudra le demander à Turin. Je sais qu'on est venu à Turin pour demander une nouvelle concession. Ce serait un nouveau malheur pour l'endiguement. Aussi j'ai combattu en principe cette idée et cette proposition. Il faut suivre pour le Var ce qui a été fait pour l'Arve en Faucigny. Mes compliments à Madame Carlone. Tout à vous très à la hâte. T. Santa Rosa.

81 – Turin, 4 décembre 1857

Mon cher Monsieur Carlone, je suis très occupé mais je veux répondre au moins quelques lignes à vos deux lettres du 25 et 28. 11. J'ai appris avec intérêt tout ce que vous m'écrivez. Vous devez vous le rappeler, je vous écrivais que les cléricaux étaient organisés sinon à Nice, ailleurs et je le disais plus hautement encore à Turin aux ministères. Celui de l'Intérieur me répondait qu'il aurait attrapé les cléricaux et qu'il craignait seulement d'avoir une chambre trop ministérielle. Cela m'a paru indice de peu d'habileté et manque de connaissance de la situation et du pays. Je me suis donc décidé à l'abstention complète pour les élections et je ne voulais pas même aller voter. La veille cependant des élections on m'a vivement sollicité à me rendre à voter dans mon collège électoral. Je m'y suis rendu et j'ai, par mes conseils aux coélecteurs libéraux de Savigliano, pu obtenir l'élection du candidat libéral. Autrement le cléricale était élu. A part cela je n'ai pas voulu partager la responsabilité des élections faits sans habileté et dirigés sans jugement et connaissance des lieux et des personnes. On pourra cependant avoir une majorité libérale mais il faudra que M. de Cavour puisse y mettre son travail exclusivement et que ses collègues ne lui gâtent pas sa position, il faudra en outre que les libéraux restent unis et ne pas soulever de questions qui puissent les diviser. Nous verrons ce qui en résultera. Pour moi je suis très heureux de ne pas en être et je me bornerai à mes Finances qui m'ont occupé pour la crise et pour la situation financière. J'ai eu au moins la consolation de voir que mes efforts ont pu éviter des malheurs à notre commerce et que mes prévisions se sont avérées. J'ai été très prononcé contre toute mesure législative et gouvernementale et j'ai beaucoup insisté pour les moyens nécessaires à empêcher les effets

de la panique et à soutenir le crédit de nos maisons de commerce. Ma santé s'est bien fortifiée. J'éprouve cependant non pas le besoin mais le désir du repos. A la première occasion favorable je l'obtiendrai ; pour le moment je ne puis pas quitter ayant entre les mains toutes les affaires plus délicates concernant cette maudite cause. Je suis toujours radical en fait de questions d'impôt et si mes opinions ne pourront pas prévaloir je pourrai bien avoir une occasion pour quitter les affaires pour quelque temps. Au reste je crois que cette session parlementaire ne pourra pas faire grande chose et que les questions graves ne seront pas agitées. Nous verrons l'année prochaine après la session. Vous aurez un nouvel intendant général mais vous ne vous attendiez certainement pas. Ce sera La Marmora qui retournera à Nice ; Je vous prie de ne le dire à personne parce que je le tiens de lui-même et je lui ai promis de ne pas le divulguer. Mais vous l'écrire avec prière du secret n'est pas le divulguer. D'après les candidats dont on avançait Nice vous avez encore le meilleur et vous devez en être satisfait. Il viendra tout disposé pour vous et j'aurai soin de lui parler du Var et des annonces judiciaires. Tachez lorsque la nomination sera publiée de flatter son amour propre et vous aurez un ami qui ne manque pas à ses engagements. J'ai fait recommander votre affaire à l'administration de la dette publique qui est indépendante de l'action du ministère pour ce qui regarde les transferts. Autrement votre affaire aurait déjà été terminée selon vos désirs. Boschi ne voulait plus rester à Nice et La Marmora y retournera avec plaisir. Je ne lis pas la *Terre promise* parce que je la crois une bêtise. Mes compliments à Madame Carlone. Tout à vous dévoué. T. Santa Rosa

**LANGUE ET INSTRUCTION
PUBLIQUE DANS
L'ARRONDISSEMENT DE NICE
(1861-1900)**

Francesca CELI

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle la province de Nice s'éloigne du royaume Piémont-Sardaigne que ce dernier cède à la France de Napoléon III par le traité du 24 mars 1860 à la suite de l'intervention dans le conflit qui l'avait opposé à l'Autriche lors des premiers mouvements en faveur de la réunification italienne.

Un plébiscite a lieu le 15-16 avril suivant consacrant l'union géographique laissant ouverte la question de la langue car, la plus grande partie de la population s'exprimait en niçois, la langue transmise par la famille et par l'Église. En effet, le Comté de Nice n'était ni français ni italien mais il appartenait à la zone de la langue d'oc. Ce qui fit dire à Camillo Benso comte de Cavour, alors ministre du royaume de Piémont et Sardaigne, devant la chambre de Turin : Quelle est la preuve la plus forte de la nationalité d'un peuple ? C'est la langue. Or l'idiome parlé à Nice n'a qu'une analogie très éloignée avec l'italien. C'est le même qu'on emploie à Marseille, à Toulon, à Grasse. Dans les conversations familières, les Niçois ne se servent pas de l'italien ; ils parlent le provençal ou le français. Non, Nice n'est pas italienne ; je le dis avec une entière conviction. »⁷²

Tout en parodiant Frédéric Mistral, comme le reconnaît André Campan dans son *Histoire de Nice et de son Comté*, Cavour pose ici une question essentielle concernant la présence d'une réalité linguistique extrêmement complexe.

C'est pourquoi, dans ce contexte, il est intéressant d'étudier quel a été le rôle de l'instruction publique, française, avec toutes ses limites dans l'apprentissage de la langue nationale dans ce pays à idiome.

• Pays à idiome

Pays à idiome comme le définit Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française*, les Alpes-Maritimes ont longtemps conservé leur bilinguisme. En effet, même les jacobins publiaient en italien et en français comme le précise ce passage qui insiste sur le manque d'instruction de la classe laborieuse en soulignant la nécessité de formuler les communiqués adressés à la population en deux langues : « Le 11 novembre 1792, il était donné lecture à la société d'une lettre adressée par Blanqui au Comité central. Cette lettre était accompagnée d'une copie d'adresse au peuple de Nice, en français et en italien. Elle fut tirée à 6000 exemplaires et répandue partout. Le 24 février 1793, le Directoire du département faisait imprimer en italien et en français le discours du citoyen Froment. Les plaintes des républicains prouvaient qu'il eût fallu plus encore. L'esprit public est très mauvais dans les Alpes-Maritimes, écrit Buonarotti, c'est qu'on n'a rien fait pour l'instruction de la classe laborieuse ; on n'a point publié d'écrits civiques dans l'idiome du pays. Jagot et Grégoire, envoyés dans les départements, firent tout imprimer en deux langues : procès-verbaux, proclamations, instructions et arrêtés concernant le renouvellement des municipalités, la démarcation des districts, les assemblées primaires et électorales, la convocation des électeurs, l'organisation des bataillons volontaires, une proclamation de leurs collègues pour le recrutement, et ... des ouvrages destinés à combattre l'aristocratie, à vivifier l'esprit public. »⁷³

Il est important de noter avec Fernand Brunot que même le rapport de l'abbé Grégoire sur les patois fut traduit en italien⁷⁴. D'où l'inquiétude du préfet Dubouchage qui ressort de cette circulaire du 18 Germinal an XIII : « Je suis informé, Messieurs, que dans un grand nombre de communes, les instituteurs primaires font de la langue italienne la base de l'instruction qu'ils donnent à leurs élèves, que c'est dans cette langue, qu'ils leur enseignent les premiers éléments de la lecture et de l'écriture.(...) Quel moyen plus puissant que

⁷² Campan André, *Histoire de Nice et de son Comté*, Serre, 1982

⁷³ Fernand Brunot, *Histoire de la langue française*, Colin, 1968, p.165.

⁷⁴ *Ibid*, p.166.

l'instruction peut resserrer les liens qui unissent l'habitant des Alpes-Maritimes à la France ? »⁷⁵ Dans cette lettre manuscrite aux sous-préfets et à MM. les maires sur la nécessité de l'enseignement en langue française on voit se définir les grandes lignes de la future politique scolaire des autorités transalpines.

Après le retour de cette partie du territoire à la France en 1860, la question du maintien de l'idiome régional s'ajoute à celle de la suppression de la langue italienne des établissements scolaires seule langue autorisée dans l'enseignement public du Comté comme stipulé par une précédente circulaire de la *Regia Università* de Turin du 10 mars 1827 adressée à l'Inspecteur d'Académie - *reformatore di Nizza* : « Dans ce département de réforme, l'italien doit être seul considéré comme langue nationale, à l'exception des pays situés à la droite de la Tinée, du côté de la France, dans lesquels le français sera considéré comme langue nationale et à l'exception aussi de cette ville (Nice) où seront considérées comme langues nationales à la fois l'italien et le français. »⁷⁶

Ces propos sont repris par la *Circulaire relative à l'enseignement de la langue française dans les collèges*, mentionnée dans le Bulletin universitaire des circulaires et instructions officielles relatives à l'Instruction Publique où l'on voit déjà apparaître une répartition bien nette entre deux zones linguistiques à la frontière entre la France et l'Italie. Réunifier la langue : telle sera pour cela la charge de l'instruction publique française une fois la réunification terminée.

● Instruction publique

Le Comté de Nice présentait, aux autorités locales une double problématique qui était celle de contenir non seulement le patois mais aussi la langue du gouvernement précédent que l'on retrouve aussi dans la lettre : « S'il existait (...) des parents assez déraisonnables pour penser ainsi, ils pourront retirer leurs enfants des écoles publiques : dans aucun cas l'instituteur ne doit se prêter à une volonté aussi évidemment contraire à la volonté nationale. »⁷⁷

La détermination préfectorale à faire respecter les consignes nationales apparaît dans cette circulaire où il est clairement énoncé que : « D'après ces puissantes considérations, je crois, Messieurs, nécessaire de vous prescrire comme condition de rigueur, de retenir le traitement et de faire fermer l'école de tout Instituteur primaire qui, à dater d'un mois après la publication de la présente circulaire, montrerait à quelqu'un de ses élèves, les éléments de la lecture ou de l'écriture dans une langue autre que la française. »⁷⁸

Retenir le traitement de tout instituteur qui montrerait à quelqu'un de ses élèves, les éléments de la lecture ou de l'écriture dans une langue autre que la française : ce n'est qu'au niveau local, cependant, que l'on retrouve ces nouvelles mesures que les autorités nationales imposent à la municipalité niçoise une fois le pouvoir en place.

Les sanctions qui en découlent affectent aussi les instituteurs comme stipule le *Traitement de réforme du 29 août 1860* adressé par le préfet des Alpes-Maritimes aux maires des arrondissements de Nice et de Puget-Théniers : « L'organisation du service de l'instruction primaire dans la partie du département des Alpes-Maritimes récemment annexé à la France, exigeant, (...), qu'un certain nombre d'instituteurs actuellement en exercice, qui ignorent la langue française, soient remplacés dans le plus bref délai possible, M. le Ministre

⁷⁵ *Lettre du Préfet de département M. Dubouchage à MM. les sous-préfets et à MM. les Maires* sur la nécessité de l'enseignement en langue française, Nice, 18 germinal an XIII.

⁷⁶ *Circulaire relative à l'enseignement de la langue française dans les collèges* (10 décembre 1847), Bulletin Universitaire, Circulaires et Instructions officielles relatives à l'Instruction Publique, T.III, 1839-50, Paris, Typographie de Jules Delalain, Imprimeur de l'Université de France, Décembre 1865.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

n'a pas voulu prendre une telle mesure sans assurer à ces fonctionnaires, qui se recommandent à l'intérêt du gouvernement de l'empereur par une position acquise ou de longs services, une juste indemnité ou la légitime récompense de ces services. »⁷⁹

Les instituteurs qui ignorent la langue française seront par conséquent remplacés dans le plus bref délai possible, tout en recevant une juste indemnité, afin de laisser la place à ceux qui seront en mesure d'enseigner dans la langue nationale. Par le biais de ses représentants, l'Etat français continue de jouer un rôle prépondérant dans l'organisation de l'instruction publique locale façonnant une réglementation adaptée à chaque département : « Sous l'inspiration de ces sentiments de bienveillance, Son Excellence a pris, le 25 du courant, un arrêté, dont vous trouverez ci-après le texte, par lequel elle décide qu'il sera prélevé une somme de 15 000 fr. sur le chapitre 12 du budget de son Ministre, exercice 1860, - pour le paiement de traitements de réforme accordés aux instituteurs qui, ne pouvant enseigner la langue française, devront être remplacés et ne recevront point une autre destination. »⁸⁰

Tous les moyens sont mis en œuvre afin que soit sauvegardée la suprématie de la langue française. Une deuxième chance sera toutefois accordée toutefois à ceux qui dans un délai de deux ans pourront se munir d'un brevet régulier leur permettant de reprendre les fonctions normales de l'enseignement : « MM les instituteurs trouvent dans ces nouveaux avantages le moyen de se munir d'un brevet régulier qui leur permettra de reprendre les fonctions de l'enseignement avant l'expiration du délai de deux ans, durée du traitement complet de réforme. »⁸¹

L'absence d'une législation nationale bien définie sur la nécessité d'écarter toute langue autre que le français dans l'instruction publique semble trouver ici une réponse précise au niveau local par une lettre circulaire du préfet du 28 septembre 1862 aux autorités locales : « Un nouvel arrêté, en date du 18 de ce mois (...) établit de plus que le brevet français est obligatoire pour tous les instituteurs indistinctement, publics ou libres. (...) Les maîtres qui ne seraient pas en possession d'un brevet à cette époque seront définitivement écartés de l'enseignement. »⁸²

En l'absence d'une chronologie exacte retraçant la suite des actes administratifs locaux concernant les dispositions suivies par l'Instruction publique de l'époque en matière d'enseignement de la langue française et régionale, il est intéressant de revenir à la correspondance des principaux acteurs municipaux qui ont déterminé la véritable politique de la langue.

● Limites administratives

L'Etat n'a pas été totalement absent de l'organisation de l'instruction publique départementale si l'on se réfère à la suite d'actes administratifs publiés pendant cette période. C'est pourquoi, il est intéressant de reproduire ici une partie de ces mesures administratives qui ont eu un impact sur la pratique locale en matière linguistique.

En commençant par *l'ordonnance du Roi sur l'Instruction primaire* du 16 juillet 1833 qui dès son *Titre Premier* intitulé *De l'organisation des Ecoles primaires publiques*

⁷⁹ Lettre du préfet des Alpes-Maritimes Gavini à m. le sous-préfet de Pujet-Thénières et à MM. Les maires des arrondissements de Nice et de Pujet-Thénières sur le traitement de réforme des salaires des instituteurs, Nice, 29 août 1860, *Recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes*, Imprimerie Canis frères, année 1860.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Lettre du préfet des Alpes-Maritimes Gavini à MM les sous-préfets, maires, inspecteurs primaires, instituteurs et institutrices publiques du département sur *Le nouveau règlement pour les écoles primaires publiques (texte)*, Nice, 28 septembre 1862, *Recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes*, Typographie Canis, année 1862.

garantissait une participation active des autorités nationales au niveau des écoles primaires pour les communes rurales : Art.13 : Divers plans d'écoles primaires pour les communes rurales, accompagnés de devis estimatifs détaillés, seront adressés par les soins de notre ministre de l'instruction publique, et déposés au secrétariat des préfectures, des sous-préfectures, des mairies des chefs-lieux de canton, et des comités d'arrondissement, ainsi qu'au secrétariat de chaque académie.⁸³

Cela montre à quel point l'engagement de l'Etat a toujours été très important au niveau local bien qu'il se soit manifesté par des interventions ponctuelles comme dans le cas du *décret sur les enseignements élémentaires et préélémentaires* de 1887 qui à son article 29 autorise les pouvoirs locaux à régler l'emploi du temps des écoles primaires publiques de chaque département : « Un règlement des écoles primaires publiques de chaque département sera rédigé par le conseil départemental d'après les indications générales d'un règlement modèle arrêté par le ministre de l'instruction publique en conseil supérieur. »⁸⁴ Cette mesure administrative laisse transparaître une certaine volonté d'ouverture. Significatif d'ailleurs le rappel de l'inspecteur d'académie, M. Peltiel, dans sa lettre du 17 janvier 1894 où il se rapporte aux directions qui accompagnent le règlement de 1877 : « L'idéal de l'école primaire n'est pas d'enseigner beaucoup, mais de bien enseigner... Il faut qu'elle assure à l'enfant tout le savoir pratique dont il aura besoin dans la vie... Il faut donc que les devoirs, les leçons, la plupart des exercices scolaires soient orientés vers une fin pratique, le parler de choses familières à l'enfant, c'est le rendre plus vivant, plus intéressant et par suite, plus profitable. »⁸⁵

D'autre part, la circulaire ministérielle du 10 décembre 1847 aux recteurs insiste sur une bonne connaissance du français en tant que langue *maternelle* : « Vous aurez à prescrire ou à me proposer, s'il y a lieu, les mesures que vous jugeriez convenables pour assurer les moyens suffisants d'instruction aux élèves qui auraient besoin de se perfectionner dans la connaissance de la langue française. Au moment où l'instruction primaire fait pénétrer les éléments de la langue maternelle dans les rangs les plus modestes de la société, il serait affligeant de voir des enfants d'un esprit cultivé demeurer inférieurs, à cet égard, aux élèves de nos écoles de village. »⁸⁶

Faire pénétrer les éléments de la langue maternelle française dans un contexte régional comme celui du Comté de Nice où la langue niçoise était encore très présente au sein de la population représentait une tâche extrêmement difficile pour le pouvoir central.

En 1894, on retrouve la mention *langue maternelle* dans la partie intitulée *Langue Française* du *Bulletin de l'instruction primaire* de 1895 du département des Basses-Alpes pour ce qui concerne l'organisation pédagogique et les programmes d'enseignement des écoles primaire élémentaires : Art.1 : L'étude de la langue maternelle, avec sa grammaire et ses beaux textes de prose et de poésie, (...) doit être le cœur même et le point central de l'enseignement primaire.⁸⁷ Il est reconnu par la suite que cette mesure s'avéra indispensable au sein d'un département où *l'on ne parle français le plus souvent qu'à l'école.*⁸⁸

⁸³ *Ordonnance du Roi pour l'exécution de la loi du 28 juin 1833 sur l'Instruction primaire*, Bulletin Universitaire, 3, 1832-34, contenant les Ordonnances, Règlements et Arrêtés concernant l'Instruction publique, T.III, n°40 à 85, Imprimerie Royale, Paris, septembre 1835, p.30.

⁸⁴ Guillemoteau, Mayeur, *Traité de législation scolaire et universitaire*, T.III, Les Enseignements élémentaires et préélémentaires, Colin, 1970, p.25.

⁸⁵ *Ibid*, p.6

⁸⁶ *Circulaire relative à l'enseignement de la langue française dans les collèges* (10 décembre 1847), Bulletin Universitaire, Circulaires et Instructions officielles relatives à l'Instruction Publique, T.III, 1839-50, Paris, Typographie de Jules Delalain, Imprimeur de l'Université de France, Décembre 1865, p.6.

⁸⁷ Organisation pédagogique et programmes d'enseignement des écoles primaires élémentaires du département des Basses-Alpes, *Bulletin de l'Instruction primaire*, n°1, Département des Basses-Alpes, Académie d'Aix, 1895, p. 30.

⁸⁸ *Ibid*, op.cit. p.31.

Dans les Alpes-Maritimes, alors que le maire de Nice Alfred Borriglione était favorable aux lois de Jules Ferry, son parti dénonça les abus en termes de suppression des langues régionales : « Les tenants du *partit dou ris* dénoncent l'intransigeance des maîtres d'école qui traquent les tournures niçoises et sanctionnent l'accent tonique de certains élèves. A maintes reprises, des maires de petites communes et des parents adressent des pétitions pour dénoncer un tel totalitarisme. »⁸⁹

L'arrêté organique du 18 janvier 1887 concernant l'enseignement de la langue française sur l'organisation des écoles primaires précise au titre I, chapitre III, section I : art.26. Dans les trois premières années d'enseignement primaire supérieur, il y aura en moyenne six heures de classe par jour (le dimanche et le jeudi exceptés) ;

La répartition du temps sera faite de telle sorte qu'il soit attribués par semaine, environ : neuf heures à l'enseignement littéraire (morale et instruction civique ; langue française, histoire et géographie).⁹⁰

Au même moment, un décret sur les enseignements élémentaire et préélémentaire dans sa section III *De l'enseignement* on trouve à l'art.27 une suite de matières considérées comme obligatoires à l'école primaire dont la langue française : l'enseignement moral et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue française ; l'histoire et la géographie, spécifique de la France.⁹¹

L'omniprésence d'actes administratifs faisant obligation d'utiliser la langue française au sein de l'enseignement public rend l'utilisation des langues régionales de plus en plus difficile.

Cette centralisation linguistique qui ressort des textes officiels semble néanmoins trouver une contrepartie dans les deux arrêtés datés respectivement de 1865 et 1900 sur les langues régionales.

D'après les termes de l'arrêté de 1865, un prix de 1 500 francs sera décerné à une société savante parmi les départements concernés, pour la meilleure étude sur les dialectes de province : « Un prix de 1 500 francs sera décerné, en 1868, pour le concours de 1867, à la société savante des départements qui aura transmis au ministère la meilleure étude sur un de nos anciens dialectes de province (langue du Nord et langue du Midi) ». ⁹²

Ce ne sera, toutefois, que quelques années plus tard que l'on commencera à admettre la réintégration de la langue et la littérature italienne et provençale comme matière à option fixée pour les examens de licence à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille : « art.2 : La langue et la littérature provençales sont ajoutées aux matières à option fixées pour l'examen oral de la licence avec mention philosophie à la même faculté. »⁹³

Les efforts de décentralisation demeurent extrêmement faibles dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Aucun effort n'est fait en faveur des langues régionales sinon de manière parallèle à un système qui a du mal à revenir sur les principes établis par la Révolution de

⁸⁹ André Compan, *Histoire de Nice et de son Comté*, op. cit., p.322.

⁹⁰ *Arrêté organique*, 18 janvier 1887, extraits, Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, Règlements et Programmes révisés des Ecoles Primaires Supérieures, Fascicule n°82, Imprimerie Nationale, Paris, 1889, p.16.

⁹¹ Guillemoteau, Mayeur, *Traité de législation scolaire et universitaire*, T.III, Les Enseignements élémentaires et préélémentaires, Colin, 1970, p.25

⁹² *Arrêté* concernant un prix de 1,500 francs à décerner, en 1868, à une société savante des départements, pour la meilleure étude sur des anciens dialectes de province, n°73, 3 août 1865, *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction Publique*, T.IV, 1865, 2^e sem, n°70 à 90, Imprimerie Impériale, Paris, 1866.

⁹³ *Arrêté* ajoutant la langue et la littérature italienne, la langue et la littérature provençale aux matières à option fixées pour les examens de licence à la Faculté des lettres de l'université d'Aix-Marseille, 1 mars 1900, *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique*, T. LXVII, Année 1900, n°1407, Imprimerie Nationale, Paris, 1901.

1789. Le ton est donné. L'Etat règne à tous les échelons de l'instruction publique. Le vide juridique n'est en réalité qu'une apparence comme le montre la longue suite d'actes administratifs, mineurs, à première vue, et pourtant bien présents dans la vie publique méridionale. C'est pourquoi, il paraissait difficile d'envisager toute forme de décentralisation linguistique ou administrative comme le réclamait Napoléon III dans sa lettre adressée au Président du Conseil d'Etat : « Monsieur le Président du Conseil d'Etat, notre système de centralisation, malgré ses avantages, a eu le grave inconvénient d'amener un excès de réglementation. (...) Plus je songe à cette situation et plus je suis convaincu de l'urgence d'une réforme. (...) Cette œuvre nécessite la révision d'un grand nombre de lois, de décrets, d'ordonnances, d'instruction ministérielles, et l'on ne peut en préparer les éléments qu'en examinant avec attention chacun des détails de notre système administratif, pour en retrancher ceux qui seraient superflus. »⁹⁴

Les Alpes-Maritimes se présentent d'ailleurs comme un exemple spécifique où les influences de cette forme de république scolaire se font le plus sentir. Au niveau local, la population ainsi que l'administration publique ne cachent pas un certain malaise vis-à-vis du clivage linguistique entraîné par les décisions prises dans la capitale.

⁹⁴ *Lettre de l'Empereur au Président du Conseil d'Etat sur la décentralisation administrative*, dans *Circulaires et instructions officielles relatives à l'instruction publique*, 6^e partie, publication entreprise par ordre de S. Excellence le ministre de l'instruction publique, T.VI, 1863-69, Typographie de Jules Delalain, Imprimeur de l'Université de France, janvier 1870, Paris.

**L'IMPRIMERIE A NICE
De 1860 A LA GUERRE
DE 1914-1918**

Suzanne CERVERA

*« L'imprimerie a fait de rapides progrès.
L'art l'a prise et soudain, de ses fortes mamelles,
La presse aux mille voix, aux cent mille nouvelles,
A fait des droits de tous les droits les plus sacrés.
A nous gloire et fierté,
C'est à l'imprimerie,
Reine de l'industrie,
Que la mère patrie
Doit ses beaux jours de liberté ! »⁹⁵*

● Innovations et mutations d'un secteur de pointe

Dans les années qui précèdent la Grande Guerre, Nice s'impose comme l'une des capitales de la culture européenne. Carrefour cosmopolite et raffiné, elle attire, pendant sa saison d'hiver, tout ce que le continent compte de mondain, de savant, de fortuné, de politique. En témoignent villas, clochetons, hôtels, qui longent le littoral et trouent de blanc la verdure des collines, mais aussi les nombreuses publications émanant de l'imprimerie locale, qui devient le second poste d'emploi industriel après le bâtiment⁹⁶. Révélatrice des mutations techniques, sociales et économiques à l'aube du siècle nouveau, de la difficile transmission des connaissances au milieu de tant d'avancées, laboratoire de la complexité des phénomènes de modernisation et des réticences humaines, l'imprimerie évolue du luxe et de l'exceptionnel à une production plus courante, de la petite entreprise artisanale à l'industrie indispensable, d'un rythme saisonnier à l'année tout entière. Elle se déplace en quarante ans des petites officines de la vieille ville en de grands ateliers proches de la gare et des nœuds routiers avant que de plus vastes entreprises n'implantent leurs rotatives en banlieue pour la grande presse et la production de documents administratifs. Flexibilité et adaptabilité se révèlent indispensables à l'organisation de plus en plus capitaliste de l'invention de Gutenberg. La grande originalité de leur métier fait des typographes l'avant-garde des travailleurs. En effet ils manifestent dès le début du XIXe siècle le désir de supprimer la séparation entre patronat et ouvriers par la coopération et la négociation dans des commissions paritaires. Aussi leurs revendications salariales seront toujours raisonnées et l'élaboration régulièrement révisée d'un «Tarif», même si le département des Alpes-Maritimes présente des conditions particulières, évitera l'excès de situations conflictuelles. Enfin la solidarité de camarades très proches et fortement dépendants les uns des autres impliquera la création de sociétés de secours mutuel laïques dès le premier quart du XIXe siècle.

Avec l'étude de ce secteur économique, occulté par l'éclat du bleu azuréen, de ses fêtes, et la prééminence du tourisme dont il était pourtant l'une des composantes, nous quitterons les salons qu'éclairaient le gaz de ville, puis la fée Electricité, où tourbillonnaient les couples fortunés, brillaient les beaux esprits et potinaient les publicistes, pour les sous-sols humides et mal éclairés de la vieille ville ; les typographes, noctambules d'un univers de plomb, y préparaient les casses⁹⁷ et poussaient les presses, avant d'être en majorité remplacés par des machines.

⁹⁵ La *Typographienne*, hymne des imprimeurs, paroles d'Auguste Bouchet, musique d'Edmond Bonnet, chantée pour la première fois lors du banquet typographique du 15 septembre 1844.

⁹⁶ Ce constat n'apparaît pas dans l'étude du recensement faite par Christian Siffre qui déballe le sujet de l'emploi, «Le recensement de 1891: Photographie de la population azuréeenne», *Recherches régionales*, N°1, 1995.

⁹⁷ Casier posé sur un pupitre et contenant des caractères de plomb assemblés dans un composteur. Les presses, elles, sont conduites par un conducteur et un margeur ; le receveur est généralement un apprenti.

Sensible aux changements politiques qui avaient marqué l'histoire du Comté de Nice depuis la Révolution française, le secteur de l'imprimerie et de l'édition niçoise était passé d'une relative et discrète prospérité, fondée sur l'impression d'ouvrages de qualité et d'érudition, classiques de littérature latine et italienne, de droit, et, dans une moindre mesure, de religion, à une situation de concurrence par les grands centres français et italiens, Avignon, Lyon, Turin. Le numéro spécial de *Nice-Historique* consacré en 1992 à une « *Histoire de l'imprimerie niçoise* » et à l'exposition organisée au Palais Masséna sur le même thème, a mis l'accent sur les principales officines de la fin du XVIII^e siècle, celles de Gabriel Floteront, des Cougnet père et fils, ainsi que sur l'existence de la Société typographique, montrant à Nice comme ailleurs la nécessité pour ces petites entreprises d'une forme de coopération combinant capitaux, savoir-faire, transmission du métier et du matériel. La presse, étroitement surveillée sous l'Empire, se limita à un seul journal politique⁹⁸; les parutions en langue française connurent un essor bien timide. Ce premier âge d'or de l'imprimerie niçoise, qu'accompagnaient en amont la fabrication de papier, la fonderie de caractères de plomb, la fabrication des encres, la gravure pour les illustrations comportait en aval l'art de la reliure, la librairie et la distribution. Le tout avait été relativement affranchi par la législation libérale du *Statuto* du 4 mars 1848, atténuée en 1862 par la pratique des avertissements et de l'autorisation préalable. Auguste Burnel rédacteur de la *Revue de Nice*, nous dépeint ainsi dans son guide « *Nice* » publié en 1857 par la Société typographique la situation de la lecture et des cabinets littéraires qui diffusaient les brochures et exposaient les peintures très recherchées des artistes locaux; en profitaient essentiellement les hivernants cultivés, encore s'abonnaient-ils très peu à titre individuel à une presse cosmopolite coûteuse : « Nice a une bibliothèque publique excellente, des cercles parfaitement organisés et plusieurs cabinets littéraires très bien servis. M. Charles Cauvin, rue du Gouvernement, MM. Bianchi et Faraud, près le Pont Vieux, M. Delbecqui, rue du Pont Neuf (actuelle Librairie papeterie Rontani), M. Charles Giraud, rue Masséna, tiennent la librairie française et étrangère. Ce dernier a un cabinet pour la lecture des journaux. Au dessus de tout, je recommande à l'étranger la maison Visconti. C'est sans contredit un des établissements les plus complets que l'on puisse rencontrer en Europe. »

La réunion à la France modifia les circuits d'approvisionnement de papier, de production et de vente au profit des circuits commerciaux français. Seules subsistèrent du passé la Société typographique (Librairie, imprimerie, lithographie et taille douce), l'imprimerie Canis soutenue par un commerce de librairie, l'Imprimerie Caisson et Mignon, et l'imprimerie Suchet. Imprimerie, presse et librairie étaient contrôlées par le préfet⁹⁹. Le colportage, particulièrement fourni en partitions musicales et brochures satiriques, s'intensifia. Officiellement libre à partir du décret de septembre 1870, l'une des premières décisions de la république, l'imprimerie niçoise bénéficia surtout, comme le reste de la France, de l'article 68 de la loi du 29 juillet 1881, qui remplaçait les obligations antérieures par la responsabilité d'un gérant, en général l'imprimeur lui-même, et le dépôt légal de quatre exemplaires de la production imprimée, permettant la sauvegarde des textes. Le prix de la presse, devenu peu à peu la principale production imprimée, baissa, même celui de la presse de luxe. Devenus accessibles à tous, les journaux se retrouvèrent dans les gares, les kiosques, les salons des hôtels, et purent être consultés sur leurs lieux de parution, provoquant le déclin des bibliothèques de lecture comme le salon Visconti.

⁹⁸ Nadine Bovis-Aimar « Les débuts de la presse en langue française dans le Comté de Nice et les Alpes-Maritimes », « L'Imprimerie Niçoise », *Nice Historique*, 1992.

⁹⁹ Archives départementales des Alpes Maritimes, 2 T 1.

• Les mutations : de la vieille ville aux quartiers en devenir

Cette législation libérale, l'accès d'un plus grand nombre à la lecture, la politisation du message imprimé et du public, l'allongement de la saison d'hiver, expliquent la brusque floraison locale du secteur de l'imprimerie, en même temps que son passage de producteur d'objet de luxe à celui de diffuseur de culture courante. Diverses sources documentaires nous permettent de nous faire une idée du nombre d'établissements que compta la région entre 1860 et 1914. *L'Indicateur de Nice, des Alpes Maritimes et de la Principauté de Monaco* publiait les titres et enseignes des commerçants qui payaient l'insertion d'une « propagande », c'est-à-dire d'une publicité. Il nous signale en 1865 neuf ateliers à Nice¹⁰⁰, nombre porté à vingt-trois en 1883, conséquence de l'essor de la presse après le vote des lois de liberté de 1881. En 1903, avec Antibes, Cannes, Grasse, Beaulieu-sur-mer, Beausoleil et Menton, la région, d'après la même source, compte une quarantaine d'officines, une cinquantaine en 1913. Ces données sont à peu près confirmées par le *Bulletin trimestriel de la Chambre syndicale des typographes*, 19e section de la Fédération française des Travailleurs du Livre, édité par la Bourse du Travail de Nice, qui, dans son exemplaire du deuxième trimestre 1920, décompte 53 imprimeries à Nice et dans la région avant 1905, dont il ne subsisterait que quinze en 1920. En 1936 63 imprimeries existaient de nouveau à Nice, sans compter celles de Monaco, Beausoleil et Menton, comportant au moins 450 ouvriers syndiqués.¹⁰¹

Entre 1880 et 1899, avant la généralisation des machines à moteur, la plupart des imprimeries, ateliers minuscules, certains spécialisés dans l'édition rare et les hebdomadaires mondains, se côtoient au centre, à la limite de la vieille ville, dans les quartiers que fréquentent les hivernants et pour lesquels certaines constituent, lorsqu'elles se doublent d'un cabinet de lecture dans la tradition de la librairie Visconti, un lieu de distraction; c'est un vrai quartier de la presse qui attire les personnalités : cinq officines se situent entre la descente Crotti et le quai des Etats - Unis, une rue Halévy, tout près de la Promenade des Anglais et du Jardin public ; une dizaine se groupent entre l'avenue de la Gare, le boulevard Dubouchage et la rue Gioffredo. Deux officines un peu excentrées sont installées rue d'Italie et rue Longchamp. L'imprimeur vit au dessus de son installation dans un appartement de deux ou trois pièces simplement meublé; la servante occupe une mansarde. Au rez-de-chaussée, les presses mécaniques et les presses traditionnelles, au premier étage c'est le domaine des compositeurs avec leurs ateliers ou boîtes. La main d'œuvre loge sur place dans des

¹⁰⁰ Succédant à un bordereau du 5 novembre 1860 qui confrontait en deux colonnes la liste des imprimeurs et libraires de la région et leur état d'esprit (« italien », « italianissime », « mazzinien », « bavard sans consistance », « sans opinion », « d'opinion française »), une enquête de la préfecture des Alpes-Maritimes se proposa de faire participer les imprimeurs à la discussion de la loi du 11 mai 1868 sur la presse ; ce début d'enquête fut utilisé dans l'« *Etat des Imprimeurs et Libraires existant dans le Département des Alpes-Maritimes dans l'Année 1872, modifié au 1^{er} janvier 1880* » et transmis au Ministère de l'Intérieur. La liste que nous donnons est limitée aux imprimeurs et lithographes :

Gauthier Victor Jacques, Descente de la Caserne depuis 1864

Dalmet Jean Baptiste, 7 Rue du Pont Neuf depuis 1872

Cauvin Charles, 6 Rue de la Préfecture depuis 1860

Faraut François, 9 Rue du Pont Neuf depuis 1853

Giletta Alfred, 9 Rue des Ponchettes depuis 1861

Barban Vincent, 2 Place des Phocéens depuis 1875

Berna A. B., 9 Boulevard du Pont Vieux depuis 1872

Luleain Antoine, 1 Promenade du Cours depuis 1871

Davin Paul, 1 Rue Bréa depuis 1861

Léa Jean Ludovic, 12 Rue Gioffredo depuis 1868

Vincent (L. et Cie), Cannes depuis 1873

Marie Bernard, abbé de Lérins, Cannes depuis 1873

¹⁰¹ *L'ouvrier du Livre niçois*, 15 avril 1937.

mansardes sans eau et sans confort au dessus des officines, ou plus loin, vers Riquier, le quartier Saint-Etienne et la route de Turin, et vers Magnan.

Mais l'essor de la presse amène de grandes transformations en modifiant le travail des imprimeurs : le poids, la taille, le bruit des machines, le développement de l'automatisme nécessitent des locaux plus vastes, plus solides, mieux isolés ; le patrimoine industriel se révèle mal transmissible car rapidement dépassé. La distribution régionale des grands quotidiens impose le voisinage de la gare. Entre 1900 et 1914 on assiste à une évolution des entreprises, souvent groupées en sociétés car un particulier ne dispose pas de capitaux suffisants pour s'adapter aux tirages soutenus d'une presse à la parution régulière et à la diffusion importante ; quotidiens d'information et politiques, journaux sportifs spécialisés deviennent l'essentiel de la production imprimée. Il leur faut laisser les immeubles du centre, à forte valeur immobilière, mais vétustes, pour des locaux spacieux et solides plus propices à des installations industrielles lourdes. Dans l'hebdomadaire *Fraternité* du 7 février 1911, que publient les Francs-maçons de Beausoleil, Etienne Ghilini, un typographe, remarque, évoquant une forme de ségrégation dans l'occupation du territoire de la ville : « Deux grandes divisions qu'aucune convention n'a établie, que nul texte n'oblige à respecter existent cependant en fait, les pauvres d'un côté et les riches de l'autre. Les pauvres bougres, petits ouvriers ou petits patrons se tiennent généralement dans des carrefours ou des places secondaires, abandonnant les belles promenades et le haut du pavé aux gens aisés. Les grandes avenues, les belles places sont à tout le monde. Pourquoi les pauvres ne s'y risquent-ils pas ? »

Cette évolution dans l'espace accompagne le déclin relatif de la vieille ville. Ainsi disparaît la proximité géographique entre le monde littéraire et le monde ouvrier qui va s'accuser avec la dématérialisation de la transmission, départ ou disparition des entreprises de l'amont, fondeurs de caractères, papetiers, et de l'aval, lithographes, affichistes, transporteurs, distributeurs.

Ainsi, en quelques années l'imprimerie passe de l'artisanat à l'industrie, s'éloignant du centre traditionnel en accompagnant les mutations urbaines ; tout en se concentrant dans des formules plus performantes, elle se disperse dans l'espace du département de Cannes à Monaco.

Des travailleurs nocturnes et mystérieux

Dans une sotie, « Symphonie der Arbeit, histoire comique de la naissance d'un journal », le *Deutsches Riviera Journal* du 16 janvier 1930 relate sa propre impression comme un conte de fées : chiffres et lettres de l'imprimerie sortent lestement de leurs casiers, et se réunissent dans l'atelier à la lueur de la lune, symbole qui montre bien le mystère prêté au travail de l'imprimeur, empreint d'une sorte de vocation clandestine. La lettre E, particulièrement volubile, commence à raconter les aventures d'un voyageur allemand dans un café niçois. Les autres lettres, jalouses de sa place prépondérante, lui coupent la parole, et chacune d'exécuter un petit ballet. Lorsque l'ouvrier imprimeur arrive, à l'aube, le calme règne autour de la presse, et les pages sont toutes composées ... En fait, la sortie d'un livre ou d'un journal n'est pas aussi magique.

Avant la mise en usage des machines, les ouvriers du livre forment dans les grands centres d'imprimerie de France, Paris, Lyon, Tours, Montpellier, une corporation originale, instruite, solidaire, qui va jouer un grand rôle dans le mouvement ouvrier français d'aspect encore corporatif, à la différence de l'Angleterre ou de l'Allemagne, où existe déjà une masse ouvrière. Spécialisés, ils se partagent entre « labeur », ouvriers qui travaillent sur les ouvrages de longue haleine, et « bilboquet » ou « bibelot », plus tard « conscience », employés aux petits travaux de caractère rapide comme affiches et documents administratifs, brochures, ouvrages d'une cinquantaine de pages, moyen d'expression recherché pour sa maniabilité, la facilité de sa fabrication, de sa circulation, et la modicité de son prix. L'imprimeur, ou ours,

n'est en somme qu'un patron, qui supervise en hurlant les ouvriers, ou singes car ils s'agitent beaucoup. Au labour, sont les plus savants, surtout les correcteurs dont beaucoup sont parfois « hommes de lettres, plumitifs » novices ou écrivains d'avenir¹⁰². Devant la casse, sorte de casier qui comporte les lignes que la presse imprimera, sont debout les compositeurs dont les doigts agiles manipulent les lettres de plomb qu'il faut sélectionner et disposer rapidement en sens inverse de l'écriture, le salaire étant calculé au nombre de m à l'heure, référence aux signes qu'il n'est pas trop difficile avec l'expérience de placer. Eux aussi se doivent d'être lettrés, ont des idées et des aspirations, et la difficulté de leur tâche est symbolisée par l'expression: «C'est la bouteille à l'encre».

«Faire et défaire	«Mon emploi me rend l'interprète
Est mon affaire,	De toutes les opinions.
Et toujours le compositeur	Sitôt que la copie est prête,
Sait aligner son caractère	Moi j'entre dans mes fonctions.
Suivant le goût de son auteur.»	De l'erreur je suis la bannière

Autant que de la vérité.¹⁰³»

A Nice, les casses sont divisées en deux parties séparées, plus tard réservées aux caractères d'affiches, à la différence des casses parisiennes. Certains typographes ne sont rien d'autre que des « bourreurs de ligne » employés au rabais coupables de fréquentes «coquilles» sous l'autorité d'un prote (premier ouvrier) ou chef d'atelier. De sérieuses bagarres ont lieu lorsque des lettres ou des signes manquent dans la casse, on essaie de se voler le matériel les uns aux autres ; cela contribue à l'assiduité des ouvriers qui craignent qu'en cas d'absence ou de retard on ne leur dérobe leur matériel. On triche au moment de la distribution des copies à imprimer ; si on a repéré une copie bien calligraphiée, on cherche à prendre son tour avant les autres. A Nice le caractère intermittent de la main d'œuvre est particulièrement marqué puisque les publications se font essentiellement en saison, c'est-à-dire entre le mois de novembre et le 1^{er} mai. Seuls les très bons ouvriers de la presse quotidienne et des maisons sérieuses, l'aristocratie du métier en somme, bénéficient d'un emploi à l'année, les autres sont en principe embauchés jusqu'au lundi de Pâques, heureux quand cette fête mobile, qui se manifeste par la fermeture des commerces de luxe aux ouvertures bientôt protégées par des planches, tombe fin avril ; à défaut d'autre perspective professionnelle ils se reconvertissent ensuite dans le bâtiment où ils deviennent peintres, bonimenteurs dans les foires et marchés, certains partent pour l'été dans l'arrière-pays ou en Suisse comme travailleurs de force ; au

¹⁰² La tradition typographique se voulait en même temps une tradition littéraire, polémiste ou philosophique ; dans ce « métier » on peut trouver Jules Michelet, Hégésippe Moreau, Pierre Joseph Proudhon ; à Nice plus précisément beaucoup de journalistes et d'écrivains commencent leur carrière comme typographes. Les mêmes noms se retrouvent en signature des articles et dans les listes de correcteurs créanciers privilégiés lors des faillites ou liquidations, Augustin Anglès, Georges Avril, Robert Burg, Philippe Casimir, Victor Emanuel, Victor Garien, Henri Hardy-Polday, Louis Henrique, François de May, Calixte Pierre-Pierre, employés sous leur nom ou leur pseudonyme. En 1880, Victor Emanuel, fils d'Eugène Emanuel, poète et écrivain régional, orphelin, dut très tôt gagner sa vie ; ouvrier lithographe chez Dalmat, il figure comme créancier privilégié au titre de 70 francs d'appointements dans le règlement de la faillite du lithographe. En 1888 il publie chez Victor-Eugène Gauthier fils un recueil, « Les rues de Nice : chroniques historiques et descriptives sur le vieux et le nouveau Nice », sous son pseudonyme de journaliste « Séguran ». Voir *La belle époque de la presse mondaine*, Suzanne Cervera, Alandis Editions, Nice, 2002. Le *Rabelais* (21 janvier 1899) publié de Georges Avril, alors timide écrivain débutant à Nice, «La plainte des manuscrits»:

«*Fauchant les ingénus espoirs
Des jeunes qui le long des soirs
Passent sans cesse au polissoir
Leurs oeuvres que nul ne veut voir,
Ce cri va de l'Aurore au Soir:
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.*»

¹⁰³ Eugène Boutmy, «*Le compositeur typographe*» par Toussaint Michel, Dictionnaire de l'argot des typographes, Flammarion, Paris 1883.

moins deux cents d'entre eux travaillent en intermittents vers 1900. On voit ainsi de bons «labeuriers» accepter un salaire de trois francs cinquante par journée de dix heures si la place est assurée à l'année, sans compter les «heures en bois», c'est-à-dire les heures supplémentaires non payées pour terminer une commande. De plus, la coutume est de «banquer» les ouvriers en monnaie de billon, c'est-à-dire en cuivre, alors que les clients paient les patrons en pièces de cinq francs en argent ou en or ; celles-ci sont cédées aux commerçants pour cinq francs trente centimes, ce qui assure aux patrons un bénéfice dont les travailleurs sont frustrés. L'une de leurs revendications sera le paiement d'un tiers seulement des salaires en monnaie de billon.

L'imprimeur, souvent à la fois concepteur, auteur et gestionnaire des travaux entrepris doit compter avec la qualité des fournitures, l'efficacité de son personnel, la mise à jour de son savoir technique, avant de satisfaire la clientèle. Typographe lui-même plus que patron, il se distingue mal de ses ouvriers avec lesquels il fait corps, fiers de leur « noble art » qui fait d'eux, disait Voltaire, « des hommes de lettres ». Les typographes ont, dès 1833, fondé une « Association libre typographique », ébauche de syndicat qui contourne l'interdit de la loi Le Chapelier contre les coalitions¹⁰⁴, et prône une union des patrons avec la classe ouvrière. Les maîtres imprimeurs ont attendu 1839 pour former leur première chambre syndicale, et élaboré en commission paritaire, en juillet 1843, un « tarif », c'est-à-dire un concept très moderne englobant l'apprentissage, le salaire à l'heure, l'organisation de travail et sa durée, souple et adaptable à l'originalité et à la complexité de l'atelier ; même s'il n'est pas toujours appliqué, particulièrement en province, le « tarif » de référence, constitue une base de discussion, et est de toute façon révisable tous les cinq ans. La Seconde République, se fondant sur le rôle déterminant qu'ont joué les ouvriers du Livre, frappés déjà par la remise en question de leur métier devant la généralisation des presses mécaniques en 1830 puis en 1848, où ils les ont détruites à coups de barres de fer, encourage par une prime (elle investit trois millions de francs dans ce projet) les uns et les autres à former des coopératives de production fondées sur leur entente. Six seulement se créent alors en France malgré l'enthousiasme franc-maçon ou saint-simonien de nombreux typographes qui songent à supprimer le patronat par la coopération. *La Lutte sociale* signale dans son numéro du 23 juin 1901 la naissance à Paris d'une imprimerie «communiste», l'« Emancipatrice » ; dans l'équipe de seize membres, tout travailleur, directeur, compositeur, « minerviste »¹⁰⁵ ou homme de peine, fait huit heures de travail à salaire égal, et une commission de répartition se propose de faire le partage des gains, investissant le surplus dans des coopératives ou des groupes d'études. Dès 1879 s'est créée dans cet esprit à Nice l'Imprimerie Nouvelle Berna et Barral, qui subsiste avec succès jusqu'en 1895¹⁰⁶. D'autre part le mouvement ouvrier y est stimulé par la présence de Jacques Victor-Eugène Gauthier, qui, à la fois imprimeur, éditeur, syndicaliste et écrivain incarne sa profession de façon exemplaire.

Victor-Eugène Gauthier, un professionnel éminent de la « famille de Gutenberg »

Né à Lyon le 2 mai 1822, dans une famille protestante du Dauphiné, il a le goût des lettres et s'éduque en autodidacte. Après Lyon où il est apprenti, puis Epernay où malade il est soigné à l'hôpital et sauvé par une religieuse, il «monte» à Paris où sur la recommandation de l'Archevêché il travaille à l'imprimerie Paul Dupont, l'une des plus importantes, comme prote. L'un de ses poèmes écrit dans la prison de Mazas évoque ses débuts:

«Sorti d'une pauvre mansarde
Où j'expirais, ignorant tout,

¹⁰⁴ La Loi Le Chapelier, votée le 14 juin 1791, limita les droits d'association des ouvriers et favorisa les patrons et les formules capitalistes.

¹⁰⁵ La minerve est une petite machine à imprimer munie d'une pédale.

¹⁰⁶ A cette date les deux imprimeurs se séparent, Léo Berna installe à Menton son « Imprimerie coopérative mentonnaise ». On pense à l'imprimerie du roman « La chronique des Pasquier », de Georges Duhamel.

Je me suis placé sous la garde
D'un art qui m'a remis debout.
Par lui, j'ai vu fuir l'indigence,
Et j'ai conquis d'humbles talents...
Un jour l'urne professionnelle
Me fit arbitre du travail...»

3 avril 1862, Arrivée à Mazas (A mes enfants)

Il se marie en 1847 avec Jeanne Héloïse Lajoie (1823-1907) ; sa fille Anatolie naît en février 1848¹⁰⁷, en même temps que la Révolution dont les utopies le passionnent et dans laquelle les typographes, confrontés à une crise de chômage due à la mécanisation jouent un rôle actif. Entré en franc-maçonnerie, il préside la Société typographique parisienne, mouvement mutualiste riche de mille cinq cents compositeurs et versifie sur l'utilisation de *La Machine typographique*, dont il attend des progrès pour l'humanité:

« Aux prôneurs des droits d'un autre âge
Elle montre, en roulant par chocs,
Les dents de son fier engrenage
Comme un gros chien montre ses crocs.
Mais lorsqu'il s'agit de répandre
La lumière et la liberté,
Oh! mes amis, rien ne peut rendre
Sa fiévreuse célérité.
Poursuis en agile gazelle
Ton travail civilisateur;
Sur tes deux rails, roule, ma belle,
Ton char qu'entraîne la vapeur!»

Paris, 14 mai 1855

Il fait représenter *La chasse au travail, ou la Saint Jean Porte Latine*, drame vaudeville en deux actes, puis le 24 décembre 1856 une équipe de typographes interprète, sur le théâtre Saint Marcel, une pièce de sa composition sur les origines de l'imprimerie en France, *Les Sorciers du cloître Saint Benoît*, pleine d'allusions aux contraintes qui pèsent sur l'imprimerie.¹⁰⁸ Il dédie son poème *La Suzon*, une petite rivière qui contourne Dijon, écrit à Paris en décembre 1861, à son ami Joseph Mairet¹⁰⁹. Responsable d'un mouvement de grève contre Paul Dupont, qui recrute des ouvrières sans qualification et s'arrange à abaisser le tarif, il est arrêté et emprisonné à Mazas avec une vingtaine de personnes, dont les neuf typographes de la commission paritaire. Cet emprisonnement de quarante-cinq jours, lui permet paradoxalement de se reposer et de se livrer à une inspiration plus professionnelle qu'intime (*Que l'imprimerie / Prospère toujours,/ Ravis l'industrie/ Au bec des vautours!*) dont nous pouvons suivre l'évolution chronologique dans le recueil «*Péchés poétiques*» qu'il

¹⁰⁷ La naissance d'Eugénie Catherine Anatolie Gauthier (1848-1907), morte à Nice sera suivie par celle de Victor-Eugène (1854-1914), le futur imprimeur, mort lui en Savoie. Anatolie avait épousé Pierre Mercadier, chef de gare à Toulon, mort dans un grave accident du travail. (Documentation Généanet)

¹⁰⁸ Victor-Eugène Gauthier, *Péchés poétiques* et *Les sorciers du cloître Saint Benoît*, 1841-1866, Imprimerie V.E.Gauthier, 1, Descente de la Caserne, Nice. Martin Crantz l'initiateur doit lutter contre l'ignorance des copistes qui soupçonnent l'invention de collusions diaboliques. «*Le but et le devoir de l'imprimerie seront de défendre tous les droits envers et contre tous... L'imprimerie doit être une mer étendant partout ses océans lumineux.*»

¹⁰⁹ Celui-ci, ouvrier typographe à Dijon puis à Paris (1818-1902) est l'un des rares ouvriers à avoir laissé un témoignage (vingt cahiers de mémoires!) sur les luttes pour la création du Tarif et sur l'action de Pierre Leroux. «Les carnets de Joseph Mairet, ouvrier typographe. Histoire de la Société typographique parisienne et du Tarif, 1839-1852», édition présentée par Roger Dedame, FILPAC CGT. 1995.

publiera une fois éditeur à Nice¹¹⁰. Après *Mon persécuteur*, daté du dépôt de la Préfecture de police le 29 mars 1862, *Les toiles d'araignée*, *Un toast dans la cellule au dépôt*, *La prière des typographes au dépôt (Pauvres amis les épreuves sont dures/ Pour amener l'équité parmi nous.)* du 3 au 14 avril 1862, il rédige pour sa femme *Accusé de réception d'un bouquet de lilas qui m'avait été envoyé à Mazas*.

«Ah qu'il fait bien dans ma cellule

Ton joli bouquet de lilas!» (Mazas, 14 avril 1862.)

Il est finalement relâché grâce à la plaidoirie, le 3 août 1862, de l'avocat légitimiste Berryer¹¹¹ ; celui-ci, qui idéalise la légitimité royale protectrice du peuple, affirme devant les juristes de Napoléon III le bien-fondé d'une solidarité ouvrière qui s'est manifestée collectivement, mais n'a pas transgressé la loi contre les coalitions. «Je repousse les traités de gré à gré entre maître et ouvrier», affirme-t-il, leur préférant les forces collectives; il considère que le travail n'a pas pour but la production de richesses mais «la sustentation de l'homme». L'Empereur a gardé de sa jeunesse, de son passé de *carbonaro* et de prisonnier au Fort de Ham une certaine tendresse pour le milieu ouvrier, comme en a témoigné sa brochure *L'extinction du Paupérisme* ; son gouvernement prend alors un tournant libéral. La loi Le Chapelier sera abolie en mai 1864, autorisant du même coup les coalitions, donc les grèves, et des enquêtes départementales visent à consulter les imprimeurs pour libéraliser l'imprimerie.

Les typographes remercient leur avocat, qui a refusé de toucher des honoraires, par un exemplaire des *Oraisons funèbres* de Bossuet superbement relié, où ils donnent la mesure de leur talent par le choix des caractères et l'habileté de la composition. Victor-Emile Gauthier, qui a perdu son emploi, est embauché à l'Imprimerie Ch. Schiller, 10 rue du Faubourg Montmartre, comme metteur en pages du journal *Le Temps*, qui vient d'être fondé par Moïse Polydore Millaud, un banquier bordelais. Mais l'imprimeur considère que son employé, par ailleurs malade, sera mieux au soleil et, lui-même protestant, le recommande à Nice au pasteur Léon Pilatte qui s'affaire avec un groupe d'opposants à l'Empire à fonder un nouveau journal.

Depuis 1853 l'imprimerie Canis a quitté le Vieux Nice pour s'installer au premier étage de la Maison Girard, descente de la Caserne, aujourd'hui rue de la Préfecture. Elle est rachetée en 1863¹¹² par un groupe de républicains et de frères maçons¹¹³ voulant agir contre l'Empire. L'équipe crée le *Phare du Littoral*, journal d'opposition transféré rapidement d'Antibes à Nice dans l'atelier rénové de la descente de la Caserne. Devenu quotidien, le *Phare* ardemment républicain fidélisera jusqu'à neuf mille lecteurs après 1870¹¹⁴. Toujours

¹¹⁰ Victor-Eugène Gauthier, *Péchés poétiques* et *Les sorciers du cloître Saint Benoît*, 1841-1866, Imprimerie V.E.Gauthier, 1, Descente de la Caserne, Nice. Plusieurs des travaux d'écriture et d'édition de V.E.Gauthier sont consultables à la Bibliothèque de Cessole à Nice, et portent l'«ex libris» du Chevalier de Cessole auquel Gauthier les avait offerts.

¹¹¹ Pierre-Antoine Berryer (1790-1868) avocat de grand talent, fit une carrière politique marquée par un légitimisme fidèle. Royaliste, il considérait que le souverain avait le devoir de défendre le peuple et de se pencher sur la condition ouvrière. Il plaida d'abord pour les Compagnons charpentiers de la Seine, puis pour les imprimeurs. Hostile au Second Empire, il finit par accepter d'être élu député dans l'opposition en 1863. (Jacques Trémollet de Villers, *Aux marches du Palais, Pierre-Antoine Berryer, avocat*, Editions DDM, 1997.)

¹¹² M.Moinard, *La presse et l'imprimerie à Nice de 1883 à 1937*, Imprimerie de l'Éclaireur de Nice, 1938.

¹¹³ Un petit groupe de républicains hostiles à l'Empire, comme le pasteur Léon Pilatte, ancien directeur de *l'Indépendant* et fondateur de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes, le premier à faire appel à Victor-Eugène Gauthier, Edouard Corinaldi, l'avocat Aloys Funel Joseph de Clausonnes, également maçon, l'avocat Georges Honoré Bon, plus tard Honoré Sauvan, et, parmi les typographes, Etienne Ghilini qui dirigera à son tour de petites revues maçonniques, telle *Fraternité*. (Y. Messeca, *La Franc-maçonnerie dans les Alpes-Maritimes*, Nice Sophia Antipolis, 1991). Le *Phare* soutiendra Alfred Borriiglione, plus tard Raphaël Bischoffsheim et Maurice Rouvier en tant que frères et républicains.

¹¹⁴ Tirage des principaux quotidiens niçois d'après le *Phare du Littoral* du 10 janvier 1873 (ADAM) entre le 25 septembre et le 21 décembre 1872 :

compositeur sous le titre d' « imprimeur éditeur » dans les locaux au dessus desquels il loge, dynamique président de la société typographique niçoise, 19^{ème} section de la société nationale, Victor-Eugène Gauthier assure pendant une dizaine d'années une partie de l'édition niçoise dans un contexte très concurrentiel. L'attribution par la municipalité de la vente de la presse en kiosque plutôt que par colportage favorise certains hebdomadaires, en l'occurrence la *Vie mondaine*, la *Vie élégante*, et le *Moniteur des Etrangers* quand d'autres sont « frappés d'ostracisme », et bénéficie donc à certains imprimeurs peut-être mieux intégrés dans le microcosme niçois, comme Conso et Giletta, Malvano-Mignon, ou Viterbo ; Victor-Eugène Gauthier est, lui, gratifié des commandes des journalistes de saison et des opposants à l'Empire.

La bonne qualité des travaux que l'imprimerie Gauthier exécute se voit à l'importance des publications réalisées entre son installation et la date de sa mort. L'une des premières commandes est celle de la famille Close, une riche famille implantée à Antibes dans des circonstances que la brochure explique: à la suite d'une tempête, le yacht *Sibylla*, du Chevalier Close, banquier du Roi Ferdinand des Deux-Siciles et de son fils François II, relâche à Antibes. La montée à Notre Dame de la Garoupe, un concert, l'accueil de Paul Bernard maire de la bourgade, la beauté des terrains du Cap bien moins chers que ceux de Cannes, donne à Antibes un nouveau parrain¹¹⁵. Pendant cette période, l'Imprimerie Gauthier se charge d'une trentaine de publications de type polémique, comme *Les brouillards de Nice*, de Calixte Pierre-Pierre, ou *Etude sur les Séparatistes et la question niçoise*, de V. de Courmaceul. Une quarantaine de brochures et ouvrages littéraires ou poétiques sont en grande partie le fait d'hôtes de la Riviera qui publient à compte d'auteur. Dans ce groupe on trouve *Les bandits justiciers des Alpes-Maritimes*, roman historique publié en 1870. Il met en scène le jeune Masséna prisonnier sous le nom de Manassé au milieu des actions des Barbets, vus sous un angle romantique, pendant la période révolutionnaire, et évadé grâce à un mot de passe qui n'est autre que « France-Espoir ». Là est relaté avec d'affreux détails l'épisode du Saut des Français. Victor-Eugène Gauthier signe ce roman, mais n'est sans doute que le prête-nom de Jacques Thagrieu, écrivain dont ce nom lui-même n'est qu'un pseudonyme.¹¹⁶

Si le quart de la production de l'imprimerie consiste en annuaires, comme ceux du Club nautique, et règlements divers, les publications scientifiques, médicales, historiques, et les guides et commentaires d'excursions montrent de la part de visiteurs curieux le désir de faire partager leurs connaissances. Les hivernants semblent privilégier par leurs commandes l'imprimerie V.E.Gauthier. Par contre la plupart des publications en dialecte nissart se feront à l'époque du fils Gauthier dans de petites officines, comme l'Imprimerie Berna, pour *Lou Ficanas*, entre avril 1887 et octobre 1891, ou chez Goiran, fils de Marius Goiran, un ancien ouvrier de Gauthier, pour la *Ratapignata*, à partir de 1900. L'impression d'un grand journal fait de Gauthier un homme arrivé, pris entre son passé de syndicaliste défenseur de ses collègues et son vécu de chef d'entreprise. Non seulement il exerce un ascendant certain sur les aspects syndicaux de la profession, mais encore il publie « un travail des plus curieux et des plus utiles », ses *Eléments pratiques d'évaluation et de tarification typographiques*, ouvrage destiné à faciliter la rémunération des typographes : il s'agit d'appliquer le système

Nombre total d'exemplaires :	Par jour :
<i>Pensiero da Nizza</i> 40 492	560
<i>Journal de Nice</i> 43 260	577
<i>Phare du Littoral</i> 156 935	2 092
<i>L'ordre social</i> 54 660	729

¹¹⁵ Victor-Eugène Gauthier, *Comment on devient parrain d'une ville*, Typographie Victor-Eugène Gauthier et Compagnie, 1, Descente de la Caserne, Nice, 1866. Bibliothèque de Cessole.

¹¹⁶ Victor-Eugène Gauthier, *Les bandits justiciers des Alpes-Maritimes*, Editions Victor-Eugène Gauthier, 1, Descente de la Caserne, Nice. Michel Iafelice, *Barbets! Les résistances à la domination française dans le Pays niçois*, Serre Editeur, Nice, 1998.

métrique à l'évaluation du prix de la main d'œuvre, proportionnel au centimètre carré de page imprimée ; les ouvriers peuvent ainsi bénéficier « de la simplification proposée par leur vieux camarade, qui a tant travaillé pour tous, et qui est et sera toujours infatigable dans la recherche des améliorations et des progrès intéressant la famille de Gutenberg ¹¹⁷ ». Partant du principe qu'en typographie comme dans tout autre « art », tout est toujours à réinventer, celui qui n'a pas cessé d'être un prote veut donner à l'entreprise les moyens de mieux s'adapter. En fait le développement du travail en « commandite », c'est-à-dire à la suite d'une commande à la collectivité des ouvriers d'une entreprise, rendra presque caduc ce mode de rémunération, disparu dans la région aux alentours de 1920.

Miné par la tuberculose et le saturnisme, l'intoxication au plomb, « mal noir » des typographes, Victor-Eugène Gauthier meurt à Nice le 25 juin 1879 à cinquante-sept ans, et est enterré au cimetière de Beaulieu où il avait une petite « campagne » ; son entreprise, l'une des plus importantes imprimeries niçoises, lui survit sous la direction de son fils, le second Victor-Eugène Gauthier, alors âgé de vingt-cinq ans, président de la Société Victor-Eugène Gauthier et Cie, chargée, en fondant le *Petit Niçois*, de « propager par la parole et par l'écrit la doctrine républicaine ». Le second Gauthier essaiera de suivre la tradition paternelle de loyauté syndicale, malgré la concurrence et les difficultés de l'édition locale, tributaire du contexte saisonnier des commandes et de l'emploi. Après la mort du premier Victor-Eugène Gauthier l'imprimerie sera essentiellement préoccupée de textes officiels, et avec le *Phare du Littoral* puis *l'Eclairneur*, trouvera en changeant d'atelier pour le 27 avenue de la Gare, dans les anciennes installations industrielles de la parfumerie Warwick, un moyen de s'étendre avec la grande presse ; ¹¹⁸elle bénéficiera de la clientèle des Républicains et de celle des partisans d'Alfred Borriglione

Plusieurs numéros du *Phare* de janvier et de février 1874 nous montrent la politique suivie par la presse dont les directeurs changent d'imprimeur au gré de leur fragile budget et de leurs appuis : *Nice Journal*, un nouveau quotidien s'est trouvé privé de la parution des annonces légales par une confusion du concierge du Parquet qui a remis le texte des annonces à l'Imprimerie Gauthier ; un échange aigre-doux d'explications avec M. Gallois-Montbrun, directeur de *Nice Journal*, et le remboursement des cinquante centimes indûment perçus, calme le jeu entre Gauthier, et ses rivaux, Giletta de la rue des Ponchettes, ainsi que Faraut et Conso. Le chevalier de Cessole restera toujours fidèle à l'imprimeur dont il a connu le père et au total ce sont trente-six publications relatant ses ascensions et découvertes qui seront éditées par les Gauthier.

• La Côte d'Azur, « point nodal » de l'imprimerie et de la presse

Les années 60 ont vu apparaître la presse à un sou qui conquiert le public populaire. A Paris le nombre de quotidiens passe de 12 à 52, particulièrement avec la loi libérale du 11 mai 1868 qui supprime le dépôt préalable, puis avec la loi républicaine du 29 juillet 1881. Pendant ce temps en province les quotidiens passent de 54 à 100, 214 en 1880, 242 en 1914. Ce développement de la presse, devenue le principal client des imprimeurs, nécessite une nouvelle adaptation ; le succès d'un numéro de journal repose à la fois sur la qualité de l'impression et la rapidité de sortie des exemplaires, sans parler du talent des journalistes. Par la presse, l'imprimerie se trouve au cœur de l'activité économique et financière, et devient un stimulant majeur de la vie politique, en pleine expansion dans les Alpes-Maritimes. Malgré les difficultés matérielles et financières occasionnées par cette véritable révolution, après les machines rotatives, généralisées vers 1870, l'installation des nouvelles machines à composer,

¹¹⁷ Le *Phare du Littoral* reproduit le 19 août 1879 un article du *Journal officiel* de l'avant-veille.

¹¹⁸ Véronique Thuin-Chaudron, *Nice, de la colline du Château aux châteaux des collines, Architecture Construction, Urbanisation de 1860 à 1914*, Editions Serre, 2009.

premières linotypes, et des plieuses, dans les années 1880, les principaux imprimeurs en font l'acquisition, stimulés par la présence dans la région de plusieurs magnats de la presse.

Dans une villa de la Promenade des Anglais, où il mourra en 1899, s'est installé le baron Julius Von Reuter, sujet prussien devenu anglais, fondateur du *Reuter Office*, la plus importante agence de nouvelles du monde, concurrente heureuse de l'Agence Havas. Depuis 1880 Hippolyte Marinoni¹¹⁹, mécanicien pragmatique et inventeur de génie, directeur du *Petit Journal*, bénéficie pour sa résidence de Beaulieu-sur-Mer d'une gare presque personnelle. Il a mis au point une rotative performante permettant, sur une largeur de papier standardisée et imprimée recto-verso, la sortie de 20 000 exemplaires à l'heure, 50 000 en 1914 et presque sans concurrence sur place. Saint-Jean-Cap-Ferrat et son maire David Pollonais se flattent des excentriques visites de James Gordon Bennett, fils du propriétaire du *New York Herald Tribune*. A l'occasion d'un séjour et pour satisfaire quelque lubie, d'originaux mécènes, comme Raphaël Bischoffsheim ou, moins célèbre, le baron Scander Levi, vont stimuler l'édition d'« œuvres » littéraires, poétiques, scientifiques, représenter ou créer des partis politiques, lancer des journaux à thème, faisant de la région pour quelques mois au moins chaque année une sorte de creuset intellectuel. Ainsi devenue un haut lieu de la presse et le point nodal saisonnier de la transmission des nouvelles, la Côte va-t-elle dépasser rapidement l'empirisme des pigeons, des coureurs à pied, à cheval et à bicyclette utilisés provisoirement sur place par le télégraphe et la modernité de l'impression. Ajoutons à cela la fréquentation assidue de personnalités mondaines liées à la presse, allant de Laetizia Bonaparte-Wyse à Juliette Adam, Séverine, Ferdinand Bac ou le général Türr, d'hommes politiques attirés par une implantation électorale ressemblant à une villégiature, Gaston Rouvier, Paul de Cassagnac, Edouard Drumont, Paul Déroulède ou Philippe Renucoli, de notabilités nationales ou internationales de tous ordres, le père de Léon Gambetta, Frédéric Passy, Prix Nobel de la Paix, Camille Flammarion l'astronome, l'écrivain décadent Jean Lorrain, d'une pépinière locale d'élus dans laquelle Flaminius Raiberti concurrence Alfred Borriglione, et bien d'autres. Dominique Durandy renonce à supplanter Honoré Sauvan, tandis que les « plumigènes » locaux, Georges Avril, Victor Emanuel, Paul Padovani, Emile Négrin, tentent de se hausser du col. Ainsi s'expliquera l'essor extraordinaire de l'imprimerie moderne sur le littoral bleu, stimulée par ces magnats de la presse et de l'information internationales, par le passage d'écrivains français ou étrangers, et par la résistance à une « francisation » parfois mal ressentie de petites officines qui privilégiaient la culture locale et que consacraient des publications contestataires et satiriques. Ces mystérieux ateliers, sentant l'encre et la graisse, paraissent propices à des intrigues surnoises. Le papier que l'impression rend crédible et honorable devient en cette fin du XIXe siècle l'agent actif de combats politiques, juridiques ou financiers. Les lois de liberté rendent plus difficile le contrôle des produits de l'imprimerie.

Il faudra au gouvernement français presque vingt-cinq ans pour se décider à sanctionner *Il Pensiero di Nizza*, dirigé et rédigé en italien par l'avocat Joseph André, qui, opposé à la cession du Comté à la France, et hostile à la République, milite ardemment depuis 1871 pour l'indépendance plutôt que pour le retour de Nice à la Savoie. Plusieurs campagnes de presse, subrepticement orchestrées par Paris, dont celles du *Phare du Littoral*, et du *Combattant*, de Menton, aboutiront à sa suppression en 1895.

¹¹⁹ C'est bien entendu au Journal de la Corniche du 2 novembre 1902, dirigé par Philippe Casimir, que nous empruntons les éléments de biographie d'Hippolyte Marinoni, hôte de Beaulieu. « Sa vie offre un exemple admirable de ce que peuvent le travail et l'intelligence, ces deux éléments qui, réunis, constituent l'aristocratie de nos sociétés démocratiques ». Né en 1823 dans une famille modeste, fils d'un gendarme d'origine italienne, apprenti, ouvrier, puis contremaître, il améliora les performances des presses typographiques, et créa une presse polychrome qui imprima les billets pour la Banque de France, contribuant au succès des journaux d'Emile de Girardin. En 1930, l'*Eclaireur du Littoral* était encore imprimé sur des machines Marinoni.

« Au clair de la lune¹²⁰,
Ami Pensiero,
Faut rentrer ta plume
Dans son vieux fourreau...
T'avais l'espérance
D'nous brouiller ? Pourquoi ?
Italie et France
Se moquent de toi ! »

avaient chantonné le *Combattant*, *Le Diable à quatre* et le *Fantasio* des frères Cauvin, suspectés de chantage. Ils ont valu à l'imprimeur Auguste Cauvin un peu confortable séjour à la prison de Nice où il côtoie du gibier de bagne et doit appliquer un règlement insupportable, lui intimant de raser sa barbe et ses belles moustaches ! *Le Cyrano* de Xavier Giacobini, de l'Imprimerie moderne, est interdit après un procès perdu contre l'écrivain Jean Lorrain, cible de jeux de mots douteux sur son homosexualité affichée.

Peu à peu les imprimeurs valorisent dans leur « propagande » le modernisme de leurs installations, garantissant la rapidité de sortie des exemplaires de presse et la fraîcheur du contenu, dans le paradoxal contraste de l'intensité de l'international et de la mièvrerie du quotidien. La presse locale présente avec le même zèle le choc des impérialismes, les débuts de l'ethnographie, la marche à la guerre, et la découverte de la politique locale et nationale, mêlés à l'annonce des mondanités carnavalesques et à la banalité des faits-divers. Ceci ne va pas sans problèmes qu'il faut résoudre à coup d'emprunts, de faillites ou de procès, comme le prouvent de nombreux exemples¹²¹.

• Les imprimeurs de la Côte à la recherche de capitaux face aux mutations techniques

Sans capital et sans réseau solidaire, impossible de résister à la concurrence et au progrès qui imposent la mécanisation de l'atelier et un renouvellement complet du matériel, sinon par un endettement insupportable ; les arrivants, tentés par un marché qu'ils imaginent facile, rapidement dépassés par le poids de leurs dettes, déménagent à la cloche de bois de locaux sous-loués, laissant un inventaire bien médiocre de hardes et de vieux jouets. Les nouvelles techniques de reproduction des illustrations, par des procédés photomécaniques, condamnent en partie la corporation des lithographes. Leur équipement spécialisé, pierres de toutes sortes, bouteilles de vernis et de couleur, papier pierre, parchemin ou bulle, pourtant de qualité, ne vaut pas grand chose en face des machines et les dossiers de faillite témoignent de la lutte des plus honnêtes pour échapper à la prison et dédommager des « créanciers impitoyables », par ailleurs appâtés par des intérêts qui courent en même temps que leur créance, ainsi Jean Dalmat, 7 rue du Pont Neuf, à Nice, en 1880. Jean Antoine Dani, lui, qui n'applique plus le « tarif » à ses ouvriers depuis 1881, quitte Nice en 1882 laissant son épouse négocier la revente d'un matériel presque neuf à des collègues compatissants, Augustin Andréis et Abraham Viterbo qui font là une affaire en même temps qu'une bonne action. Jean François Cruvès, Claude Issaurat, et André Davaille, imprimeurs lithographes à Cannes, n'ont pas la chance de bénéficier de la clientèle de créateurs de journaux ; ils ont vainement acheté entre 1883 et 1888 de coûteuses machines, Marinoni, Voirin, ou Nebiolo, qu'ils ne peuvent rembourser. Issaurat s'était fait prêter de l'argent, dix mille francs, par Gustave Mayeur, fondateur de caractères à Montparnasse, et le curé Barbe, doyen de la paroisse de Cannes, lui avait fait confiance en ajoutant près de six mille francs. Claude Issaurat continue à travailler

¹²⁰ «Au clair de la lune» est une chanson de typographes, l'expression «*battre le briquet*» fait allusion au bruit que font les compositeurs pour secouer la casse, fort désagréable la nuit pour les riverains.

¹²¹ Registre 6 U 4 du tribunal de la Chambre de Commerce de Nice, Dossiers de faillites et de liquidations (ADAM)

pour un salaire de trois francs par jour. Le « pauvre et malheureux ouvrier » Eugène Davin, lithographe, se retrouve veuf en 1887 avec deux jeunes enfants, et manque de travail. Ne pouvant faire face à ses charges, famille, loyer, impôts, ouvriers, il « quitte son industrie » et s'en va travailler chez l'imprimeur Conso pour un salaire de cinq francs par jour. Encore plus endetté car doté de matériel neuf, Victor Barès, en 1894, doit tout vendre à Sédard, un collègue de Lyon, qui accepte de régler le papetier Montgolfier. Apprenti, puis ouvrier pendant dix-huit ans chez Victor-Eugène Gauthier, il avait engagé un petit héritage de sa femme, d'une bonne famille niçoise, pour l'achat, avec un confrère, de l'imprimerie des frères Ardoin, avenue de la Gare ; deux ans après, son collègue l'ayant lâché, il se retrouve seul et se plaint de l'incurie de son comptable qui le laissa s'enfoncer ; il s'agit d'Augustin Anglès, dont le nom figure comme employé comptable parmi les créanciers privilégiés, c'est-à-dire ceux dont la dette est sacrée : fondateur du Petit Poète en 1895, Anglès cultive la rime et l'alexandrin dans les grandes occasions, mort du Président Carnot ou visite du Tsar et ne semble pas avoir été parfaitement préparé au métier de comptable ! En attendant, Victor Barès, pourtant précédemment conseiller prudhomme et responsable de la Société de secours mutuel, est même contraint de vendre le mobilier de sa belle-mère. En septembre 1906, une lettre de l'imprimeur Louis Autran, de Cannes témoigne de sa détresse ; après avoir informé le Président du Tribunal de Commerce de Cannes qu'il cesse ses paiements, il ajoute, d'une belle écriture anglaise suivie d'un superbe paraphe : « C'est le cœur serré que je me vois dans la triste obligation d'en arriver là. J'ai toujours eu la volonté de désintéresser tous mes créanciers mais un de ceux-ci me refusant tout concours, je me suis vu dans la triste nécessité de déposer mes livres. Dans l'affaire commerciale que j'ai entreprise, j'ai été tout le temps dupé de l'origine à ce jour, j'ai eu affaire à des gens de mauvaise foi qui m'ont constamment roulé, c'est bien le mot. »

Les locaux ne sont pas toujours adaptés aux progrès du machinisme. A la suite des pluies diluviennes d'octobre 1882, 112 mm en quelques heures, le sous-sol de l'Imprimerie moderne¹²², récemment transférée du 6 rue Gubernatis vers l'immeuble Cauvin, 14 rue Halévy, où se trouve tout le matériel, presses, machinerie à vapeur, dépôt de fonte, de bois et de papier, est brutalement envahi par les eaux, qui pénètrent en force par une brèche de la muraille. Tandis qu'ouvriers, journalistes, voisins, unis dans la catastrophe, de l'eau jusqu'à la taille, essaient de sauver ce qui peut l'être, Abraham Viterbo, l'imprimeur, a recours à Victor-Eugène Gauthier, solidaire par tradition corporative et familiale¹²³ ; celui-ci met ses presses au service de Gustave Richardet, directeur de la *France méridionale*, pour permettre en temps utile la sortie de cet organe républicain récemment fondé¹²⁴, dans un contexte de vive concurrence à l'entrée de saison. Il faudra à des spécialistes démonter et remonter les machines Marinoni toutes neuves, ensablées et menacées de rouiller. Coursier d'une imprimerie, apprenti, puis prote, Gustave Richardet, autodidacte de talent avait réussi à fonder dans la capitale une revue d'idées. A l'occasion d'une « entrevue » qui devait donner lieu à un article biographique, il fit connaissance d'Adolphe Thiers et devint l'ami du triomphateur de la Commune dont il n'était pourtant pas destiné à partager les idées. Le premier président de la Troisième République l'investit de la mission de faire aimer la République aux Niçois réticents, séjour d'autant plus souhaitable que le jeune journaliste, veuf et père de deux

¹²² *La France méridionale*, 14 octobre 1882

¹²³ Fils et successeur de Jacques Victor Eugène Gauthier, « compositeur typographe », précurseur à Paris puis à Nice de la Fédération française des Travailleurs du Livre officialisée en 1881, fondateur en 1865 du *Phare du Littoral*, journal républicain, voir plus haut.

¹²⁴ Les années 1881 et 1882 voient, en raison des lois sur la presse de juillet 1881, la naissance de nombreux journaux, comme la *France méridionale*, le 21 décembre 1881 et la venue de nombreux « publicistes », dont beaucoup sont chargés de « promouvoir l'idée républicaine et l'élan patriotique », face à de possibles menées séparatistes, telles celles du *Pensiero da Nizza*, journal en langue italienne publié par l'avocat Giuseppe André entre 1870 et 1895.

enfants, était atteint du « mal de poitrine » qui avait emporté sa femme, et se remettait mal de graves blessures occasionnées par un duel avec Albert Rogat, journaliste au *Progrès*. Deux semaines après la catastrophe, de retour de Paris où il était probablement allé demander en vain à son protecteur et commanditaire, des secours financiers, Gustave Richardet meurt brutalement, sans doute désespéré malgré son courage.

En 1892¹²⁵, M. Malhin, directeur de l'Imprimerie Catholique, 11, rue Bergère, est mis en cause par ses voisins à la faveur d'une nouvelle législation: depuis l'installation contre le mur mitoyen d'un arbre qui, « par le moyen de poulies et de courroies » transmet le mouvement du moteur à gaz à la machine Marinoni et à une presse à pédale; le bruit et les vibrations, supportables dans la journée, sont devenus intolérables la nuit, où se fait le plus gros du travail. Depuis le 1^{er} novembre 1892, l'imprimerie Bergère est chargée de l'impression de la « bonne presse », la *Croix des Alpes-Maritimes* et la *Semaine religieuse*, petits frères du grand journal populaire catholique national *La Croix*, missionnaires engagés dans la lutte contre toute idée de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Condamné à faire reculer l'ensemble de l'atelier pour faire cesser ces nuisances, l'imprimeur préfère renoncer à son activité, contrairement à Alfred Rossetti¹²⁶. Directeur de l'Imprimerie du *Petit Niçois*, celui-ci a voulu moderniser son atelier aux moindres frais, acquérant à Tours dès 1898 un moteur à gaz d'occasion, déjà obsolète, revendu par une imprimerie en extension, révisé et garanti par le constructeur, Charon. Après de longs délais de transport et de manutention, le moteur, enfin installé, conduit le 16 janvier 1900 la machine rotative qui promet 18 000 exemplaires à l'heure. Las ! L'arbre casse le 18 janvier à trois heures et demie du matin, en pleine impression des exemplaires du jour. Le patron est contraint de recourir à son ancienne machine, heureusement encore en place, plus petite et de moindre rendement (trois mille exemplaires à l'heure) jusqu'au remplacement de la pièce défectueuse. A quel responsable imputer le bris de l'arbre ? La garantie vaut-elle et couvrira-t-elle les autres dépenses ? Le rapport d'expertise de l'avoué Maître Caillet chiffre le montant des dépenses et des pertes engagées à un total de plus de trois mille francs-or.

Le papier¹²⁷ devient un poste de dépense de plus en plus important ; impossible comme à l'époque sarde de se fournir en papier sur place, ou à la rigueur dans l'Italie proche. Les papeteries locales, comme Liprandi, de Mouans-Sartoux, abandonnent leur fabrication pour une simple représentation, ne conservant encore quelque temps que la production de papier d'épicerie. Les précieux rouleaux viennent des papeteries Montgolfier, en Ardèche, ou de Pont-de-Claix, en Isère.

• Originalité de l'emploi typographique azuréen

La difficulté de boucler leur budget contraint les imprimeurs, de plus en plus soumis aux contraintes de la politique et à celles de l'argent, à réduire les dépenses. Les frais de

¹²⁵ ADAM, rapports d'expertise

¹²⁶ Id., rapports d'expertise

¹²⁷ La largeur du papier se standardise, conforme à la capacité des machines les plus récentes. L'abolition de l'impôt sur le papier en 1886, les progrès de la linotypie, permettent de caser à partir de 1894, six puis sept colonnes sur une page avec des caractères réduits mais tout autant lisibles. Dans la presse mondaine régionale, on observe la même évolution vers les grands formats. Pliés et découpés les feuillets donnent le format le plus courant à la Belle Epoque, un in-plano raisin (65 x 50) ou écu (55 x 40), surface d'un demi mètre carré environ à couvrir par de l'imprimé, enjeu d'autant plus difficile que les caractères et les encarts publicitaires sont de petite taille. Cela explique le faible nombre de pages, rarement plus de quatre, de ces journaux, la disposition sommaire des articles échelonnés sur plusieurs hauteurs et colonnes et leur lisibilité médiocre. Les illustrations servent de bouche-trou. Cette présentation requiert des lecteurs un bon niveau de lecture et d'attention. Ce n'est qu'à partir de 1918 que la généralisation des plieuses autorisera le demi-format (in folio) sur des sections variées, comme Tellière (44 x 34) ou Cavalier (62 x 46) pliées en deux ou en quatre ; ce type de présentation, recherché par des revues plus spécialisées ou plus luxueuses, permettra une mise en page plus travaillée.

location, de modernisation, de maintenance du matériel étant à peu près incompressibles, le seul moyen de les limiter reste la sous-estimation du travail des ouvriers et donc la remise en question permanente du « tarif », bien inférieur à Nice à ce qui est pratiqué à Paris. Les plus favorisés sont les typographes en commandite, c'est-à-dire qui bénéficient collectivement d'une commande, par exemple de la publication d'un journal. Le piégard, c'est-à-dire celui qui travaille aux pièces ou à la ligne, est bien entendu l'éternel sacrifié. Comme le remarquent avec tristesse les délégués venus visiter la section niçoise, « la machine à composer, c'est le chômage par l'expropriation brutale de la seule chose que possède l'ouvrier, le travail. »

Malgré la présence tonique et organisatrice de Victor-Eugène Gauthier, sa volonté de discipliner la revendication ouvrière et la réponse patronale, une certaine confusion règne à Nice dans l'embauche, les salaires et le travail. La solidarité entre ouvriers et patrons héritée de 1848 et préconisée par les amis de Jean Allemane¹²⁸, semble céder devant la généralisation des machines et les nouvelles conceptions du travail, dans lequel se développe le système de la commandite. Munis du *viaticum*, (150 francs), somme généreusement distribuée par les associations mutualistes de typographes à concurrence de cinq centimes par cotisant et par an, organisée à l'échelon international depuis 1892, des ouvriers itinérants, brouillant le marché du travail local, se présentent chaque année sur la Côte, malgré les mises en garde publiées dans le bulletin syndical pour rebuter les postulants devant les difficultés de l'emploi azuréen¹²⁹. Les journaux mondains publiés en langue anglaise ou allemande ont leurs propres équipes de compositeurs et de correcteurs qui séjournent à leurs frais quelques semaines, autant de travail en moins pour les Niçois. Le syndicat s'efforcera de réguler le séjour des ouvriers itinérants par un accord avec les imprimeurs qui à partir de 1912 lui fournissent un état de leurs besoins en main d'œuvre. Cette forme de discipline est d'ailleurs mal ressentie par les ouvriers étrangers : ainsi George Edward Simms, typographe pour le compte du quotidien *The Riviera Daily*, n'hésite pas à porter, en 1899, devant le Tribunal de Commerce de Nice, le litige qui l'oppose à son employeur, l'Imprimerie Denis Robaudi, 29 rue Pastorelli. Celui-ci l'accuse, sans raison, d'après ses allégations, d'ivrognerie et d'incompétence. Considérant que la cause du renvoi est insuffisante, le tribunal condamne l'imprimeur à payer la somme exorbitante de 500 francs pour couvrir les frais du retour de Simms à Londres.

Le salaire des ouvriers est donc calculé au plus juste, et les exemples qui ont précédé montrent que le patron est à peine mieux loti. Il a la même vie que ses « typos », et a simplement sur eux l'avantage, sur place, d'un modeste logis que les inventaires nous permettent d'imaginer, la salle à manger et la chambre des parents meublées de noyer, les lits de fer des enfants, quelques couvertures, un peu de linge de maison et de batterie de cuisine, quelquefois une servante dont les gages sont payés avec retard, comme pour Marie Gallois, employée chez le lithographe Dalmet, et heureusement pour elle par Victor Gauthier après la faillite du premier. Proches par la durée du travail qui malgré les vœux pieux des associations de typographes dure plus de dix heures par jour, les ouvriers, nous l'avons vu plus haut, ont bien du mal, s'ils en ont l'ambition, à passer de leur condition à l'état de patron, sinon dans les pas de leur père ou grâce à un héritage. Le docteur Choquet, dans une succession d'articles parus dans la *Typographie française* à partir de 1882, expose les conditions idéales de l'organisation de l'atelier d'imprimerie : des ouvertures pour que tout soit sain et ventilé, une température de 15 degrés, un nettoyage régulier des casses pour éviter le saturnisme, et,

¹²⁸ Jean Allemane (1843- 1935), apprenti chez Paul Dupont dès 1855, joue un rôle important dans la grande grève de 1862, puis pendant la Commune. Déporté en Nouvelle-Calédonie, de retour en 1880, de nouveau compositeur à la *Presse*, il fonde en 1890 le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire dont il devient député, voyant dans la grève le principal moyen d'action, mais aussi animé du désir d'utiliser la voie parlementaire ; sa position eut peu d'échos à Nice, où les syndiqués approuvaient la position plus conciliante d'Auguste Keufer.

¹²⁹ Victor Formica, secrétaire de la 19^{ème} section, signale 170 passages d'étrangers munis du *viaticum* pour la seule année 1912, certains reviennent plusieurs années de suite.

pour les travailleurs, la consommation de lait plutôt que de vin. Une bonne poitrine et de bons yeux semblent exigibles, mais la longévité est rare, trente ans semblant l'âge dangereux où les ouvriers commencent à être atteints de la « peste typographique », c'est-à-dire la phtisie, sans compter le rôle pernicieux de l'alcoolisme. A son tour, le docteur Macario donne au *Phare du Littoral*, le quotidien publié par l'imprimerie Gauthier et Cie, une série d'articles sur « L'hygiène des principales professions exercées à Nice ». Le 3 février 1886 il s'agit de l'hygiène des typographes : « L'inspiration de la poussière typographique, jointe à la position inclinée du thorax, peut conduire à la paralysie saturnine, irriter les organes respiratoires et donner naissance à des affections variées de ces voies, et même engendrer la phtisie pulmonaire s'il y a prédisposition à cette maladie. Ce n'est pas tout : la sécheresse de la gorge et du pharynx, provoquée par la poussière, invite les typographes à boire outre mesure et, à la longue, plusieurs de ces ouvriers ne se contentent plus de boire du vin, ils ont recours aux alcooliques et particulièrement à l'absinthe... On s'opposera à l'introduction des poussières en faisant usage d'un tube respiratoire dans lequel une couche de coton cardé, tout en laissant filtrer l'air, retient les poussières. On se baignera plusieurs fois par jour les yeux avec une solution composée de quinze parts de sel, de quinze parts de cognac ou de rhum, et de cent parts d'eau simple. Les typographes des journaux politiques devront s'arranger à ne passer au plus à l'atelier que deux ou trois nuits par semaine. Ces précautions finiront par devenir d'une exécution facile en vertu de l'axiome : l'habitude est une seconde nature ».

Le lavage de la bouche et le brossage des dents dans des lavabos attenants aux ateliers sera préconisé dans les années trente, avant la seconde guerre mondiale.

L'œuvre des Orphelins du Livre, non représentée dans le département, recueille les enfants privés de leurs deux parents. Exceptionnellement le journal signale l'embauche d'un « senior » de quatre-vingts ans : en effet la notion de retraite commence à peine à exister et les sociétés de solidarité en tiennent lieu. Ainsi s'est créée en 1896, à l'initiative de typographes de Monaco et de Beaulieu, la société mutuelle « Les Prévoyants de l'avenir », combinant secours et retraite, dont le journal *Les Rives d'or*, propose le 8 juin les objectifs : "C'est, selon nous, à la classe ouvrière elle-même qu'il appartient de rechercher et de trouver les moyens et ressources nécessaires à l'extinction de la misère, causée trop souvent par une vieillesse prématurée, résultat inévitable d'un trop long labeur. Nous seuls connaissons vraiment nos besoins, nos ressources, et les mesures à prendre pour atteindre un but si longtemps cherché, si longtemps introuvable. En fondant une caisse de retraite établie sur les bases les plus larges, appelant tous les travailleurs à créer, si ce n'est pour eux, du moins pour les générations suivantes, une ressource inépuisable, les fondateurs de la Société de Retraite « Les Prévoyants de l'Avenir », ont compté sur le concours de tous, et ils espèrent que l'idée qu'ils préconisent sera comprise de tous les travailleurs, à quelque classe qu'ils appartiennent. Que chacun se pénètre bien de la force et de l'efficacité d'une société dont les membres innombrables versent une modique cotisation rapportant à perpétuité, et on aura une idée du résultat que nous pourrions atteindre. L'avenir serait moins sombre pour beaucoup d'entre nous si l'œuvre qui vient d'être fondée l'avait été il y a un demi-siècle. "

Une loi est votée le 1er avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuel, commentée par le député Ernest Lairolle dans une conférence qu'il édite chez Victor-Emile Gauthier en 1901. Le 15 septembre 1901 une proposition de loi sera faite à la Chambre : création d'une Caisse de retraite et d'invalidité ouvrières, avec une limite d'âge au travail de soixante ans et même de cinquante-cinq ans pour certaines professions dangereuses ou malsaines ; cela reste un idéal, et Jean Misère, pseudonyme d'un poète typographe, s'exclame dans *La Typographie française* du 15 mars 1910 :

« C'est moi, Misère, camarades,
Le bon lutteur jamais lassé !!
L'âge venu, quand bête lasse,

Vous faiblirez sous le collier
Il vous dira : « Laissez la place !
Pour le jeune est mon atelier !
- J'ai faim ! - Fallait être économe ! »

Flaminius Raiberti député de Nice s'élève à la Chambre contre les projets de la commission et préconise le remplacement des retraites de vieillesse par une pension d'invalidité. Il refuse l'obligation du projet de prévoyance car, démontre-t-il, 12% seulement des individus parviendront à l'âge de la retraite¹³⁰. La loi du 30 mars 1900 sur la journée de dix heures ne sera applicable qu'au 1^{er} avril 1904, sauf exceptions : Nice en constitue une, ne serait-ce que dans l'hôtellerie, ce qui peut justifier tous les abus.

L'état des dettes des entreprises mises en liquidation ou en faillite nous donne une idée des salaires, 0, 8 à un franc par jour, quatre francs en moyenne pour un bon ouvrier. Les apprentis, volontiers employés à Nice car plus faciles à congédier la saison finie, émanant la plupart du temps de l'Ecole Don Bosco, savent parfois à peine lire ; en effet leur rôle consiste à recevoir les imprimés au sortir de la presse et à nettoyer les machines ; les patrons se gardent bien de leur apprendre les vrais secrets du métier, réservés, si possible, aux enfants des employés déjà en place, les « attrape-science » ou « enfants de la balle », malgré la convention établie à Lyon depuis 1848, à savoir la proportion d'un apprenti sur trois ans pour huit ouvriers ; ainsi voit-on dans les listes de personnel des familles dont l'âge et la spécialisation se déduisent des salaires qui s'étagent de un à cinq francs. Les « sarrasins », employés provisoires, peu qualifiés, détestés des typographes en place, sont pourtant recherchés par les patrons, particulièrement en cas de grève. On ne les nomme pas encore « jaunes », mais la lyre typographique en trace un portrait peu flatteur.

« Le sarrasin se livre à nos maîtres surpris,
Déchire le tarif et fait baisser les prix.
Il a le teint hâlé, le regard tortueux¹³¹
Le visage aviné, le vêtement crasseux. »

Les « typotes », ouvrières dont l'emploi pose problème aux premiers syndicats, n'apparaissent pas dans les listes d'employés que nous avons pour les Alpes-Maritimes où le principal poste d'emploi industriel féminin était la manufacture de tabac. Une école de compositrices avait fonctionné à Paris dès la Convention, mais elles avaient été systématiquement écartées de ces métiers masculins. Dans les documents officiels, on voit apparaître les femmes dans la condition de libraires, souvent épouses des imprimeurs ; elles se révèlent souvent créancières de leurs maris et de leurs fils, mais ne sont pas mêlées aux problèmes de travail, sinon dans le bimensuel *La Typographie française*, que reçoit à partir de sa création en 1881 l'association typographique locale, située au deuxième étage de la Chambre des métiers. La Fédération française des Travailleurs du Livre, constituée en 1881 affirme dans ses statuts la volonté de ses dirigeants d'écarter les femmes et de ne pas les syndicaliser. Eugène Boutmy, auteur du *Dictionnaire de l'argot des typographes* commente : « L'admission des femmes dans la typographie a eu un autre résultat fâcheux : elle a fait dégénérer l'art en métier. »¹³²

Un article de Jacques Alary livre une statistique inquiétante qui vise probablement à détourner les femmes des ateliers : sur trente-et-une femmes suivies et leurs 141 grossesses, l'intoxication au plomb aurait provoqué 82 avortements, 4 accouchements prématurés, 5 morts-nés, 35 décès d'enfants de moins de trois ans, 14 de trois à dix ans, de quoi dissuader

¹³⁰ *Le Rabelais*, 20 janvier 1906.

¹³¹ « *A bas le sarrasin !*, », chanson chantée au banquet typographique du 4 octobre 1846, citée dans le livre de Madeleine Rébérioux, *Les ouvriers du Livre et leur fédération, Un centenaire (1881-1981)*, Editions Temps actuels, 1981.

¹³² Eugène Boutmy, *Dictionnaire de l'argot des typographes*, Flammarion, Paris 1883.

les femmes de tout travail en imprimerie. Plutôt que de « bourrer des lignes », mieux vaut pour elles être l'auxiliaire de l'homme en lui tenant son ménage. La concurrence féminine est redoutée au point de la comparer à celle des machines, ainsi le 1er mars 1899, « la machine à composer, que quelques confrères ont vu fonctionner à l'étranger, est entrée dans la pratique et menace de devenir, dans les mains de certains patrons, une arme encore plus pénible que l'emploi de la femme à la casse. »

La question de l'emploi féminin se pose à Paris, ou à l'occasion d'une grève à Nancy en 1906 ; s'employant à l'imprimerie Berger-Levrault en lieu et place des grévistes, elles sont assimilées aux « sarrasins », employés incompetents salariés au rabais et éventuellement briseurs de grève. L'affaire Couriau¹³³ porte le problème de l'emploi féminin sur la place publique, au moment où le mouvement féministe se développe et où les tensions s'exacerbent. En juillet 1910 la fédération admet leur entrée au Syndicat (les typotes sont alors 12000 sur 64000 employés); mais lorsque Emma Couriau, typote parisienne employée depuis dix-sept ans vient s'installer à Lyon, non seulement le syndicat refuse sa candidature, mais encore expulse son mari sous prétexte qu'il doit se faire obéir de sa femme et l'empêcher de travailler. Auguste Keufer habitué des voyages à Nice récuse l'emploi des femmes et les rend « responsables de la déplorable mentalité dont elles se plaignent, car ce sont elles qui ordinairement sont chargées de l'éducation des enfants. »¹³⁴ Pourtant peu à peu les mentalités évoluent ; la section parisienne s'efforce de grouper les ouvrières et d'obtenir d'elles qu'elles cotisent au syndicat, mais au printemps 1914 les typotes se groupent et forment une Ligue féminine d'action syndicale.

« Le régime capitaliste leur fait de plus en plus une obligation de gagner leur vie elles - mêmes. Le salaire féminin est de moins en moins un salaire d'appoint. Vouloir s'opposer au travail de la femme serait non seulement une utopie, comme celle par exemple de s'opposer à l'invasion de la machine ; ce serait, de plus, une injustice sociale. Cependant un principe doit être absolu : à travail égal, salaire égal », avait énoncé en 1910 dans *la Typographie française* Gabriel Robinet, secrétaire de la 21^{ème} section. Il est vrai que les femmes représentent à la veille de la guerre plus d'un cinquième de l'effectif et Boudet, un collègue du Syndicat arrive aux mêmes conclusions malgré ses déplaisants commentaires : « La femme est malaisément abordable, elle n'a pas de consistance, elle trahit la parole donnée et on ne peut pas compter sur un esprit de suite dans ses actes. Pourtant il faut constituer un comité féminin et qu'elle soit payée au même tarif ». ¹³⁵

En fait les typotes sont rejetées si elles acceptent de faire le même travail que les hommes mais à un tarif inférieur. La loi qui a interdit le travail de nuit des femmes l'accepte tout de même de la part des plieuses de journaux payées deux francs le nuit. Les sections des Alpes-Maritimes ne semblent pas se préoccuper du problème de l'emploi féminin¹³⁶; elles sont déjà aux prises avec un important chômage local, une forte concurrence saisonnière, une

¹³³ Marie Victoire Louis, «L'affaire Couriau», N° 7, mars 1988, *Syndicalisme et sexisme*, Collection Textes féministes historiques. Françoise Thébaud, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lettres et Sciences humaines, ENS Editions, Lyon.

¹³⁴ Auguste Keufer, *La Bataille syndicaliste*, 24-25 août 1913.

¹³⁵ Le 25 février 1932, un article de Suzanne Grinberg dans le *Petit Niçois* tentait encore de dissuader les femmes de se diriger vers cet emploi, car les patrons ne tiennent pas à avoir des jeunes filles en apprentissage, pour un métier qui en nécessite quatre années. Celles qui sont employées sont simplement «dressées» à accomplir leur tâche.

¹³⁶ Cependant, dans ses souvenirs, Victor Formica déplore que le syndicat n'ait pas mis plus d'énergie à interdire le travail de femmes non typographes à partir de 1900, lors de la généralisation de la linotype. Celle-ci provoqua une crise de chômage sans précédent dans la profession. Lorsque des femmes étaient embauchées, la plupart du temps par relations, elles n'avaient pas suivi le cursus de l'apprentissage et se formaient sur le tas, ce qui était en principe interdit aux hommes. Un procès du Syndicat contre M. Amerio, metteur en pages au *Phare du Littoral*, qui voulait apprendre le fonctionnement de la linotype à sa nièce, fut d'ailleurs perdu (Voir plus loin l'affaire de la *Dépêche*).

certaine mauvaise foi des patrons qui font des offres à des ouvriers étrangers, boudent ou même refusent la visite des responsables syndicaux, n'appliquent pas le tarif de 5, 50 francs, et embauchent sans scrupules des apprentis qu'ils licencient après quelques semaines. Les communications des sections de Nice, Cannes et Menton consistent essentiellement à rebuter tout nouveau venu en lui dépeignant la situation de l'emploi local sous les couleurs les plus noires, à refuser les billets de loterie de solidarité émis par les autres sections à l'occasion des grèves; cependant elles participent à l'élan national lors de la catastrophe de Courrières. Cannes se plaint de ce que, « dans une ville de saison comme la nôtre, avec la cherté des vivres et des logements, il est impossible avec cinq francs d'y arriver. »

• Joies et tristesses de la vie de typographe

Nice la nuit joue. C'est trois heures,
Place Masséna...
Qui donc, soudain, heurte un trottoir
De son pas net comme un espoir ?
C'est l'ouvrier niçois du Livre.
Il sent le plomb chaud...
Bien vite, d'air pur il s'enivre,
Dès qu'il a fini son boulot ;
Car c'est avant tout un prolo.
Prote, fonctionnaire d'équipe,
Conducteur, correcteur, typo
Qui s'est mis tard à la lino
Et qu'anoblit le vieux principe,
Plombier, clichéur, aide-clichéur,
Mécanicien de rotative, re-
Lieur, papetier ou brocheur,
Et toute fonction d'imprimeur :
C'est l'ouvrier niçois du Livre.

Si la condition d'ouvrier marié et père de famille se révèle très dure avec des fins de semaine dévorées par l'endettement, le travail de typographe s'adapte mieux au célibat, et même à une certaine forme de vagabondage joyeux. Certains ouvriers manquent de sérieux : ainsi est recherché par un entrefilet de la *Typographie française* du 15 juin 1882 Auguste Heuré, « visage rouge, blond avec moustaches, nez écrasé et de travers », vice-trésorier, parti avec le contenu de la caisse de la société typographique niçoise, à savoir deux cent quatre vingt seize francs cinquante centimes. En 1899, Gustave Lardeuse disparaît à son tour, laissant une dette au restaurant et emportant une veste neuve ; son collègue Hyacinthe Nolfi qui avait empoché les cotisations collectées préfère les rembourser... En 1903, le nommé Chassort part pour Clermont-Ferrand en laissant une note impayée de 5,50 francs. Parmi les imprimeurs en faillite, Alphonse Monnier, du 40 Rue Arson, originaire de La Tour du Pin, en Isère, se fait remarquer à partir de 1906 par l'importance de ses impayés en matière de boissons gazeuses, de vins et spiritueux, et de tabac, qui équivalent à ceux de papier et de matériel, mais aussi une note de médecin. Une consultation est alors un luxe. Trois confréries viennent au secours des trop pauvres en particulier au moment des obsèques, celles de la Croix, du Saint Sépulcre, et de la Trinité, aux pénitents blancs, bleus et rouges; elles vont jusqu'à donner 20 sous par jour pendant quelques semaines. On peut aussi se faire hospitaliser en cas d'extrême nécessité à l'hôpital Saint Roch aux frais de la ville. Les premières sociétés de secours mutuels peuvent secourir ceux des ouvriers qui sont à jour de leur cotisation, mais celle-ci est élevée pour un budget ouvrier.

Le rapport fourni par le marquis de Châteaugiron, consul de France à Nice, à la demande du gouvernement français (7 mars 1848)¹³⁷, sur la vie ouvrière dans les Etats sardes, fait état de la relative sobriété des ouvriers sauf le samedi, où ils dépensent souvent une bonne partie de leur salaire hebdomadaire. La nourriture, bien que fondamentale, n'est pas un poste de dépense bien coûteux pour ces hommes simples qui s'adaptent aux produits de saison: un premier repas de pain tartiné d'huile d'olive avec un gros oignon, le repas de midi composé d'un morceau de stockfisch et d'une soupe à gros vermicelle, le soir de la soupe avec du pain trempé, en été des tomates crues, des anchois, des oignons et des fruits, beaucoup d'ail. Les protéines manquent. Le vin donne du sucre et l'illusion d'être bien nourri mais se consomme surtout au cabaret en fin de semaine. Après 1860 la condition s'améliore ; les produits laitiers et la viande restent l'apanage du luxe mais le café et ses succédanés se généralisent le matin.

Aux dimanches généralement chômés s'ajoutent une vingtaine de jours de fête, quatre ou cinq par saison, rythme qui se restreint avec la généralisation de la commandite. Payés forfaitairement les imprimeurs préfèrent répondre dans l'urgence à certaines commandes sans tenir trop compte des jours chômés. Un fait divers évoque malgré sa tristesse les petits bonheurs de la vie ouvrière, et la solidarité des équipes de typographes. Un beau matin d'avril 1887, une petite bande d'ouvriers du *Phare du Littoral* quitte Nice en barque pour aller passer la journée « dans une petite campagne des environs de Villefranche », peut-être celle du patron, Gauthier, treize à table pour un petit banquet sans doute bien arrosé et égayé de chansons ; douze reprennent la mer pour rentrer, mais s'affolent au milieu de la rade car l'eau envahit l'embarcation que leurs mouvements brusques font chavirer. Les habitants de Villefranche et de Passable peuvent recueillir les naufragés dont beaucoup avaient perdu connaissance. Marius Goiran, l'un des plus anciens employés de Gauthier, cinquante ans, père de six enfants, ne peut être réanimé : « Hier matin encore, dans l'atelier noir où il gagnait par un travail acharné le pain de sa nombreuse famille, ce brave homme se plaisait à me vanter les charmes du coquet coin de terre ensoleillé où il allait avec ses camarades chercher quelques heures de repos et où il a trouvé une mort brutale, affreuse, inopinée. » s'attriste Auguste Verquière, l'un des rédacteurs du journal. Vers minuit, c'est Thomas Delponte, un jeune homme de vingt-cinq ans, qui succombe à son tour, tandis que la veuve, tardivement prévenue, et ses enfants se rendent à Villefranche pour reconnaître le corps du pauvre Marius Goiran. Les collègues, « brisés par les émotions de cette cruelle journée », essentiellement Marcel Davezac, président de la Chambre syndicale des Typographes, organisent une souscription à laquelle d'emblée le *Phare* souscrit pour la somme de cinquante francs. Les jours suivants, la souscription se poursuit ; on peut y relever les importantes participations de tous les journalistes de l'équipe, du personnel de l'Imprimerie Gauthier et d'autres imprimeries, de l'ingénieur Joseph Durandy, président du Conseil général et du conseil d'administration de l'Imprimerie niçoise, du maire de Villefranche David Pollonais dont le domaine se situait juste au dessus de la plage de Passable. De nombreuses sociétés de typographes répondent à l'appel et envoient des fonds, Toulon, Abbeville, Chartres, Châteauroux. Le journal publie le détail de la répartition des sommes recueillies ; une fois prélevés les frais d'obsèques et de maladie pour deux des naufragés qui n'ont pu reprendre tout de suite leur travail, madame Goiran en reçoit les deux tiers dont une partie dans l'immédiat pour subvenir à ses premiers frais, mais le reste placé à la Caisse d'Epargne lui sera servi jusqu'à extinction sous forme d'une rente hebdomadaire de douze francs. Le tiers restant est partagé entre la veuve du jeune Thomas Delponte et son vieux père à sa charge.

En 1894, deux pauvres piéçards niçois, embauchés dans une imprimerie de Cannes pour donner « un coup de main », s'étaient retrouvés obligés de payer leur chambre, réglable à l'époque à terme échu. Ils s'assurent alors d'un stratagème : l'un ferait le mort, ce que sa

¹³⁷ Léonce Boniface et Ernest Hildesheimer, «La condition ouvrière à Nice en 1848», Rapport du consul de France à Nice, ADAM Z306, *Nice Historique*, 1959.

maigre squelettique d'affamé permanent justifierait, tandis que son compagnon se lamentant ferait une collecte pour les obsèques ; cela leur permettrait le paiement de la dette. Ainsi fut fait ; échappant à l'attention compatissante de la logeuse et nanti d'un petit pécule, les deux compères décampèrent vers Nice où ils trouvèrent à s'embaucher comme ramoneurs.

Les ouvriers de l'Imprimerie Coopérative mentonnaise s'octroient en 1905 un petit congé, moins tragiquement interrompu, à l'occasion des festivités carnavalesques. Le retard de parution du *Petit Mentonnais* est excusé par quelques lignes du directeur, Laurent Fornari. « Le vent de folie qui depuis une semaine bientôt souffle sur la ville en liesse s'est introduit jusque dans les ateliers de composition de l'Imprimerie coopérative, et nos braves typos, par la porte entr'ouverte, ont assisté à un défilé bariolé de masques grimaçants. La tentation était trop forte et comme le rire est le propre de l'homme, ils ont lâché leur composteur pour payer eux- aussi leur tribut de reconnaissance à S. M. Carnaval trentième de nom. Les ateliers ont donc été fermés les jours de corso et la parution de notre journal se trouve, de ce fait, reculée de trois jours. Aimables lectrices et amis lecteurs, pardonnez-nous ce léger retard. Quant à nos typos il leur sera aussi pardonné car ils auront beaucoup dansé ! »

La « journée » de travail débute vers 18 heures par la distribution des tâches et se termine après 3 heures du matin. Malgré leur fatigue, les jeunes gens célibataires ont du mal à regagner leur lit, et, suivant l'époque de l'année, foire de Noël, Carnaval, Pâques, se détendent après ces nuits de dur labeur sans journée de repos ; certains fréquentent les maisons closes. Mêlés à leurs collègues « plumitifs », ils font un peu les fous dans l'aube niçoise ; ils achèvent la nuit en mangeant des tripes au marché d'hiver, ou par des randonnées à bicyclette; cultivés, relativement sédentaires dans leur travail, ils éprouvent le besoin d'un « bol d'air » que le cyclisme leur procure, sport qu'ils ne peuvent longtemps poursuivre à cause de leur médiocre santé. Victor Formica, secrétaire de la 19^{ème} section du syndicat, évoque l'envers du décor de cette vie de travail : « Les ouvriers étaient confinés dans la vieille ville. Le gaz n'existait que dans le commerce de luxe et chez quelques riches bourgeois ou de hauts fonctionnaires. Pas d'hygiène, pas de tout-à-l'égoût, des latrines que les paysans des environs venaient vider périodiquement. Ce travail était également pratiqué par une société de vidange appelée « La Rapide », dont le siège était rue Defly. Dans la vieille ville, les waters particuliers à chaque étage étaient rares ; on vidait les pots de chambre le matin dans une cuvette canalisée reliée à la latrine, située à une fenêtre donnant sur la rue. Les rues étaient pavées de galets du Paillon. Les samedis et dimanches soirs, les rues de la vieille ville étaient remplies d'ivrognes. Les ouvriers, qu'ils soient du Livre ou du Bâtiment, allaient facilement au bistrot boire un canon et rentraient chez eux pleins de vin ; les scènes de ménage étaient fréquentes jusqu'en 1905, époque où l'hygiène transforma progressivement les mentalités. »

Les « journalistes », compagnons nocturnes des jeunes typographes, appellation d'abord péjorative pour qualifier la production jugée médiocre d'apprentis littérateurs, moulinent articles, petits billets d'humour, nouvelles, et passent ainsi quelques semaines en vivant de leurs piges et en dépensant le moins possible ; fils de bourgeois, ou débutants ambitieux, aussi mal payés que les typographes, ils s'amusent en brûlant la chandelle par les deux bouts, surveillés discrètement par la police. Elle connaît leur passé et leur parcours, comme dans le cas de Jean François Louis Merlet¹³⁸ venu de Bordeaux, et peut les suspecter

¹³⁸ Jean François Louis Merlet, né à Bordeaux le 22 avril 1878, fils d'un fonctionnaire de la mairie de cette ville, fait un premier séjour à Nice à la fin de 1901. Sous différents pseudonymes, il collabore successivement au *Phare du Littoral*, au *Petit Niçois* et à *L'Eclaireur* pour de petites et talentueuses rubriques, des portraits, des impressions, des reportages. *Le Réveil de Cimiez*, de la Comtesse de Lagrange, annonce dès l'hiver 1902 sa collaboration comme responsable de la rubrique musicale et artistique, et des conférences consacrées à des pièces d'avant-garde d'Oscar Méténier et d'Aurélien Scholl, mais aussi aux mystiques flamands. Un rapport de police rassure le 19 novembre 1902 le consul d'Angleterre, à la suite d'une rixe entre le jeune journaliste et des sujets de Sa Majesté : Merlet est d'une famille modeste, mais honnête, a fait la désolation de ses parents par son inconduite, sans qu'on puisse lui reprocher aucun acte vraiment répréhensible. Assagi, il prend pied à l'Athénée

d'espionnage, en ces temps de hantise de la revanche dans une province-frontière. Au nom de leurs idées ou tout simplement pour arrondir leurs fins de mois, quelques typographes profitent de l'usage des machines pour imprimer clandestinement des petites revues, des cartes postales au tirage confidentiel. L'Imprimerie Internationale de Menton est tenue par un Anglais honorablement connu des services de police. Mais l'un de ses ouvriers, un Allemand, Max Teinert, est expulsé pour avoir proféré des injures en allemand au passage de chasseurs alpins, ce qui aggrave son cas : profitant de son travail il avait imprimé et vendu une carte postale arguant d'une présence méphistophélesque à Monaco. D'autres officines sont chargées de travaux douteux et de campagnes de presse en rapport avec le contexte politique; l'essentiel est qu'ils soient bien rémunérés : « L'imprimerie de *l'Indiscret* sera installée à la fin de ce mois (février 1893) rue Biscarra. Nous rappelons que cette imprimerie est spécialement fondée pour imprimer les ouvrages contre le Casino de Monte - Carlo et le gouvernement de la Principauté. »

• Les imprimeurs mêlés à la vie publique

On peut alors se demander si l'imprimeur entretient un rapport idéologique avec ce qu'il se charge d'imprimer. Est-il, comme Max Teinert, un prote industriel, parfois clandestin, qui se sert des presses de son patron pour gagner des petits suppléments de salaire ? Un socialiste passionné et pleins d'idées, comme Emile Rosensthiel¹³⁹ ? Est-il un poète inspiré à ses heures, comme Victor-Eugène Gauthier ou Gustave Richardet ? Un brave artisan comme Vidal, de Cannes, qui a prêté ses presses à Georges Honoré Bon pour la sortie de *L'Avenir des Alpes Maritimes* en 1886, son « éducation plus qu'incomplète le mettant dans l'impossibilité de contrôler ce qu'il imprime, n'ayant pas d'opinions, ni bonnes, ni mauvaises », et donc déchargé devant la politique de toute responsabilité ? Un homme arrivé, comme Joseph Ventre, devenu juge au Tribunal de commerce?¹⁴⁰ Tous les cas de figure se rencontrent, autant chez les patrons que chez les ouvriers. La personnalité des imprimeurs apparaît peu à travers les journaux, sinon par des faits divers, des annonces les concernant, ou des notices nécrologiques. L'activité professionnelle des plus importants d'entre eux est souvent liée aux relations qu'ils entretiennent avec les municipalités qui leur font obtenir des marchés officiels, ou avec la Principauté de Monaco, qui les soutient en échange de campagnes de louanges. Les plus anciennes officines ont parfois partie liée avec les hôtels qui publient par leur intermédiaire, comme l'Hôtel Cosmopolitan dans les années quatre-vingt, leur propre liste d'hôtes étrangers. L'une des vocations des journaux mondains étant de porter un message publicitaire, ces imprimeurs plutôt hommes d'affaires s'intéressent à cette source de financement et hésitent à s'impliquer lorsque le message est par trop politique. Les petits artisans par contre sont prêts à accueillir ceux des journaux mondains qui ont des difficultés financières, ou qui professent des idées qu'ils partagent. L'étude de quelques journaux satiriques, se révélant dans l'ironie par les personnalités qu'ils épinglent, est relativement

comme conférencier attitré et se fait avantageusement connaître. Délaissant ses compagnons typographes pour des artistes et des écrivains plus célèbres dans la bohème niçoise, comme le peintre décadent Alexis Mossa ou le sulfureux Jean Lorrain, critiquant le « bourgeoisisme vain » des spectateurs du Carnaval de carton d'une Nice « tout oriflammée », il assure de novembre 1905 au 21 mai 1906 la direction de *L'Echo de Beausoleil et de Monte Carlo* puis celle du délicieux *Tout Nice* pendant une courte saison en 1909-1910. Il y laisse pour Menton "La légende du citronnier". Ce feu-follet quitte Nice pour d'autres cieux en 1915.

(ADAM 4 M 1406 ; *Nice Historique*, 1996, N° 3 - 4, *Tout Nice*, 2 décembre 1910)

¹³⁹ Emile Rosensthiel, né en 1892 à Joinville (Haute Marne), fils d'un imprimeur installé 1 Rue Penchienatti. On retrouve son nom, associé à celui de Léotardi, sur certaines publications de 1898 à 1903. Il faisait partie d'une organisation anarchiste implantée à Vence et dotée d'une "colonie" à Courmettes-sur-Loup, pour laquelle il publiait en 1925 *Le Végétalien*.

¹⁴⁰ Joseph Ventre, né à Nice le 25 mars 1853, apprenti, puis ouvrier chez Charles Cauvin en 1869, intéressé aux bénéfices en 1885, associé en 1890, membre du Conseil des Prud'hommes, devint propriétaire du fonds en 1900.

éclairante. *La Cravache* avoue son opposition au maire Alfred Borriglione et à son journal *Le Petit Niçois*, et conte ses déboires dans le numéro du 25 février 1883 : « Nos premiers imprimeurs ont refusé l'impression de *La Cravache*. Puis Berna et Barral quoique payés d'avance ont refusé de livrer, et nous avons dû nous adresser à un troisième imprimeur. Nos lecteurs remarqueront qu'il est difficile d'être indépendant à Nice. Nous surmonterons néanmoins nos difficultés. » Finalement *La Cravache* est imprimée par Ardoin Frères, 29 Avenue de la Gare, mais en 1883 le gérant est l'imprimeur Charles Riche, de l'Imprimerie Moderne, 14, Rue Halévy, qui imprime aussi *Le Sphinx*. En 1892, Charles Riche est devenu l'un des rédacteurs de *La Cravache* et signe des articles critiquant A. Cagnoli, architecte de la Mairie de Nice ; le fils Cagnoli, imprimeur, le gifle et lui promet le même traitement à chaque rencontre. Riche lui répond qu'il portera son revolver sur lui en permanence. L'Imprimerie Moderne semble disparaître, peut-être à la suite de l'inondation de ses locaux, et *La Cravache* sort des presses de Victor Barès, puis de Goiran Frères. L'imprimeur Malvano, qui gère l'Imprimerie anglo-française, appelée ensuite Lithographie parisienne Malvano-Mignon, assigne en correctionnelle pour diffamation le personnel de *La Cravache*, toujours lui, en novembre 1885. Mais, après avoir été mis en cause en 1876 pour avoir prêté la main à une brochure contre Monaco signée de Louis Smyers, un ingénieur belge spécialiste du genre et déjà auteur de sept pamphlets antijeux, il est devenu une notabilité, juge au Tribunal de Commerce, et a quasiment un statut d'imprimeur officiel : « M. Malvano, maître-imprimeur, vient d'être nommé officier d'Académie. Depuis quelques années il a consacré une partie de son temps à la chose publique ... avec l'appui du maire Sauvan etc ... »¹⁴¹ Malvano a sûrement bénéficié d'une subvention pour imprimer *Le Messager franco-russe*, chargé de la publicité des emprunts russes. L'imprimerie Malvano est la seule à Nice à posséder des caractères cyrilliques, comme celle de Beaulieu qui imprime *Le Russe sur la Riviera*. Il est aussi possible qu'elles se servent toutes deux du local de la rue Longchamp, seule imprimerie à posséder encore des caractères cyrilliques en 1948. Trois ans plus tard, le même journal se charge du récit des obsèques de Léonie Malvano, épouse de l'imprimeur. Quant à la Typographie Cauvin-Empereur, qui imprime *La Gazette de Nice et des Alpes Maritimes* en 1881 et soutient, son nom l'affirme hautement, les « impérialistes » - nous dirions « Bonapartistes » - contre les Républicains, elle appartient aux frères Flaminius et Auguste Cauvin, acheteurs pour 16 000 francs du *Fantasio* au maire Alfred Borriglione, qui se servit de cet argent pour fonder *Le Diable à Quatre*. Accusé à deux reprises de tentatives de chantage et de diffamation contre le tribunal de commerce, qualifié dans le *Fantasio* de « repaire de brigands », Auguste Cauvin purgea une pénible peine à la prison de Nice, essayant d'échapper à la promiscuité des délinquants de droit commun et au régime général, tandis que Flaminius était en fuite. La Typographie Cauvin devint l'Imprimerie Ventre, dont le propriétaire était, coïncidence surprenante, président du Tribunal de Commerce¹⁴². Ce dernier n'avait-il pas contribué par intérêt à la ruine des frères Cauvin ? En somme, la politique à l'échelon national donne une impulsion en quelque sorte idéologique, comme nous l'avons vu lors de la création du *Phare du Littoral*, opposant à Napoléon III en 1865. Il en est de même pour *Le Réveil de la Montagne* du républicain Raphaël Bischoffsheim en 1895, ou la *Dépêche de Nice* en 1907, publiée par Etienne Ghilini 7 rue Deloye. Mais c'est la politique municipale qui permet à ces journaux de durer, à ces imprimeurs de rentrer dans leurs fonds et d'amortir leurs dépenses, en leur donnant une partie du travail local : affiches du Comité des Fêtes, publications judiciaires, état civil, annonces légales. Lorsque Victor-Eugène Gauthier

141 ADAM 4 M 485. *Le Messager franco russe*, 9 mars 1902, puis 1er janvier 1905.

¹⁴² Voir fichier cité plus haut, *Le Sphinx*, 1883 et *La Cravache*, 17 janvier 1886. L'imprimeur Ventre fut plus tard récompensé par la Médaille du Travail (*L'Union artistique et littéraire*, 27 octobre 1900) qui couronnait une longue carrière, d'apprenti à patron.

bénéficie des publications des personnalités qui passent l'hiver sur la Côte, ce sont ses concurrents qui ont la plupart des petites publications officielles.

Les contraintes particulières à la presse niçoise nécessitent une grande adaptabilité des entreprises. Devant les nombreux changements d'imprimerie au cours de l'existence de certains titres de journaux, on peut penser que cette instabilité reflète les difficultés qu'imposent leur parution saisonnière, leur diffusion et leur tirage restreints, un financement aléatoire et un bénéfice pratiquement inexistant. Si nous prenons l'exemple du *Petit Poète*, il débute sa destinée de journal poétique chez Joseph Barral, 14 rue Chauvain, sous la plume de Pierre Ozelin :

« C'est à l'imprimerie aux deux messieurs Barral
Que se fait éditer ce tout petit journal.
Si jamais vous entrez dans cette imprimerie
(Au 14, Rue Chauvain, près de la boucherie)
Vous verrez qu'il s'y fait tous les plus grands travaux :
Lettres de faire-part, brochures et journaux ;
Cartes pour le commerce et cartes de visite.
Son important matériel
Permet de contenter chacun et tout le monde. »

Mais ensuite il passe successivement à l'imprimerie du Bd de Sainte Agathe, chez Malvano, à Antibes chez Emile Pierron, à l'Imprimerie coopérative mentonnaise, à l'Imprimerie des Alpes Maritimes, puis 17 Rue Paganini à Nice.

La plupart des journaux de saison, clientèle la plus lucrative des petits imprimeurs de la Côte, débutent leur parution dans la dernière semaine de novembre, et la terminent en mars-avril. Très rares sont ceux qui la poursuivent en été, et cela se fait alors à un rythme bien plus lent. En effet les riches résidents fuient les malsaines chaleurs du littoral méditerranéen pour d'autres stations des bords de l'océan, ou d'altitude. En cas de cessation de parution, les journaux entraînent leurs imprimeurs dans leur faillite. Devant la déconfiture du journal dont il est le représentant devant la Chambre de Commerce, L'*Impartial*, société anonyme, Jean de Peretti della Rocca, journaliste, préfère donner sa démission dans une lettre à en-tête du *Réveil de la Montagne* : le voilà en effet chargé de diriger ce journal du haut pays pour le compte du banquier nouvellement impliqué en politique Raphaël Bischoffsheim. L'Imprimerie des Alpes-Maritimes, 16 rue François de Paule, chargée de l'ancien comme du nouveau quotidien, y trouvera probablement son compte.

Il semble y avoir une certaine spécialisation des imprimeries niçoises : pour les journaux en dialecte niçois on s'adresse à l'Imprimerie niçoise, 8 Descente Crotti, comme la *Socca* en 1893 ou la *Ratapignata*, ainsi que pour des journaux satiriques ou très engagés, comme le *Cyrano* en 1902. Pour les illustrations on s'adresse à l'imprimerie Malvano-Mignon, Lithographie parisienne, dont l'intitulé dénote l'aspiration à une qualité digne de celle de la capitale. *Nice artistique et industriel* débute chez le lithographe Davin à partir de 1894. *L'Avenir des Alpes-Maritimes* de Georges Honoré Bon va de l'Imprimerie Berna et Barral à l'Imprimerie Robaudi ; celle-ci, dont le patron est franc-maçon, devient l'Association typographique pour publier l'*Avenir* avec le républicain Bon. Le *Littoral*, le *Littoral illustré* forment la Société d'imprimeries et journaux du Littoral, et collaborent pour les illustrations avec l'Imprimerie Mouillot à Paris.

La complexité des relations des directeurs de journaux et de leurs imprimeurs peut se lire dans les nombreux changements d'officine qui affectent les plus instables, souvent les plus fragiles. Sur le diagramme qui montre l'évolution par année du nombre de nouveaux journaux et les changements d'imprimerie pour ceux déjà en cours de publication, on peut observer une alternance de périodes propices aux changements ou aux nouveaux titres, et d'années plus pauvres. Elles reflètent tout un contexte affectant la ressource touristique, rendant peu

opportune et peu rentable la parution de nouveaux journaux. Les grandes imprimeries comptent de plus en plus sur les journaux à grand tirage, politiques, quotidiens ou sportifs. Les deux années 1880-1881 groupées permettent de mieux mesurer l'effet des lois sur la presse et l'essor de l'industrie de l'imprimerie avec un renouvellement de cet élan en 1883 par l'effet de l'Exposition Universelle de Nice. La création d'éphémères petites feuilles de caricature matérialise le courant d'opposition au maire Alfred Borriglione. La crainte de la part des hivernants raffinés d'avoir à supporter une foule d'indésirables explique le creux de 1884, suivi d'un regain d'activité pour les élections législatives de 1885, affrontement d'Alfred Borriglione et Flaminius Raiberti. Les "valeurs stables" de la presse, assez peu sensibles à la politique locale, restent fidèles à leur imprimeur mais le traumatisme du tremblement de terre de février 1887 se prolonge dans la morosité économique. Les petites feuilles satiriques donnent un élan ponctuel à des officines minuscules : « L'imprimerie de *L'Indiscret* sera installée vers la fin de ce mois -12 février 1893 - 28 rue Biscarra. Nous rappelons que cette imprimerie est spécialement fondée pour imprimer les ouvrages contre le casino de Monte-Carlo et le gouvernement de la Principauté. »

La relance des placements financiers dans les années 1893-1895, les efforts du gouvernement français pour promouvoir l'alliance russe par le biais des emprunts permettent une aide au financement de certains journaux¹⁴³, mais dans l'ensemble la presse ne retrouve pas pendant cette période l'envolée qui avait été la sienne au début des années quatre-vingt. L'Exposition Universelle de 1900 draine vers la capitale foules de touristes et hommes de plume qui délaissent le littoral, mais après ce passage à vide une dynamique nouvelle marque le changement de siècle. Des organes de combat, comme la *Lutte sociale*, dirigée par le militant socialiste Charles Bovet, cherchent à trouver leurs marques... et leurs imprimeurs : « Un incident, non de machine, mais d'imprimeur, nous a empêché de paraître la semaine dernière... Notre ex-imprimeur, M. Léotardi, d'Antibes, après avoir mis à la composition du journal la lenteur la plus désespérante, a finalement refusé de s'en séparer : nous avons dû laisser 2500 exemplaires à ses bons soins. » Bien que débiteur d'un arriéré vis-à-vis d'un imprimeur qualifié de « perfide », le rédacteur du journal estime plutôt que les pressions contraires à la diffusion d'un numéro spécial destiné à un vaste lectorat ont été les plus fortes.

Certes la dominante aristocratique a perdu l'exclusivité, mais le journal mondain a trouvé un nouveau rythme. Il se destine à une clientèle plus parvenue, moins élitiste peut-être dans ses choix et sa morale, mais ardente à profiter de la fête des sens qu'offre l'hiver azuréen et à expérimenter le fruit des inventions modernes. La « Belle Epoque » prend une allure endiablée, celle du « Manifeste futuriste » que Filippo Marinetti publie dans *Le Figaro* du 20 février 1909 ; automobile, téléphone, apéritifs, cigarettes, mais aussi nouveaux combats idéologiques et entrée en force au sein des rédactions de personnalités hors normes, osant avouer leur rejet de tout moralisme¹⁴⁴. Les nouveaux titres alors foisonnent dans une presse plus diverse, non seulement à Nice, mais dans les autres stations hivernales à l'exception du creux de 1909. On peut même remarquer des créations de titres en 1914, certains à but notoirement politique, comme le *Méphisto*, ou *L'Atrium*, d'autres plutôt littéraires, comme *L'Aloès*. Par contre, l'édition locale d'œuvres littéraires marque le pas, concurrencée sans merci par l'édition parisienne. Alors que dans la génération de la fin de l'Empire et des débuts de la République une certaine tradition littéraire se maintenait sur place, avec des éditions locales d'œuvres qui pouvaient avoir une vie nationale, Paris aspire de plus en plus la vie

¹⁴³ *Le Messager franco russe* par exemple. *La Lutte sociale*, 19/10/1902.

¹⁴⁴ " *La littérature ayant jusqu'ici magnifié l'immobilité pensive, l'extase et le sommeil, nous voulons exalter le mouvement agressif, l'insomnie fiévreuse, le pas gymnastique, le saut périlleux, la gifle et le coup de poing. Nous déclarons que la splendeur du monde s'est enrichie d'une beauté nouvelle : la beauté de la vitesse. Une automobile de course avec son coffre orné de gros tuyaux tels des serpents à l'haleine explosive, une automobile rugissante, qui a l'air de courir sur de la mitraille, est plus belle que la Victoire de Samothrace ...*" Filippo Marinetti, *Le Figaro*, 20 février 1909.

intellectuelle de la région, qui n'en offre qu'un pâle reflet de plus en plus provincial. La forte politisation du début du siècle, l'Affaire Dreyfus, les prémices de la guerre, la transmission rapide des nouvelles par le télégraphe font de la presse locale et par conséquent de l'imprimerie l'émule de la presse parisienne, en lui faisant perdre toute saveur locale, marginalisant complètement l'imprimerie dialectale.

Peu à peu, l'achat de machines, la fourniture de documents officiels, l'impression de journaux à fort tirage, groupe dans les centres les plus importants des installations presque industrielles, dont les patrons deviennent des notables. Isaac Malvano, de l'Imprimerie anglo-française, est nommé officier d'Académie, Louis Ventre devient Président du Tribunal de Commerce ; Louis Andrau résistera par les gros tirages de sa *Côte d'Azur sportive*, dont on peut visiter la salle des machines et le salon de lecture place des Phocéens, au traumatisme de la guerre de 1914-1918 ; Louis Raviola, époux d'une comtesse allemande, concentrera autour de l'*Eclairneur de Nice* les publications les plus favorables à l'Italie et l'Allemagne. Par contre, les frères Barral préfèrent quitter Nice pour Menton, où leur Imprimerie coopérative se sent plus à l'aise, tandis que leur confrère Emile Rosensthiel choisit Vence pour abriter ses publications à tendance anarchiste, comme le *Végétalien*.

Une fois établis, ou en tout cas devenus respectables, les patrons imprimeurs suivent la tradition des banquets typographiques, très forte dans la corporation depuis 1830. Sous des bouquets de drapeaux français, italiens, suisses, belges, s'allongent des tables fleuries où se mêlent ouvriers et imprimeurs, désormais immortalisés par des portraits de groupe ; des chants et des poésies proclament la fraternité des typographes et leur rôle de promoteurs des droits syndicaux. Les dates favorables sont le jour de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, ou le 6 mai, fête de la Saint Jean Porte Latine¹⁴⁵, patron des imprimeurs. En juin 1891, à l'occasion de la visite à Nice d'Auguste Keufer¹⁴⁶, président de l'Association typographique, Victor-Eugène Gauthier fils envoie six mille invitations pour un banquet, un concert et un bal au Casino de la Jetée, auquel assistent de nombreuses notabilités, dont le préfet Henry. Un concours est ouvert aux typographes pour l'impression du menu. L'imagination créatrice des jeunes ouvriers peut se donner libre cours dans ces compétitions qui les valorisent. Le lendemain, Auguste Keufer visite les imprimeries Barès, Ventre, Giletta, puis se rend au cimetière de Beaulieu sur la tombe de Victor-Eugène Gauthier. A Menton, il ouvre une nouvelle section autour de Joseph Berna, directeur de l'Imprimerie coopérative mentonnaise. L'année suivante, les fêtes typographiques rassemblent cent vingt ouvriers autour du président de l'Association Marcel Davezac. Victor Garien représente la presse quotidienne tandis que Henry Hardy-Polday, figure éminente de la presse hebdomadaire¹⁴⁷, dit son poème « *La Chanson du Typo* », sur la musique de Davezac.

¹⁴⁵ L'ensemble du petit matériel des typographes, composteur, pinces, galées, c'est-à-dire le plateau portant les pages composées, s'appelait le « Saint Jean », leur costume traditionnel, la blouse noire, Quant à l'évangéliste martyrisé sous le règne de Domitien, jeté dans l'huile bouillante devant la porte éponyme, il symboliserait l'imprimerie : la Porte latine, un livre ouvert ; l'huile bouillante, l'encre grasse.

¹⁴⁶ Auguste Keufer (1851 – 1924) fut secrétaire général de la Fédération française des Travailleurs du Livre de 1884 à 1920, et vint à plusieurs reprises visiter les sections des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, où ses qualités à la fois mondaines et diplomatiques furent très appréciées. Partisan convaincu des idées positivistes d'Auguste Comte, il sut maintenir habilement l'équilibre entre la « Presse », majoritaire à Paris, et le « *Labeur* », essentiel en province, les maîtres imprimeurs et les ouvriers, le rôle éminent de l'Etat dans l'éducation et la régulation des inévitables transformations, et celui, dynamique, de la C. G. T. Le bimensuel *La Typographie française* donne les intéressants compte-rendus de ses voyages en province et en particulier à Nice. A partir de 1895, les Congrès jugés trop dispendieux devant la crise de la profession et la baisse des cotisants s'espacèrent et n'eurent lieu que tous les cinq ans. Après la guerre Auguste Keufer fut remplacé par Liochon, secrétaire adjoint depuis 1912.

¹⁴⁷ Directeur du *Rabelais*, hebdomadaire satirique publié chez Victor-Eugène Gauthier et Cie à partir de 1880, ancien combattant de la guerre de 1870, il « *met le patriotisme en bouteille à son profit* », et semble chargé de la lutte contre le séparatisme et les jeux en Principauté.

« Nobles artisans de la casse,
Seigneurs du Lignomètre et autres lieux divers
Je vous salue !... et veux, sous cette dédicace,
Célébrer votre éloge en vers.....
Partout quand, pour l'exemple, on veut citer modèle
De travailleur honnête, intelligent, fidèle,
On dit en levant son chapeau :
C'est le Typo. »

Après avoir évoqué le travail ingrat du composteur, obligé de remédier aux griffonnages de plumes qui souvent « extravagent », Hardy-Polday montre le rôle de précurseur de la profession dans le domaine social et la solidarité:

« Pendant que vous êtes solides,
Songeant aux maux d'autrui, vous tournez vos regards,
Vers ceux qui ne sont plus ou pas encor valides,
Les apprentis et les vieillards.
La retraite aux Anciens, aux Faibles l'assistance,
C'est le progrès futur ! Vous avez pris l'avance
Sur la marche des temps... Bravo
Pour le Typo ! »

L'auteur déclame ensuite ses quatrième et cinquième couplets qui veulent montrer la méfiance de la politique chez le « Typo », et revendiquent pour lui une place au Conseil municipal qui vient de créer une Bourse du Travail :

« Et puisqu'à la classe ouvrière,
La Ville daigne enfin donner place au soleil,
M'est avis qu'on eût dû vous donner la première.
C'était profit pour le Conseil !
Votre esprit cultivé s'ouvre à tous sans mécomptes,
Et vous avez prouvé – j'en atteste vos comptes –
Qu'on sait équilibrer l'impôt
Chez le Typo. »

Survivant valeureux de la bataille de Champigny ¹⁴⁸ ardent nationaliste et revanchard, Henry Hardy – Polday, «le regard plein d'esprit et de finesse, frémissant de sincérité», termine son envolée lyrique par un appel patriotique, n'oubliant pas sans doute que les typographes n'adhèrent pas à l'Association Internationale des Travailleurs¹⁴⁹ et de ce fait ne furent pas interdits après la Commune :

« Vive la joie et la goguette !
Aujourd'hui, c'est la paix, tous dangers écartés.
Mais n'oublions jamais qu'un ennemi nous guette,
Jalouxant jusqu'à nos gaîtés...

¹⁴⁸ Entre le 30 novembre et le 2 décembre 1870, de sanglantes batailles mirent aux prises à Champigny, sur la Marne, Prussiens et Français, parmi lesquels les Corps francs, composés entre autres de nombreux Niçois, de Lorrains et de Parisiens ardemment républicains, eurent un rôle héroïque. Nombre d'entre eux se retrouvaient à Nice pendant la Saison et régnèrent sur la vie intellectuelle de la Côte pendant les premières années de la République. *Le Rabelais*, 17 mars 1906, Buste de Hardy Polday par F. Stecchi.

¹⁴⁹ A l'exception du relieur Eugène Varlin (1838–1871). Autodidacte, de souche paysanne, ouvrier relieur, il devient secrétaire correspondant de l'Internationale, rencontre Karl Marx à Londres, et participe au Congrès de Genève en septembre 1866. Convaincu de la nécessité des grèves, favorable à l'accueil de la main d'œuvre féminine, emprisonné trois mois en 1870 pour activités subversives, il représente le VI^{ème} arrondissement à la Commune élue le 18 mars 1871. Il est tué sur les barricades le 28 mai 1871, dernier jour de la Semaine sanglante.

S'il fallait resubir les heures de souffrance,
Qui viendrait, l'arme au bras, pour l'honneur de la France,
Se grouper autour du Drapeau ?
C'est le Typo. »

A cette occasion, un nouveau groupe syndical est fondé à Cannes, la 38^{ème} section. Carrousel, stands de tir, animent la fête tandis que imprimeurs et invités entonnent l'hymne célèbre « A la . . . A la . . . A la . . . à la santé du confrère . . . » qui se chante un verre à la main, et se conclut sur le refrain :

« A boire ! ... A boire !...A boire !...
Nous laisserez-vous sans boire ?...
Non ! ...
Car les typos n'sont pas si fous,
Pour se quitter sans boire un coup ! ... »¹⁵⁰

• Les originalités de l'action syndicale dans les Alpes-Maritimes

Ces festivités, si elles montrent combien les imprimeurs sont mêlés à la vie publique locale, veulent aussi rappeler l'appartenance ouvrière de ce secteur d'emploi et concrétiser une symbiose rare entre salariés et patrons. Elles ne sont parfois qu'une façade, et rendent plus difficile la lutte des ouvriers pour améliorer leur condition, car devant la concurrence et la crise, les patrons les plus ouverts, comme le fils de Victor-Eugène Gauthier, usent pourtant de tous les stratagèmes pour éviter les augmentations de salaire; quant aux « canardiens », heureux bénéficiaires d'un poste dans la presse, ils veulent conserver leurs privilèges et la régularité de leur travail même si cela se fait au détriment de leurs collègues moins bien lotis. Le typographe, proche de la presse, a fait bénéficier son travail de ses progrès techniques et du développement de son habileté. Avec des machines de plus en plus perfectionnées, c'est tout un savoir personnel qui devient inutile et cet état de choses rend le travail inhumain. L'un des inspirateurs de l'action syndicale, Fernand Pelloutier (1867-1901) publie, en 1895, son livre *La vie ouvrière* et rédige pour le 1er mai de la même année le *Manifeste des Bourses du Travail*, pour «poursuivre l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres.». Les valeurs d'autonomie, de responsabilité et d'innovation, fierté des typographes, se réinstallent dans l'action syndicale, donnant un sens à des bouleversements qui les dépassent.

Les débuts de celle-ci à Nice sont laborieux ; des réunions clandestines se tiennent dans l'arrière-boutique d'un café du quartier Saint Etienne ; la première assemblée constitutive du Syndicat réunit cinquante-trois inscrits fondateurs dans une buvette- restaurant de la rue de l'Arc, aujourd'hui rue Benoît Bunico. Le premier trésorier, Louis Simon, conservera sa fonction pendant trente ans, notant sa comptabilité, alors sommaire, sur un cahier d'écolier. La Chambre syndicale des ouvriers typographes de Nice, fondée officieusement en 1880, apparaît au grand jour avec la loi du 21 mars 1884; elle compte 114 membres en 1893.

La Bourse du Travail, inaugurée à Nice en 1893 dans l'ancien palais communal sur l'initiative du maire Alziari de Malausséna, grâce à l'appui de Flaminius Raiberti député de Nice, contrôlée plus tard par Honoré Sauvan, le « maire du peuple », est considérée pourtant comme une « école préparatoire de l'anarchie internationale » pour l'éditorialiste du *Monde Élégant* ; boudée par la plupart des syndicats et même concurrencée par une Bourse du Travail indépendante, en 1897, elle abrite à partir de 1903 la C.G. T., dont les suggestions

¹⁵⁰ Les paroles furent écrites sous le Second Empire, au moment de la grève chez l'imprimeur Paul Dupont, sur un air de chasse connu par deux typographes, Adda-Dorgel et Paddy. Il en existe des versions allemandes et anglaises.

anticapitalistes inspirent une grande méfiance aux « donneurs d'ordre » de la presse. Tandis que certains hebdomadaires, *L'Hiver au Soleil* entre autres, considèrent la Loi Waldeck-Rousseau de mars 1884, accordant la liberté d'exister aux syndicats professionnels, comme le « cancer de la République », dont celle-ci est appelée à mourir, d'autres sous-entendent que ce moyen d'action est en fait une ruse pour se reposer de la part des grévistes. Moins qu'ailleurs encore, l'action syndicale n'est aucunement facilitée sur la Côte par la fréquentation rentière, conservatrice, et saisonnière. Patrons et ouvriers seront contraints à une attitude moins intransigeante qu'ailleurs, à l'exception de la Corse où les conditions de travail sont encore plus précaires que dans les Alpes-Maritimes. Une section syndicale, émanation niçoise, sera tout de même fondée à Bastia¹⁵¹. Le secteur de l'imprimerie, s'il fut un élément moteur de la solidarité ouvrière, ne le fut ni de l'action syndicale, ni de l'action politique, fonctionnant finalement de manière assez corporative, en quelque sorte en circuit fermé. Les syndicats de l'imprimerie et de la presse se démarqueront d'ailleurs de la C. G. T. dès 1908.

Les premières revendications, classiques, portèrent sur l'établissement d'un « tarif » ; les syndiqués souhaitaient qu'il comporte le calibrage de la « ligne » à partir de l'alphabet de vingt-cinq lettres, en tenant compte des diverses surcharges (italiques, intercalation de signes, alignement, etc.), et le paiement des salaires avec un tiers seulement en monnaie de billon¹⁵², le reste en argent. Les contestations pour le travail individuel aux pièces ne manquaient pas, allant jusqu'à un échange de gifles entre un patron et un ouvrier qui quitta Nice pour se fixer en Suisse. Le travail de piéçard ne fut cependant abandonné qu'en 1920, avec la généralisation de la « commandite ». Au bout de plusieurs années de négociations, on parvint à se mettre d'accord sur la base d'un tarif à quatre francs cinquante centimes pour dix heures de travail, mais seules les maisons sérieuses, Gandini, Malvano, Gauthier payaient leurs bons ouvriers au tarif et à l'année, les autres n'accordaient ce salaire qu'à leur prote au tablier, une sorte de contremaître. De 1881 à 1897 il n'y eut pratiquement pas de grève dans la 19^{ème} section du syndicat des typographes. Les revendications trouvaient leur solution après de longues palabres en commissions mixtes où le *Labeur* était poussé à tout accepter ; mais en novembre 1897, les patrons se montrèrent peu enclins à porter le salaire de base à 5 francs 50 centimes pour dix heures de travail, leur principal argument étant la concurrence que leur faisaient les sections voisines de Cannes, Antibes, et même Draguignan.

« Cette grève de 1897 fut mémorable, pas tellement par sa durée, car elle ne dura que quelques jours, mais par les incidents qu'elle provoqua : *l'Eclaireur* menait le combat des imprimeurs contre les ouvriers, et recruta des « sarrasins », professionnellement lamentables, *le Petit Niçois* en fit autant. Le confrère Louis Simon, l'un des fondateurs du Syndicat, accrocha un « sarrasin » place de l'Eglise du Vœu et le placarda par un direct contre le mur de la sacristie. Certains apprentis de Don Bosco, à l'instigation de leurs parents, quittèrent l'établissement pour aller remplacer les grévistes à l'Imprimerie des Alpes-Maritimes qui était l'imprimerie du journal *La Croix* ; cela laissa croire que cet établissement voulait briser la grève, préjugé qui demeura longtemps, malgré le démenti formel de la maison qui par la suite refusa de reprendre les mêmes apprentis ; ceux-ci durent changer de profession. Devant la résistance ouvrière et le peu de résultats donnés par les « sarrasins » le patronat céda. La lutte n'en continua pas moins avec *l'Eclaireur* pivot de la résistance patronale. Cette maison très bonne avait le tort de vouloir pratiquer un paternalisme qui consistait à accorder le « tarif »

¹⁵¹ E.D., «Les fondateurs du syndicalisme, Fernand Pelloutier(1867-1901)». *L'Ouvrier du livre niçois*, janvier 1936.

¹⁵² Cette habitude était encore fréquente dans le mode de paiement des ouvriers : ainsi à Saint-Jean-Cap-Ferrat les manœuvres qui extrayaient les pierres destinées à la construction du port de Monaco étaient payés en jetons de nickel et de cuivre auxquels on attribuait arbitrairement une valeur (*La Griffes*, 25 mars 1905).

aux ouvriers les plus capables par un dessous de table : cela leur permettait de toucher un salaire plus élevé que le tarif maison »¹⁵³.

Pendant ce temps, dès 1891, les syndiqués avaient fondé la Mutuelle du Livre, qui exigeait de ses membres l'adhésion au syndicat ; celui-ci alors doubla ses effectifs, succès qui fut marqué par une grande fête organisée au Palais de la Jetée-Promenade. Par la suite et jusqu'en 1895 les fêtes au profit de la Mutuelle eurent lieu à la gare des Chemins de fer de Provence, alors entourée de terrains vagues ; par faveur spéciale des jeux de petits chevaux de bois y furent autorisés jusqu'à cette date et rapportèrent de substantiels bénéfices. Ceci explique en partie le succès de cette sorte de kermesse, les jeux d'argent étant alors interdits sur la Côte, territoire français, quand ils étaient permis à Monaco.

Après la grève de 1897 il n'y eut plus de mouvement social important, et les ouvriers obtinrent sur place des résultats mitigés. En novembre 1898 l'ébauche d'un conflit fut précédée par une réunion des patrons imprimeurs pour discuter des tarifs ; ils s'étaient probablement mis d'accord sur leur maintien, alors même que leur révision, prévue pour avoir lieu tous les cinq ans, devait avoir lieu le 15 octobre. Accusé d'une certaine collusion avec eux par Victor Robespierre, pseudonyme de l'éditorialiste de l'hebdomadaire *L'Aigle de Nice* du 2 octobre 1898, le président du Syndicat des typographes, Béjot¹⁵⁴ – « Nous ignorons quelle est la situation de fortune de ce citoyen, mais nous constatons qu'il a tout ce qu'il faut pour devenir patron ! » - ne put empêcher les ouvriers réunis à la Bourse du Travail dès le 16 novembre à cinq heures du matin de recourir à la grève ; « calmes et dignes » ils demandèrent l'arbitrage des autorités ecclésiastiques pour les apprentis présentés par l'Ecole professionnelle Don Bosco et l'intervention à ce sujet de l'Inspection du Travail : les parents pressés de voir leurs enfants gagner leur vie les incitaient à prendre la place des grévistes, même à très bas salaires. L'Imprimerie Malvano, dont le patron utilisait le travail de nuit sans supplément de salaire, de même que sa femme directrice d'un commerce d'habillement, était particulièrement visée.

«Les typographes de notre ville ont cessé de travailler à partir du 1er novembre. Aussi nos journaux quotidiens sont-ils particulièrement en souffrance... Parmi les patrons imprimeurs le plus irréductible est, paraît-il, le conseiller municipal Malvano, celui-là même qui a capté la confiance des électeurs sous l'hypocrite dénomination de CANDIDAT OUVRIER. Il est bon de signaler la sincérité de tels hommes.»¹⁵⁵

Après quatre jours et demi de grève « la persévérance de la dix-neuvième section fut récompensée par une nouvelle fixation du tarif ». En fait, la direction du journal *Le Littoral* fit probablement échouer le mouvement en accordant à ceux de ses ouvriers qui ne se ralliaient pas à la grève une gratification de deux francs, et en augmentant tous les non - syndiqués. Certains patrons, comme Alfred Rossetti, hostiles aux syndiqués refusèrent de rencontrer le délégué parisien venu en tournée.

Malgré les perspectives d'embauche que l'on pouvait espérer de l'Exposition Universelle de 1900, qui devait « présenter des manifestations de l'Art nouveau et du goût français, bien meilleur que le goût allemand en matière d'éditions rares » – en cette situation internationale tendue et sur la toile de fond de l'Affaire Dreyfus la poussée de fièvre patriotique atteignait même l'imprimerie !-, le départ pour la capitale était tout à fait déconseillé aux compagnons victimes de l'état précaire de la typographie française. Une caisse fédérative de chômage avait été créée pour aider les camarades, pour cela il était fortement recommandé de régler sa cotisation annuelle, qui d'ailleurs augmenta régulièrement à partir de 1901, un franc par semaine en 1908 : cela représentait l'équivalent d'un repas

¹⁵³ *La Lutte sociale*, 5/12/1897, Souvenirs de Victor Formica, op.cité.

¹⁵⁴ A la suite de cet épisode, Béjot devint prote « à manchettes », c'est-à-dire représentant du patron, d' « une grande imprimerie de la ville ».

¹⁵⁵ *La Croix des Alpes-Maritimes*, 6 novembre 1898.

familial, un gros sacrifice en somme ; seuls les cotisants avaient la perspective d'être indemnisés pendant plus d'une année en cas de perte d'emploi. Pour stimuler le trésorier dans sa collecte, il avait été décidé que la trésorerie percevrait 0, 05 francs sur chaque cotisation, ce qui provoqua un petit drame, le trésorier de l'époque, un pauvre piéçard, ayant cru qu'il pourrait s'approprier ladite somme ; il dut la rembourser sur des livres neufs qu'il avait en réserve, car il avait bien sûr tout dépensé.

A son retour de l'Exposition, le délégué de la section niçoise, Antoine Bellumore¹⁵⁶, ramena un superbe rapport qui lui valut la médaille de vermeil de la municipalité, peut-être une sorte de prix de consolation pour la docilité et la résignation dont les typographes niçois faisaient preuve ; il y constate la supériorité des linotypes¹⁵⁷ qui vont générer une nouvelle catégorie de spécialistes de haute qualification. En fait pour ceux qui eurent la chance d'être recrutés dans cette spécialité, la vie de travailleur devint moins pénible, avec un salaire avantageux de huit francs quarante centimes et un horaire fixe, quoique nocturne, de sept heures. Au dernier renouvellement du tarif avant la guerre, qui eut lieu en 1905, les équipes de presse bénéficièrent du même horaire. Le repos hebdomadaire, revendication tellement peu crédible à Nice qu'il fit l'objet d'un char au Carnaval de 1907, « Le repos des dromadaires », représentant une demi-mondaine allongée sur trois de ces « vaisseaux du désert », n'interviendra qu'après 1920. D'ailleurs, commente Auguste Keufer lors du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Fédération française des Travailleurs du Livre, « il est du devoir de chacun de chercher à acquérir les connaissances techniques approfondies qui deviendront de plus en plus indispensables par suite de l'introduction de ces nouvelles machines dans les ateliers. » Auguste Keufer compte sur les difficultés du nouveau système d'impression pour renforcer la qualification et la polyvalence des ouvriers ; la durée de l'apprentissage¹⁵⁸ est portée à cinq ans et la proportion d'apprentis à un sur cinq employés, pour limiter la concurrence sur place et opérer une sorte de malthusianisme professionnel. Il n'empêche que la « crise typographique » s'accroît avec l'exode des travaux d'impression et d'édition locaux, confiés à des maisons extérieures.

¹⁵⁶ Antoine Bellumore avait participé à la sortie tragique des typographes à Villefranche en 1887. Pendant la période anarchiste, en 1894, le Gouvernement rendu méfiant par la succession des attentats avait fait voter les « Lois scélérates » qui se proposaient de surveiller les syndicats ; à la suite de ce vote, pendant plus d'un an, Antoine Bellumore, président du Syndicat des Typographes niçois, avait dû se présenter tous les soirs au Commissariat de police pour signer un registre de présence avant de se rendre à son travail, au *Phare du Littoral*. Il était employé à l'Imprimerie niçoise lors de la faillite de cette dernière le 25 février 1905. Il resta responsable de la section niçoise jusqu'en 1910, date à laquelle le titre de Président du Syndicat fut supprimé pour montrer que la direction appartenait en fait à la base.

¹⁵⁷ Les trois premières linotypes furent installées au *Phare du Littoral*, chez Victor-Eugène Gauthier et Cie ; les autres quotidiens, le *Petit Niçois*, *L'Eclair*, ne furent pas en reste, et il y eut bientôt sur le pavé niçois soixante chômeurs irrécupérables, car âgés de plus de quarante ans et incapables de faire autre chose que de bourrer des lignes. La plupart finirent leurs jours misérablement car à cette époque la solidarité avait ses limites et concernait essentiellement, on l'a vu, ceux qui cotisaient. Le directeur du journal *La Dépêche* ayant dans un but charitable engagé à la linotype un ouvrier père de six enfants qui n'était pas passé par la filière de l'apprentissage dut le renvoyer devant les protestations du Syndicat (Victor Formica, ouvrage cité).

¹⁵⁸ Première année dans les maisons sérieuses et à l'Institution Don Bosco : travail et présence sans aucune rétribution ; années suivantes, salaires progressant suivant assiduité de 25 à 50 centimes par jour ; mais à la fin de la cinquième année on est encore très loin du tarif syndical, quelle que soit la valeur du jeune ouvrier. En 1906 un procès fut fait à l'imprimeur Ventre pour l'obliger à accorder le tarif syndical à un jeune ouvrier très capable entré dans sa sixième année de travail. Aussi nombre d'apprentis cherchaient simplement du travail aux pièces pendant la saison d'hiver. Le patronage Saint Pierre de Don Bosco, place d'Armes, avait été en 1875 la première institution de ce type installée en France sous les auspices de l'évêque Pierre Sola et des frères salésiens, recueillant chaque année environ trois cents enfants pauvres éduqués et placés dans des ateliers d'apprentissage. Entre 1880 et 1896 plus de 1500 enfants étaient passés par cette institution, dont cinquante étaient devenus prêtres et trois cents typographes. La typographie était en effet l'un des principaux objets d'intérêt de l'œuvre dont le fondateur tenait à la fois aux aspects techniques, culturels et religieux. (*La Croix des Alpes-Maritimes*, 28 février 1898)

« Les commerçants et industriels qui favorisent cette concurrence se rendent, sans le vouloir, complices d'une honteuse exploitation et condamnent au chômage une grande partie de pères de famille qui, eux, consomment à Nice et aident, avec leurs maigres ressources, à la prospérité du commerce niçois. »¹⁵⁹

La grève des tramways de 1902 eut des répercussions dans tout le milieu ouvrier niçois : le refus de la direction d'augmenter les salaires entraîna des arrêts de travail en cours de journée ; un des wattmans arrêta sa voiture au niveau de la Porte Fausse et lança ses manettes dans le Paillon, alors découvert ; derrière cette voiture furent bloquées plusieurs rames. Un ouvrier typographe se sentant solidaire fit coucher femme et enfants devant le tramway tandis que d'autres renversaient les voitures sur la chaussée. Le soir un meeting place Saint François, « la place de Grève niçoise », fut dispersé par la police, mais la fusillade déclenchée ne mit à mal que les becs de gaz. La Bourse du Travail fermée par le maire Honoré Sauvan, les ouvriers se réunirent le lendemain dans une petite salle de la rue Fodéré, sous la présidence d'Antoine Bellumore, mais le commissaire de police vint malgré les protestations expulser tout le monde, le tout sans incident grave. Après d'autres réunions au Café de Rome, à l'angle de la place Garibaldi, la tension s'apaisa autant chez les traminots que chez les typographes, qui, devant la fermeture maintenue de la Bourse du Travail, privés de leurs archives et de leur bibliothèque, se réunissaient au siège de la Mutuelle du Livre, 4 rue du Marché. En fait les mouvements de grève furent tués dans l'œuf, si l'on en croit une série d'articles de *l'Action socialiste* intitulés *La terreur chez les typos*, par les menaces de renvoi exercées sur les ouvriers par certains patrons, dont Fortuné Robaudy¹⁶⁰, de Cannes, « qui n'hésite pas, par patriotisme, sans doute, à recruter... à l'étranger. » Malgré la « protestation énergique » de la 38^{ème} section du Syndicat du Livre, celle de Cannes, le journal maintint sa version et réclama du syndicat jugé trop conciliant « un peu plus de vitalité ». Les grèves étaient de toute façon mal ressenties à Nice où le travail avait dans la plupart des branches un aspect saisonnier. Alfred Donadei, avocat puis homme politique, qui avait terminé ses études de droit par une thèse sur les *Conséquences du droit de grève au point de vue pénal et au point de vue civil*, éditée par l'Imprimerie du *Petit Niçois*, avait constaté la quasi impossibilité d'appliquer ce droit dans les Alpes-Maritimes¹⁶¹. Le Syndicat des Travailleurs du Livre poussa les représentants du personnel des imprimeries de la région à militer pour obtenir la journée de neuf heures. *La Jeune Provence*, seul hebdomadaire à se faire le témoin bienveillant du conflit d'avril 1906 entre les patrons de Cannes, Cruvès, Guiglion, Andrau et Vidal, et les typographes en grève, en donne les raisons : « Ce mouvement était basé sur des considérations qui n'offrent que peu d'intérêt pour des profanes : la diminution du nombre de chômeurs par le fait de la réduction des heures de travail ; la pénétration de la machinerie dans les imprimeries ; la mauvaise hygiène de la plupart des ateliers ; les habitations nouvelles qui forcent, par les loyers trop élevés, les ouvriers à s'extérioriser, leur occasionnant ainsi une fatigue supplémentaire d'une ou deux heures. » Les imprimeurs auraient donné leur accord à condition que cette avancée sociale, contraire à leurs intérêts, étant donné le caractère de Cannes, ville de saison, soit suivie par leur principal concurrent, Emile Baussy, « mauvais génie, parvenu ayant oublié son origine », typographe promu directeur de la Société d'Imprimerie et Journaux du Littoral, ancienne Imprimerie Robaudy. Mais Baussy, fort de la clientèle du maire de Cannes André Capron, président du conseil d'administration de la Société, dans la perspective de la campagne

¹⁵⁹ *L'Action démocratique des Alpes Maritimes*, 11 novembre 1906

¹⁶⁰ Fortuné Robaudy (1842-1927), d'abord employé au cabinet de lecture Visconti, à Nice, fit fructifier à Cannes un petit fonds de librairie qui s'appuya sur la parution d'un journal, le *Littoral*. Avec son employé devenu son neveu par alliance, puis son associé et successeur, Emile Baussy, il désarma à plusieurs reprises les grévistes en leur allouant une petite indemnité forfaitaire au lieu d'une augmentation ou de la journée de huit heures. (*La Jeune Provence*, 28 avril 1906)

¹⁶¹ Jean Jolly, *Dictionnaire des Parlementaires, 1960-1977*. Paris PUF, 1977.

électorale de ce dernier qui prévoyait d'éliminer ainsi ses concurrents, refusa d'accéder à toute demande ouvrière, et proposa les services de « jaunes », et même les siens propres, à ses collègues pour casser le mouvement, « faisant montre d'un égoïsme sans pitié, ne cachant pas sa haine de l'ouvrier et laissant apercevoir un cœur sec et vide de nobles sentiments ». Menacés de renvoi, les ouvriers du Littoral se contentèrent d'une indemnité de quarante sous. Finalement, seuls les ouvriers des imprimeries Cruvès et Ghiglion osèrent suspendre le travail. Certains ouvriers furent tout simplement menacés de renvoi par leur patron cannois, Vidal, lui aussi « ancien typo qui a oublié ses origines ». Cet argument utilisé déjà pour Baussy montrait que les liens sacrés entre patrons et ouvriers, valorisés au temps de la grande époque de 1848, ne pouvaient tenir dans un contexte de crise et de concurrence « sauvage ». En 1906, le syndicat décida d'une grande fête pour les vingt-cinq ans de sa fondation. Il fut décidé d'une amnistie pour ceux qui n'étaient pas à jour de leur cotisation ; ils purent assister au banquet dans un établissement de Cimiez. On fit même crédit à ceux qui ne pouvaient régler leur participation de 3,50 francs et qui remboursèrent à raison de 0,50 francs par semaine. Les membres du Syndicat patronal furent également invités. Ces agapes traditionnelles manifestaient la reconnaissance collective aux tenaces et habiles négociateurs.

Les grèves de l'année 1909 n'atteignirent pas leur objectif, réduire la journée de travail à neuf heures. Auguste Keufer considérait d'ailleurs à la même époque la durée du travail de huit heures comme un objectif encore lointain, les dix heures étant encore très fréquentes dans l'industrie du Livre.

En somme, la loi Waldeck-Rousseau avait accordé la liberté aux syndicats professionnels. Mais la « crise typographique » ôtait toute initiative de mouvement aux ouvriers menacés de renvoi en cas de revendications et capables, en désespoir de cause, d'y renoncer. Comme l'avait énoncé en 1882 le journal niçois *Le Conservateur*, « les ouvriers de bon sens ne se révoltent pas, ils travaillent et arrivent à l'aisance par l'économie. A un référendum présenté par leur fédération et demandant s'ils étaient partisans de la journée de neuf heures, il fut répondu : Non. »¹⁶²

Le Syndicat se préoccupa de parfaire la formation des apprentis qui laissait beaucoup à désirer en organisant des cours à la Bourse du Travail ; le patronat fournit du matériel d'apprentissage, des casses pleines de caractères neufs, des blocs en bois figurant les casses, des manuels de base. Parmi les élèves, certains étaient encore illettrés et trois ne purent finalement suivre les cours. Le titre de « Président du Syndicat » était supprimé depuis 1910 : les décisions venant de la base, une telle fonction n'avait plus de raison d'être, et il fut décidé qu'à chaque réunion on nommerait un président de séance. A la veille de la guerre, le Syndicat se fit novateur en créant un bureau de placement ; celui-ci essayait de mettre en rapport des patrons en demande d'un certain type d'ouvriers, et des camarades en recherche d'emploi qui, dans cette période d'évolution des savoirs, avaient des capacités sans être toutefois complètement performants dans les nouvelles techniques. Cela leur évitait des déboires, car ainsi ils n'acceptaient pas n'importe quel travail à n'importe quel prix, quant aux patrons, ils savaient à quoi s'attendre et étaient protégés en cas d'embauche d'employés paresseux, « soulards » ou indéclicats car le règlement était très strict. Beaucoup de fantaisistes, des « rouleurs », cherchaient à se faire embaucher mais se contentaient de lézarder au soleil avec un salaire minimal qui suffisait à leur bohème, enlevant ainsi le « pain de la bouche » de gens plus sérieux et moins malins. Au mois d'août 1914, le tarif syndical est de 6 francs pour les ouvriers « conscience », 7 francs pour les linotypistes de jour, 8 francs 40 pour les linos de nuit, tarif qui restera le même jusqu'en mai 1919, date officielle de la

¹⁶² *L'action socialiste*, 27 novembre 1910, 22 et 26 mars 1911.

démobilisation. A partir de cette date, les tarifs connaîtront plusieurs augmentations importantes, dues à l'action du Syndicat autant qu'à l'inflation¹⁶³.

Ainsi l'étude d'un secteur important quoique discret de l'économie azurienne pendant la Belle Epoque nous permet-il de confronter une classe de petits patrons, encore bien proches de leurs origines ouvrières, et défendant leurs intérêts dans un contexte de crise, et leurs employés, modestes travailleurs qui ont constitué une élite par leur savoir et leurs aspirations, mais subissent la dure loi de la concurrence.

Comme dans beaucoup d'autres perspectives esquissées en ce début de vingtième siècle sur la Côte d'Azur, laboratoire d'idées et d'innovations, l'industrie de l'imprimerie, confrontée à un machinisme brutal, tenta de protéger ses travailleurs par une action syndicale souple et adaptée, donnant un sens à des bouleversements qui dépassaient les hommes, tout empreinte du sourire que l'on pouvait attendre d'un ciel presque toujours propice.

La Guerre de 1914–1918, ses coupes sombres parmi les actifs, l'avancée massive des jeunes femmes sur le marché du travail, l'accélération des progrès techniques, la nécessité accrue de capitaux devaient achever dans les Années Vingt de faire disparaître le milieu mystérieux des typographes, sans en gommer complètement la profonde solidarité. Dans cette période de grandes mutations, l'industrie de l'imprimerie niçoise se révéla capable de s'adapter à un environnement changeant et conserva à la vie de travail fécondité et créativité ouvrières.

¹⁶³ « Sur les salaires », *L'ouvrier du Livre niçois*, janvier 1936. La journée de neuf heures est pratiquement acquise sans diminution de salaire en 1906. En 1919 la loi met tous les travailleurs à égalité en votant la loi des huit heures, puis en 1936 la semaine de quarante heures. L'augmentation rapide des salaires après-guerre s'explique par l'inflation. (Salaires en francs : C: Ouvriers dits «Conscience», sans spécialisation. L. J: Linotypistes de jour. L.N. : Linotypistes de nuit.)

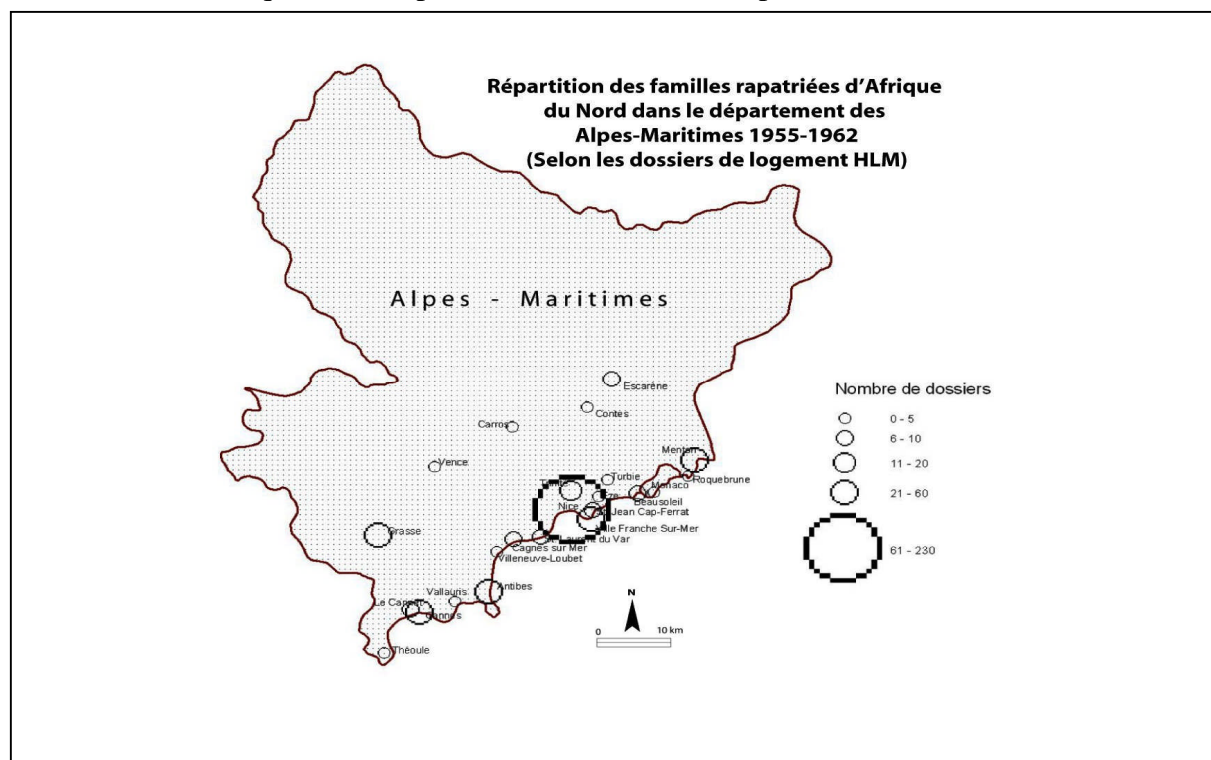
Date	08/14	05/19	05/20	12/23	12/24	03/26	10/26	12/27	12/28	02/30	04/30	06/30
C.	6	11,5	22	24	28	30	36	38	42	43	44	45
L.J.	7	12,5	24	26	30	33	39	42	45	46	47	48
L.N.	8,4	13,9	26	28	35	37	42	46	50	51	52	53

**LA RÉPARTITION DES
RAPATRIÉS DANS LE
DÉPARTEMENT DES ALPES-
MARITIMES SELON LES
LOGEMENTS HLM ATTRIBUÉS
(1956-1962)**

Anis BEN ALI

Le nombre des rapatriés Français d’Afrique du Nord installés dans le département des Alpes-Maritimes n’est pas clairement établi. En effet, selon la presse des Alpes-Maritimes, 4.000 familles étaient installées dans ce département jusqu’au début de l’année 1962, c’est-à-dire à la veille du rapatriement des Français d’Algérie. La presse a estimé que 4 personnes par famille était la moyenne pour les rapatriés d’Afrique du Nord. De ce fait, le nombre approximatif des rapatriés dans ce département à cette date est de 16.000 à 20.000 étant donné qu’il y a des familles qui s’installaient sans déposer de « dossiers rapatriés » à l’Antenne de Nice. L’Action Républicaine a déclaré la présence de 70.000¹⁶⁴ rapatriés d’Afrique du Nord dans la seule ville de Nice vers la fin de 1962. Puis, il y a le chiffre avancé par le quotidien *Nice-Matin* de 80.000 rapatriés à Nice et de 120.000¹⁶⁵ dans le département des Alpes-Maritimes.

L’attribution des logements H.L.M. (habitation à loyer modéré) sur le territoire des villes et des communes du département des Alpes-Maritimes peut donner un aperçu approximatif sur la répartition des rapatriés Français d’Afrique du Nord dans ce département. Il s’agit de 557 logements H.L.M. attribués par les responsables locaux aux rapatriés d’Afrique du Nord¹⁶⁶. Comment cette population rapatriée de l’Afrique du Nord s’est installée sur le territoire des Alpes-Maritimes ? A-t-elle été répartie sur l’ensemble du territoire ou avait-elle des préférences ? Quel était l’enjeu de tel ou tel choix ? Quelles sont les vagues d’arrivées ? Enfin, quelle est la provenance des familles rapatriées ?



La réalisation d’une carte, portant sur la répartition des familles rapatriées d’Afrique du nord dans le département des Alpes-Maritimes entre 1955 et 1962 (selon les dossiers de logement HLM), permet d’avoir une vue d’ensemble plus claire.

¹⁶⁴ *L’Action Républicaine*, 1959-1965.

¹⁶⁵ *Nice-Matin*, 30 mars 1987.

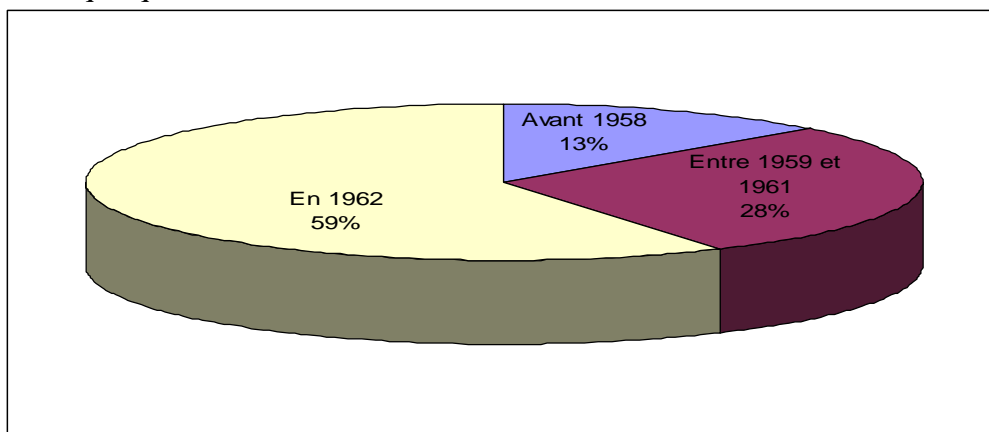
¹⁶⁶ Archives départementales, 19 W 2 à 9 : Logement des rapatriés d’Afrique du Nord – attribution de logements H.L.M. (habitation à loyer modéré) sur le territoire de la ville de Nice ; Menton ; Cannes ; Grasse ; Antibes et sur les territoires des communes de Beausoleil ; Villefranche-sur-Mer ; Drap ; la Trinité-Victor ; l’Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes ; Le Cannet ; Théoule-sur-Mer ; Roquebrune-Cap-Martin, Cantaron ; Villeneuve-Loubet ; Bendejun ; Biot ; Sainte-Agnès ; La Turbie ; Gorbio (1956-1967)

Il est évident, d'après la carte de la répartition des familles rapatriées d'Afrique du Nord dans le département des Alpes-Maritimes 1955-1962, selon les logements H.L.M. attribués, que la moitié d'entre eux s'est installée sur le territoire de la ville de Nice, soit 230/557 logements attribués. Puis, il y a quatre villes qui sont distinguées en deuxième rang, avec 21 à 60 logements attribués: Cannes ; Antibes ; Grasse ; Menton. Ensuite, il y a les communes du littoral (Villefranche-sur-Mer ; Beausoleil ; Cagnes-sur-Mer...), au troisième rang avec un nombre de logements H.L.M. attribués qui varie entre 11 et 20. Au quatrième rang, il y a les petites communes du littoral (Saint-Laurent-du Var ; Saint-Jean Cap-Ferrat...), avec un nombre de logements H.L.M. attribués qui varie entre 6 et 10. Enfin, il y a les petites communes de l'intérieur du département (Contes ; Vence ; Carros), avec un nombre de logements H.L.M. inférieur à cinq. Il faut noter, aussi, que la majorité des rapatriés Français d'Afrique du Nord s'est trouvée concentrée sur le littoral de Théoule-sur-Mer jusqu'à la ville frontière de Menton. Il n'y a que quelques vingtaines de familles qui se sont installés dans les petites communes de l'intérieur du département des Alpes-Maritimes comme l'Escarène, Contes, Carros et Vence.

● **Les familles installées dans les Alpes-Maritimes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).**

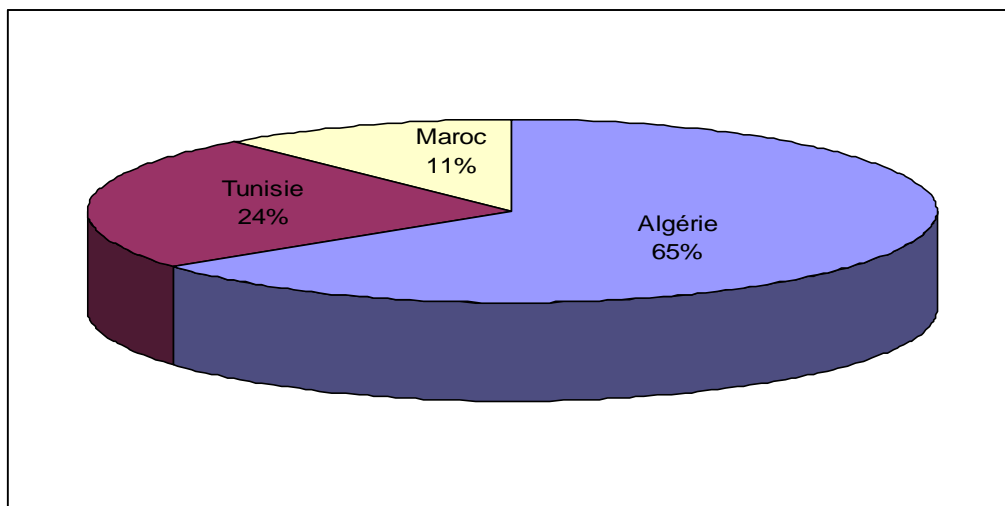
La presse des Alpes-Maritimes n'a évoqué la présence des rapatriés Français d'Afrique du Nord dans le département des Alpes-Maritimes qu'en 1962, alors que leur présence a bien précédé cette date, selon les vagues d'arrivées dans les archives départementales.

D'après les dossiers de logements H.L.M., au cours de la première phase du rapatriement (1955-1958), le nombre des familles arrivées dans les Alpes-Maritimes est de 73, soit 13% de l'ensemble. Dans cette première phase, il s'agissait exclusivement des Français des deux ex-protectorats français, la Tunisie et le Maroc. Puis, au cours de la deuxième phase (1959-1961) le nombre des familles arrivées dans ce département est de 157, soit 28%. Le nombre des familles arrivées a doublé au cours de la deuxième phase par rapport à la première phase. Dans cette deuxième phase, il s'agissait essentiellement des Français de Tunisie et du Maroc, mais également de quelques Français d'Algérie qui ont commencé à arriver vers 1960. Enfin, au cours de la troisième phase (1962), le nombre des familles arrivées dans les Alpes-Maritimes est de 360, soit 59%. Le nombre des familles arrivées s'est multiplié par deux par rapport à la deuxième phase et par quatre par rapport à la première. Dans cette troisième phase, il s'agissait essentiellement des Français d'Algérie, mais également de quelques dizaines des familles venues de la Tunisie et du Maroc.



Les vagues d'arrivées des Français d'Afrique du Nord dans les Alpes-Maritimes entre 1955 et 1962

Dans le département des Alpes-Maritimes, les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires avec 360 familles installées (qui ont demandé un logement H.L.M.), soit 65%. Malgré leur arrivée tardive par rapport aux Français de Tunisie et du Maroc, les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires. Puis, les rapatriés Français de Tunisie sont en seconde position avec 134 familles installées, soit 24% et ils forment presque le 1/3 des rapatriés Français d'Algérie. Enfin, les Français du Maroc sont en troisième et dernière position avec 63 familles installées, soit seulement 11%. Les rapatriés Français du Maroc représentent la moitié des rapatriés de Tunisie et le 1/6 des rapatriés d'Algérie.

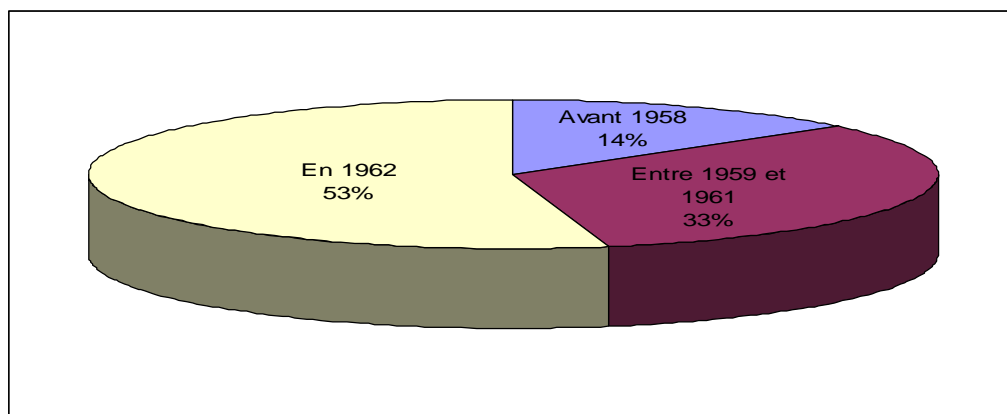


Provenance des familles arrivées dans les Alpes-Maritimes (1955-1962).

• **Les familles installées dans la ville de Nice selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).**

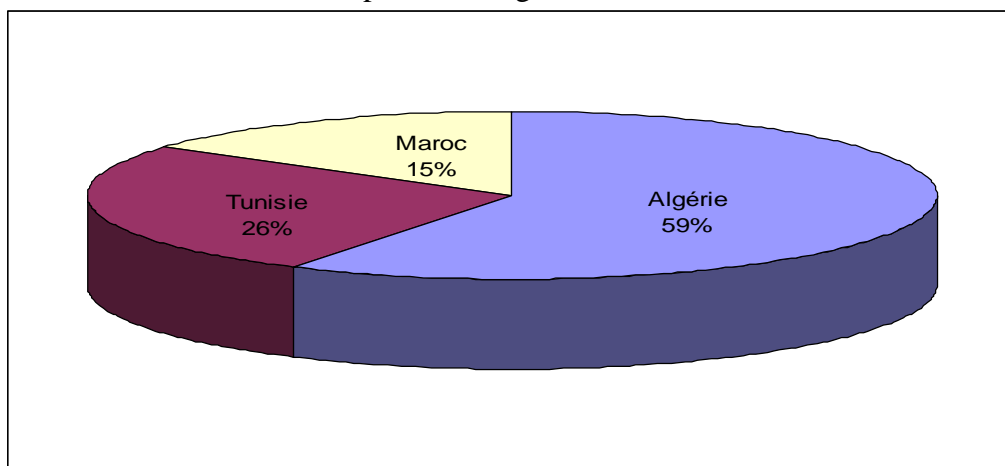
La ville de Nice a accueilli le plus grand nombre des rapatriés Français d'Afrique du Nord par rapport aux autres villes du département des Alpes-Maritimes.

Au cours de la première phase, les Français rapatriés d'Afrique du Nord qui se sont installés dans la ville de Nice comptent 36 familles, soit 14% (qui est presque égal à la moyenne départementale 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a été multiplié par deux, 75 familles, soit 33%, (qui est supérieure à la moyenne départementale 28%). Enfin, Au cours de la troisième phase, leur nombre a atteint 123 familles, soit 53% avec une augmentation d'une fois et demie par rapport à la deuxième phase et de quatre fois par rapport à la première (inférieur à la moyenne départementale 59%).



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Nice (1955-1962)

Dans la ville de Nice, Les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires avec 135 familles installées, soit 59% (un taux inférieur à la moyenne départementale 65%). Puis, en seconde position, il y a les Français rapatriés de Tunisie avec 62 familles installées, soit 26% (un taux supérieur à la moyenne départementale 24%) et ils forment presque la moitié des Français rapatriés d'Algérie. Enfin, en troisième position, ce sont les Français rapatriés du Maroc avec seulement 37 familles installées dans la ville de Nice, soit 15% (un taux supérieur à la moyenne départementale 11%). Ces derniers forment presque la moitié des Français rapatriés de Tunisie et ¼ de ceux rapatriés d'Algérie.

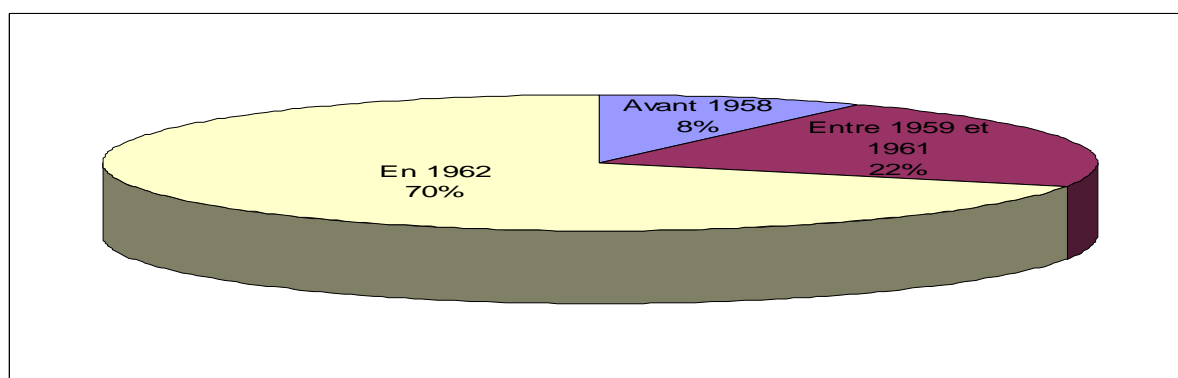


Provenance des familles arrivées à Nice (1955-1962).

• **Les familles installées dans la ville de Cannes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).**

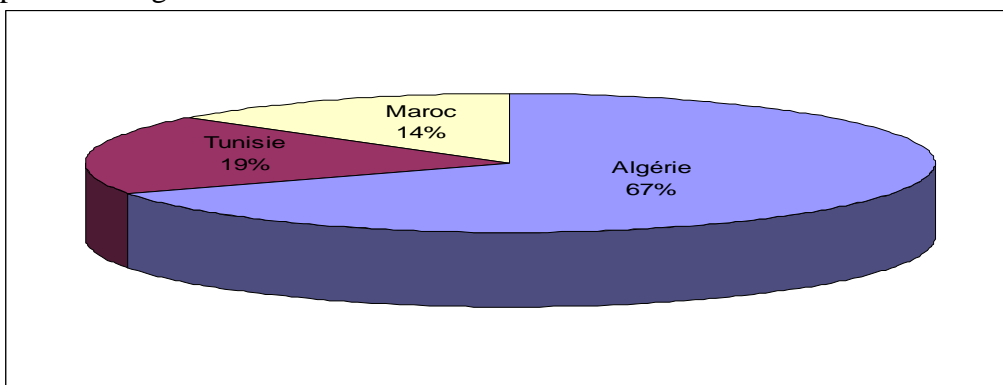
La ville de Cannes est au deuxième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

Au cours de la première phase, les Français rapatriés d'Afrique du Nord qui se sont installés dans la ville de Cannes ne représentaient que 5 familles, soit 8% (un taux inférieur à la moyenne départementale 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a été multiplié par 2,5, 13 familles, soit 22%, (un taux inférieur à la moyenne départementale 28%). Enfin, le plus grand nombre de familles rapatriées se fixait à Cannes en 1962 avec 41 familles installées, soit 70% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 59%). En effet, avant l'année 1961, les rapatriés Français d'Afrique du Nord n'ont pas choisi ou pu s'installer dans la ville de Cannes. Cependant, avec le retour massif des Français d'Algérie, la ville de Cannes a été mise dans l'obligation (la solidarité nationale) de les recevoir et de les installer.



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Cannes (1955-1962)

Dans la ville de Cannes, les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires avec 40 familles, soit 67% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 65%). Puis, en seconde position, il y a les Français rapatriés de Tunisie avec 11 familles, soit 19% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 24%) et ces derniers ne forment que le ¼ de ceux rapatriés d'Algérie. Enfin, en troisième et dernière position, il y a les familles rapatriées du Maroc qui ne sont que 8 à s'être installées dans la ville de Cannes, soit 14%. Néanmoins, malgré leur faible présence dans la ville de Cannes, le taux des Français rapatriés du Maroc est légèrement supérieur à la moyenne départementale (11%). Ils forment seulement le 1/5 de ceux rapatriés d'Algérie.

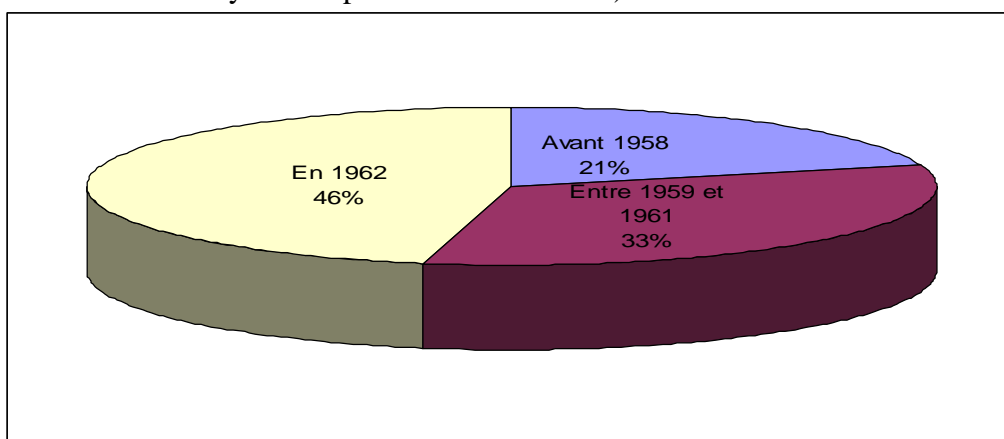


Provenance des familles arrivées à Cannes (1955-1962).

• **Les familles installées dans la ville d'Antibes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).**

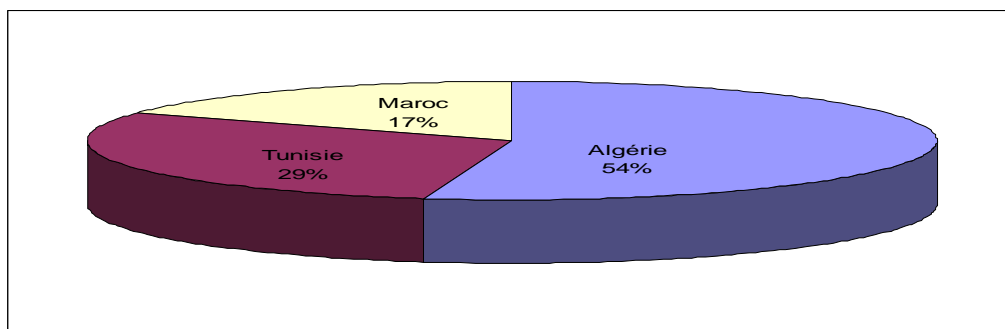
La ville d'Antibes est au troisième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

Au cours de la première phase du rapatriement des Français d'Afrique du Nord, la ville d'Antibes a reçu 12 familles, soit 21% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a légèrement augmenté à 19 familles, soit 33% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième et dernière phase leur nombre a légèrement augmenté à 27 familles, soit 46% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 59%).



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville d'Antibes (1955-1962)

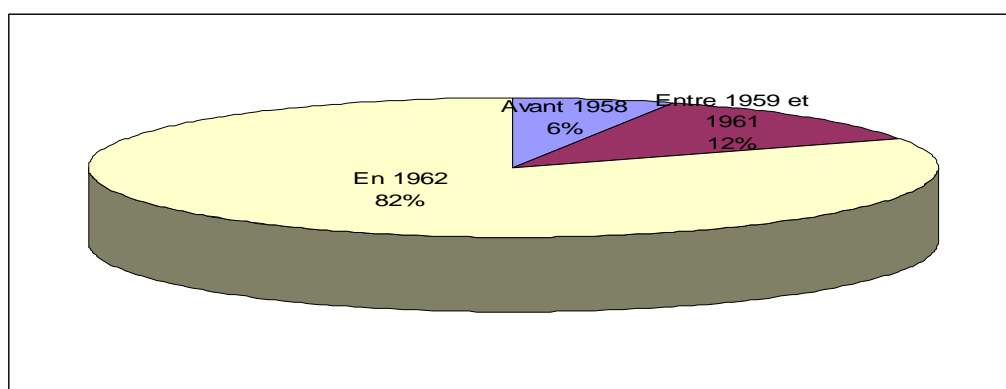
Dans la ville d'Antibes, les familles rapatriées d'Algérie sont 31, soit 54% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 65%). Puis, en seconde position, il y a les rapatriés Français de Tunisie avec 17 familles, soit 29% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 24%). Ces derniers sont deux fois moins nombreux que les rapatriés d'Algérie. En troisième et dernière position, il y a les Français rapatriés du Maroc avec seulement 10 familles, soit 17% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 11%). Leur effectif est égal au 1/3 de l'effectif des rapatriés d'Algérie et moindre que l'effectif des rapatriés de Tunisie.



Provenance des familles arrivées à Antibes (1955-1962).

La ville de Menton est au quatrième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

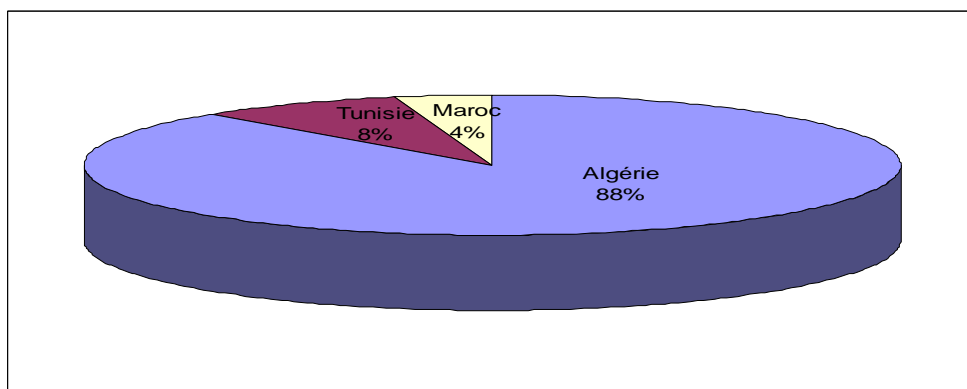
Au cours de la première phase de rapatriement, les familles rapatriées d'Afrique du Nord et installées dans la ville ne sont que 3, soit 6% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, même à la deuxième phase du rapatriement, leur nombre est demeuré insignifiant 6 familles, soit 12% (un taux très inférieur à la moyenne départementale de 28%). Néanmoins, au cours de la troisième phase du rapatriement, le nombre des familles rapatriées et installées dans la ville de Menton a augmenté pour atteindre 41 familles, soit 82% (un taux très supérieur à la moyenne départementale de 59%). Il s'agit exclusivement des rapatriés Français d'Algérie qui sont arrivés massivement en 1962 en métropole.



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Menton (1955-1962)

Dans la ville de Menton, parmi les rapatriés, ceux qui viennent d'Algérie sont majoritaires. En effet, le nombre des familles rapatriées d'Algérie et installées dans cette ville est de 44, soit 88% (un taux très élevé à la moyenne départementale de 65%). Et d'après les

vagues d'arrivées, cette ville frontalière n'a reçu un nombre important de rapatriés Français d'Afrique du Nord qu'en 1962. Certes, la hausse des prix de loyer dans les villes de Nice et de Cannes ont obligé les Français rapatriés d'Algérie désirant demeurer dans les Alpes-Maritimes à aller s'installer dans la ville de Menton. Puis, en deuxième position, il y a les Français rapatriés de Tunisie avec seulement 4 familles, soit 8% (un taux très inférieur à la moyenne départementale de 24%) et ils sont loin derrière les Français rapatriés d'Algérie (1/11). En troisième et dernière position, il y a les Français rapatriés du Maroc avec seulement 2 familles, soit 4% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 11%). Ces derniers ne représentent que la moitié de l'effectif des rapatriés de Tunisie et sont en nombre insignifiant par rapport ceux rapatriés d'Algérie.

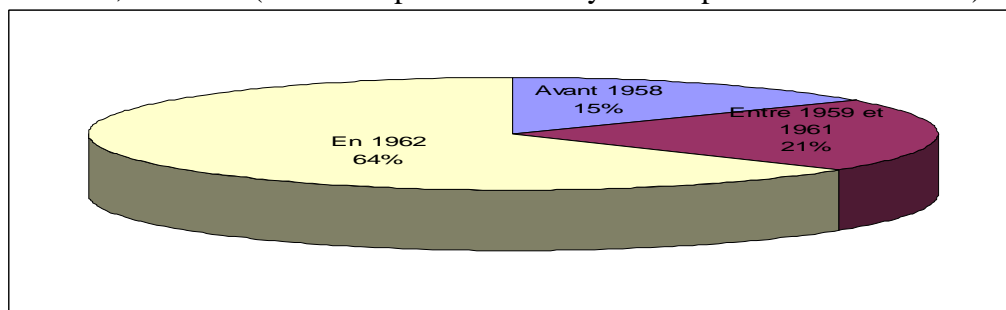


Provenance des familles arrivées à Menton (1955-1962).

• **Les familles installées dans la ville de Grasse selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.)**

La ville de Grasse est au cinquième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

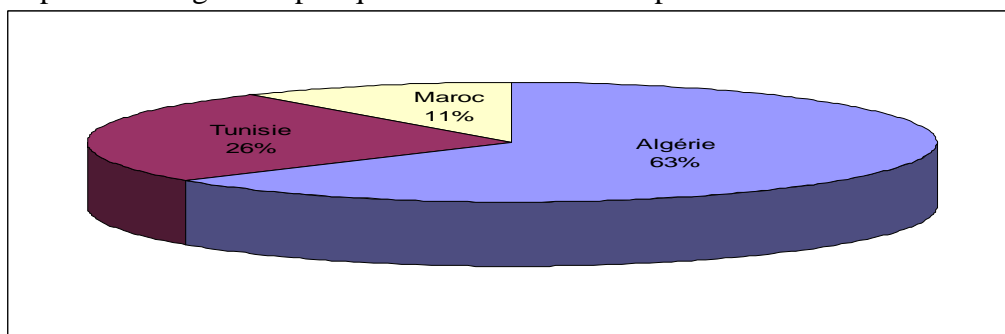
Au cours de la première phase de rapatriement, seulement 7 familles rapatriées d'Afrique du Nord se sont installées dans la ville de Grasse, soit 15% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 13%). Au cours de la deuxième phase, leur nombre a légèrement augmenté pour se situer autour de 10 familles, soit 21% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième phase, leur nombre s'est multiplié par quatre par rapport à la première phase et par trois par rapport à la seconde, avec 30 familles arrivées, soit 64% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 59%).



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Grasse (1955-1962)

Dans la ville de Grasse, les familles rapatriées d'Algérie sont majoritaires. Elles comptent 30 familles, soit 63% (un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale de 65%). Puis, en seconde position, figurent les Français rapatriés de Tunisie avec 12 familles,

soit 26% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 24%). Ces derniers forment presque un tiers de ceux rapatriés d'Algérie. Enfin, les rapatriés du Maroc ne sont que 5 familles, soit 11% (un taux égal à celui du département). Cependant, ils ne forment que 1/6 de ceux rapatriés d'Algérie et presque la moitié de ceux rapatriés de Tunisie.

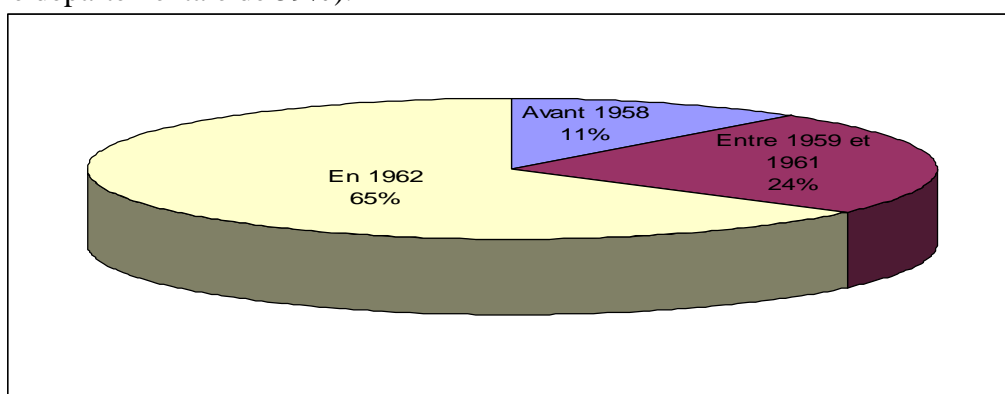


Provenance des familles arrivées à Grasse (1955-1962).

• **Les familles installées dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.)**

Les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor n'ont pas reçu un grand nombre de familles rapatriées d'Afrique du Nord.

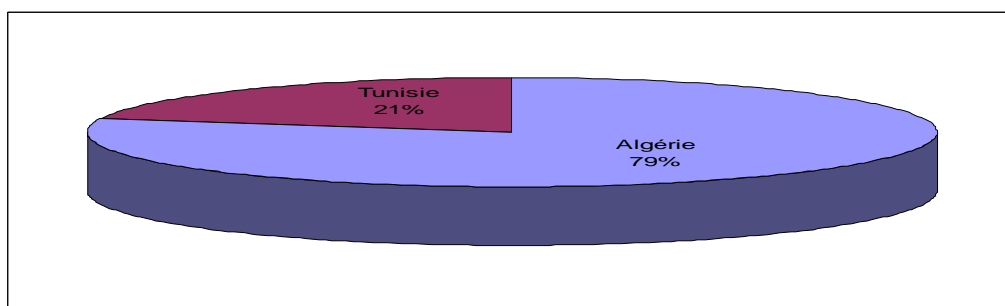
Les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor sont avoisinantes de la ville de Nice et elles ont connu une installation similaire des Français d'Afrique du Nord. Ces communes ont joué le rôle d'amortisseur pour la ville de Nice qui n'a pas pu faire face à l'arrivée massive des rapatriés, notamment durant l'été 1962. Au cours de la première phase, seules 7 familles s'installent dans ces communes, soit 11% (un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a augmenté pour atteindre 15 familles, soit 24% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième phase, leur nombre a connu une augmentation considérable pour atteindre 40 familles, soit 65% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 59%).



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor (1955-1962).

Les familles rapatriées d'Algérie et installées dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor sont majoritaires avec 49 familles, soit 79% (un taux très supérieur à la moyenne départementale de 65%). Ensuite, dans une deuxième et dernière position, il y a les familles rapatriées de Tunisie avec seulement 13 familles installées

dans ces communes, soit 21% (un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale de 24%). Ces derniers forment presque le quart de ceux rapatriés d'Algérie. Néanmoins, dans ces quatre communes, il n'y a pas de familles rapatriées du Maroc.

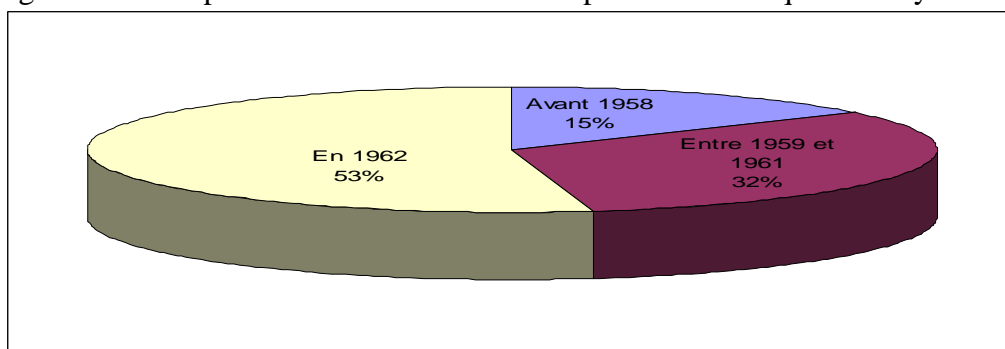


Provenance des familles arrivées dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor (1955-1962)

• **Les familles installées dans d'autres communes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).**

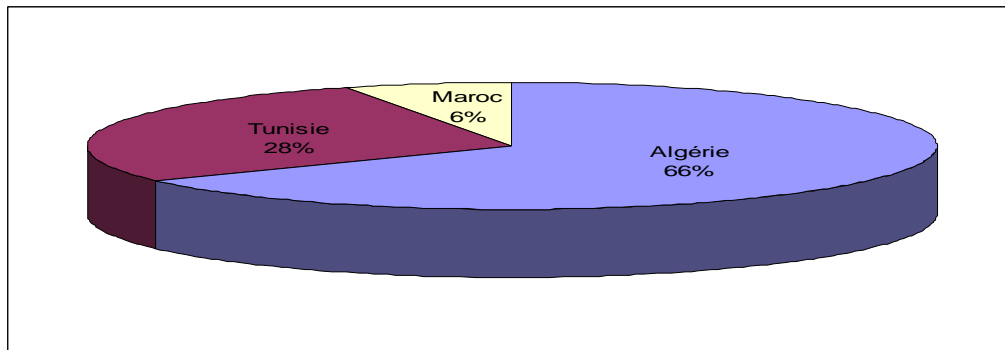
Les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio ont reçu le plus petit nombre des familles rapatriées d'Afrique du nord.

Au cours de la première phase de rapatriement des Français d'Afrique du Nord, les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio, n'ont vu s'installer que 7 familles rapatriées, soit 15% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a été doublé pour atteindre 15 familles, soit 32% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième phase de rapatriement, leur nombre a augmenté pour atteindre 25 familles, soit 53% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 59%). Dans cette dernière phase, les rapatriés d'Afrique du Nord, essentiellement ceux rapatriés d'Algérie n'ont pas choisi les petites communes. Souvent d'origine citadine, ils auraient préféré s'installer dans les grandes villes pour bénéficier au mieux des prestations auxquelles ils y ont droit.



Les vagues d'arrivées des rapatriés dans les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio (1955-1962).

Comme dans toutes les villes et communes du département des Alpes-Maritimes, les Français rapatriés d'Algérie sont majoritaires dans ces communes avec 31 familles installées, soit 66% (un taux presque égal à la moyenne départementale de 65%). Puis en seconde position, les familles rapatriées de Tunisie avec 13 familles, soit 28% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 24%). Ces dernières forment presque la moitié de celles rapatriées d'Algérie. Enfin, en troisième et dernière position, il y a les familles rapatriées du Maroc, avec seulement 3 familles, soit 6% (un taux très inférieur à la moyenne départementale de 11%). Elles représentent le ¼ de celles rapatriées de Tunisie et le 1/10 de celles rapatriées d'Algérie. Les Français rapatriés du Maroc sont plus présents dans les grandes villes, et dans les petites communes ils sont très minoritaires.



Provenance des familles arrivées dans les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio (1955-1962).

Conclusion

Dans toutes les villes et les communes du département des Alpes-Maritimes, la majorité des Français d'Afrique du Nord est arrivée au cours de la troisième phase (1962). Cela explique pourquoi la majorité des familles installées dans ce département est arrivée d'Algérie puisque ces dernières sont arrivées essentiellement en 1962. En outre, les rapatriés Français de Tunisie ont toujours été en seconde position après ceux arrivés d'Algérie. Ensuite, les rapatriés Français du Maroc ont toujours été en troisième position. De plus, il est à remarquer que ces derniers se sont installés majoritairement dans les grandes villes et essentiellement à Nice. Ils n'ont pas préféré s'installer dans les petites communes, puisqu'ils étaient absents de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor et ils n'y a que trois familles qui se sont installées dans les autres communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio. Cela peut être expliqué par la volonté des rapatriés de s'installer «...proche des administrations responsables, il peut y faire valoir ses droits et expliquer ses problèmes devant le fonctionnaire compétent »¹⁶⁷

¹⁶⁷ BAILLET (Pierre), *Les rapatriés d'Algérie en France*, p.19. Il faut également tenir compte de la répartition des logements HLM dans le département au moment où débutent d'importants chantiers de construction de logements sociaux

**HENRI BOSCO , «LE
CAMPAGNARD DE CIMIEZ»
LA «MAISON ROSE», UN HAUT
LIEU DE L'ESPRIT**

Suzanne CERVERA

En janvier 1955 Henri et Madeleine Bosco achètent à Cimiez, avenue de l'Abbaye de Saint-Pons, une petite propriété, la Maison Rose. Chargée de mystère malgré une apparence banale, elle a appartenu, au peintre Paul Iribe¹⁶⁸, dont l'atelier, complètement à l'est de la maison, va devenir le bureau de l'écrivain. Cette métairie, la « Ferme rose», peinte en aquarelle en 1897 par Alexis Mossa lors de ses promenades dans les collines niçoises¹⁶⁹, a fait partie des importants domaines de l'Abbaye de Saint-Pons. Vendue aux enchères comme le reste de ses biens par l'Etat à partir de 1898¹⁷⁰, elle est achetée par le comte Mauricy Prozor¹⁷¹, qui y mourra en 1928, dont la famille s'est intéressée de près à l'ésotérisme. Un ami, François Bonjean (1886-1963), au parcours en partie niçois, «inspirateur de spiritualité»¹⁷² d'Henri Bosco qu'il a rencontré au Maroc, lui a fait connaître les oeuvres de René Guénon, figure fascinante de l'entre-deux-guerres¹⁷³, l'orientant vers la pensée hindoue,

¹⁶⁸ Paul Iribe (Paul Iribarnegaray) (1883-1935), né en Espagne d'un père ingénieur d'origine basque, élevé à Angoulême, fait ses études artistiques de 1908 à 1910 aux Beaux-Arts à Paris. Dès 1901 il collabore à de nombreuses revues satiriques, *Le Rire*, *Le Cri de Paris*, *L'Assiette au Beurre*. En 1908 il fait de l'album *Les robes de Paul Poiret racontées par Paul Iribe* le pionnier des catalogues de mode. En 1914 il publie *Le Mot* avec Jean Cocteau, part six ans à Hollywood comme décorateur (Seize films dont la version muette des «Dix commandements» de Cecil B. de Mille). De la création de meubles il passe à celle d'objets «Art déco» autour du thème de la rose stylisée qu'il initie. Profondément nationaliste il reprend en 1933 pour plus de soixante numéros la publication du journal *Le Témoin*, antiparlementaire, qu'il avait déjà lancé entre 1906 et 1910. Il participe à la conception des albums publicitaires du paquebot «Normandie» et on le retrouve dans la liste des passagers du voyage inaugural le 29 mai 1935. Il meurt en août d'un accident cardiaque sur le court de tennis de la villa La Pausa, de Coco Chanel, qu'il allait peut-être épouser. (Raymond Bachollet, *Daniel Bordet, Anne Claude Lelieur, «Paul Iribe*, préface d'Edmonde Charles-Roux, Editions Denoël, 1982, 252 p.)

¹⁶⁹ Alexis Mossa, «Cap de Croix, La ferme rose», 20 juillet 1897, Musée Masséna.

¹⁷⁰ Salvetti Bonaventure, «L'Abbaye de Saint Pons hors les murs de Nice», Essai historique, 1925, réédité, Serre Editeur, collection History, 2003, 173 p. Thévenon Luc, «Du Château vers le Paillon. Le développement urbain de Nice de la fin de l'Antiquité à l'Empire», *Collection Forum d'Urbanisme et d'Architecture*, Serre, Nice, 1999.

¹⁷¹ Né à Vilnius en 1848, le comte Prozor fait partie d'une riche famille lithuanienne qui perd ses domaines lors de l'insurrection de 1863. Ses études poursuivies en France et sa culture européenne lui permettent des activités de diplomate et de traducteur. Tandis que l'une de ses filles, Greta, peinte par Henri Matisse en 1916 (Collections du Centre Pompidou), épouse le marchand de tableaux norvégien Walter Halvorsen, et interprète en 1911 le rôle d'Hedda Gabler au Théâtre de l'Œuvre de Lugné-Poë, l'autre, Marthe Elsa, (1887-1935), subit l'influence de sa mère, dont le salon reçoit la théosophe Annie Besant, émule d'Hélène Blavatsky (1831-1891), et d'Edouard Schuré (1841-1929), fondateurs de l'anthroposophie, et dont Henri Bosco avait lu certaines œuvres. (Helena Petrovna Blavatsky, *Isis dévoilée*, 1877, Editions de l'Homme libre, 2009, Edouard Schuré, *Les Grands Initiés, Rama, Krishna, Hermès, Moïse, Orphée, Pythagore, Platon, Jésus*, 1889, Librairie académique Perrin, 545 p. Réédition 2009). Elle fait avec son père un séjour au Caire qui la familiarise avec une forme d'ésotérisme. A son retour à Nice en 1918, infirmière bénévole à l'hôpital de l'Abbaye de Saint Pons, elle rencontre et épouse le docteur Jules Constant Auzimour (1893-1941) originaire d'Algérie. Liée aux Sauerwein (Alice, 1865-1932, et Jules, 1880-1967) et par eux au théosophe Rudolf Steiner (1861-1925) dont elle traduit de l'allemand de nombreux ouvrages distribués par les Presses Universitaires de France, (Comme *l'Etude sur la connaissance suprasensible et la destinée humaine*, Editions Alice Sauerwein, dépositaire P.U.F. Paris 1912) elle s'intéresse aux recherches de René Guénon (1884-1951), philosophe dont le syncrétisme mystique mêle les religions d'Orient et d'Occident (Nombreuses œuvres autour de l'ésotérisme, revue *Le voile d'Isis*), et qui se retire en Egypte en adoptant la religion musulmane.

¹⁷² La plupart des citations d'Henri Bosco dans ses rapports avec François Bonjean sont extraites de leur correspondance. En l'occurrence, lettre 172, 19 juillet 1960 : «Henri Bosco, François Bonjean, Correspondance, 1935-1963, Le chant profond d'une amitié», *Cahiers Henri Bosco*, numéro spécial 37-38, Edition établie, présentée et annotée par Claude Girault et Jean Pierre Luccioni, L'Amitié Henri Bosco, 1998.

¹⁷³ Né à Blois en 1886, René Guénon, fils d'architecte, adolescent brillant mais fragile, abandonne la préparation à l'Ecole polytechnique pour s'intéresser successivement aux voies ouvertes par les diverses traditions ésotériques, maçonnerie, taoïsme, religions occidentales, autant pour faire son profit de leurs ouvertures que pour en démystifier les douteuses obscurités, ce qu'il fait dans une importante production éditoriale, (Collection Tradition chez Gallimard) puis, à partir de 1925 dans la revue *Le Voile d'Isis*. Ses recherches le conduisent à privilégier l'ésotérisme islamique ou soufisme, auquel il est initié sous le nom de Cheik Abdel Wahid Yahia. Il s'installe définitivement en Egypte à partir de 1930, veuf, y épouse une jeune femme égyptienne. Il en adoptera

et lui permettant d'approfondir son inclination vers les religions de mystère, tandis que le docteur Mardrus (1868-1949), traducteur des Mille et Nuits, l'initiait au sens du Soufisme, degré élevé de la compréhension de l'Islam¹⁷⁴.

Devant la colline de Rimiez, si proche que l'on croit toucher l'autre rive de la ravine, ses restanques et ses oliviers, l'écrivain a l'impression d'« un obstacle qui oblige l'œil à se retourner vers l'âme ». Peut-être sent-il résonner en lui les forces telluriques et sacrées dont le magnétisme lumineux a inspiré l'une de ses œuvres les plus abouties, *Un rameau de la nuit*¹⁷⁵. Tournant résolument le dos au panorama attendu de la Baie des Anges, la succession sombre et magique des lourds sommets côtiers conduit l'œil, par delà l'enchevêtrement des écharpes de brume, le long du Paillon jusqu'à l'Italie des origines.

Pourtant il n'est pas certain que le passé mystérieux de la maison l'ait rendue particulièrement attractive pour l'écrivain. Le lien très fort qu'il a toujours eu, seul survivant de la progéniture familiale, avec sa mère, née à Nice¹⁷⁶, venue le rejoindre à Rabat où elle est morte et inhumée en 1942, n'est sans doute pas étranger au choix de cet ultime lieu de vie. Même si l'écrivain s'est longuement justifié, sous des prétextes divers, de son abandon saisonnier de Lourmarin, l'essentiel est peut-être dans le non-dit. Poète de l'ombre, Henri Bosco semble avoir retrouvé dans la Maison Rose le paradis perdu de son enfance, le tête-à-tête avec son «compagnon caché», petit fantôme obscur des secrets perdus. Contemplatif, il y ressent ce qu'il appelle le *thambos*, sorte d'extase devant l'Univers.

«Le thambos », c'est la terreur. Ce côté de terreur existe dans le sacré, dans le religieux. Du reste, dans la prière de consécration d'une église il y a ces paroles prononcées par l'évêque: « je consacre ce lieu qui est un lieu terrible ». Car tout lieu où passe le divin, le surnaturel, est terrible et fait trembler. Dieu est terrible et ne se laisse pas approcher sans rites, sans respect. Son Amour est aussi terrible. Les saints vous le diraient. Le « thambos » est donc cette émotion violente de terreur et de sacré à la fois, qui secoue l'homme situé sur un lieu d'émissions de forces cachées dans des éléments minéraux ou végétaux.» Un peu plus tard il ajoute: «J'ai une sensibilité qui capte ces émissions cosmiques. La hantise de cet au-delà qui se cache derrière les crêtes a troublé toute ma vie.»¹⁷⁷.

Henri Bosco veut prendre de la distance, vers «les extrêmes confins de la Provence niçoise», par rapport au château de Lourmarin dans la réhabilitation duquel, par fidélité à son

la nationalité en 1949. Adeptes d'une certaine austérité de mœurs, critique du monde moderne, Il estime que le fait de considérer la religion comme un simple fait social, sans enseignement doctrinal sérieux, est une régression intellectuelle; il fascine nombre de ses contemporains dont un petit groupe islamisé gravite autour de lui, et meurt au Caire en 1951, enseveli au cimetière de Darassa, dans la Cité des Morts.(P. Chacornac, *La vie simple de René Guénon*, Editions traditionnelles, 1957).

¹⁷⁴ Le docteur Joseph-Charles Mardrus (1868-1949), d'une famille arménienne installée au Caire puis au Liban, s'établit à Paris. Avant la guerre de 1914-1918, chargé de missions sanitaires au Maroc et en Orient, il voyage en compagnie de sa première épouse, la poétesse Lucie Delarue-Mardrus (1874-1945). Passionné d'un orientalisme dont il lance en partie la mode dans le milieu parisien, il traduit (1898-1904) les «Mille et une Nuits» dans une version nouvelle érotique et non expurgée et compose des contes orientaux que les artistes de l'époque illustrent avec talent. Invité au Maroc par Henri Bosco pour le compte de sa revue *Aguedal*, il y donne une série de conférences passionnantes. (Dominique Paulvé, Marion Chesnais-nièce du Dr Mardrus-, Préface de Frédéric Mitterand, Les mille et une nuits et les enchantements du docteur Mardrus, Exposition *Les saveurs de l'Orient*, 2004-2005, coédition du Musée de Montparnasse et Editions Norma, 127 p.)

¹⁷⁵ Henri Bosco, *Un rameau de la nuit*, Gallimard, Collection blanche, 1970, 420 p.

¹⁷⁶ Louise Falena, enfant trouvée à Nice, («esposita»), née de parents inconnus, fut baptisée dans la paroisse Saint Dominique, à l'église Saint François de Paule, le 7 janvier 1859. Le parrain était le sacristain Francisco Goiran, la marraine Maria Conti, domestique. (Acte de Baptême N°101, paroisse Saint Dominique)

¹⁷⁷ «thambos», frisson sacré, état de stupeur que procure l'intuition d'une présence divine. (Iliade, 4, 79; Odyssée, 3, 372; Luc 4, 36). Henri Bosco, *Entretiens avec Monique Chabanne*, Texte établi par Claude Girault, *Cahiers Henri Bosco*, 1987, N° 27.

ami rencontré en Grèce, Robert Laurent-Vibert, industriel lyonnais (1884-1925)¹⁷⁸, il s'est fortement impliqué ; il veut se mettre à distance du bastidon, acquis en 1947, sur les flancs du Lubéron, petit massif provençal glacé l'hiver, écrasé de chaleur l'été, trop fréquenté pour lui assurer la solitude réfléchie à laquelle le destine sa vocation.

Elève studieux, érudit, pédagogue consciencieux, à la vie apparemment lisse, il ressent le besoin d'exprimer les profondeurs complexes de son âme dans des récits poétiques par l'intermédiaire «de ces points magnétiques du monde qui, par leurs radiations, excitent le plus intensément les puissances intérieures, la terre, les bêtes, le vent, l'eau, le feu, l'air... Je suis un écrivain humain, non régionaliste. Mes personnages sont provençaux en apparence seulement. Ils sont universels et humains.»¹⁷⁹

Sans doute faut-il aussi tenir compte dans le choix soudain de ce nouveau lieu de vie de la nostalgie pesante à laquelle, après vingt-quatre ans de présence, d'enseignement, de rayonnement culturel et de présidence de l'Alliance française, le condamnent sa retraite et son exil volontaire du Maroc; il souffre de ne plus animer les revues pour lesquelles il avait une prédilection et des contacts étroits en France et en Afrique du Nord, les *Cahiers du Sud*, *la Revue de la Méditerranée*, *la Revue d'Alger*, *Fontaine*, *La Tunisie française et littéraire*, *Quatre Vents*, *Jeunesse*, *Poésie 41*, et surtout *Aguedal*, «la montagne» en langue berbère, «Revue des Lettres françaises au Maroc», qu'il avait fondée et dont il avait la maîtrise.

«Homme réservé, il s'épanouissait au milieu d'un cercle limité d'amis triés sur le volet et qui tous étaient touchés par la grâce de l'art... Il leur ouvrait sa maison et son cœur.»¹⁸⁰

L'écrivain déjà ébranlé par la mort de son ami Noël Vesper¹⁸¹ est surpris par la violence anticolonialiste de l'Afrique du Nord à laquelle il était loin de s'attendre. Bien que conscients d'avoir eu de l'Islam une vision élitiste et partielle, Madeleine et lui recréeront dans la Maison Rose, autour des objets qu'ils aiment, tableaux de ses amis peintres, comme Edy Legrand¹⁸² ou Hassan El Glaoui (né en 1924)¹⁸³, cuivres, armes ciselées dont il a la passion, instruments de musique, et de son jardin, l'environnement exotique, palmiers, lauriers-roses, figuiers de Barbarie, et même un kaki, auquel sa belle demeure de Rabat l'a habitué et que les rudesses climatiques provençales lui interdisent. Étonnamment, son bureau, l'ancien atelier de Paul Iribe, tourne le dos à la mer, à l'inverse du 14 rue de Marrakech à Rabat qui dominait de l'embouchure du Bou Regreg à l'Océan. La nuit y tombe plus vite,

¹⁷⁸ Robert Laurent-Vibert (1884-1925), professeur, hellénisant, propriétaire à Lyon des Usines du Pétrole Hahn, a laissé par testament le château de Lourmarin et l'ensemble de ses collections à une fondation chargée de promouvoir de jeunes artistes, une sorte de petite villa Médicis.

¹⁷⁹ J.P.Cauvin, *Henri Bosco et la poésie du sacré*, entretien du 7 octobre 1962, Paris, Klincksieck, 1974. *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, Philologie, littératures et histoire ancienne*, N°38, 1979.

¹⁸⁰ Ahmed Sefrioui, *Cahiers Henri Bosco* 28, 1988, p.66.

¹⁸¹ Noël Edouard Nougat dit Noël Vesper (1882-1944), d'une famille modeste d'origine vaudoise, fit ses études de théologie à Montauban; en 1906 il fut nommé pasteur à Lourmarin où il devait rester 38 ans. Infirmier militaire en Orient de 1915 à 1919, il fit la connaissance de Robert Laurent-Vibert et d'Henri Bosco et collabora à la restauration du château de Lourmarin. Rédacteur du bulletin *Sully* il anime une association favorable à la mise en place du régime de Vichy et à une certaine argumentation antisémite. Le 20 août 1944 des maquisards arrêtent sa femme dont il veut partager le sort; tous deux sont fusillés le 22 en guise de représailles après l'assassinat de résistants à Apt. (Pierre Bolle, Noël Vesper, *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine*, sous la direction de Yves-Marie Hilaire et de Jean-Marie Mayeur, tome V, «Les Protestants», sous la direction d'André Encrevé, Editions Beauchêne, avec le concours du CNRS, 1993.

¹⁸² Edy-Legrand (Edouard Warschansky, 1892-1970) peintre orientaliste, vint ensuite s'établir aux environs de Lourmarin. (Cecile Ritzenthaler, Edy-Legrand, *Visions du Maroc*, ACR Editions, 2002, 336 p.)

¹⁸³ Le major Good Year, fondateur du Musée d'Art moderne de New York, et le ministre anglais Winston Churchill recommandèrent à son père, le Pacha de Marrakech, de ne pas contrarier sa vocation de peintre et de cavalier. («Hassan El Glaoui, ou l'art d'être soi-même, l'homme et l'artiste», Matisse Art Galerie, 2005. «Hassan El Glaoui, 60 ans de peinture». Espace d'art Actua du Groupe Attijariwafa bank, du 14 octobre au 13 décembre 2010).

faveur pour ce poète de la lumière nocturne. Protégé des intrus par les aboiements de son gros chien blanc Ragui, amusé par les incursions bondissantes d'audacieux renardeaux, il peut se livrer en dilettante à ce qu'il aime, butiner parmi ses éditions préférées, recevoir, jouer du violon, aller à la messe en quelque sorte en famille: les Salésiens de l'église Notre Dame Auxiliatrice, fondée par Don Bosco (1815-1888)¹⁸⁴, un cousin originaire, lui aussi, du hameau des Becchi, près de Castelnuovo d'Asti, en Piémont, lui fournissent un bon gros vin rouge qu'il apprécie, et lui ont valu d'être reçu par le pape Jean XXIII, auquel il offre son livre. C'est que, dit-il, il a la foi du charbonnier et ne manque pas de dire sa petite prière le soir.

«Cela peut paraître paradoxal, mais c'est à Nice et non à Lourmarin que j'ai quelque répit... Il y a trop de visiteurs à Lourmarin et trop de festivités dans la région. Ce ne sont que théâtres, concerts, expositions. J'y échappe difficilement, et, en fin de compte, cela me fatigue. Ici, nous vivons plus au calme. Cinq kilomètres nous séparent de la ville où les hordes humaines et mécaniques rendent la vie impossible. Du moins à moi. Je reste donc à côté de mes arbres et je me repose un peu... Je n'aime pas la ville; j'y habite par nécessité. Mes travaux m'y obligent; j'en vis. Toutefois je les ai réglés de façon à me réserver les avantages de quelque solitude... Mon goût si vif pour la campagne, qui, à la ville, me poursuit, y trouve quelque apaisement. Car seul et libre, tout en travaillant, de donner des délassements à ma pensée, je me plais à y évoquer mes courses d'été dans les champs et les collines. Il m'en vient de la douceur. Elle me console du bruit que font, autour de moi, les hommes rassemblés par milliers dans cette ville.»¹⁸⁵

Décidé à passer la saison d'hiver à Nice, il y prolonge volontiers ses séjours et y mène, pour «une œuvre qui n'est pas un produit littéraire, mais une aventure toute personnelle», une vie «sobre et modeste», et que Madeleine décrit ainsi en décembre 1956 à ses amis Bonjean : «La vie s'écoule doucement à la Maison Rose. L'hiver est ensoleillé et sans grands froids. Le petit appartement ne chôme guère, ce qui met beaucoup d'animation dans la maison. Cela ne dérange pas Henri qui disparaît dans son lointain bureau dès qu'un silence prolongé (de sa part) et un certain éclat des yeux m'ont fait prévoir qu'il va tout à coup se lever et s'en aller longuement. Donc son travail avance mais il a pris tant d'engagements qu'il voit (avec un certain plaisir) devant lui plusieurs années bien remplies.»

Quelques mois plus tard, le 11 octobre 1957, elle leur décrit les charmes de l'arrière saison niçoise, «un temps exquis, un chaud soleil d'or.»

L'entrée d'Henri Bosco en octobre 1965 au Comité de patronage de la jeune Université de Nice, les honneurs locaux, la sympathie attentive de Jacques Médecin, rencontré à Lourmarin en 1960 lors des obsèques d'Albert Camus, que, encore jeune journaliste, il «couvrait» pour le quotidien *Nice Matin*, font un environnement presque douillet pour le vieil écrivain, discrètement aidé à entretenir son clos par les employés de la ville. Ces délicatesses viennent panser ses petites blessures d'amour-propre : il est meurtri, malgré de nombreux prix, dont le Prix des Ambassadeurs en 1949, le Prix National des Lettres en 1953, le Renaudot pour «Le Mas Théotime» en 1954, plus tard, en 1965, le Grand Prix littéraire de la Méditerranée, en 1968 le Grand Prix de littérature de l'Académie française, de son éviction de l'Académie Goncourt et de l'Académie française. C'est de Nice qu'il dépeint avec un humour désenchanté le parcours du combattant qu'a été sa tentative : «Ce voyage a été pour moi une épreuve, celle des 32 visites académiques, car, peut-être le savez-vous, on m'a amicalement poussé vers cette Dame du Quai de Conti. Tout le monde a été extrêmement aimable. Mais il est actuellement des problèmes qui le divisent et dont les complications dépassent les capacités de mon humble génie. Il semble - à première vue - qu'il soit impossible,

¹⁸⁴ Henri Bosco, «La vie extraordinaire de Saint Jean Bosco», Préface de Daniel Rops, Collection «Leurs figures», NRF Gallimard, 1959, 321 p.

¹⁸⁵ Robert Ytier, *Henri Bosco ou l'amour de la vie : d'Avignon à Lourmarin par Marseille, Naples, Rabat et Nice. Souvenirs, témoignages et entretiens inédits (1965-1976)*, Éd. Aubanel, Lyon, 1996.

humainement du moins, de se faire adopter par ce concile... Pour moi les pronostics sont assez bons, mais cela, au mieux, signifie que je pourrais obtenir à un premier scrutin de 10 à 14 oui- ce qui est très honorable. Soit! A moins que le susdit sort...¹⁸⁶»

La ville, flattée de sa présence, respecte la discrétion qu'il qualifie lui-même de fausse modestie, et l'habitude qu'il a de tenir à distance les problèmes sociaux et politiques. Dans ce microclimat propice l'œuvre de l'écrivain se complète et s'harmonise par de grands romans, dont principalement «Le Renard dans l'île»(1956), «Les Balesta»(1956), trilogie familiale des origines, «Le jardin des Trinitaires»(1966), «Mon compagnon des songes»(1967), «Le Récif» (1971), et l'inachevé «Une Ombre». Dans ce récit publié à titre posthume Henri Bosco explore d'une façon nouvelle et troublante le mythe d'Eurydice, ombre qui cherche alors son corps, exprimant le désir humain de franchir l'impossible frontière qui sépare les vivants et les morts, sauf peut-être grâce à l'amour et à l'art¹⁸⁷.

Les gardiens, logés dans le petit pavillon du bord de route, lui aussi d'un rose éteint, qui veillent sur la maison et les travaux d'entretien avec plus de vigilance en l'absence du chien ont une nuit la surprise d'entendre de tonitruants braiments. L'âne qui paît le gazon du voisin, réincarnation de l'âne culotte, vient de faire échouer une tentative de cambriolage!¹⁸⁸ Une étudiante canadienne, Monique Chabanne, évoque ainsi sa visite à la Maison Rose : «Une maison rose, sur une colline... il a fallu, pour la trouver, marcher longtemps. Elle est bien protégée par un portail de fer où le lierre joue, et, derrière le portail ouvert, il y a un jardin. Et il faut ouvrir encore des portes, parcourir des pièces ombreuses, avant d'être admis dans le sanctuaire. L'amitié ne se donne pas facilement...»¹⁸⁹

La création du Fonds Henri Bosco fédère autour de lui d'efficaces, discrètes et admiratives amitiés, essentiellement celles de Claude Girault¹⁹⁰, Jean Onimus¹⁹¹, Monique Baréa, responsable des Amitiés Henri Bosco; plus tard le professeur Alain Tassel dispensera colloques et sujets de thèses. La citoyenneté d'honneur, la grande médaille d'or de la ville de Nice, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur reçue en 1973, font de lui une notabilité des Lettres françaises dont Nice s'honore.

Son amie Marcelle Chirac, professeur de langue et de littérature française à l'Université d'Aix-Marseille, évoque sa dernière rencontre avec l'écrivain à la Maison rose, un jour d'octobre 1975 : «Le soir venait lentement sur la terrasse. L'air fraîchissait. Nous rentrâmes dans la bastide. Henri Bosco dont les forces avaient décliné - et dont l'esprit était toujours aussi étonnamment alerte - avançait avec précaution. Les marches d'escaliers, les tapis, les pieds des chaises, tout m'effrayait pour lui. Ma main, inquiète, doucement prit son

¹⁸⁶ Lettre 166, 21/12/58 : «Henri Bosco, François Bonjean, Correspondance, 1935-1963, Le chant profond d'une amitié», *Cahiers Henri Bosco*, numéro spécial 37-38, Edition établie, présentée et annotée par Claude Girault et Jean Pierre Luccioni, L'Amitié Henri Bosco, 1998.

¹⁸⁷ Henri Bosco, «Une ombre», NRF, Gallimard, 1978, 242 p. S.L. Beckett, «L'appel de la ténébreuse Eurydice dans «Une ombre», d'Henri Bosco», *Religiologiques*, Université du Québec, Département des Sciences religieuses, Montréal (Canada), vol.15, p.91-109, 1997.

¹⁸⁸ Anecdote évoquée par mademoiselle Monique Baréa, conservatrice du Fonds Henri Bosco à Nice et fille d'un collègue d'Henri Bosco professeur au Lycée de Rabat.

¹⁸⁹ Henri Bosco, «Entretiens avec Monique Chabanne», Texte établi par Claude Girault, *Cahiers Henri Bosco*, 1987, N° 27.

¹⁹⁰ Claude Girault (1926-2007) : Enseignant de langue allemande et professeur à l'Université de Caen, il rencontra Henri Bosco en 1962 à Lourmarin, contribuant à la création de Fonds de documentation Henri Bosco, chargé par l'écrivain du suivi posthume de son oeuvre. (Christian Morzewski, «Une longue intimité», *Cahiers Henri Bosco*, N° 25, 1985, N° 45-46).

¹⁹¹ Une belle et cosmopolite carrière universitaire mène Jean Onimus, (1909-2007), agrégé de Lettres, membre d'une famille très aisée bien implantée sur la Côte d'Azur- un oncle fut un ami proche de Guillaume Apollinaire-, de Tunis à Nice et de l'étude de l'éducation, de l'art, de la crise du monde actuel à la recherche de Dieu par la prière. (Jean Onimus, «Portrait d'un inconnu, Jésus de Nazareth», *Collection Chrétiens autrement*, Editions L'Harmattan, 2002, 190 p. Jean-Marie Barnaud, « Jean Onimus», *États provisoires du poème VI*, Cheyne éditeur, 2008. p. 9-19)

bras, prête à intervenir plus efficacement en cas de heurt. Dans le vaste bureau - riche d'œuvres d'art et d'objets souvenirs- en ce lieu chargé d'âmes, autour de la lampe voilée par un grand abat-jour, Madeleine, Henri et moi avons contemplé, presque dans la pénombre, des images - éblouissantes: oui, des images: celles qui ornent les somptueuses éditions dont tant d'œuvres du romancier ont fait l'objet.»

Quelques semaines plus tard, le 4 mai 1976, non loin de ses 88 ans, Henri Bosco s'éteignait doucement dans la Maison rose.

**LE MARCHÉ BRITANNIQUE À LA
FIN DU XX^e SIÈCLE
ET AU DÉBUT DU XXI^e SIÈCLE**

Pierre GOUIRAND

Les Anglais ont certainement été les premiers touristes à fréquenter nos rivages, qui, le nom n'ayant été inventé par Stéphen Liégeard qu'en 1888, n'étaient pas encore ceux de la Côte d'Azur. Sans doute, quelques jeunes aristocrates britanniques qui, selon la coutume, effectuaient le « Grand Tour » sur le continent avant de s'établir dans leurs terres, avaient-ils goûté la douceur du climat et décidé de revenir y faire des séjours d'hiver.

La présence d'unités anglaises dans les eaux de la Méditerranée pendant la Guerre de Succession d'Autriche en 1743-48 semble avoir incité la « gentry » à faire de Nice son lieu de villégiature hivernale préféré. Mais le véritable lancement de la « French Riviera » sera l'œuvre de Tobias G. Smollett, médecin et homme de lettre écossais, qui séjourna à Nice de 1763 à 1765 pour y soigner sa « scrofule ». A son retour en Angleterre, il publia un livre « Voyages à travers la France et l'Italie » avec une description particulière de la ville, du territoire et du climat de Nice. L'ouvrage eut un certain succès, à la suite duquel un certain nombre d'Anglais vinrent sur la Côte d'Azur pour y soigner leurs poumons, d'autant que le courant avait été entretenu par un autre ouvrage, publié en 1820, par un autre médecin, le Docteur J.B. Davis.

C'est toutefois ce qu'on appelé « la période Sarde » de 1815 à 1860, alors que le Comté de Nice était sous la domination du Roi de Piémont-Sardaigne, qui a été la grande période britannique sur la Côte d'Azur au XIXe siècle. Un quartier de Nice (La Croix de Marbre) fut appelé le « Newborough », tellement il y avait d'Anglais qui y résidaient. On sait que c'est le Révérend Lewis Way, chapelain de l'Eglise Anglicane, qui, pour aider les niçois lors d'une crise économique, finança les travaux de construction d'un chemin en bord de mer qui deviendra, bien des années après « La Promenade des Anglais ».

Le tourisme était à cette époque tellement anglais qu'on rapporte qu'en 1851, Alexandre Dumas, qui était descendu à l'Hôtel d'York, demanda au propriétaire de quelle nationalité étaient les nouveaux arrivants, celui-ci lui aurait répondu : « ce sont des Anglais, mais je ne saurais vous dire s'ils sont Français ou Allemands... ». En effet, « Anglais » signifiait touristes. Il ne faut pas oublier que Cannes fut lancée par Lord Brougham, ancien Chancelier d'Angleterre, qui, refoulé à la frontière du Comté de Nice par un cordon sanitaire à cause du choléra qui sévissait en Provence en 1834, s'établit dans un petit village de pêcheurs, qui n'avait que cinq rues : Cannes. Il s'y plut tellement qu'il y resta et y mourut quelques trente ans plus tard, non sans avoir fait de son « village », une station internationalement connue.

Toutefois la forte présence britannique ne se démentit pas après le rattachement du Comté de Nice à la France en 1860, en particulier à la Belle Epoque. Comment ne pas mentionner les séjours que fit à Nice, à l'Hôtel Régina de Cimiez, de 1895 à 1899, la Reine Victoria, le souverain le plus puissant de son époque ? Elle entraîna avec elle, non seulement l'aristocratie anglaise, mais également de nombreux autres souverains régnants, et une foule d'autres anglais de toutes les classes sociales qui remplissaient aussi bien les hôtels de luxe que les pensions les plus modestes.

C'est dire, tout ce que doit aux Anglais le tourisme azuréen.

Alors où en est-on à notre époque ?

En 1996, le Comité Régional du Tourisme Riviera-Côte d'Azur, considérait que le marché britannique était toujours un marché « leader » pour notre région mais dans de moindres proportions qu'avant la Première Guerre Mondiale.

Sur un total estimé à 7,8 millions de séjours touristiques, les étrangers assuraient 4 millions de séjours. Or, parmi ces séjours internationaux, les Anglais venaient en seconde position derrière les Italiens, avec 490 000 séjours par an, soit 12,4 % des séjours d'étrangers, loin devant les Américains et les Allemands.

Cette même étude précisait qu'en raison d'une durée de séjour plus élevée que la moyenne, la part des nuitées anglaises dans les hôtels s'élevait à 14% des nuitées étrangères.

C'était, estimaient les spécialistes, un marché traditionnel et très fidèle, même si la demande, en raison des offres diverses et à très bas prix faites par les pays du pourtour méditerranéen qui s'éveillaient au tourisme, avait tendance à fléchir. Il faut également noter que si la majorité des touristes britanniques (environ 65 %) résidaient chez des amis, dans leur famille ou dans des résidences de tourisme, l'hôtellerie se taillait tout de même la part du lion avec 164 000 séjours et 577 000 nuitées, dont à peu près la moitié, dans des hôtels haut de gamme (4 étoiles).

On doit aussi signaler que c'est véritablement à cette époque que la Côte d'Azur, qui était à l'origine considérée seulement comme une destination de vacances et de loisirs, commençait, aux yeux du marché anglais à apparaître comme une excellente destination « affaire-congrès », grâce surtout au développement de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur et à ses nombreuses dessertes non seulement de Londres, mais également de Manchester, Birmingham, Edimbourg, etc ...

Le rôle des « tours-opérateurs » dans le développement du tourisme britannique de l'époque, avant l'arrivée d'Internet, ne doit pas être négligé. Sur les 350 « tours-opérateurs » qui programmaient la France, 63 offraient des séjours sur la Côte d'Azur, tout comme les 7000 agents de voyage détaillants, qui proposaient aux touristes anglais, toujours très « price conscious » et pratiquant la religion du « value for money », un grand nombre de voyages individuels à forfait (FIT), qui permettaient aux plus « regardants » de venir séjourner sur la Côte à des prix sensiblement égaux à ceux proposés par les autres pays du pourtour méditerranéen. On ne peut mentionner ce bref aperçu du marché britannique sur la Côte d'Azur des années 1990, sans mentionner l'influence de deux ouvrages de Peter Mayle « A year in Provence » et « Hôtel Pastis » qui ont eu beaucoup de succès et qui montrent bien l'attachement presque viscéral des britanniques pour notre région, leur amour pour l'authenticité et leur rejet du tourisme de masse.

Une autre étude du CRT Riviera-Côte d'Azur de 2007 donne une vision du marché britannique (incluant l'Irlande) légèrement différente.

Ce marché, y dit-on, représente encore environ un million de séjours annuels, un potentiel aussi important que l'Italie. Ce serait l'explosion de l'offre en « low cost » qui aurait dopé la demande de ces dernières années, compensant ainsi la « crise » du début des années 90.

En examinant les statistiques, on s'aperçoit toutefois que le « pic » de la fréquentation britannique récente se situe autour des années 2001 à 2003 et que l'on note un certain fléchissement pour les années 2006-2007. Si la fréquentation des hôtels au cours de ces années 2000 semble être restée relativement stable, il semble en revanche que celle des résidences de tourisme ait très nettement fléchi, ce qui est difficile à expliquer pour un marché aussi « price conscious » que le marché britannique.

Sur le nombre des nuitées hôtelières passées en France, précise l'étude, les Britanniques en réalisent plus de 7 % sur la Côte d'Azur. Après avoir fortement baissé entre 1986 et 1992, la fréquentation hôtelière britannique est remontée régulièrement pour retrouver en 2005 le niveau de 1986. On y voit un regain d'intérêt pour notre région qui se traduit par une nouvelle augmentation du marché en 2008.

En effet, la part des Britanniques dans la fréquentation hôtelière étrangère n'a quasiment pas cessé de croître depuis une vingtaine d'années, mis à part la période 1991-1996. On est passé de 10 % en 1985 à 15 % en 1989-90 puis à plus de 20 % en 2001 pour atteindre 23 % en 2005 grâce à une durée de séjour supérieure à la moyenne. Il apparaît que, depuis 2001, la fréquentation étrangère de la Côte d'Azur soit étroitement dépendante de l'évolution du marché britannique.

La demande britannique se répartit particulièrement bien sur l'année, surtout entre avril et octobre, la période de pointe étant août-septembre pour les transports aériens, juin-

juillet pour les hôtels et mai pour les résidences de tourisme, le mois de décembre étant évidemment le plus creux.

Si les séjours britanniques ont fortement progressé à Cannes, Monaco, Antibes et Nice, la progression est moins sensible sur le littoral est. Nice reste très nettement en tête de la demande avec 42 % des séjours, en revanche la demande pour le Moyen et le Haut Pays reste très modeste. Malgré la progression du tourisme d'affaires qui ne représente hélas que 6 % du marché britannique, la majorité des séjours des Anglais (70 %) ont pour motif les loisirs, les vacances et le tourisme. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le marché britannique est un marché touristique relativement jeune. Seulement 18 % de la clientèle a plus de 60 ans.

A l'analyse de ces enquêtes et des commentaires des divers spécialistes et malgré ce qui peut apparaître comme des variations importantes dans les statistiques, on remarque tout de même une remarquable stabilité du marché anglais sur la Côte d'Azur. Il semble que la tradition, l'histoire et les liens indissolubles qui se sont créés au cours des ans et des saisons touristiques entre les deux pays l'emportent largement sur les fluctuations économiques et les « avatars » politiques. La fréquentation des Britanniques a certes évolué, mais elle a survécu aux crises, aux offres diverses des autres pays du pourtour méditerranéen, à l'évolution des modes de réservation (tours-opérateurs, agents de voyages détaillants, FIT et maintenant tous les réseaux utilisant Internet et l'informatique, etc...). C'est incontestablement la preuve d'un attachement « presque viscéral », comme nous l'avons dit plus haut, du public anglais pour notre littoral.

Il appartient à tous les responsables du tourisme mais aussi aux responsables politiques et surtout aux professionnels de tout mettre en œuvre pour que cette amitié et cet attachement qui s'est construit durant plus de 250 ans continue à survivre et que l'amitié franco-britannique qui s'exprime sur nos plages, dans nos restaurants et partout dans nos villes, continue à progresser.

Alexandre Dumas déclarait également, toujours en 1851, que « Nice était une ville anglaise où l'on pouvait même rencontrer des Niçois ! »

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Tourrettes-sur-Loup au XVIIIe siècle. Hérésie et scandale au village*. Préface de Jean Delumeau, Nice, Serre éd., 255 p., 74 illustrations

Depuis sa thèse sur *la religion populaire en Provence orientale au XVIIIe siècle*, dir. A. Dupront, Marie-Hélène Froeschlé-Chopard est bien connue par ses travaux d'histoire, de sociologie et d'anthropologie religieuses. Le présent ouvrage, excellemment illustré, est une passionnante étude de « micro-histoire » sur un village de Provence orientale d'où elle est originaire : double retour aux sources, elle retrouve la terre et les hommes dont elle est issue et son tout premier thème de recherches, le jansénisme (DES sur *les prêtres jansénistes dans le diocèse de Montpellier*, soutenu en Sorbonne, en 1966, sous la direction d'A. Dupront). Au cœur du livre, le procès intenté par l'officialité de Vence à J.B. Deguignes, un vicaire accusé de jansénisme : 70 pages d'annexes reproduisent l'essentiel du procès (dépositions de témoins, interrogatoire du vicaire). Elles sont complétées par des sources abondantes et diverses et une riche bibliographie. L'auteur situe son étude dans la longue durée : l'évolution démographique avec la crise du XIVE siècle ; les guerres de religion, l'implantation, modeste mais vigoureuse, du protestantisme (une cinquantaine de « nouveaux convertis » au début du XVIIIe siècle sur 1500 habitants). Naturellement, elle étudie longuement la Réforme catholique, les efforts plus ou moins fructueux pour refaçonner les fidèles, la prégnance du fonds pré-chrétien. Le début du XVIIIe siècle fut une période très difficile : Tourrettes et sa région, à la frontière des possessions du duc de Savoie, furent ravagées par les opérations militaires, après que, en 1703, le duc eût pris parti contre la France. La conjoncture économique était désastreuse, notamment après le « grand hiver » de 1709 qui tua les oliviers provençaux. Deguignes, vicaire de Tourrettes depuis trois ans, novateur liturgique et pastoral fut, sans doute, dans son procès de l'été 1709, le « bouc émissaire d'une population angoissée par la misère de plusieurs années consécutives ». Fondateur de deux congrégations mariales, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, lecteur et diffuseur de livres pieux souvent jansénistes, J.B. Deguignes fut-il un pasteur austère qui s'efforçait de pousser ses paroissiens dans les voies de la sanctification ? Fut-il victime de la jalousie de ses confrères ? Fut-il, au contraire, un Tartuffe ensoutané, n'aspirant qu'à « culbuter » ses filles spirituelles après avoir pratiqué avec elles de douteux « jeux de mains » ? Il vécut assurément une rivalité d'hommes jeunes (33 ans) avec l'autre vicaire (qui le dénonça) pour la direction, plus ou moins platonique, des filles du lieu qui, de leur côté, se montraient jalouses de la préférence qu'on leur témoignait... Comme le note justement l'auteur, l'historien ne peut se prononcer sur la vertu ou l'imposture de Deguignes. Il est certain que sa condamnation à un an de retraite dans le séminaire diocésain (et de suspension de ses ordres) est due, en particulier, à son peu de respect de l'autorité : son curé se plaint de son insolence et c'est au vice-légat d'Avignon -et non à son évêque- que l'accusé avait demandé la permission de détenir des livres défendus. Au-delà du procès, les analyses de l'auteur éclairent l'histoire sociale et celle des mentalités et comportements collectifs d'un gros bourg provençal au début du XVIIIe siècle. Par exemple, au titre du magisme persistant, à plusieurs reprises sont évoquées des pratiques (sérieuses ou ludiques ?), en tout cas condamnées par les clercs, d'envoûtement chez les filles de la petite bourgeoisie locale (« faire les filles de Marseille »). L'appartenance à une congrégation mariale est une promotion de la femme par la religion que les mâles du lieu acceptent mal, témoin le malheureux notaire César Aussel qui « ne trouva pas son souper prêt à cause que sa femme s'était arrêtée à la congrégation ». Au demeurant, l'influence des idées jansénistes paraît très limitée à Tourrettes. En revanche, le chant de cantiques en occitan, suspect à l'évêque, est assumé par l'accusé. Les aspects linguistiques du dossier Deguignes avaient déjà attiré l'attention de Jean Eygun dans son livre sur le texte religieux occitan *Au risque de*

Babel. Prophète en son pays, l'auteur a écrit un ouvrage dont la lecture est, à la fois, un enrichissement intellectuel et un grand plaisir.

Robert Sauzet
Professeur émérite
Université François-Rabelais, Tours

Evelyne Luciani, Dominique Taddei, *Les pères fondateurs de la nation corse (1729-1733)*, Albiana, Ajaccio, 2009, 583 p.

Après le soulèvement frumentaire de communautés villageoises du Bozio et du Niolo en 1729 les *paesani* se constituèrent en *popolo* en mettant à leur tête à la demande d'abord de l'évêque d'Aleria Camillo Mari, des *principali* comme Luigi Giafféri capables de canaliser la rébellion qui éclata à Bastia dans les journées des 18, 19, 20 et 21 février 1730 contre le gouverneur génois avec des insurgés qui se recrutèrent également dans les communautés villageoises du Cap. Membre des Nobles XII il prendra l'initiative de réunir les premières *consulte* à Monte d'Olmo, à la Chiapatella de Fiumorbo en Tavagna et au couvent Saint-Antoine en Castagniccia et toute sa parentèle dont son oncle Paolo Giafféri colonel dans l'armée vénitienne. Le 17 juin 1730 le secrétaire génois Bustanzo à Madrid fait état de la demande d'un ministre du roi à une personne bien informée sur la situation de la Corse à l'égard de la Toscane, si les ports sont capables de recevoir de nombreuses embarcations, et s'interroge sur l'abondance des récoltes de céréales et d'orge, de la qualité qu'on donne aux chevaux en Corse. Il y est dit que beaucoup de ces principaux ministres ont eu des conversations à propos du titre de roi de Corse que porte le roi d'Espagne. On avait cependant pu croire un siècle auparavant qu'on s'était s'acheminé vers la création d'un marché national d'autant plus qu'à la fin de la guerre contre le duché de Savoie, Gênes attribua vers 1630 à la Corse le terme de royaume dont l'administration revenait au *Magistrato di Corsica*. La première phase de la Révolution corse se termina par la reddition, au général de l'armée autrichienne Schmettau entre le 4 mai et 11 mai 1733, des membres d'une insurrection dont la complexité tint dans l'émergence d'une nation proprement dite.

Thierry Couzin

Schor (Ralph), Mourlane (Stephane), Gastaut (Yvan), *Nice cosmopolite 1860-2010*, Editions Autrement, Paris, 2010, 219 p.

Le canevas contraignant de la périodisation et des thèmes à aborder durant l'année scolaire ne prévoit nulle part dans le bulletin officiel qu'une place soit réservée à l'enseignement de l'histoire régionale dans le secondaire. C'est dans le cadre de cette problématique qu'il faut situer la création en 1996 de la Fédération des Associations du Comté de Nice et celle d'un Département de langues et cultures régionales à la faculté des Lettres de Nice en 1999 dont le couronnement fut en l'an 2000 la désignation du niçois comme langue régionale par le ministre de la culture Catherine Trautmann et son institutionnalisation dans l'éducation nationale sanctionnée par sa présence optionnelle dans les épreuves du baccalauréat¹⁹². Le « Comté de Nice » pour définir une entité territoriale spécifique distincte des Alpes-Maritimes tarde pourtant à l'emporter quoique la fortune du terme soit contemporaine de la création de l'*Academia Nissarda* en 1904. D'ailleurs d'aucuns lui préfèrent « pays niçois » usité par la revue *Lou Sourgentin*. « Côte d'Azur » moins fédérateur parce que trop lié lors de l'apparition du mot par Stephen Liégeard en 1887 à la villégiature de la Belle Epoque ne recouvre pas le moyen et le haut pays que le Félibrige

¹⁹². Armanç nissart, 2006, pp. 12-17.

voyait comme le conservatoire d'une tradition linguistique particulière¹⁹³. En affrontant le difficile problème du cosmopolitisme le présent livre entend au contraire rattacher Nice à l'ensemble méditerranéen et participe du débat sur les rapports entre histoire et mémoire qui place l'historien de métier devant le dilemme difficile entre la responsabilité sociale et le cautionnement du pouvoir politique et médiatique¹⁹⁴.

En 1914 150 000 touristes affluèrent à Nice alors que la ville ne comptait que 142 940 habitants. Les Niçois des milieux populaires appelaient « Anglais » tout étranger de marque autre que Français. La présence aristocratique, de la reine Victoria et des Premiers ministres britanniques, des membres de la famille impériale russe et de la noblesse allemande, était assurément la plus prodigieuse, mais il fallait aussi compter avec le monde des lettres, des arts et de la musique, et séjournaient dans les hôtels, villas et châteaux édifiés lors de cette Belle Epoque. Les petits métiers qui soutenaient ce tourisme étaient assurés par des Italiens qui représentaient environ 80 pour cent des étrangers vivant dans le département. L'entre-deux-guerres renouvelle la forme cosmopolite de la ville qui voit affluer, d'une part une nouvelle vague d'Italiens venus principalement du Piémont et d'Ombrie, d'autre part des exilés, Russes blancs, Arméniens, Juifs d'Europe médiane. La conscience politique des Italiens fut renforcée par l'arrivée de Mussolini au pouvoir et se scinda entre les proches du consulat et les *fuorusciti*, l'un et l'autre groupe étaient relayés par des organes de presse et bientôt dégénéra en affrontements violents qui accentuèrent le préjugé xénophobe dans l'opinion publique. Après la Libération le cosmopolitisme de la ville se caractérisa par un croisement des flux migratoires. Les Italiens s'intègrent à partir des années 1960 et ne subsistent comme forme d'altérité que par le biais du consulat d'Italie auquel était affilié l'association Dante Alighieri, de l'Association des Piémontais, du Comité des Italiens à l'étranger, d'une chambre de commerce italienne. L'émigration massive de réfugiés le plus souvent clandestins de Yougoslaves demandeurs d'asile politique fut mal perçue par la population avant de s'intégrer dans les années 1970. Après le second conflit mondial la communauté des Arméniens s'implanta mais attendit la création du complexe Barsamian en 1997 pour être représentée auprès des autorités publiques. Les rapatriés de Tunisie et du Maroc et les pieds-noirs d'Algérie surtout reçurent un accueil très favorable à Nice contrairement au 5 400 Algériens, 4 100 Tunisiens et 1 800 Marocains recensés en 1975 qui souffraient du racisme et s'installèrent d'abord aussi bien dans les logements délaissés de la vieille ville, que dans le bidonville de la Digue des Français dans la plaine du Var puis dans les HLM Pasteur, les Moulins et l'Ariane travaillant le plus souvent au noir. La sédentarisation des Gitans à Bon Voyage fut un pis-aller mal accepté. Les résultats du recensement gagnent à être corrélés avec ceux de l'échelon national qui montraient un arrêt des effectifs italiens, espagnols et portugais et au contraire une hausse du nombre de Maghrébins et d'Africains noirs dû au regroupement familial¹⁹⁵. En outre les décrets permettant de limiter la main d'œuvre étrangère à l'échelle du département furent abrogés en 1981. Dans les années 1990 la fuite des capitaux provoque l'émigration de Russes volontiers prodigues en investissements. Quant au tourisme il acquit une dimension mondiale avec l'essor de l'aéroport de Nice favorisant l'acheminement des visiteurs, Italiens, Britanniques, Américains, Russes, Saoudiens, Israéliens et Japonais au plus grand bénéfice des activités hôtelières de la ville.

Les partenaires politiques nombreux, élus locaux, préfet, Conseil général, Conseil régional, intéressés au tissu urbain niçois ont favorisé les usages sociaux de la mémoire : la commémoration du centenaire de la Semeuse, le collectif des artistes installés à la halle Spada

¹⁹³. Sylvie De Salvador-Saban, « L'enjeu du « Comté de Nice » dans l'Europe des régions », dans *Pouvoirs et territoires dans les Etats de Savoie*, Colloque, Nice, 2010, pp. 565-574.

¹⁹⁴. Gérard Noiriel, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine*, Paris, 1998, pp. 208-209.

¹⁹⁵. Yves Lequin (dir.), *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, 1988, p. 438.

dans le quartier Riquier, le recueil de témoignages oraux¹⁹⁶. Grâce à une érudition sans faille cette contribution cosmopolite au 150^{ème} anniversaire du rattachement de Nice à la France échappe à l'historisme entendu comme l'enchevêtrement de références appartenant à des périodes différentes sous tendu par l'existence d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale sans doute parce que son fil de longue durée est celui de la tradition de l'accueil.

Thierry Couzin

Personnalités et familles du Comté de Nice. Face à l'annexion de 1860, ouvrage coordonné par Colette Bourrier-Raynaud et Olivier Vernier, ASPEAM, Nice, 2010, p. 250

L'ASPEAM, l'association pour la sauvegarde du patrimoine écrit des Alpes-Maritimes, dont on connaît l'ambition de contribuer à la valorisation des archives privées, a voulu marquer le 150^e anniversaire de l'annexion de Nice à la France. Elle l'a fait avec un ouvrage collectif, coordonné par Colette Bourrier-Reynaud et Olivier Vernier et préfacé par Ralph Schor, réunissant 22 auteurs, réputés par des recherches de qualité. Cet ouvrage entend saisir quelques personnalités et familles niçoises au moment où, en 1860, se présente l'épineux dilemme de l'annexion. L'histoire officielle ne retient que le résultat du plébiscite, le taux écrasant des *oui*. Or qu'en était-il des individus, des sentiments et des crises de conscience qu'ils ont probablement vécus ?

La démarche est originale et enrichissante : c'est bien par le biais de l'histoire des familles que l'on peut connaître les véritables réactions des Niçois face aux événements de 1860. Certes il ne s'agit pas de toutes les familles du comté, tant s'en faut, mais l'échantillon est représentatif de la société de l'époque. Nobles et roturiers, citadins et villageois parlent à travers les pages de ce livre et essaient de nous expliquer les motifs de leurs choix, complexes, contradictoires et finalement humains. Il suffit de songer à ceux accomplis par les Raybaudi de La Roquette-Saint-Martin, les Durand de La Penne, les Corporandi d'Auvare, dévoués à la maison de Savoie au point de se transporter en l'Italie – emblématique à ce propos la phrase du capitaine Louis Raybaudi de La Cainée. Claire également l'attitude en faveur de la France des Avigdor, de Septime du moins, puisque son frère semble jongler avec les patries. Pour les Alziari et les De Orestis, c'est par contre un dilemme déchirant, les uns décidant de partir, les autres préférant rester. À vrai dire, même les sentiments des Niçois demeurés sur place n'étaient pas sans nuances. Il subsistait quelque chose de la présence savoisiennne absorbée au fil des siècles. Ne parlait-on pas l'italien dans la famille Fighiera, pour évoquer une appartenance culturelle ? On dirait que, au-delà de la France et de l'Italie, il y avait Nice, la petite patrie, lien de proximité dépassant tous les clivages. Borriglione enseigne.

De la lecture de ces histoires se dégage un tableau contrasté, riche d'informations, de suggestions ou de découvertes. Voilà en effet l'engagement politique de Victor Masséna, « candidat officiel » investi pour – souligne M. Ortolani – « assurer l'intégration des Alpes-Maritimes à la France et à l'Empire », les parcours surprenants de Barthélemy Leotardi et Alfred Borriglione, l'aventure originale d'Henry-Salomon Avigdor ou le drame psychologique de son frère Septime, sans négliger les artisans du plébiscite et de la francisation, de Pierre-Marie Pietri à l'évêque Sola en passant par le préfet Paulze d'Ivoy, ni les absents, tels Henri Sappia, à l'itinéraire mystérieux. Des personnalités à foison et autant des trajectoires, publiques et obscures, dont ces pages nous donnent envie d'en savoir plus.

¹⁹⁶. Riadh Ben Khalifa, « Rapport sur une enquête orale concernant la population maghrébine de la Digue des Français », dans *Recherches Régionales*, 2010, 196, pp. 103-117.

Et avec les personnalités, cette œuvre collective nous permet de plonger dans le monde des « petites écoles » et rappelle que le combat pour l'apprentissage du français a demandé du temps, dans le comté *nissart* comme dans le pays grassois ; elle nous remémore le long combat des œuvres brigasques, jusqu'aux « rebondissements » des années 1960. Que dire enfin de l'article émouvant sur les sépultures, cette visite des cimetières où se retrouvent, à quelques mètres de distance, partisans et opposants de l'annexion, ceux qui, comme les De Foresta italophiles passionnés, ont voulu reposer au sein de leur terre natale.

En guise de conclusion, même symbolique, Olivier Vernier nous offre une réflexion circonstanciée sur le droit d'option, prévu par le traité du 24 mars 1860. Combien étaient ceux qui ont opté pour l'Italie ? 800, 1000 ou davantage ? En tout cas, bien plus que les *non* comptabilisés lors de la consultation des 15 et 16 avril. Son article fait le point sur ces optants, n'oubliant pas de mentionner - à juste titre - les pressions exercées sur eux par les deux camps. C'est un chapitre peu ou mal connu qui méritait que l'on s'y attarde.

En définitive, outre la signification événementielle, liée aux commémorations du 150^e anniversaire, ce livre revisite des décennies d'histoire niçoise, découvre ou redécouvre des pistes de recherche, met l'accent sur l'un des problèmes le plus débattu du XIX^e siècle, voire du XX^e. Au fond, peu importe ce que Cavour pouvait déclarer *ad usum delphini* – la raison d'État avant tout - ce n'étaient pas des critères ethnographiques ou biologiques qui déterminaient la nationalité d'un peuple, mais la volonté, le désir de vivre ensemble, « un plébiscite de tous les jours », affirmait Ernest Renan au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870. Des considérations tout aussi valables pour le pays niçois. Le récit de ces histoires individuelles et familiales est là pour l'attester.

Simonetta Tombaccini Villefranque

Leridon (Alain), *L'Atome hexagonal. Histoire de la relation de la France avec le nucléaire*, préface de Gérard Chastagnaret, Aléas éditeur, Lyon, 2009, 406 pages.

Alain Léridon, qui a effectué toute sa carrière comme ingénieur au Commissariat à l'Énergie atomique (CEA), publie une précieuse étude politique de l'énergie électro-nucléaire en France.

Le livre s'ouvre avec la création du CEA par le général de Gaulle le 18 octobre 1945. Tout est à construire car l'industrie nucléaire française est inexistante et les Britanniques ne souhaitent pas collaborer avec les Français. Le CEA n'emploie que 245 personnes en 1946. Mais l'influence conjuguée des savants, surtout Frédéric Joliot-Curie, et du Parti communiste alors associé au pouvoir, permet d'avancer. La pile Zoé diverge dès 1948 et l'isolement du plutonium est maîtrisé. Cependant Joliot est écarté avec ses camarades communistes et les ingénieurs acquièrent une place prépondérante. L'année 1954 marque une étape importante : tandis que Marcoule et Saclay se développent, Pierre Mendès France, président du conseil, crée la Commission supérieure des applications militaires de l'énergie nucléaire. Sans vouloir créer une force de frappe, il encourage les recherches devant déboucher sur la fabrication d'une bombe. Après Mendès France, même si les relations se révèlent difficiles entre le CEA et EDF, les efforts se poursuivent, notamment avec la mise en place de la Commission de production d'électricité d'origine nucléaire, en mai 1955.

A partir de 1958, le général de Gaulle donne une impulsion décisive et se lance ouvertement dans les applications militaires : enrichissement de l'uranium à Pierrelatte, implantation d'un centre d'études à Cadarache avec l'appui de Louis Philibert, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, loi programme de 1960, expérimentation de la bombe. Georges Pompidou, plus soucieux d'industrialisation que de grandeur, précipite les décisions dans le domaine électronucléaire : spécialisation du CEA dans la recherche, construction de réacteurs à partir de brevets américains par EDF et son directeur Marcel

Boiteux, abandon de la filière uranium naturel-gaz-graphite au profit de la filière à uranium enrichi, démarrage de Phénix. La montée en puissance de ce spectaculaire programme industriel commence à mobiliser l'opinion, les élus, les écologistes, la presse. La contestation culmine à Creys-Malville en juillet 1974.

Parvenus au pouvoir en 1981, alors que le programme nucléaire est déjà très avancé, les socialistes se montrent hésitants. Ils relancent l'extraction du charbon, ils invitent les citoyens à la maîtrise de l'énergie, ils gèlent l'ouverture de nouveaux sites nucléaires, mais ils vantent l'indépendance énergétique et poursuivent les travaux en cours : « Espérance trompée, promesses trahies », dira l'écologiste Antoine Waechter. Cependant, en 1983, le programme est ralenti pour des raisons économiques et la catastrophe de Tchernobyl ternit le prestige de l'énergie nucléaire.

Alain Léridon, de par sa formation, possède les connaissances techniques qui lui permettent de maîtriser la substance du sujet. Mais il ne livre une austère étude de science pure. Ayant fait le choix d'effectuer une analyse politique, il minore fortement la place de la théorie atomique et se comporte en historien : il a dépouillé les archives du CEA et celles des diverses instances administratives ayant eu à connaître des questions nucléaires ; il utilise aussi les débats parlementaires, les archives des départements et des communes où des usines furent implantées, la presse, les témoignages d'époque. Il en résulte un récit parfaitement informé et clair. On retiendra entre autres des développements sur les débats de mai 1968 dans les laboratoires du CEA, le rôle de certains élus locaux comme Maurice Pic, maire de Montélimar, la mise en parallèle des analyses de l'époque, comme celle de Jean-Jacques Servan-Schreiber dans le *Défi américain*, avec les réalités ultérieures. Cette première synthèse, sur un sujet d'importance capitale, constitue une réussite.

Ralph Schor

Gerbet (Pierre) (dir), Bossuat (Gérard), Grosbois (Thierry) et (Alii), *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, préface d'Elie Barnavi, André Versaille éditeur, Bruxelles, 2009, 1211 pages.

La construction de l'Europe constitue un chantier permanent dont les structures apparaissent très complexes. Il se révèle quasiment impossible de comprendre la situation actuelle sans se référer à la genèse du rassemblement continental. Aussi les auteurs se sont-ils délibérément placés dans une perspective historique, illustrée, entre autres, par une notice sur les « Précurseurs de l'Europe unie ». Le lecteur verra pourquoi, selon l'heureuse formule d'Elie Barnavi, « l'Europe est restée un géant économique aux pieds d'argile politiques ».

L'ouvrage se présente comme un dictionnaire alphabétique qui s'ouvre sur l'« Acte unique » et se termine par « Zone européenne de libre échange ». Les rubriques portent sur les hommes, intellectuels, militants, acteurs politiques, qui ont travaillé à l'organisation de l'Europe. A côté des grands noms, Briand, Monnet, Schuman... on trouvera bien d'autres personnalités moins connues du grand public comme Bech, Beyen, Rettinger, Stikker... Les grandes familles de pensée, communistes, socialistes, écologistes, extrême droite... sont passées en revue et leurs idées sur la construction de l'Europe analysées. On trouvera des entrées sur les mouvements européens et les groupes de pression. Les auteurs ont également accordé une grande attention aux Etats, y compris le Vatican, et à leurs vues sur l'unité du vieux continent. De nombreuses notices étudient les institutions et groupements, y compris la « Confédération européenne des syndicats » et le « Conseil des communes et régions d'Europe », leur naissance, leur organisation, leur fonctionnement. Les traités et les politiques, depuis la « Politique agricole commune » jusqu'aux « Politiques structurelles » inspirent des développements nourris. La dimension culturelle, illustrée notamment par des

rubriques comme « Centre européen de la culture », « Ecrivains », « Education », est bien représentée. Les « Femmes » n'ont pas été oubliées.

Ce dictionnaire est une réussite grâce à la richesse de l'information, l'ampleur des notices, l'intelligence et la nuance du propos, qualités évidentes dans des entrées délicates à rédiger comme « Identité européenne ». Des corrélats permettent de circuler commodément dans l'ouvrage, même si la notice « Migrations » renvoie à une notice « Minorités » absente du livre (p. 664). Une chronologie, des bibliographies, un index complètent l'analyse. Cet ouvrage n'est pas seulement utile, il est nécessaire à tout enseignant et à tout journaliste appelé à parler de l'Europe, nécessaire à tout citoyen qui veut comprendre dans quel cadre il vit.

Ralph Schor

Cabanes (Bruno) et Piketty (Guillaume) (dir), *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Tallandier, Paris, 2009, 316 pages.

L'histoire culturelle gagne sans cesse de nouveaux territoires. C'est le cas avec l'ouvrage collectif coordonné par Bruno Cabanes et Guillaume Piketty, consacré au retour à l'intime après les deux guerres mondiales. L'intime est défini comme l'espace où les individus construisent leur image propre, en articulation avec les lieux de vie, les rapports familiaux, les autoreprésentations, les gestes, les objets personnels...

Les guerres étant synonymes de destructions et de bouleversements, le retour à l'intime s'opère d'abord au moyen de reconstructions. Reconstruction d'abord du cadre de vie. Les habitants de Munich, dont 45% des bâtiments sont anéantis, vivent dans des conditions extrêmement précaires qui engendrent des sentiments hostiles contre les étrangers jugés mieux traités. La reconstruction des familles se révèle délicate : arrivée d'un père méconnaissable ou inconnu des enfants les plus jeunes, modification de l'équilibre fragile établi en son absence, reprise de la vie de couple, réadaptation difficile d'un homme éprouvé par le combat ou la captivité, prise de conscience d'une femme qui déclare : « J'ai appris à vivre, à penser par moi-même » (p. 231), formation de nouveaux couples, procréation pour marquer le retour à la vie. La reconstruction psychologique peut conduire certains à éprouver la nostalgie du front où ils ont connu une expérience les ayant mené vers l'absolu et aux extrêmes limites d'eux-mêmes. D'autres se sentent étrangers au monde, croient voir leur personnalité se désagréger, s'enferment dans le silence.

La réinsertion des combattants dans la société se révèle toujours complexe, notamment pour les invalides soviétiques obligés de refouler leur expérience et de reprendre le travail. Les résistants volontaires se démobilisent eux-mêmes, mais ne peuvent oublier leur passé proche au point que quelques uns gardent leur pseudonyme du temps de la clandestinité et continuent à vénérer leurs anciens chefs.

Le retour à l'intime peut prendre une dimension tragique. Ainsi, à la fin du IIIe Reich, l'effondrement des normes mises en place par le nazisme, l'épuisement nerveux, l'identification au régime, la prise de conscience des transgressions morales imputables à ce dernier, la peur de la vengeance des victimes ou de l'armée entraînent une vague de suicides, cinq fois supérieurs à la moyenne.

Ce livre réussit généralement avec bonheur à faire pénétrer le lecteur dans l'univers mental des soldats démobilisés et des civils. La finesse de l'analyse s'accorde bien avec le caractère délicat du sujet.

Ralph Schor

Delporte (Christian), Marechal (Louis), Moine (Caroline), Veyrat-Masson (Isabelle) (dir), *La Guerre après la guerre. Images et construction des imaginaires de guerre dans l'Europe du XXe siècle*, Nouveau Monde éditions, Paris, 2010, 448 pages.

Dans le domaine de l'image, surabondante au XXe siècle, que reste-t-il de la culture de guerre après la guerre ? La mémoire garde-t-elle le souvenir d'événements réels ou reconstruits ? Les images authentiques possèdent-elles plus de poids que les images de fiction ? Voilà quelques unes des questions qu'un colloque tenu à Paris en 2007 a posées. Pour étayer la réflexion, les auteurs ont pris en compte la photographie, la bande dessinée, le cinéma, la télévision, les films d'actualité, les œuvres de fiction.

La première partie examine le rôle de l'image dans l'expression du traumatisme après les conflits. Les artistes transforment généralement la réalité. Le Verdun du cinéma n'est plus le Verdun de la bataille. Le journal *Vu*, tout pacifiste de gauche qu'il soit et se flattant de sélectionner les vraies images de la Grande Guerre, n'ose pas montrer au grand public les photos violentes qui pourraient raviver les plaies. Au Salon des artistes français, les sculptures commémoratives, restant dans le courant académique de la fin du XIXe siècle, se cantonnent dans le registre de l'allégorie, utilisent d'abondance la palme du martyr et l'olivier de la paix. Après la Deuxième Guerre mondiale, le film *Helf helfen*, où apparaissent des personnes faméliques, gêne le commanditaire, la Croix Rouge, qui se sent coupable de passivité face à la shoah. De même, les artistes de la RDA livrent des œuvres ambiguës qui cherchent à occulter le thème de la culpabilité allemande à l'égard du nazisme, de l'antisémitisme et des camps.

La deuxième partie est centrée sur la reconstruction et la commémoration. Plusieurs voies se dessinent. L'Italie d'après 1918, au moment de désigner le soldat inconnu, choisit comme symbole la douleur de la femme-mère, telle Marie *Mater dolorosa*. Après la deuxième guerre, les actualités cinématographiques italiennes veulent tourner la page des événements récents, effacer les responsabilités et les humiliations, programmer l'oubli ou imposer l'idée d'une guerre non voulue. Les Autrichiens reconstruisent leur identité en renouant avec leur passé prestigieux : ils donnent une large publicité iconographique au relèvement des ruines de la cathédrale de Vienne et de l'Opéra d'Etat. Le débarquement de Normandie est l'objet d'une mise en scène médiatique en France et en Allemagne pour parvenir à une interprétation consensuelle. En Turquie, la fête de la victoire ayant abouti à la proclamation de la République en 1923 demeure un rituel national que boudent seulement les journaux extrémistes, islamistes, gauchistes, kurdes.

La troisième partie, « Guerres passées conjuguées au présent », montre que la Libération constitue pour les Britanniques un grand événement historique, inspire aux Américains une réflexion sur le coût de l'action militaire et, pour les Italiens des années 1970, l'aspiration à un gouvernement d'unité nationale et une célébration du pluralisme politique. Les Soviétiques peignent les Américains en héritiers de l'Allemagne nazie : sur les caricatures, Eisenhower, Dulles, Marshall ressemblent à Hitler, tandis que Goebbels ressuscite pour donner des conseils à la CIA. Certains feuilletons télévisés anglais font de la guerre un épisode poétique ou grotesque créant un lien d'empathie avec le public. La guerre devient métaphore dans le cinéma de René Clair et d'Andrei Tarkovski qui se détache du réalisme socialiste. Les cinéastes espagnols édulcorent la représentation de la guerre civile pour effacer les gênants fantômes du passé.

La dernière partie étudie la reconstruction du passé « entre mémoire et histoire ». A la télévision, les images d'archives anoblissent la Grande Guerre pour faciliter une réconciliation franco-allemande. Dans les musées, la représentation de la mort est adoucie. La guerre d'Algérie occupe une grande place dans les médias, mais elle inspire moins un cours d'histoire qu'une œuvre d'art, une reconstruction marquant la fin des affrontements et le début de l'oubli.

Ainsi, l'image, qu'elle soit réelle ou fabriquée, façonne efficacement le regard collectif sur les guerres, modifie le souvenir, fournit des arguments aux démonstrations partisans, renforce l'identité nationale. Les chapitres du livre, de valeur inégale, clairs et éloquents, ou sombrant dans un jargon obscur, soulignent tous la force des représentations, le poids de l'image dans la perception plus ou moins objective du passé.

Ralph Schor

Garrigues (Jean), Guillaume (Sylvie), Sirinelli (Jean-François) (dir), *Comprendre la Ve République*, PUF, Paris, 2010, 554 pages.

La Ve République est née dans le contexte des Trente Glorieuses, alors que régnaient la prospérité, le plein emploi, le progrès et, après 1962, la paix. Cinquante ans plus tard, le cadre s'est fortement modifié ; le retrait du général de Gaulle, les conséquences de mai 1968, les répercussions des chocs pétroliers constituent quelques uns des facteurs qui ont entraîné des évolutions parfois importantes. Le colloque « Comprendre la Ve République », composé surtout d'historiens, de politologues et de sociologues visait à faire le point sur ces évolutions, principalement dans le domaine de l'histoire politique, sociale et culturelle.

En matière politique, il apparaît d'abord que la Ve République a rendu acceptable l'idée qu'un exécutif fort est compatible avec la République et la démocratie. Mais le passage au quinquennat faisant du président moins un arbitre qu'un chef de majorité qui, à la limite, pourrait se passer de Premier ministre, renforce la monarchie présidentielle. Le nouveau dispositif plaçant les élections législatives juste après la présidentielle rend improbable de nouvelles cohabitations. Cependant, illustration de la continuité démocratique, depuis 1958, l'exécutif n'a jamais gouverné contre la volonté de la majorité des députés.

L'ouvrage analyse l'évolution des grandes forces politiques : déclin du Parti communiste assorti cependant d'une survie de la culture communiste, permanence d'une sensibilité protestataire incarnée dans les formations extrémistes, adaptation du socialisme à une société ne recherchant pas la révolution, ambiguïtés du centre, l'avenir controversé du gaullisme saisi notamment à travers ses choix de politique internationale, efficace souplesse des libéraux, chances de la bipolarisation. Les étapes de la décentralisation sont étudiées.

Les auteurs se penchent aussi sur la crise et le déclassement salarial des classes moyennes, les fractures sociales et l'importance de l'Etat-providence, les modifications sémantiques de la « condition féminine », la concomitance d'une baisse des pratiques religieuses traditionnelles, d'une demande spirituelle et d'une résistance des institutions culturelles. Dans le même temps, la libération des mœurs, surtout dans le domaine sexuel, s'affirme. L'instrumentalisation de l'immigration, dans une société qui s'accommode mal de la diversité, est bien montrée.

Le poids des médias, la baisse du tirage des quotidiens nationaux, l'influence d'une télévision de distraction, l'intervention des politiques dans l'information inspirent des pages éclairantes. Le danger ou la revitalisation du débat public grâce au conflit d'une démocratie d'opinion, incarnée par les sondages, et d'une démocratie représentative est envisagé. D'autres développements sont consacrés au déclin du pouvoir des intellectuels, ce qui ne signifie pas une fin de l'intellectualité, aux rapports entre mémoire et identité, aux concepts de génération et de culture de masse.

L'ouvrage ne constitue pas un nouveau manuel. L'unité de conception entre les diverses contributions, unité qui n'était sans doute pas recherchée, ne règne pas. L'intérêt de cette publication se situe ailleurs. Les auteurs, tous spécialistes dans leur domaine, présentent soit un bilan des connaissances sur un point précis, soit une réflexion sur un thème et sur les méthodes pluridisciplinaires qui permettraient d'approfondir la question. Les deux approches,

mise au point et réflexion de laboratoire, se révèlent stimulantes et justifient le titre : le lecteur comprend mieux le régime et la société dans lesquels il vit.

Ralph Schor

Scagnetti (Jean-Charles), *L'Aventure scopitone, 1957-1983. Histoire des précurseurs du vidéoclip*, Autrement, collection Mémoires/Culture, Paris, 2010, 159 pages.

Le mot Scopitone, forgé à partir de racines grecques, signifie « regarder le son » et désigne de courts films musicaux, projetés surtout durant les années 1960 et 1970 dans les cafés français, européens et américains. Le premier brevet d'invention de la machine diffusant des films contre redevance fut déposé par Roland Bourg le 11 juillet 1957. L'Italie s'engagea la première sur le chemin d'une production industrielle du scopitone, présenté en 1960. L'appareil arriva aux Etats-Unis en 1962 et, sortant de son cadre distractif, intéressa aussi les prédicateurs protestants.

La France domina la production et exporta largement le scopitone. En 1963, elle totalisait 500 des 1118 appareils en exploitation dans le monde. Si l'Education nationale montra quelque intérêt pour le procédé de diffusion, celui-ci s'appliqua essentiellement dans le domaine des variétés. Gloria Lasso, première artiste à enregistrer un film, fut suivie par Annie Cordy, Jacques Hélian, Claude Luter, Fernand Raynaud, Johnny Halliday pour 19 films, même Fernandel quiregistra un improbable *Tango corse*. En 1966, les plus grands succès furent remportés par Henri Salvador, Antoine et Enrico Macias. Le catalogue en langue arabe et kabyle comprit plus de 350 titres.

Certains contemporains, observant le succès du scopitone et pariant sur son intérêt culturel, pensèrent que le procédé avait un grand avenir, pourrait s'étendre aux sketches, ce qui fut le cas, aux numéros de music-hall, à des résumés d'événements politiques et sportifs. De fait, l'élévation du niveau de vie et la présence d'un public jeune, les enfants du baby-boom, pouvaient nourrir cette analyse. En réalité, le scopitone triompha surtout de 1960 à 1969, avec plus de 1200 titres et se cantonna à la musique de variété. Des réalisateurs connus tournèrent les films, ainsi Alexandre Tarta, Claude Lelouch, Jean-Christophe Averty, François Chatel... Le style évolua rapidement grâce à la liberté de mouvement et à des tournages en décors naturels, même dans une caserne pour Frank Alamo et une pizzeria pour Dalida. Les films américains se singularisèrent par des couleurs douces et des femmes dénudées.

Quand les scopitones passèrent de mode, ils se replièrent dans les cafés maghrébins où le succès se prolongea jusqu'au milieu des années 1980. Les films tournés au Liban, en Egypte, en Tunisie, au Maroc, dans les espaces urbains français, avec ces artistes comme Rabah Driassa, Noura Salah Sadaoui, et même la grande Oum Kaltoun, illustraient la nostalgie du pays natal et la condition de l'immigré.

Jean-Charles Scagnetti, qui enseigne l'histoire à l'Université de Nice, traite avec érudition, finesse et une clarté exemplaire, un sujet original. Il offre une vue rétrospective sur un loisir populaire des Trente Glorieuses. Le scopitone illustre les goûts, les sensibilités, les styles musicaux et vestimentaires de l'époque. Ce livre montre bien la vitalité et l'intérêt multiforme de l'histoire culturelle.

Ralph Schor

Verneuil Christophe, *La France et les étrangers du milieu du XIXe siècle à nos jours*, Ellipses, Paris, 2010, 223 pages.

L'histoire de l'immigration, hier négligée, inspire aujourd'hui des études nombreuses et savantes. Ces travaux ont permis la publication de synthèses. En voici une nouvelle qui n'est pas dépourvue de mérites.

Le livre couvre la période allant de 1848, quand la République réaffirme le messianisme démocratique de la Grande Nation, à 2009, moment où l'immigration constitue un grand débat national. Le plan est très logiquement chrono-thématique et répond à toutes les questions importantes. Ainsi sont passés en revue les origines démographiques et économiques du phénomène migratoire, le refuge politique, les grands flux, la composition nationale et la répartition des étrangers dans l'espace français, la politique menée par les gouvernements successifs, avec une insistance particulière sur la nationalité, le rôle des guerres mondiales et des guerres coloniales, les principales orientations de l'opinion, les ambiguïtés de l'intégration, les problèmes de société comme la délinquance. L'une des originalités du livre est de consacrer des pages nourries à la politique extérieure de la France, ce qui permet de situer l'immigration dans le contexte des relations internationales et d'évoquer l'image que les Français se donnent d'eux-mêmes dans le concert des nations. Les crispations identitaires se trouvent présentes dans les chapitres consacrés aux ressortissants des anciennes colonies. L'auteur rappelle aussi que les juifs et les tsiganes ont été considérés comme étrangers par des groupements et des régimes racistes.

Christophe Verneuil souligne la récurrence de certains débats, du XIXe siècle à nos jours, la conjonction régulière entre prospérité et ouverture des frontières, récession et xénophobie, l'importance constante des facteurs culturels. Il montre également les évolutions et les paradoxes : le catholicisme, surtout celui des Italiens, fut souvent jugé choquant et ostentatoire au XIXe siècle ; aujourd'hui la même religion est devenue un précieux critère d'intégration pour ceux qui redoutent l'islam.

Certains choix de l'auteur peuvent être discutés : le lecteur trouvera un développement substantiel sur les enfants nés de relations, consenties ou non, entre Françaises et Allemands pendant les guerres ; mais les causes de la tuerie d'Aigues-Mortes en 1893 ou les arguments xénophobes du Front National ne sont pas mentionnés. On regrette surtout l'absence de cartes. En revanche, il faut louer la remarquable clarté de l'étude, l'habile problématisation du récit, les textes illustratifs bien choisis, la riche bibliographie. L'auteur indique en quatrième de couverture qu'il propose une synthèse « claire, accessible et courte ». Le pari est tenu. Il ajoute modestement que son livre constitue une « introduction à un sujet fondamental ». En fait, il va au-delà car il ouvre de nombreuses pistes de réflexion et offre des réponses argumentées à de nombreuses questions.

Ralph Schor

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

*Etienne Dalmasso
Andrée Devun*

COMITÉ DE RÉDACTION

*Jean-Bernard Lacroix
Loïc Rognant
Ralph Schor*



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71